

REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION GENERALE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

EVALUATION DES BESOINS DE TECHNOLOGIES POUR L'ATTENUATION DES GES

PLAN D'ACTIONS TECHNOLOGIQUES ET IDEES DE PROJETS















AVERTISSEMENT

Cette publication est un produit du projet "Évaluation des Besoins Technologiques" (en anglais "Technology Needs Assessment"), financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (en anglais Global Environment Facility, GEF) et mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et UNEP Copenhagen Climate Centre (UNEP-CCC, formerly UNEP DTU Partnership) en collaboration avec le centre régional Environnement et Développement du Tiers Monde - Energie (ENDA Energie). Les points de vue et opinions exprimés dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du UNEP-CCC, du PNUE ou d'ENDA Energie. Nous regrettons toute erreur ou omission que nous pouvons avoir commise de façon involontaire. Cette publication peut être reproduite, en totalité ou en partie, à des fins éducatives ou non lucratives sans autorisation préalable du détenteur de droits d'auteur, à condition que la source soit mentionnée. Cette publication ne peut être vendue ou utilisée pour aucun autre but commercial sans la permission écrite préalable du UNEP-CCC.

SIGLES ET ACRONYMES

Sigles Significations

AFAT Agriculture, Foresterie et Autres Utilisations des Terres

AMAB Assurance Mutuelle Agricole du Bénin

ATDA Agences Territoriales de Développement Agricole

DAO Dossier d'Appel d'Offre

DDAEP Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche

DGEFC Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse FNDA Fond National de Développement Agricole

GDT Gestion Durable des Terres
GEF Global Environment Facility

GES Gaz à Effet de Serre

GIFS Gestion intégrée de la fertilité des sols

MCVDD Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable

MEAP Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et la Pêche

ODD Objectifs de Développement Durable

ONAB Office National du Bois

ONG Organisations Non Gouvernementales

PADMAR Projet d'Appui au Développement du Maraîchage

PAGEFCOM Projet de Gestion des Forêts communales

PSDSA Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole

UEMOA Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNEP Programme des Nations Unies pour l'Environnement

LISTE DES TABLEAUX

ableau 1 : Rappel des barrières au déploiement de la technologie de chauffe-eau solaire (CES) et le			
mesures pour les surmonter	20		
Tableau 2 : Synthèse des mesures sélectionnées et des mesures retenues après regroupement et reformulation	22		
Tableau 3 : Actions et activités retenues pour le PAT de la technologie de chauffe-eau solaire Tableau 4 : Parties prenantes pour la mise en œuvre du PAT de la technologie de chauffe-eau solaire	<u> </u>		
Tableau 5 : Planification des actions et activités du PAT de la technologie de chauffe-eau solaire Tableau 6 : Coûts des actions et activités du PAT de la technologie de chauffe-eau solaire Tableau 7 : Risques potentielles et mesures de contingence pour le PAT de la technologie de chauffe eau solaire Tableau 8: Résumé du Plan d'Actions du déploiement de la Technologie de Chauffe-eau solaire (CES)	25 29 - 30		
Tableau 9 : Récapitulatif des barrières au déploiement de la technologie de pompage solai photovoltaïque d'eau et les mesures pour les surmonter	ire		
Tableau 10 : Synthèse des mesures sélectionnées et des mesures retenues après regroupement et reformulation	39		
Tableau 11 : Actions et activités retenues pour le PAT de la technologie de pompage solaire d'eau Tableau 12 : Parties prenantes pour la mise en œuvre du PAT de la technologie de pompage solaire d'eau	40		
Tableau 13 : Planification des actions et activités du PAT de la technologie du pompage solaire photovoltaïque d'eau	42		
Tableau 14 : Coûts des actions et activités du PAT de la technologie de pompage solaire photovoltaïque d'eau	45		
Tableau 15 : Risques potentielles et mesures de contingence pour le PAT de la technologie de pompage solaire d'eau	46		
Tableau 16: Résumé du Plan d'Actions du déploiement de la Technologie de Pompage Solaire Photovoltaïque d'eau (PSPV)			
Tableau 17 : Récapitulatif des barrières au déploiement de la technologie de bateaux-bus et les mesur pour les surmonter			
Tableau 18 : Actions et activités retenues pour le PAT de la technologie de chauffe-eau solaire Tableau 19 : Actions et activités retenues pour le PAT de la technologie de bateaux-bus pour transpo fluvio-lagunaire	rt 56		
Tableau 20 : Parties prenantes pour la mise en œuvre du PAT de la technologie de bateaux-bus pour transport fluvio-lagunaire	58		
Tableau 22 : Coûts des actions et activités du PAT de la technologie de bateaux-bus pour transport fluvio-lagunaire	62		
Tableau 23 : Risques potentielles et mesures de contingence pour le PAT de la technologie de bateau bus pour transport fluvio-lagunaire	лх- 63		
Tableau 24: Résumé du Plan d'Action de la Technologie de bateaux-bus pour transport fluvio lagunai	66		
Tableau 25 : Récapitulatif des barrières au déploiement de la technologie de train diesel-électrique les mesures pour les surmonter	et 71		

Tableau 26 : Actions retenues pour le PAT de la technologie de trains diesel électrique pour transpo	rt
en communen	. 72
Tableau 27 : Actions et activités retenues pour le PAT de la technologie de trains légers pour transp	ort
en communen	. 73
Tableau 28 : Parties prenantes pour la mise en œuvre du PAT de la technologie de trains légers pou	ır le
transport en commun	. 74
Tableau 29 : Planification des actions et activités du PAT de la technologie de train diesel-électrique	2 75
Tableau 30 : Coûts des actions et activités du PAT de la technologie de trains diesel électrique pour	
transport en commun, en millions de FCFA (MFCFA)	. 77
Tableau 31 : Risques potentielles et mesures de contingence pour le PAT de la technologie de train	
pour transport interurbain	. 78
Tableau 32: Résumé du PAT de la technologie de trains légers pour transport interurbain	. 81
Tableau 33 : Objectif spécifique et résultats attendus du projet CIRFA	
1.6.1.3. Résultats attendus et produits escomptés	
Tableau 34 : Résultats attendus et produits escomptés du projet CIRFA	. 85
Tableau 35 : Coûts des activités du projet	
Tableau 36 : Risques et défis	. 88
Tableau 37 : Objectifs et résultats attendus	. 90
Tableau 38 : Résultats attendus et produits escomptés	. 91
Tableau 39: Activité du projet	
Tableau 40 : Coûts de mise en œuvre du projet de diffusion de CES	
Tableau 41 : Risques et défis liés au projet de promotion du pompage solaire PV d'eau	
Tableau 42 : Objectifs et résultats attendus du projet de promotion de pompage solaire PV d'eau	
Tableau 43 : Résultat attendus et produits escomptés du projet de promotion de pompage solaire F	
d'eau	
Tableau 44 : Coûts des activités du projet	
Tableau 45 : Risques et défis	
Tableau 46 : Résultats attendus du Projet de Promotion du transport fluvio-lagunaire avec bateaux-	
bus	
Tableau 47 : Produits escomptés du Projet	104
Tables, 40. Dudget másicion mal du Duciet a Duchestian du turne est flusia legunaine avec beteaux	
Tableau 48 : Budget prévisionnel du Projet « Promotion du transport fluvio-lagunaire avec bateaux-	
bus »	
Tableau 49 : Analyse des risques et actions de contingence du Projet de Promotion du transport flu lagunaire avec bateaux-bus	
Tableau 50 : Résultats attendus du Projet de mise en place d'un service rapide de transport ferrovia	
Tableau 51 : Produits escomptés du projet Remise en services et modernisation du transport	109
ferroviaire	111
Tableau 52 : Coût du projet de mise en place d'un service rapide de transport ferroviaire	
Tableau S3: Analyse des risques et actions de contingence du Projet	
Tableaux 54 : Rappel des barrières au déploiement de la technologie de Gestion Intégrée de la Fert	
des Sols et mesures pour les surmonter	119
Tableau 55 : Actions retenues pour le PAT de la technologie de Gestion Intégrée de la Fertilité des S	sols
Tableau 56 : Actions et activités retenues pour le PAT de la technologie de GIFS	
Tableau 57 : Parties prenantes pour la mise en œuvre du PAT de la technologie de GIFS	
Tableau 58 : Planification des actions et activités du PAT	
Tableau 59 : Coûts des actions et activités du PAT de la technologie de GIFS	
Tableau 60 : Risques potentiels et mesures de contingence pour le PAT de la technologie de GIFS	
en e	

Tableau 61: Résumé du PAT de la technologie du GIF	132
Tableau 62 : Récapitulatif des barrières au déploiement de la technologie de Production et Utilisa	ition
du Fumier (PUF) et les mesures pour les surmonter	138
Tableau 63 : Actions retenues pour le PAT de la technologie de Production et Utilisation de Fumier (PUF)	
Tableau 64 : Activités identifiées par action pour la mise en œuvre du PAT de la technologie de PUF	=
Tableau 65 : Parties prenantes pour la mise en œuvre du PAT de la technologie de PUF	
Tableau 66 : Planification des actions et activités du PAT de la technologie de l'OF	
Tableau 67 : Coûts des actions et activités du PAT de la technologie de PUF	
Tableau 68 : Risques potentiels et mesures de contingence pour le PAT de la technologie de	
production et d'utilisation du fumier	146
Tableau 69: Résumé du Récapitulatif Plan d'Actions de la technologie de PUF	
Tableau 70 : Récapitulatif des barrières au déploiement de la technologie de reboisement de te	
forestières et les mesures pour les surmonter	
Tableau 71 : Actions retenues pour le PAT de la technologie de Reboisement de terres forestières .	152
Tableau 72 : Activités identifiées par action pour la mise en œuvre du PAT de la technologie de	133
Reboisement de terres forestières	153
Tableau 73 : Parties prenantes pour la mise en œuvre du PAT de la technologie de Reboisement de	
terres forestières	
Tableau 74 : Planification des actions et activités du PAT de la technologie du RTF	156
Tableau 75 : Coûts des actions et activités du PAT de la technologie de Reboisement des terres	
forestières	159
Tableau 76 : Risques potentiels et mesures de contingence pour le PAT de la technologie de	
Reboisement des Terres Forestières	
Tableau 77: Résumé du Plan d'Actions de la technologie du Reboisement des Terres Forestières	
Tableau 78 : Rappel des barrières au déploiement de la technologie du petit équipement de cuisso	
gaz et les mesures pour les surmonter	169
Tableau 79 : Actions retenues pour le PAT de la technologie du petit équipement de cuisson au gaz	<u>.</u>
butane	
Tableau 80 : Activités identifiées par action de mise en œuvre du PAT de la technologie du petit	
équipement de cuisson au gaz	170
Tableau 81 : Planification des actions et activités du PAT de la technologie du PEG	
Tableau 82 : Coûts des actions et activités du PAT de la technologie du petit équipement de gaz	173
Tableau 83 : Risques potentiels et mesures de contingence pour le PAT de la technologie du petit	
équipement de gaz butane	
Tableau 84: Résumé du PAT de la technologie du PEG	176
Tableau 85 : Résultats attendus du Projet de Remise en services et modernisation du transport	400
ferroviaire Tableau 86 : Produits escomptés du projet de promotion à grande échelle de la technologie de GIFo	
Tableau 86 : Produits escomptes du projet de promotion à grande échelle de la technologie de Giri	
Tableau 87 : Coûts de mise en œuvre des activités du projets	
Tableau 88 : Analyse des risques et actions de contingence du Projet	
Tableau 89 : Résultats attendus du Programme d'intensification de la Production et Utilisation du	_5.
Fumier (PUF)	188
Tableau 90 : Produits escomptés du Programme d'Intensification de la Production et Utilisation du	
Fumier	
Tableau 91 : Budget prévisionnel du Programme d'intensification de la Production et Utilisation du	
Fumier	191

Tableau 92 : Analyse des risques et actions de contingence du Projet Production et Utilisation du	
Fumier	. 193
Tableau 93 : Résultats attendus du Projet de mise en œuvre d'un programme de reboisement	
forestier à grande échelle	. 196
Tableau 94 : Produits escomptés du projet de promotion à grande échelle de la technologie de	
Reboisement des terres forestières	. 197
Tableau 95 : Coûts de mise en œuvre des activités du projets Error! Bookmark not defi	ned.
Tableau 96 : Analyse des risques et actions de contingence du Projet	. 201
Tableau 97 : Résultats attendus du projet et produits escomptés	. 205
Tableau 98 : Coûts des activités du projet	. 207
Tableau 99 : risques et mesures de contingences	. 208
LISTE DES FIGURES	
Figure 1 : Répartition des émissions de GES directs par catégorie du secteur de l'énergie en 2015	
(source MCVDD, TCN)	

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF	13
1.1Brève présentation du secteur de l'énergie	18
1.1.1 Sous-secteur du solaire photovoltaïque	18
1.1.2 Sous-secteur du transport	18
1.2. Plan d'actions (PAT) pour la technologie de chauffe-eau solaire	19
1.2.1 Brève description de la technologie	19
1.2.2 Ambition pour la technologie de chauffe-eau solaire	20
1.2.3 Actions et activités retenues pour le PAT	
1.2.3.1. Rappel des barrières et mesure identifiées à l'étape de l'analyse des barrières et cadre	
propice (ABCP)	20
1.2.3.2. Actions sélectionnées pour le PAT	21
1.2.3.3. Activités de mise en œuvre des actions	22
1.2.3.4. Actions à mettre en œuvre en tant que idées de projets	24
1.2.3.5. Parties prenantes et planification des activités sélectionnées pour le PAT	
1.2.3.6. Besoins en renforcement des capacités	28
1.2.3.7. Evaluation et planification des coûts pour le PAT	28
1.2.3.8. Organisation et gestion	30
1.2.3.8. 1Risques et gestion des contingences	30
1.2.3.8. 2Etapes suivantes	32
1.3. Plan d'actions (PAT) pour la technologie de pompage solaire PV d'eau	37
1.3.1 Brève description de la technologie	37
1.3.2 Ambition pour la technologie des équipements de pompage solaire PV d'eau	37
1.3.3 Actions et activités retenues pour le PAT	37
1.3.3.1. Synthèse des barrières et mesures identifiées à l'étape de l'ABCP	37
1.3.3.2. Actions retenues pour le PAT	39
1.3.3.3. Activités de mise en œuvre des actions	39
1.3.3.4. Actions à mettre en œuvre en tant que idées de projets	40
1.3.3.5. Parties prenantes et planification des activités sélectionnées pour le PAT	41
1.3.3.6. Besoins en renforcement de capacités	
1.3.3.7. Evaluation et planification des coûts pour le PAT	44
1.3.3.8.Organisation et gestion	46
1.3.3.8.1Risques et gestion des contingences	46
1.3.3.8. 2Etapes suivantes	48
1.4. Plan d'actions (PAT) pour la technologie de bateaux-bus pour le transport fluvio-lagunaire e	
infrastructures associées (embarcadères/débarcadères)	
1.4.1 Brève description de la technologie	54
1.4.2 Ambition pour la technologie de bateaux-bus pour transport fluvio-lagunaire et	
infrastructures associées	
1.4.3 Actions et activités retenues pour le PAT	
1.4.3.1. Synthèse des barrières et mesures identifiées à l'étape d'ABCP	
1.4.3.2. Actions retenues pour le PAT	
1.4.3.3. Activités de mise en œuvre des actions	
1.4.3.3. Actions à mettre en œuvre en tant que idées de projets	
1.4.3.4. Parties prenantes et planification des activités sélectionnées pour le PAT	
1.4.3.4. Besoins en renforcement de capacités	
1.4.3.5. Evaluation et planification des coûts pour le PAT	
1.4.3.6. Organisation et gestion	
1 4 3 6 1 Risques et gestion des contingences	63

1.4.3.6. 2Etapes suivantes	.70
1.5. Plan d'actions (PAT) pour la technologie de trains diesel-électrique légers pour transport	
interurbain et réseau ferroviaire Ouidah-Cotonou-Porto Novo réhabilité	
1.5.1 Brève description de la technologie	
1.5.2 Ambition pour la technologie de trains diesel-électrique légers pour transport interurbain	
1.5.3 Actions et activités retenues pour le PAT	
1.5.3.1. Synthèse des barrières et mesures identifiées à l'étape d'ABCP	
1.5.3.2. Actions et activités sélectionnées pour le PAT	
1.5.3.4. Actions à mettre en œuvre en tant que idées de projets	
1.5.3.5. Parties prenantes et planification des activités sélectionnées pour le PAT	
1.5.3.5. Besoins en renforcement de capacités	
1.5.3.6. Evaluation et planification des coûts pour le PAT	
1.5.3.7. Organisation et gestion	
1.5.3.7. 1Risques et gestion des contingences	
1.5.3.7. 2Etapes suivantes	
1.5.3.8. Actions à mettre en œuvre en tant que idées de projets	
1.6. IDEES DE PROJETS DU SECTEUR ENERGIE 1.6.1. PROJET « MISE EN PLACE D'UN CADRE INSTITUTIONNEL, REGLEMENTAIRE ET FINANCIER	.84
1.6.1. PROJET « MISE EN PLACE D'UN CADRE INSTITUTIONNEL, REGLEMENTAIRE ET FINANCIER APPROPRIE POUR LA PROMOTION DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLE:	c
(CIRFA) »	
1.6.1.2. Objectifs du projet	
1.6.1.3. Résultats attendus et produits escomptés	
1.6.1.4. Liens avec les priorités de développement durable du pays	
Le projet est de portée sectorielle : secteur de l'énergieError! Bookmark not defin	
1.6.1.6. Activités du projet	
1.6.1.7. Durée du projet	
1.6.1.8. Budget et sources de financement du projet	
1.6.1.9. Coordination et suivi-évaluation des activités du projet	
1.6.1.10. Risques et défis	
1.6.2.1. INTRODUCTION	
1.6.2.2 OBJECTIFS DU PROJET	
1.6.2.3. Résultats attendus et produits escomptés	
1.6.2.4. Liens avec les priorités de développement durable du pays	
1.6.2.5. PORTEE DU PROJET	
Le projet est de portée nationale	
1.6.2.6. ACTIVITES DU PROJET	
1.6.2.7. Durée du projet	
1.6.2.8. Budget et sources de financement du projet	
1.6.2.9. Coordination et suivi-évaluation des activités du projet	
1.6.2.10. Risques et défis	
1.6.3. PROJET DE PROMOTION DU POMPAGE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE D'EAU POUR L'IRRIGATIO	N
DE PERIMETRES MARAICHERS	
1.6.3.1. Introduction	
1.6.3.2. Objectifs du projet	
1.6.3.3. Résultats attendus et produits escomptés	
1.6.3.4. Liens avec les priorités de développement durable du pays	
1.6.3.5. PORTEE DU PROJET	
1.6.3.6. ACTIVITES DU PROJET	
1.6.3.7. DUREE DU PROJET	

1.6.3.8. Budget et sources de financement du projet	99
1.6.3.9. Coordination et suivi-évaluation des activités du projet	.100
1.6.3.10. Risques et défis	.100
1.6.4.1. Introduction	.102
1.6.4.2. Objectifs du projet	.102
1.6.4.3. Résultats attendus du projet	.102
1.6.4.4. Liens avec les priorités de développement durable du pays	.103
1.6.4.5. Produits escomptés du projet	
Tableau 47 : Produits escomptés du Projet	.104
1.6.4.6. Portée du projet	.104
1.6.4.7 Activités du projet	.105
1.6.4.8. Durée du projet	.105
1.6.4.9. Budget/Besoins en ressources	.106
1.6.4.10. Coordination et suivi-évaluation des activités du projet	
1.6.4.11. Risques et défis	
1.6.5.1. Introduction	
1.6.5.2. Objectifs du projet	.109
1.6.5.3. Résultats attendus du projet	
1.6.5.4. Liens avec les priorités de développement durable du pays	
1.6.5.5. Produits escomptés du projet	
1.6.5.6. Portée du projet	.111
1.6.5.7. Activités du projet	.111
1.6.5.8. Durée du projet	.113
1.6.5.9. Budget et sources de financement du projet	.113
1.6.5.10. Coordination et suivi-évaluation des activités du projet	.115
1.6.5.11. Risques et défis	.115
2.1. Brève présentation du secteur AFAT	.117
2.2. Plan d'actions (PAT) pour la technologie de gestion intégrée de la fertilité des sols	.118
2.2.1 Brève description de la technologie	.118
2.2.2 Ambition pour la technologie de gestion intégrée de la fertilité des sols	.118
2.2.3 Actions et activités retenues pour le PAT	.119
2.2.3.1. Rappel des barrières et mesures identifiées à l'étape d'ABCP	.119
2.2.3.2. Actions et activités sélectionnées pour le PAT	.120
2.2.3.3.Actions à mettre en œuvre en tant que idées de projets	.121
2.2.3.4. Parties prenantes et planification des activités sélectionnées pour le PAT	.121
2.2.3.5. Besoins en renforcement de capacités	.126
2.2.3.6. Evaluation et planification des coûts pour le PAT	.126
2.2.3.7. Organisation et gestion	
2.2.3.7. 1Risques et gestion des contingences	.128
2.2.3.7. 2Etapes suivantes	.131
2.3. Plan d'actions (PAT) pour la technologie de production et utilisation du fumier (PUF)	.137
2.3.1 Brève description de la technologie	
2.3.2 Ambition pour la technologie de production et utilisation du fumier	.137
2.3.3 Actions et activités retenues pour le PAT	.137
2.3.3.1. Rappel des barrières et mesure identifiées à l'étape d'ABCP	.137
2.3.3.2. Actions et activités sélectionnées pour le PAT	
2.3.3.3.Actions à mettre en œuvre en tant que idées de projets	.140
2.3.3.4. Parties prenantes et planification des activités sélectionnées pour le PAT	.140
2.3.3.5. Besoins en renforcement de capacités	
2.3.3.6. Evaluation et planification des coûts pour le PAT	.143
2.3.3.7. Organisation et gestion	.146

2.3.3.7. 1Risques et gestion des contingences	
2.3.3.7. 2Etapes suivantes	
2.4. Plan d'actions (PAT) pour la technologie de reboisement de terres forestières	
2.4.1 Brève description de la technologie	
2.4.2 Ambition pour la technologie de reboisement de terres forestières	.151
2.4.3 Actions et activités retenues pour le PAT	
2.4.3.1. Rappel des barrières et mesure identifiées à l'étape d'ABCP	
2.4.3.2. Actions et activités sélectionnées pour le PAT	
2.4.3.3.Actions à mettre en œuvre en tant que idées de projets	
2.4.3.4. Parties prenantes et planification des activités sélectionnées pour le PAT	
2.4.3.5. Besoins en renforcement de capacités	
2.4.3.6. Evaluation et planification des coûts pour le PAT	
2.4.3.7. Organisation et gestion	
2.4.3.7. 1Risques et gestion des contingences	
2.4.3.7.2Etapes suivantes	
2.5. Plan d'actions (PAT) pour la technologie de petit équipement de cuisson au gaz butane	
2.5.1 Brève description de la technologie	
2.5.2 Ambition pour la technologie de petit équipement de cuisson au gaz butane	
2.5.3 Actions et activités retenues pour le PAT	
2.5.3.1. Rappel des barrières et mesures identifiées à l'étape d'ABCP	
2.5.3.2. Actions et activités de mise en œuvre du PAT	
2.5.3.3.Actions à mettre en œuvre en tant que idées de projets	
2.5.3.4. Besoins en renforcement de capacités	
2.5.3.5. Planification des activités sélectionnées pour le PAT	
2.5.3.6. Besoins en renforcement de capacités	
2.5.3.7. Evaluation et planification des coûts pour le PAT	
2.5.3.8. Organisation et gestion	
2.5.3.8. 1Risques et gestion des contingences	
2.5.3.8. 2Etapes suivantes	
2.5.3.9Idées de projets pour le PAT	
2.6. IDEES DE PROJETS DU SECTEUR DE l'AGRICULTURE, DE LA FORESTERIE ET AUTRES AFFECTATIO	
, , , , ,	.179
2.6.1. Projet « Promotion à grande échelle de la Technologie de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (GIFS) »	
2.6.1.1. Introduction.	
2.6.1.2. Objectifs du projet	
2.6.1.3. Résultats attendus du projet	
2.6.1.4. Liens avec les priorités de développement durable du pays	
2.6.1.5. Produits escomptés du projet	
2.6.1.6. Portée du projet	
2.6.1.7. Activités du projet	
2.6.1.8. Durée du projet	
2.6.1.9. Budget et sources de financement du projet	
2.6.1.10. Coordination et suivi-évaluation des activités du projet	
2.6.1.11. Risques et défis	
2.6.2. Projet « Promotion de l'adoption de technologie DE LA Production et utilisation du fumier	. 104
(PPTPUF »(PPTPUF)	.127
2.6.2.1. Introduction	
2.6.2.2. Objectifs du projet	
2.6.2.3. Résultats attendus du projet	
2.6.2.4. Produits escomptés du projet	

2.6.2.5. Portée du projet	.190
2.6.2.6. Durée du Projet	.191
2.6.2.7. Budget/Besoins en ressources	.191
2.6.2.8. Coordination et suivi-évaluation des activités du programme	.192
2.6.2.9. Risques et défis	
2.6.3. Projet « MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE REBOISEMENT FORESTIER A GRANDE ECHE	ELLE
(PHASE 1)	
2.6.3.1. Introduction	
2.6.3.2. Objectifs du projet	.195
2.6.3.3. Résultats attendus du projet	
2.6.3.4. Liens avec les priorités de développement durable du pays	
2.6.3.5. Produits escomptés du projet	
2.6.3.6. Portée du projet	
2.6.3.7. Activités du projet	.198
2.6.3.8. Durée du projet	
2.6.3.9. Budget et sources de financement du projet	
2.6.3.10. Coordination et suivi-évaluation des activités du projet	
2.6.3.11. Risques et défis	
2.6.4. PROJET « POURSUITE ET INTENSIFICATION DES ACTIONS DE SUBSTITUTION DU BOIS-ENERTO	
PAR LE GAZ BUTANE (PHASE 1 DU PAT) »	
2.6.4.1. INTRODUCTION	
2.6.4.2. OBJECTIFS DU PROJET	
2.6.4.3. RESULTATS ATTENDUS ET PRODUITS ESCOMPTES	
2.6.4.4. LIENS AVEC LES PRIORITES DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PAYS	
2.6.4.5. PORTE DU PROJET	
2.6.4.6. ACTIVITES DU PROJET	
2.6.4.7. DUREE DU PROJET	
2.6.4.8. BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT DU PROJET	_
2.6.4.9. COORDINATION ET SUIVI-EVALUATION DES ACTIVITES DU PROJET	
2.6.4.10. RISQUES ET DEFIS	
CONCLUSION	.215
ANNEXES	.217

RESUME EXECUTIF

Le présent rapport est le troisième du processus d'évaluation des besoins technologiques pour l'atténuation des GES au Bénin. IL vient après les deux premiers rapports de ce processus en l'occurrence le rapport sur (i) l'identification et la priorisation de quelques technologies pertinentes pour l'atténuation des GES dans le contexte du Bénin et (ii) celui traitant de l'analyse des barrières et cadre propice au déploiement de ces technologies.

Se fondant sur les résultats de l'analyse des barrières et du cadre propice au déploiement des technologies, il définit les plans d'actions technologiques (PAT) pour les technologies prioritaires d'atténuation identifiées dans les deux secteurs ciblés par l'étude à savoir (i) l'énergie englobant les transports et (ii) l'agriculture, de la foresterie et autres affectations des terres (AFAT), ainsi que les idées de projets pour leur mise en œuvre.

Ce rapport à partir d'un travail préliminaire réalisé par le consultant et qui a permis d'identifier avec les parties prenantes, au cours de séances tenues avec des responsables et personnes ressources au sein des services techniques concernés, les actions pertinentes à inclure au PAT par technologie et de décliner ces actions en activités de mise en œuvre du PAT. Cette identification a par ailleurs tenu compte des objectifs visés par politiques sectorielles, les expériences basées sur les actions antérieures portant sur la vulgarisation à petite échelle des technologies ciblées ainsi que des études de faisabilité réalisées par les structures dans la perspective d'un déploiement plus important de certaines technologies.

Au terme de ce processus les actions prioritaires ci-dessous ont été retenues pour le déploiement de chaque technologie suivante par secteur.

a) Actions retenues par technologie du secteur de l'Energie :

Pour la technologie « Chauffe-eau solaire » :

- Action 1 : Mise en place d'un cadre financier adapté pour la promotion de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables.
- Action 2 : Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs publics et privés dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables
- Action 3 : Amélioration du cadre réglementaire et renforcement du contrôle de qualité des équipements d'énergie solaire
- Action 4: Mise en place d'un programme de promotion du chauffage solaire d'eau dans les infrastructures sociocommunautaires, les logements sociaux et les ménages avec pour objectif la diffusion de 50.000 chauffe-eaux solaires à l'horizon 2030.
- Action 5 : Appui au développement du marché des équipements d'énergie solaire au Bénin ainsi que des capacités nationales dans le domaine de fabrication de chauffe-eaux solaires adaptés aux différents besoins

Pour la technologie « Equipements de pompage solaire PV d'eau » :

- Action 1 : Appui au développement du marché des équipements d'énergie solaire au Bénin
- Action 2 : Définition et mise en œuvre d'un programme de promotion du pompage solaire d'eau pour l'irrigation des cultures maraichères.
- Action 3 : Amélioration du cadre réglementaire et renforcement du contrôle de qualité des équipements d'énergie solaire

• Action 4 : Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs publics et privés dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables

Pour la technologie « Bateaux-bus pour transport fluvio-lagunaire et infrastructures associées (embarcadères/débarcadères)»:

- Action 1 : Mise en place d'un partenariat public privé pour la réalisation du projet de déploiement de la technologie
- Action 2 : Réalisation des investissements et mise en place du service de transport fluviolagunaire
- Action 3 : Mise en place d'un plan d'appui au secteur privé pour le développement d'une production nationale de bateaux-bus

Pour la technologie « Trains diesel-électrique légers pour transport interurbain et réseau ferroviaire Ouidah-Cotonou-Porto Novo réhabilité » :

- Action 1 : Initiation et mise en œuvre au ministère en charge des transports d'un projet d'appui
 à la mise en place d'un service rapide de transport ferroviaire sur les lignes Ouidah-Pahou-Godomey-Cotonou et Porto Novo – Cotonou
- Action 2 : Mise en place du partenariat public et privé pour le déploiement de la technologie
- Action 3 : Réalisation des investissements et mise en place du service de transport ferroviaire sur les lignes ciblées

b) Actions retenues par technologie du secteur AFAT

Pour la technologie « Gestion intégrée de la fertilité des sols » :

- Action 1 : Poursuivre les actions de promotion de GIFS en cours
- Action 2 : Mise en place au niveau du MAEP d'un programme d'intensification des actions visant la promotion des techniques de Gestion Intégrée de la fertilité des sols avec pour objectif de les appliquer sur une superficie totale cumulée de 5000.000 d'ha à l'horizon 2030
- Action 3 : Mise en place de nouveaux projets de mise en œuvre du programme établi
- Action 4 : Promotion de l'application de la réglementation en matière de la gestion foncière en milieu rural

Pour la technologie « Production et utilisation du fumier »

- Action 1 : Définition et mise en œuvre d'un programme de promotion de l'adoption de la technologie de production et d'utilisation du fumier par au moins 120.000 petits exploitants agricoles à l'horizon 2030.
- Action 2 : Renforcement du cadre juridique et réglementaire existant pour la promotion des techniques de GDT notamment en ce qui concerne le déploiement à grande échelle de l'intégration de l'élevage à la production végétale, la production et l'utilisation du fumier

Pour la technologie « Reboisement de terres forestières »

- Action 1 : Appui à la sécurisation des terres forestières par la contribution à la généralisation de l'application de la loi portant régime foncier rural au Bénin
- Action 2 : Mise en oeuvre d'un programme de reboisement forestier à grande échelle (PRFGE) avec pour objectif 15.000 ha/an
- Action 3 : Mise en place de mesures favorisant une plus grande responsabilisation des communautés rurales dans la gestion durable des ressources forestières
- Action 4 : Mise en place de mesures favorisant une plus grande responsabilisation des communautés rurales dans la gestion durable des ressources forestières.

Pour la technologie « Petit équipement de cuisson au gaz butane »

- Action 1 : Mise en place de mesures pour promouvoir davantage l'accès des ménages et autres consommateurs au gaz domestique comme énergie de substitution au bois-énergie
- Action 2 : Renforcement du contrôle des mesures de sécurité au niveau des équipements de gaz domestique par l'accroissement des capacités opérationnelles de l'office Béninois de la Recherche Géologique et Minière (OBRGM)
- Action 3 : Mise en place de mesures pour assurer une meilleure couverture du territoire national en point d'accès au gaz domestique

Suite à l'identification et la planification des activités devant permettre la mise en œuvre des actions par technologie, les travaux d'estimation des coûts ont été réalisés en se basant sur les orientations du guide intitulé « Surmonter les barrières au transfert et à la diffusion des technologies climatiques, édition 2015 » en matière d'analyse coût-bénéfice pour un programme de déploiement de technologies.

Pour la présentation des résultats des travaux réalisés dans le cadre du processus ci-dessus décrit, le rapport est structuré en deux chapitres : chaque chapitre traitant des plans d'actions technologiques et idées de projets pour le secteur de l'Energie et le chapitre traitant des plans d'actions technologiques et idées de projets pour le secteur de l'agriculture, de la Foresterie et Autres Affectations des Terres (AFAT).

INTRODUCTION

En ratifiant la CCNUCC, les Parties ont pris l'engagement d'œuvrer à l'atteinte de son objectif ultime, qui est celui de "stabiliser les concentrations de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique", lorsqu'on se réfère à son article 2. Le transfert de technologies et sa promotion aux pays en voie de développement sont inscrits à l'article 4 de la Convention en son paragraphe 5 comme un moyen pouvant permettre à ces pays d'appliquer les dispositions de la Convention et de parvenir à un développement global moins polluant ainsi qu'à une adaptation rapide et appropriée.

Les engagements pour promouvoir le transfert des technologies aux pays en voie de développement ont été renouvelés à travers plusieurs décisions prises dans les conférences des parties (CP) notamment :

- la décision 4/CP7 relatif au cadre d'actions pour le transfert de technologie adoptée dans les Accords de Marrakech en 2001 ;
- la décision 3 CP/13 à Bali en 2007, relative à la mise au point et transfert de technologies dans le cadre de l'organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique;
- la décision 2 CP.14 à Poznań en 2008, portant sur Le programme stratégique de Poznań sur le transfert de technologies qui a pour but de parvenir à augmenter de façon notoire les investissements dans le domaine du transfert de technologie et de permettre ainsi aux pays en développement de répondre à leurs besoins en technologies climatiques.

Ce niveau d'engagement à conduit, en 2010, à l'établissement du Mécanisme technologique composé de deux organes complémentaires notamment le Comité Exécutif de la Technologie (TEC) et le Centre-Réseau des Technologies Climatiques (CRTC), qui a pour but de "faciliter l'action renforcée" sur le développement et le transfert de technologie afin de soutenir le progrès sur l'adaptation et l'atténuation. La décision 1/CP.21 portant Adoption de l'Accord de Paris prescrit en son paragraphe 67 «au Comité Exécutif de la Technologie ainsi qu'au Centre et au Réseau des Technologies Climatiques, d'entreprendre, en apportant leur concours à l'application de l'Accord, de nouveaux travaux concernant, entre autres, a) la recherche, la mise au point et la démonstration de technologies ; b) le développement des capacités et des technologies endogènes ». L'article 10 de l'Accord de Paris précise en son paragraphe 1 « l'importance qu'il y a à donner pleinement effet à la mise au point et au transfert de technologies de façon à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire les émissions de gaz à effet de serre ».

Par ailleurs, dans le paragraphe 6 du même article, il est recommandé la fourniture d'un appui financier aux pays en développement parties « pour le renforcement d'une action concertée en matière de mise au point et de transfert de technologies à différents stades du cycle technologique, en vue de parvenir à un équilibre entre l'appui à l'atténuation et l'appui à l'adaptation ». Depuis 2018, le Mécanisme technologique est guidé par le Cadre technologique approuvé à la COP 24 et qui met plus d'accent sur l'EBT et son rôle dans la promotion ainsi que sur la facilitation des actions renforcées sur le développement et transfert de technologie. Il a aussi donné un rôle central dans la mise en œuvre des technologies climatiques d'atténuation et d'adaptation.

C'est dans ce contexte et sous financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) que le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en partenariat avec le DTU a initié dans le cadre de la CCNUCC, cette troisième phase d'Evaluation des Besoins en Technologies (EBT) appuyés par ENDA-Energie dans les pays francophones.

L'évaluation des Besoins Technologiques (EBT) est un ensemble d'activités menées à l'échelle nationale, visant à identifier et donner un ordre de priorité aux technologies d'atténuation et d'adaptation aux

changements climatiques dans les pays en développement. A l'instar des autres pays en développement, le Projet «Evaluation des Besoins en Technologies et son Plan d'Action Technologique» (Projet EBT) du Bénin a pour objectif d'aider le Bénin à identifier et analyser les besoins en technologies prioritaires pouvant constituer la base d'un portefeuille de projets et de programmes en matière de technologies respectueuses de l'environnement (EST), afin de faciliter le transfert et l'accès aux EST et au savoir-faire dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 4.5 de la Convention CCNUCC. Les principaux objectifs du projet sont :

- Identifier et hiérarchiser les technologies qui peuvent contribuer aux objectifs en matière d'atténuation au Bénin tout en atteignant les objectifs et maintenant les priorités de développement au niveau national, ceci par le biais d'un processus participatif mené par les pays;
- Identifier les barrières empêchant l'acquisition, le déploiement et la diffusion des

technologies prioritaires;

• Développer des Plans d'Action en faveur de la Technologie (PAT) qui spécifient et permettent des cadres propices pour pouvoir surmonter les barrières et faciliter le transfert, l'adoption, et la diffusion des technologies sélectionnées par les pays participants.

De plus, le processus EBT vise le développement des notes conceptuelles dans le but d'attirer des fonds pour mettre en place des technologies sélectionnées dans des domaines prioritaires pertinents pour chaque pays.

Le présent document constitue le rapport de la phase 3 portant sur l'élaboration des plans d'actions technologiques pour l'atténuation dans les secteurs de l'Energie et de l'Agriculture, de la foresterie et autres Affectations des Terres (AFAT).

CHAPITRE 1 : PLANS D'ACTIONS TECHNOLOGIQUES ET IDEES DE PROJETS POUR LE SECTEUR DE L'ENERGIE

1.1. Brève présentation du secteur de l'énergie

Dans le secteur de l'énergie deux sous-secteurs sont concernés par le déploiement des technologies prioritaires d'atténuation retenues : le sous-secteur des énergies renouvelables en l'occurrence celui de l'énergie solaire photovoltaïque et le sous-secteur des transports en tant que sous-secteur de consommation d'énergie. La situation par sous-secteur ainsi ciblé se présente comme il suit.

1.1.1 Sous-secteur du solaire photovoltaïque

Dans le domaine de l'énergie solaire, le Bénin dispose d'un potentiel dont l'exploitation reste en grande partie limitée à quelques usages notamment (i) l'électrification microcentrales solaires des localités rurales éloignées des réseaux électriques conventionnels; (ii) la promotion de l'accès des ménages des localités rurales aux kits solaires individuels; (iii) l'éclairage public par lampadaire solaire PV aussi bien dans les centres urbains, qu'en zones rurales et (iv) le pompage d'eau essentiellement pour l'alimentation en eau potable dans les villages.

En dépit de l'opportunité qu'offre cette source d'énergie pour d'autres applications, son utilisation pour (i) le chauffage domestique d'eau ; (ii) le chauffage d'eau pour des besoins de certains établissements (centres de santé, hôtels etc.) ; le pompage d'eau pour l'irrigation dans l'agriculture demeure marginal.

Ainsi l'option faite dans le cadre du déploiement des technologies de chauffe-eaux solaire et de pompage solaire photovoltaïque vise-t-elle à la fois à contribuer à une plus grande valorisation de ce potentiel, mais également à réduire les émissions de GES dans le secteur de l'énergie. Elle s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'Etat visant à promouvoir les énergies renouvelables.

1.1.2 Sous-secteur du transport

Suivant les données des inventaires nationaux, de 1990 à 2015 (MCVDD, TCN septembre 2019), le soussecteur des transports vient en tête pour les émissions des GES directs issues du secteur de l'énergie. Les émissions pour la catégorie transports sont estimées en 2015 à 4622,6 Gg E-CO₂ sur un total de 6166,62 pour tout le secteur de l'énergie, soit 75%.

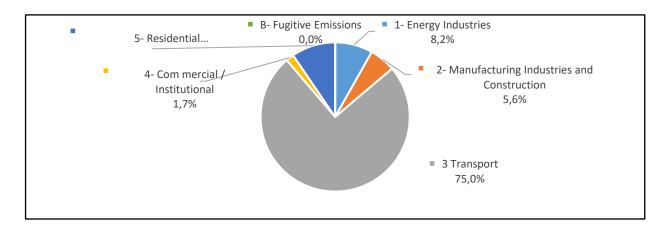


Figure 1 : Répartition des émissions de GES directs par catégorie du secteur de l'énergie en 2015 (source MCVDD, TCN)

Par ailleurs on note sur la période 1990 à 2015 une évolution dans le sens d'un accroissement continu des émissions issues du transport avec les émissions de 2015 vingt-trois (23) fois supérieures à celles de 1990 (200, 54 Gg E-CO $_2$ en 1990 contre 4622,6 en 2015). La réduction de ces émissions dans les années à venir nécessitera de promouvoir le développement du transport en commun pour sortir de la prédominance actuelle de l'usage des moyens de transport individuel ou de petites capacités.

C'est l'orientation définie par la Stratégie Sectorielle des Transports 2014-2018 à travers les objectifs ciaprès dont la mise en œuvre devrait contribuer considérablement à limiter les émissions nationales de gaz à effet de serre dans les années à venir :

- Réhabiliter les infrastructures ferroviaires et renforcer les capacités de transport en matériels remorqué et roulant
- Promouvoir le transport ferroviaire

Les choix opérés dans le cadre du présent plan d'actions technologiques pour l'atténuation de ces émissions à savoir le développement du transport fluvio-lagunaire et du transport ferroviaire pour décongestionner les axes routiers Calavi-Cotonou-Porto Novo et Ouidah-Godomey-Cotonou-Porto Novo découlent de cette stratégie.

1.2. Plan d'actions (PAT) pour la technologie de chauffe-eau solaire

1.2.1 Brève description de la technologie

Un chauffe-eau solaire est un équipement qui assure un ensemble de fonctions :

- le captage de l'énergie solaire et conversion du rayonnement en chaleur par les capteurs solaires thermiques ;
- le transfert de la chaleur des capteurs vers l'eau à chauffer par une boucle fermée à la circulation naturelle ou forcée ;
- le stockage de l'énergie dans le ballon solaire ;
- la distribution de l'eau chaude vers le système d'appoint et les points de puisage.

Il y a différents types de chauffe-eaux solaires : (i) monobloc pour lequel les capteurs et le ballon sont assemblés dans un seul composant et qui sont les plus vendus au Bénin ; (ii) thermosiphon dans lequel la circulation de la chaleur s'effectue des capteurs au ballon sans pompe grâce à la différence de température, (iii) à circulation forcée qui est muni de pompe et d'une régulation mais dont le coût est plus élevé.

Le déploiement à grande échelle de cette technologie se justifie autant par le service qu'elle peut offrir aux ménages, aux centres de santé et autres établissements sociocommunautaires, que par rapport à son impact potentiel en matière d'évitement des consommations d'énergie électrique à partir du réseau, du gaz domestique ainsi que la diminution utilisations de bois-énergie avec un impact favorable sur la préservation des ressources forestières.

1.2.2 Ambition pour la technologie de chauffe-eau solaire

Se fondant sur le programme en préparation par la Direction Générale des Ressources Energétiques (DGRE du Ministère de l'énergie) avec la Banque Africaine de Développement, dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Maîtrise de l'Energie (PONAME), le présent Plan d'Action Technologique a pour ambition de promouvoir l'accès à grande échelle à la technologie de chauffage solaire avec pour objectif d'atteindre en 2030 le déploiement de 50.000 chauffe-eau solaires dans les hôpitaux de zones, les centres de santé des localités rurales, les postes de sécurité, les établissements d'enseignement disposant d'internats ainsi que dans les logements sociaux en construction à l'initiative du Gouvernement.

1.2.3 Actions et activités retenues pour le PAT

1.2.3.1. Rappel des barrières et mesure identifiées à l'étape de l'analyse des barrières et cadre propice (ABCP)

A la deuxième étape du processus d'évaluation des besoins de technologies d'atténuation, les parties prenantes ont retenu les barrières au déploiement de la technologie de chauffe-eau solaire rappelées au tableau ci-dessous avec les mesures identifiées pour les surmonter.

Tableau 1 : Rappel des barrières au déploiement de la technologie de chauffe-eau solaire (CES) et les mesures pour les surmonter

Catégories et sous- catégories	Barrières	Mesures préconisées
Barrières économiques et financières	Coûts d'acquisition relativement élevés	 Appui au secteur privé pour accroître et diversifier l'offre des équipements d'énergie solaire sur le marché national (mise en place de mécanisme de facilitation de l'accès aux crédits pour les entreprises nationales)
	Manque de mécanisme financier durable de facilitation de l'acquisition de la technologie	 Mise en place de mécanisme de facilitation de l'accès à la technologie de chauffe-eau solaire (système de vente à crédit, subvention, fonds de garantie et/ou bonification de taux d'intérêt pour prêts bancaires)
Barrières non financiè	eres	
Au plan juridique et	Cadre juridique et	Amélioration du cadre réglementaire :
réglementaire	réglementaire insuffisant	 Prise de décret fixant les normes pour les équipements d'énergie solaire importés et pour les travaux d'installation des systèmes; Instauration, sous certaines conditions, d'une obligation de sous-traitance en faveur des entreprises nationales
Par rapport aux capacités institutionnelles et organisationnelles	Absence de contrôle de qualité des équipements importés. Faible concertation et coordination entre acteurs	 Instauration d'un mécanisme de contrôle de qualité des équipements importés. Equipement des services douaniers de stations de tests des équipements d'énergie solaire. Mise en place de cadres de concertation/coordination des actions des différentes catégories d'acteurs ou dynamisation

Catégories et sous- catégories	Barrières	Mesures préconisées
Par rapport aux compétences humaines et capacités techniques des entreprises du secteur	Compétences limitées au niveau national pour le dimensionnement des systèmes complexes, les travaux de montage, la maintenance et le suivi des installations d'énergie solaire	 Diagnostic des besoins de renforcement de capacités techniques des acteurs privés prestataires de services dans le domaine des systèmes solaires et mise en place d'un programme d'assistance technique sur financement de l'état Promotion de formations qualifiantes de courtes durées sur les technologies des énergies renouvelables (appui aux établissements et institutions de formations professionnelles pour la mise en place de programmes spécifiques). Instauration et mise en application d'un concept de projets-écoles au profit des étudiants en fin de cycle universitaire en énergétique (envoie des étudiants en stage sur les chantiers des projets).
Par rapport aux conditions du marché	Faible niveau d'organisation du marché des équipements et des services	Appui au développement du marché national des équipements et travaux dans le domaine des énergies renouvelables (mise en place d'un cadre de partenariat entre l'Etat, les institutions financières de la place et les entreprises privées du secteur)
Sur le plan social culturel et comportemental	Usage relativement répandu au niveau des habitations de haut standing de la technologie du chauffe-eau électrique alimenté par l'énergie du réseau	Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation sur les avantages comparatifs de la technologie et sur sa fiabilité de plus en plus grande.

1.2.3.2. Actions sélectionnées pour le PAT

Au regard des mesures ci-dessus rappelées, la sélection des actions à inclure au PAT s'est faite à partir d'un travail préliminaire fait par le consultant suivi de séances de travail avec des cadres et responsables au sein des institutions parties prenantes ou de consultations d'autres personnes ressources. Il a été procédé dans un premier temps à une sélection des mesures prioritaires à l'aide d'une analyse à partir d'un ensemble de critères (efficacité, pertinence, efficience, interaction avec d'autres mesures, coût et avantages liés à la mise en œuvre). L'analyse a été faite en regroupant pour chaque technologie les mesures suivant deux grandes catégories : les mesures aux barrières économiques et financières et les mesures aux barrières non financières. Au regard des résultats très serrés et en dépit des rangs, l'option faite a été de sélectionner toutes les mesures qui ont obtenu une note totale au moins égale à 20 sur 30. Mais comme le nombre de mesures, dans la plus part des cas, restait grand, un travail de regroupement et de reformulation a été fait pour en réduire le nombre. Les résultats des notations des mesures sont présentés à l'annexe 1.

Dans le tableau ci-dessous sont présentées les mesures présélectionnées suite à l'AMC (colonne de gauche) et les mesures regroupées à inclure comme actions au PAT de la technologie de chauffe-eau solaire (colonne de droite)

Tableau 2 : Synthèse des mesures sélectionnées et des mesures retenues après regroupement et reformulation

Mesures sélectionnées au moyen de l'AMC	Mesures retenues comme actions à inclure dans le PAT
Appui au secteur privé pour accroître et diversifier	Mise en place d'un cadre financier adapté pour la
l'offre d'équipements d'énergie solaire sur le	promotion de la maîtrise d'énergie et des énergies
marché (mise en place de mécanisme de facilitation	renouvelables (Mettre en place un fonds d'appui au
de l'accès aux crédits pour les entreprises	financement des actions de promotion de la maitrise
nationales)	d'énergie et des énergies renouvelables).
Diagnostic des besoins de renforcement de	Mise en œuvre d'un programme de renforcement des
capacités techniques des acteurs privés prestataires	capacités des acteurs publics et privés dans les domaines
de services dans le domaine des systèmes solaires	de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables
et mise en place d'un programme d'assistance	
technique sur financement de l'état	
Promotion de formations qualifiantes de courtes	
durées sur les technologies des énergies	
renouvelables (appui aux établissements et	
institutions de formations professionnelles pour la	
mise en place de programmes spécifiques).	
Mise en place de mécanisme de facilitation de	Mise en place d'un programme de promotion du
l'accès des usagers à la technologie (système de	chauffage solaire d'eau dans les infrastructures
vente à crédit, subvention, fonds de garantie et/ou	sociocommunautaires, les logements sociaux et les
bonification de taux d'intérêt pour prêts bancaires)	ménages avec pour objectif la diffusion de 50.000
	chauffe-eaux solaires à l'horizon 2030.
Appui au développement du marché national des	Appui au développement du marché des équipements
équipements et travaux dans le domaine des	d'énergie solaire au Bénin ainsi que des capacités
énergies renouvelables (mise en place d'un cadre	nationales dans le domaine de fabrication de chauffe-
de partenariat entre l'Etat, les institutions	eaux solaires adaptés aux différents besoins
financières de la place et les entreprises privées du	
secteur)	
Instauration d'un mécanisme de contrôle de qualité	Amélioration du cadre réglementaire pour
des équipements importés.	l'assainissement du marché des équipements d'énergie
Amélioration du cadre réglementaire (prise de	solaire et renforcement du contrôle qualité des chauffe-
décret fixant les normes pour les équipements	eaux solaires et de leur maintenance
d'énergie solaire importés et pour les travaux	
d'installation des systèmes ; instauration, sous	
certaines conditions, d'une obligation de sous-	
traitance en faveur des entreprises nationales)	

1.2.3.3. Activités de mise en œuvre des actions

Les actions ainsi retenues ont été déclinées en activités comme il suit dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Actions et activités retenues pour le PAT de la technologie de chauffe-eau solaire

Actions retenues	Activités identifiées pour supporter l'action
Action 1: Mise en place d'un cadre financier adapté pour la promotion de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables	Activité 1.1 : Réaliser une étude pour (i) la mise en place d'un fonds d'appui à la promotion de la maitrise d'énergie et des énergies renouvelables (FAPMEER)
	Activité 1.2 : Prendre un décret pour la création du fonds d'appui
Action 2 : Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs publics et privés	Activité 2.1 : Réaliser une étude diagnostique des besoins en renforcement des capacités des acteurs nationaux dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables et d'établissement d'un programme d'actions (besoins en (i) développement des compétences humaines, (ii) renforcement des capacités des

Actions retenues	Activités identifiées pour supporter l'action
dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables	différentes catégories d'acteurs publics et privés(iii) en développement des offres de formation de courtes durées et (iv) en assistance technique aux bureaux d'études et entreprises de travaux)
	Activité 2.2 : Mobiliser les ressources et assurer la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités nationales
Action 3 : Amélioration du cadre réglementaire et renforcement du contrôle de qualité des équipements d'énergie solaire	Activité 3.1 : Etendre aux chauffe-eau solaires la réglementation existante (décret n°2018-583 du 19 décembre 2018) sur les normes minimales de performance énergétique des lampes et climatiseurs individuels (élaboration d'un nouveau décret et organisation atelier d'adoption)
	Activité 3.2 : Doter l'une des structures techniques compétentes de l'Etat (Douane, ANM ou ABERME) d'une unité d'essai et de certification de la qualité des équipements d'énergie solaire (panneau solaires, batteries solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) avant leur mise sur le marché ou leur utilisation dans le cadre du programme de promotion.
Action 4: Mise en place d'un programme de promotion du chauffage solaire d'eau dans les infrastructures sociocommunautaires, les logements sociaux et les ménages avec pour objectif la diffusion de 50.000 chauffe-eaux solaires à l'horizon 2030.	Activité 4.1 : Elaborer le programme de diffusion des 50.000 chauffe-eaux solaires et mobiliser les ressources pour sa mise en œuvre (négociations et signature des accords de financement) Activité 4.2 : Acquérir les chauffe-eaux solaires et équiper les infrastructures sociocommunautaires (hôpitaux de zones, centres de santé des localités rurales, postes de sécurité, établissements d'enseignement disposant d'internant) et les logements sociaux Activité 4.3 : Mettre en place un mécanisme de facilitation de l'acquisition par les ménages de chauffe-eaux solaires à des prix subventionnés
	Activité 4.4 : Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les avantages comparatifs de la technologie de chauffe-eau solaire et sur sa fiabilité de plus en plus grande
Action 5 : Appui au développement du marché des équipements d'énergie solaire au Bénin	Activité 5.1 : Etablir un répertoire des entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire (panneaux solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) au Bénin et des entreprises de service dans les domaines des études ainsi que des travaux d'installation et de maintenance de ces équipements (recensement, réunion de validation du répertoire avec les acteurs privés) Activité 5.2 : Appuyer la recherche développement pour la mise au point au Bénin de modèles de chauffe-eaux solaires adaptés aux
	besoins de différentes catégories d'usagers. Activité 5.3 : Mettre en place, dans un cadre de partenariat avec les institutions financières de la place, des facilités financières (fonds de garantie de crédits bancaires ou autre mécanisme de soutien financier) pour permettre : • aux entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire de pouvoir passer des commandes plus importantes afin de bénéficier des économies d'échelle • et aux investisseurs privés intéressés de créer au Bénin des unités de production de chauffe-eaux solaires.

1.2.3.4. Actions à mettre en œuvre en tant que idées de projets

Deux idées de projets sont retenues pour appuyer la mise en œuvre du PAT pour la technologie de Chauffe-eau solaire. Il s'agit de:

- Projet intitulé « Mise en place d'un cadre institutionnel, réglementaire et financier approprié pour la promotion de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables ». Il s'agit d'une idée de projet incluant les actions 1, 2 et 3 qui sont communes aux plans d'actions relatifs au déploiement des technologies de chauffe-eaux solaire ainsi que du pompage solaire photovoltaïque et qui au-delà concernent globalement la promotion de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables.
- Projet intitulé « Promotion de la substitution du chauffage au gaz, au bois-énergie et à l'électricité par le chauffage solaire dans les infrastructures sociocommunautaires et les ménages » qui est basé sur les actions 4 et 5.

1.2.3.5. Parties prenantes et planification des activités sélectionnées pour le PAT

1/ Parties prenantes

Les parties prenantes suivantes auront un rôle déterminant dans la mise en du PAT pour la vulgarisation des chauffe-eaux solaires.

Tableau 4 : Parties prenantes pour la mise en œuvre du PAT de la technologie de chauffe-eau solaire

Parties prenantes du PAT	Rôle dans la mise en œuvre
Ministère en charge de l'énergie à travers la Direction Générale des Ressources Energétiques (DGRE) et l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME)	 Assure la responsabilité globale de la mise en œuvre du PAT Mobilise les autres acteurs institutionnels et le secteur privé. Assure la mise en place du programme concourant à la mise en œuvre du PAT. Appui les initiatives de recherche développement pour la mise au point de chauffe-eau solaires de qualité au Bénin. Fait le suivi évaluation de la mise en œuvre du PAT
Ministère en charge de l'économie et des finances	Assure au premier plan, en liaison avec le ministère de l'énergie la responsabilité de la mise en place d'un cadre de partenariat avec les institutions financières et du fonds de garantie
Entreprises importatrices et de commercialisation des chauffe-eaux solaires	Développement d'une offre d'équipements de chauffe- eaux solaires performant aux coûts les plus bas possibles
Institutions financières de la place	Octroi des crédits aux entreprises nationales pour leur permettre de passer des commandes d'équipements en quantités suffisantes pour couvrir la demande
Université Nationale du Bénin à travers l'Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi ou autres entreprises privée compétentes	Développe des activités de recherche développement avec pour objectif de mettre au point des chauffe-eau solaire performant au Bénin

2/ Planification des activités sélectionnées pour le PAT

Tableau 5 : Planification des actions et activités du PAT de la technologie de chauffe-eau solaire

Actions	Activités	Phas	se 1				Phase 2	Responsabilité		
C.I. J.		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6 à An 9	Primaire	Secondaire	
Calendrier pré	visionnei	20 22	20 23	20 24	20 25	20 26	2027 à 2030			
Action 1: Mise en place d'un cadre financier adapté pour	Activité 1.1 : Réaliser une étude pour (i) la mise en place d'un fonds d'appui à la promotion de la maitrise d'énergie et des énergies renouvelables (FAPMEER). Activité 1.2 : Prendre un décret de création du fonds d'appui							ME (DGRE) ME (DGRE)	MEF, MPD MEF, MPD	
la promotion de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelabl es	creation du fonds à appui							(DGNL)		
Action 2: Mise en ceuvre d'un programme de renforceme nt des capacités des acteurs publics et privés dans les domaines de la maîtrise d'énergie et	Activité 2.1: Réaliser une étude diagnostique des besoins en renforcement des capacités des acteurs nationaux dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables et d'établissement d'un programme d'actions (besoins en (i) développement des compétences humaines, (ii) renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs publics et privés(iii) en développement des offres de formation de courtes durées et (iv) en assistance technique aux bureaux d'études et entreprises de travaux)							ME (DGRE)	MEF, MPD	
des énergies renouvelabl es	Activité 2.2 : Mobiliser les ressources et assurer la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités nationales							ME (DGRE)	MEF, MPD	
Action 3: Amélioratio n du cadre réglementai re et renforceme nt du contrôle de qualité des équipement s d'énergie								ME (DGRE)	ME (ABERME)/ MEF (Douane) / Entreprises privés fournisseurs des équipements / Prestataires de services	
solaire	Activité 3.2 : Doter l'une des structures techniques compétentes de l'Etat (Douane, ANM ou ABERME) d'une unité d'essai et de certification de la qualité des équipements d'énergie solaire (panneau solaires, batteries solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) avant leur mise sur le marché ou							ME (DGRE)	ME (ABERME)	

Actions	Actions Activités						Phase 2	Responsabilité		
Calendrier pré	evisionnel	An 1 20 22	An 2 20 23	An 3 20 24	An 4 20 25	An 5 20 26	An 6 à An 9 2027 à 2030	Primaire	Secondaire	
	leur utilisation dans le cadre du programme de promotion.	22	23	24	23	20	2030			
Action 4: Mise en place d'un programme de promotion	Activité 4.1 : Elaborer le programme de diffusion des 50.000 chauffe-eaux solaires et mobiliser les ressources pour sa mise en œuvre (négociations et signature des accords de financement)							ME (DGRE)	MEF, MPD	
du chauffage solaire d'eau dans les infrastructur es sociocommu nautaires,	Activité 4.2: Acquérir les chauffe-eaux solaires et équiper les infrastructures sociocommunautaires (hôpitaux de zones, centres de santé des localités rurales, postes de sécurité, établissements d'enseignement disposant d'internant) et des logements sociaux							ME (DGRE)	ME (ABERME)	
les logements sociaux et les ménages avec pour	Activité 4.3 : Mettre en place un mécanisme de facilitation de l'acquisition par les ménages de chauffe-eaux solaires à des prix subventionnés (à hauteur de 30%)							ME (DGRE)	ME (ABERME) MEF	
objectif la diffusion de 50.000 chauffe- eaux solaires à l'horizon 2030.	Activité 4.4 : Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les avantages comparatifs de la technologie de chauffe-eau solaire et sur sa fiabilité de plus en plus grande							ME (DGRE)	ME (ABERME) Entreprises privés fournisseurs des équipements	
Action 5: Appui au développem ent du marché des équipement s d'énergie solaire au Bénin ainsi que des capacités nationales dans le domaine de fabrication de chauffe- eaux solaires adaptés aux différents besoins	Activité 5.1 : Etablir un répertoire des entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire (panneaux solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) au Bénin et des entreprises de service dans les domaines des études ainsi que des travaux d'installation et de maintenance de ces équipements (recensement, réunion de validation du répertoire avec les acteurs privés)							ME (DGRE)	MEF	
-	Activité 5.2 : Appuyer la recherche développement pour la mise au point au Bénin de modèles de chauffe-eaux solaires adaptés aux besoins de différentes catégories d'usagers.							ME (DGRE)	ME (ABERME) / MESR (EPAC) MEF / Opérateurs privé du secteur des énergies renouvelables etc.	

Actions	Activités	Phase 1					Phase 2	Responsabil	ité
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6 à An 9	Primaire	Secondaire
Calendrier p	Calendrier prévisionnel		20 23	20 24	20 25	20 26	2027 à 2030		
	Activité 5.3: Mettre en place, en partenariat avec les institutions financières de la place, des facilités financières (fonds de garantie de crédits bancaires ou autre mécanisme de soutien financier) pour permettre (i) aux entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire de pouvoir passer des commandes plus importantes afin de bénéficier des économies d'échelle.et (ii) aux investisseurs privés intéressés de créer au Bénin des unités de production de chauffe-eaux solaires							ME (DGRE)	ME (ABERME) / MESR (EPAC) MEF / Opérateurs privé du secteur des énergies renouvelables etc.

1.2.3.6. Besoins en renforcement des capacités

Les besoins en renforcement des capacités identifiés se situent comme il suit à deux niveaux.

- Le renforcement des capacités des structures techniques de l'Etat dans les domaines ci-après :
 - o Planification du développement des énergies renouvelables (DGRE) ;
 - O Suivi-évaluation des programmes et projets mis en place pour développer les énergies renouvelables (DGRE, ABERME, DPP) ;
 - o Planification opérationnelle et gestion des programmes à grande échelle pour le déploiement des technologies d'énergie renouvelables
- Appui au renforcement des capacités des acteurs privés prestataires de services dans les domaines de conception, montage et maintenance des équipements et systèmes d'énergie solaire.

1.2.3.7. Evaluation et planification des coûts pour le PAT

Le coût total de mise en œuvre du PAT est estimé à 71082 millions de FCFA dont 30562 millions de FCFA pour les 5 premières années de la phase 1. Il se répartit par action comme indiqué dans le tableau cidessous. Le détail des coûts est fourni à l'annexe 2 au tableau A.2.1.

Tableau 6 : Coûts des actions et activités du PAT de la technologie de chauffe-eau solaire

	Unité	Quantité totale du PAT	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	An9	Total Phase 2	Cout total PAT (MFCFA)
Calendrier prévisionnel			2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
Hypothèses														
Situation référence (Niveau actuel de diffusion de la technologie) : Non connue		-	-	-	-	-	-		-	-	-	-		
Cible définie pour le PAT														
* Nombre de chauffe-eaux solaires pour les infrastructures sociocommunautaires et logements sociaux		45000			6000	6000	7000	19000	7000	7000	6000	6000	26000	
* Nombre de chauffe-eaux solaires dans les ménages		5000			1000	1000	1000	3000	1000	1000			2000	
Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT														
Action 1: Mise en place d'un cadre financier adapté pour la promotion de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables	MFCFA		10	2	-	-	-	12	-	-	-	-	-	12
Action 2 : Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs publics et privés dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables	MFCFA		-	50	100	100	200	450	-	-	-	-	-	450
Action 3 : Amélioration du cadre réglementaire et renforcement du contrôle de qualité des équipements d'énergie solaire	MFCFA		-	2	100	-	-	102	-	-	-	-	-	102
Action 4: Mise en place d'un programme de promotion du chauffage solaire d'eau dans les infrastructures sociocommunautaires, les logements sociaux et les ménages avec pour objectif la diffusion de 50.000 chauffe-eaux solaires à l'horizon 2030.	MFCFA		50	20	9160	9160	10650	29040	10660	10650	9000	9000	39310	68350
Action 5 : Appui au développement du marché des équipements solaires au Bénin ainsi que des capacités nationales dans le domaine de fabrication de chauffe-eaux solaires adaptés aux différents besoins	MFCFA		-	-	402	128	32	562	600	0	0	0	600	1162
Sous-total	M FCFA		60	74	9762	9388	10882	30166	11260	10650	9000	9000	39910	70076
Gestion du PAT (coordination du PAT au ME/DGRE et suivi par un Comité interministériel de suivi (3%))			0,1	0,1	14,6	14,1	16,3	45	16,9	16,0	13,5	13,5	60	105
Réalisation d'études périodiques d'évaluation	M FCFA		-	-	_		50	50	-	-	_	50	50	100
Imprévu (1%)				0,74	98	94	109	301	113	107	90	90	399	700
Coût total de mise en œuvre du PAT	M FCFA		60	75	9874	9496	11057	30562	11389	10772	9104	9154	40419	70981

1.2.3.8. Organisation et gestion

1.2.3.8. 1 Risques et gestion des contingences

Dans le tableau qui suit sont analysés les risques potentiels à la mise en des activités du PAT de la technologie des chauffe-eaux solaires au Bénin et les mesures de contingence

Tableau 7 : Risques potentiels et mesures de contingence pour le PAT de la technologie de chauffe-eau solaire

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
Action 1 : Mise en place d'un cadre fir	nancier adapté pour la promotion de la m	naîtrise d'énergie et des énergies renouvelables
Activité 1.1 : Réaliser une étude pour la mise en place d'un fonds d'appui à la promotion de la maitrise d'énergie et des énergies renouvelables (FAPMEER)	 En l'absence de clarifications de la part de la DGRE, risques de confusion et de réticence au niveau des autorités publiques face à de nombreuses différentes propositions de création de fonds. Retard dans la réalisation de l'étude. 	 Passer en revue les différentes propositions de création de fonds pour les clarifications nécessaires à l'endroit des autorités Elaborer un document pour soutenir la proposition auprès du Gouvernement et obtenir son accord. Enclencher à temps le processus de sélection du cabinet d'étude. Faire un suivi rapproché du cabinet sélectionné
Activité 1.2 : Prendre un décret de création du fonds d'appui	Long délai d'adoption du décret par le Gouvernement.	 Associer les structures compétentes des autres ministères (finances, plan, justice) et de la Présidence de la République à l'adoption des documents) Une fois cette étape franchie, accélérer l'introduction de la communication en Conseil des ministres pour la prise du décret.
Action 2 : Mise en œuvre d'un progra d'énergie et des énergies renouvelabl		es acteurs publics et privés dans les domaines de la maîtrise
Activité 2.1: Réaliser une étude diagnostique des besoins et d'établissement d'un programme de renforcement des capacités des acteurs nationaux dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables (besoins (i) en offres de formation de courtes durées pour le développement des compétences humaines, (ii) en renforcement des capacités des acteurs publics et privés dans les domaines d'évaluation et de gestion de projets, de conception, installation et maintenance de systèmes solaires ; etc.)	Problème de financement de l'étude. Retard dans la réalisation de l'étude et l'élaboration du programme	Voir avec ABERME la possibilité de financement de l'étude par le Fonds d'électrification rurale et de maîtrise de l'énergie. Si non soumettre une requête au Ministre des Finances pour son financement sur les fonds pour les études
Activité 2.2 : Mobiliser les ressources et assurer la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités nationales	Retard dans la mobilisation des financements nécessaires. / Insuffisance des financements mobilisés par rapport aux besoins évalués	mêmes ou autres PTFs) pour la mobilisation plus tard de fonds additionnels
Action 3 : Amélioration du cadre régle	mentaire et renforcement du contrôle d	e qualité des équipements d'énergie solaire
Activité 3.1 : Etendre aux chauffe- eaux solaires la réglementation existante (décret n°2018-583 du 19 décembre 2018) sur les normes	Retard dans l'élaboration du nouveau décret / Difficultés dans l'application du décret	Mettre en place à temps une équipe de cadres pour rédiger le nouveau projet de décret et fixer un délai

minimales de performance énergétique des lampes et climatiseurs individuels (élaboration nouveau décret et atelier d'adoption) Activité 3.2 : Doter l'une des structures techniques compétentes de l'Etat (Douane, ANM ou ABERME) d'une unité d'essai et de certification de la qualité des équipements d'énergie solaire (panneau solaires, batteries solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) avant leur mise sur le marché ou leur utilisation dans le cadre du programme de promotion.	Retard dans les procédures de passation de marchés pour l'acquisition des équipements de tests et les travaux d'installation	 Organiser l'atelier de validation du projet de décret avec la participation de tous les acteurs concernés Enclencher en temps le processus de passation des marchés, suivant les plans de travail annuels établis. Accélérer le processus pour tenir dans les délais prévus
	mme de promotion du chauffage sola c pour objectif la diffusion de 50.000 cha Problème de financement de l'étude.	 d'eau dans les infrastructures sociocommunautaires, les auffe-eaux solaires à l'horizon 2030. Mettre en place à temps un projet d'appui à la préparation du programme Assurer le financement de l'étude dans le cadre du projet d'appui
Activité 4.2 : Acquérir les équipements de chauffe-eaux solaires et équiper les infrastructures sociocommunautaires (hôpitaux de zones, centres de santé des localités rurales, postes de sécurité, établissements d'enseignement disposant d'internant) et des logements sociaux	Retard dans la mise à disposition des ressources financières/ Retard dans l'exécution des marchés	 Elaborer et soumettre à temps les plans de passations de marchés et de consommation des crédits aux Partenaires Technique et Financiers (PTFs). Respecter les délais des plans de passation de marchés établis. Sensibiliser les autorités compétentes du Ministère des Finances pour la mise en place à bonne date des des fonds de contreparties et faire le suivi / Organiser des appels d'offres ouverts afin d'obtenir les côuts les plus bas possibles
Activité 4.3 : Mettre en place un mécanisme de facilitation de l'acquisition des chauffe-eaux solaires par les ménages (subvention du prix à l'acquisition à hauteur de 30%)	Importance des besoins de ressources financières pour l'octroi de subvention. / Contraintes liées à la gestion du mécanisme de subvention	 Adapter le niveau de subvention et le nombre possible de bénéficiaires aux ressources mobilisées. Poursuivre la recherche de fonds additionnels
Activité 4.4: Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les avantages comparatifs de la technologie de chauffe-eau solaire et sur sa fiabilité de plus en plus grande	Faible impact des campagnes	 Impliquer les professionnels des activités d'IEC dans les campagnes de sensibilisation. Procéder au préalable à la validation des supports et programme de sensibilisation par l'Administration. Suivi du bon déroulement des campagnes par l'Administration
Action 5 : Appui au développement domaine de fabrication de chauffe-eau Activité 5.1 : Etablir un répertoire des entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire (panneaux solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) au Bénin et des entreprises de service dans les domaines des études ainsi que des travaux d'installation et de maintenance de ces équipements (recensement, réunion de validation	du marché des équipements d'énergie ux solaires adaptés aux différents besoin Difficultés inhérentes à une telle opération dans un contexte où une part importante du marché d'équipements se développe dans l'informel.	Définir au préalable des critères objectifs de ciblage des entreprises. Ne recenser que les entreprises (sociétés, établissements) régulièrement établies conformément aux textes en vigueur en la matière. Associer les services compétents des ministères en charge du commerce et des PME à la mise en œuvre de cette activité et partir des bases de données disponibles.

du répertoire avec les acteurs privés)		 Large diffusion du document provisoire du répertoire avant la réunion de validation avec les acteurs privés
Activité 5.2 : Appuyer la recherche développement pour la mise au point au Bénin de modèles de chauffe-eaux solaires adaptés aux besoins de différentes catégories d'usagers.	Faible performance des équipements mis au point / Coûts de fabrication relativement élevé	 Cibler une ou deux entreprises détenant une certaine expérience en la matière et les associées à la conduite des travaux de recherche. S'informer sur des expériences d'autres pays africains (documentation, voyage d'étude) Mettre en place au besoin une assistance technique pour assurer un transfert de savoirfaire à l'équipe de recherche du Bénin.
Activité 5.3 : Mettre en place, en partenariat avec les institutions financières de la place, des facilités financières (fonds de garantie de crédits bancaires ou autre mécanisme de soutien financier) pour permettre (i) aux entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire de pouvoir passer des commandes plus importantes afin de bénéficier des économies d'échelle.et (ii) aux investisseurs privés intéressés de créer au Bénin des unités de production de chauffe-eaux solaires	Faible intérêt ou réticence au niveau des opérateurs économiques pour cette activité	 Réticence des institutions financières de la place à alléger les conditions d'octroi de crédits aux entreprises. Contraintes financières au niveau du Gouvernement pour la mise en place de fonds de garantie. des facilités financières Discuter avec les potentiels opérateurs privés sur les questions de l'organisation du marché et leurs attentes. Définir avec le secteur privé les mesures à prendre pour la promotion des chauffe-eaux solaires fabriqués au Bénin dès lors qu'ils répondront aux normes de performance existantes.

1.2.3.8. 2 Etapes suivantes

Les étapes suivantes devront consister à réalisation des activités suivantes qui sont déterminantes pour la promotion de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables en générale et la mise en œuvre du PAT en particulier, à savoir :

- la mise en place d'un fonds d'appui à la promotion de la maitrise d'énergie et des énergies renouvelables (FAPMEER) ;
- et la mise en place d'un mécanisme financier approprié de facilitation de l'accès des ménages aux technologies efficaces dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables.

Tableau 8: Résumé du Plan d'Actions du déploiement de la Technologie de Chauffe-eau solaire (CES)

Secteur					Energie						
Sous-secteur				Résider	ntiel et de services						
Technologie	De chauffe-eau solaire présent Plan d'Action Technologique vise à promouvoir l'accès à grande échelle des infrastructures sociocommunautaires et des ménages à la technologie de chauffage										
	solaire avec pour objectif d'atteindr de sécurité, les établissements d'en également de faciliter l'accès de cré	e en 2030 le déploi seignement disposa édits aux ménages p	ement de 50.000 (ant d'internant ain pour équiper leurs	chauffe-e si que da s domicile	aux solaires dans les hôp ns les logements sociaux es de chauffe-eaux solair	oitaux de zones, les centres de sar « en construction à l'initiative du G es.	nté des localités rural Souvernement. Le PA	es, les poste Tambitionn			
Bénéfices	Contribue à l'efficacité énergétique renouvelable et par conséquent à la		· ·	s conson	ımations d'électricité du	réseau, du gaz butane et du bois	-énergie par une sou	rce d'énergi			
Actions à mettre en oeuvre		Sources de financement	Organe responsable et point focal	Délai s	Risques	Critères de succès	Indicateurs de suivi de la mise en œuvre	Budget pa activité (ei MFCFA)			
Action 1: Mise en place d'un cadre financier adapté pour la promotion de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables	nécessaires pour (i) la mise en place d'un fonds d'appui à la promotion de la maitrise d'énergie et des énergies	Gouvernement	Ministère de l'Energie / Direction Générale des Ressources Energétiques (ME/DGRE)	2022	Possible réticence au niveau des autorités publiques. / Retard dans la réalisation de l'étude.	L'étude est réalisée et le projet de décret de création du fonds d'appui est proposé.	Rapport de l'étude / Projet de décret	10			
	Activité 1.2 : Prendre un décret de création du fonds d'appui		(ME/DGRE)		Long délai au niveau du Gouvernement pour l'adoption du décret.	Le décret de création du fonds d'appui est pris par le Gouvernement	Décret créant le fonds d'appui.	2			
Action 2 : Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs publics et privés dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables	diagnostique des besoins en renforcement des capacités des acteurs nationaux dans les domaines	Gouvernement	(ME/DGRE)	2023	Problème de financement de l'étude. / Retard dans la réalisation de l'étude et l'élaboration du programme	L'étude est réalisée et un programme de renforcement des capacités techniques des différents acteurs du secteur de l'énergie solaire est élaboré	Rapport d'étude. / Document du programme	50			

	d'études et entreprises de travaux)							
	Activité 2.2 : Mobiliser les ressources et assurer la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités nationales	Gouvernement et PTFs	(ME/DGRE)	2024- 2026	Retard dans la mobilisation des financements nécessaires. / Insuffisance des financements mobilisés par rapport aux besoins évalués	Les i i i s danici citt a i objectii	Rapport d'activités de la DGRE. / Nombre de cadres formés. / Nombre des structures publiques et privées qui ont bénéficié du programme	400
Action 3 : Amélioration du cadre réglementaire et renforcement du contrôle qualité des équipements d'énergie solaire	Activité 3.1: Etendre aux chauffe- eaux solaires la réglementation existante (décret n°2018-583 du 19 décembre 2018) sur les normes minimales de performance énergétique des lampes et climatiseurs individuels (élaboration d'un nouveau décret et organisation atelier d'adoption)	Gouvernement et PTFs	ME (DGRE)	6 mois (2023)	Retard dans l'élaboration du nouveau décret / Difficultés dans l'application du décret	décret est mise en place par le ME (DGRE, ABERME) et les délais prévus sont respectés.	Nouveau décret pris	2
	Activité 3.2: Doter l'une des structures techniques compétentes de l'Etat (Douane, ANM ou ABERME) d'une unité d'essai et de certification de la qualité des équipements d'énergie solaire (panneau solaires, batteries solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) avant leur mise sur le marché ou leur utilisation dans le cadre du programme de promotion.	Gouvernement et PTFs	ME (DGRE)	2024- 2025	Retard dans les procédures de passation de marchés pour l'acquisition des équipements de tests et les travaux d'installation	l'unité d'essai est mise en place et est fonctionnelle avant fin 2025 / Les acteurs du secteur privé respectent les nouvelles dispositions réglementaires	Procès - Verbaux de réception des installations / Rapports des tests d'équipement s effectués	100

Action 4: Mise en place d'un programme de promotion du chauffage solaire d'eau dans les infrastructures sociocommunautaires, les logements sociaux et les ménages avec pour objectif la diffusion de	Activité 4.1 : Elaborer le programme de diffusion des 50.000 chauffe-eaux solaires et mobiliser les ressources pour sa mise en œuvre (études de faisabilité et d'élaboration du programme, négociations et signature des accords de financement)	Gouvernement	DGRE	2022- 2023 (24 mois)	Disponiblité de financement pour la réalisation de l'étude.	L'étude est financée dans le cadre d'un projet d'appui mis à place la DGRE pour la préparation du programme	Rapport d'études de faisabilité. / Document du programme /Accords de financement signés	70
50.000 chauffe-eaux solaires à l'horizon 2030.	Activité 4.2 : Acquérir les chauffe- eaux solaires et équiper les infrastructures sociocommunautaires (hôpitaux de zones, centres de santé des localités rurales, postes de sécurité, établissements d'enseignement disposant d'internant) et des logements sociaux	Gouvernement et PTFs (IFDD, BAD, UEMOA, PNUD, FEM)	DGRE	7 ans (2024- 2030)	Retard dans la mise à disposition des fonds. / Retard dans l'exécution des marchés	Des ressources suffisantes sont mises en place à bonne date par le Gouvernement et les PTFs / Les appels d'offres sont organisés pour obtenir les côuts les plus bas possibles/ Les délais d'éxécution des marchés sont respectés et les équipements sont acquis et installés	Nombre d'infrastructur es sociocommun autaires et de logements sociaux équipés	67500
	Activité 4.3 : Mettre en place un mécanisme de facilitation de l'acquisition par les ménages des chauffe-eaux solaires à des prix subventionnés (subvention à hauteur de 30%)	Gouvernement et PTFs (IFDD, BAD, UEMOA, PNUD, FEM)	DGRE	7 ans (2024- 2030)	Importance des besoins de ressources financières pour la subvention. / Contraintes liées à la gestion du mécanisme de subvention	Le Gouvernement et les PTFs adoptent la mesure de subvention et des ressources suffisantes sont mises en place / Au moins 30% des ménages informés manifestent un grand intérêt pour s'équiper en chauffeeaux solaires et le mécanisme de subvention fonctionne bien	Taux d'acquisition des chauffe- eaux solaires par les ménages	750
	Activité 4.4: Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les avantages comparatifs de la technologie de chauffe-eau solaire et sur sa fiabilité de plus en plus grande	Gouvernement	DGRE	3 campa gnes périodi ques sont organis ées (2024, 2025 et	Faible impact des campagnes	Les campagnes ont été organisées avec des professionnels d'IEC et ont eu un grand impact	Nombre de campagnes organisées / Types et nombre de supports multimédia utilisés	30

				2027)				
Action 5 : Appui au développement du marché des équipements d'énergie solaire au Bénin ainsi que des capacités nationales dans le domaine de fabrication de chauffeeaux solaires adaptés aux différents besoins	Activité 5.1 : Etablir un répertoire des entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire (panneaux solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) au Bénin et des entreprises de service dans les domaines des études ainsi que des travaux d'installation et de maintenance de ces équipements (recensement, réunion de validation du répertoire avec les acteurs privés)	Gouvernement	ME (DGRE)	(2024)	Difficultés inhérentes à une telle opération dans un contexte où une part importante du marché d'équipements se développe dans l'informel.	Les données sont collectées par la DGRE et le répertoire est élaboré avec la collaboration de tous les acteurs privés	Disponibilté du repertoire	2
	Activité 5.3 : Appuyer la recherche développement pour la mise au point au Bénin de modèles de chauffe-eaux solaires adaptés aux besoins de différentes catégories d'usagers.	Gouvernement et PTFs	DGRE	2 ans (2025- 2026)	Faible performance des équipements mis au point / Coûts de fabrication relativement élevé	Une politique efficace de soutien à la promotion des énergies renouvelables est mise en place par le Gouvernement avec l'adhésion des acteurs du secteur privé	Rapport des travaux de Recherche	160
	Activité 5.3: Mettre en place, en partenariat avec les institutions financières de la place, des facilités financières (fonds de garantie de crédits bancaires ou autre mécanisme de soutien financier) pour permettre (i) aux entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire de pouvoir passer des commandes plus importantes afin de bénéficier des économies d'échelle et (ii) aux investisseurs privés intéressés par la création au Bénin d'unités de fabrication de chauffe-eaux solaires	Gouvernement, PTFs et investisseurs privés	DGRE		léticence des institutions inancières de la place à Illéger les conditions l'octroi de crédits aux entreprises. / Contraintes financières au iveau du Gouvernement pour la mise en place des acilités financières. / Faible intérêt ou réticence au niveau des opérateurs économiques pour le développement d'une production nationale de chauffe-eaux solaires	Les institutions financières ont adhéré au programme de promotion des chauffe-eau solaire et ont allégé les conditions d'octroi de crédits aux entreprises impliquées. / Avant la fin de la mise en oeuvre du PAT, des opérateurs économiques se sont engagés avec l'accompagnement de l'Etat dans une production nationale de chauffe-eaux solaires	Nombre d'entreprises engages dans cette activité au niveau national	1000
Gestion du PAT et imprévus		IFDD						905
Coût total de mise en o	peuvre du PAT			ı				70981

1.3. Plan d'actions (PAT) pour la technologie de pompage solaire PV d'eau

1.3.1 Brève description de la technologie

Comme alternative aux installations de pompage alimenté par de l'électricité produite à partir d'un groupe diesel, le système de pompage solaire photovoltaïque permet de réaliser des économies sur les dépenses d'exploitation et des réductions considérables d'émissions de GES.

Il s'agit d'installation comprenant généralement un système solaire sans batterie (champ de modules photovoltaïque) alimentant une unité de pompage d'eau (motopompe solaire), d'un forage d'eau, d'un réservoir au-dessus du sol pour le stockage de l'eau au besoin, de la tuyauterie et des points de distribution d'eau à l'intérieur de la localité ou des périmètres agricoles dans le cas des systèmes d'irrigation.

1.3.2 Ambition pour la technologie des équipements de pompage solaire PV d'eau

Le développement de l'utilisation des énergies renouvelables dans différents secteurs d'activités y compris l'agriculture est un des objectifs de la politique énergétique nationale. Dans ce cadre, un intérêt de plus grand est porté à l'énergie solaire PV comme source d'énergie pour le pompage d'eau à usage d'irrigation des périmètres maraichers.

Parallèlement, les productions maraichères se sont considérablement accrues depuis quelques années (95% d'accroissement entre 2008 et 2015) avec une moyenne annuelle de 577 677 tonnes (Présidence de la République, Etude de faisabilité du programme national de développement de la filière maraîchère, rapport final, Cabinet ACDD). Cet accroissement est dû à plusieurs facteurs notamment (i) l'existence de marché pour l'écoulement des produits et (ii) la facilitation de l'accès des producteurs aux crédits grâce à l'appui des projets et programmes et des ONGs (ProCAR, ProCAD, PNPFA, PDAC, FAFA, FAIA, IFDC, PfD, ...).

Mais des contraintes subsistent dans certaines régions du pays quant à la faible maîtrise de l'eau pour les besoins d'irrigation des périmètres maraichers et le coût relativement élevé d'utilisation des motopompes. Comme solution à ces problèmes identifiés, des actions sont engagées dans le cadre notamment du Projet d'Appui au Développement du Maraichage (PADMAR) pour promouvoir au niveau des producteurs maraichers le pompage d'eau par système solaire PV.

Le présent Plan d'Action Technologique (PAT) s'inscrit également dans cette démarche avec pour objectif de promouvoir à l'horizon 2030 l'adoption du pompage solaire PV d'eau aux fins d'irrigation par 5000 producteurs maraichers et producteurs de riz.

1.3.3 Actions et activités retenues pour le PAT

1.3.3.1. Synthèse des barrières et mesures identifiées à l'étape de l'ABCP

Le tableau ci-dessous présente pour la technologie de pompage solaire photovoltaïque la synthèse des résultats des travaux réalisés à la deuxième étape du processus d'évaluation des besoins de technologies d'atténuation qui a permis d'identifier les barrières au déploiement de cette technologie et les mesures pour les surmonter.

Tableau 9 : Récapitulatif des barrières au déploiement de la technologie de pompage solaire photovoltaïque d'eau et les mesures pour les surmonter

Catégories et sous- catégories	Barrières	Mesures préconisées
Barrières économiques et financières	Coûts d'investissement relativement élevés	 Appui au secteur privé pour accroitre et diversifier l'offre d'équipements d'EnR sur le marché (mis en place de mécanisme de facilitation de l'accès aux crédits pour les entreprises nationales)
	Problème d'accès des petits producteurs aux conditions mise en place pour promouvoir le développement agricole	 Facilitation de l'accès des producteurs agricoles aux mesures mises en place pour le développement de l'Agriculture (assistance de ATDA aux petits producteurs agricoles pour l'établissement de plans d'affaires, octroi de subvention pour leur faciliter la souscription à la première prime d'assurance auprès de l'AMAB, bonne coordination des actions entre MAEP et le ME)
	Difficultés des entreprises nationales importatrices d'équipements à passer des commandes à grande échelle	 Mise en place de mécanisme pour faciliter aux entreprises nationales du secteur des énergies renouvelables l'accès aux crédits auprès des banques de la place (fonds de garantie, bonification de taux d'intérêts)
Barrières non financiè	,	
Par rapport aux conditions du marché	Faible niveau d'organisation du marché des équipements et des services	 Appui au développement du marché national des équipements et travaux dans le domaine des énergies renouvelables (mise en place d'un cadre de partenariat entre l'Etat, les institutions financières de la place et les entreprises privées du secteur)
Au plan juridique et réglementaire	Cadre juridique et réglementaire insuffisant Idem	 Amélioration du cadre réglementaire : Prise de décret fixant les normes pour les équipements d'énergie solaire importés et pour les travaux d'installation des systèmes ; Prise d'un arrêté fixant les modalités de certification des systèmes électriques à base de sources d'énergies renouvelables ; Instauration, sous certaines conditions, d'une obligation de soustraitance en faveur des entreprises nationales
Par rapport aux capacités institutionnelles et organisationnelles	 Absence de contrôle qualité des équipements importés. Faible concertation et coordination entre acteurs 	 Instauration d'un mécanisme de contrôle qualité des équipements importés. Equipement des services techniques de contrôle de stations de tests des équipements d'énergie solaire. Mise en place de cadres de concertation/coordination des actions des différentes catégories d'acteurs ou dynamisation de ceux existants
Par rapport aux compétences humaines et capacités techniques des entreprises du secteur	Compétences limitées au niveau national pour le dimensionnement des systèmes complexes, les travaux de montage, la maintenance et le suivi des installations d'énergie solaire	 Diagnostic des besoins de renforcement de capacités techniques des acteurs privés prestataires de services dans le domaine des systèmes solaires et mise en place d'un programme d'assistance technique porté par L'Etat Promotion de formations qualifiantes de courtes durées sur les technologies des énergies renouvelables (appui aux établissements et institutions de formations professionnelles pour la mise en place de programmes spécifiques). Instauration et mise en application d'un concept de projets-écoles au profit des étudiants en fin de cycle universitaire en énergétique (envois organisés des étudiants en stage sur les chantiers des projets).

1.3.3.2. Actions retenues pour le PAT

Dans le tableau ci-dessous sont présentées les mesures présélectionnées suite à l'AMC (colonne de gauche) et les mesures regroupées à inclure comme actions au PAT de la technologie de pompage solaire PV d'eau (colonne de droite)

Tableau 10 : Synthèse des mesures sélectionnées et des mesures retenues après regroupement et reformulation

Mesures sélectionnées au moyen de l'AMC	Mesures retenues comme actions à inclure dans le PAT
Appui au secteur privé pour accroitre et diversifier l'offre d'équipements d'EnR sur le marché (mis en place de mécanisme de facilitation de l'accès aux crédits pour les entreprises nationales) Appui au développement du marché national des équipements et travaux dans le domaine des énergies renouvelables (mise en place d'un cadre de partenariat entre l'Etat, les institutions financières de la place et les entreprises privées du secteur)	Appui au développement du marché des équipements d'énergie solaire au Bénin
Facilitation de l'accès des producteurs agricoles aux mesures mises en place pour le développement de l'Agriculture (assistance de ATDA aux petits producteurs agricoles pour l'établissement de plans d'affaires)	Définition et mise en œuvre d'un programme de promotion du pompage solaire d'eau pour l'irrigation de cultures maraichères
Amélioration du cadre réglementaire (prise de décret fixant les normes pour les équipements d'énergie solaire importés et pour les travaux d'installation des systèmes ; instauration, sous certaines conditions, d'une obligation de sous-traitance en faveur des entreprises nationales, prise d'un arrêté fixant les modalités de certification des systèmes électriques à base de sources d'énergies renouvelables) Instauration d'un mécanisme de contrôle qualité des équipements importés.	Amélioration le cadre réglementaire et renforcement du contrôle qualité des équipements d'énergie solaire.
Promotion de formations qualifiantes de courtes durées sur les technologies des énergies renouvelables (appui aux établissements et institutions de formations professionnelles pour la mise en place de programmes spécifiques).	Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs publics et privés dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables

1.3.3.3. Activités de mise en œuvre des actions

Les activités identifiées pour la mise en œuvre des actions ainsi retenues sont présentées dans le tableau qui suit.

Tableau 11 : Actions et activités retenues pour le PAT de la technologie de pompage solaire d'eau

Actions retenues	Activités identifiées pour supporter les actions
Action 1 : Appui au développement du marché des équipements d'énergie solaire au Bénin	Activité 1.1 : Etablir un répertoire des entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire (panneaux solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) au Bénin et des entreprises de service dans les domaines des études ainsi que des travaux d'installation et de maintenance de ces équipements (recensement, réunion de validation du répertoire avec les acteurs privés)
	Activité 1.2 : Mettre en place en partenariat avec les institutions locales de financement un mécanisme de soutien financier (fonds de garantie ou autre mécanisme) pour faciliter aux entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire l'accès aux crédits bancaires pour des commandes d'équipements en grandes quantités
Action 2 : Définition et mise en œuvre d'un programme de promotion du pompage solaire d'eau pour l'irrigation des cultures maraichères	Activité 2.1 : Définir le mécanisme d'appui aux producteurs maraîchers et sur cette base élaborer le programme de mise en œuvre
	Activité 2.2; Soumettre aux PTFs des requêtes en vue de la mobilisation du financement pour la mise en œuvre du programme (négociations et signature des accords de financement) Activité 2.3: Mettre en place un système de large information des producteurs maraichers sur les critères d'éligibilité au programme et les documents constitutifs du
	dossier de demande d'appui à soumettre ainsi que la procédure à suivre Activité 2.4 : Sélectionner les meilleurs dossiers répondant aux critères d'éligibilité au programme. Procéder à l'identification, et géo référencement des sites des producteurs dont les demandes sont acceptées.
	Action 2.5 : Accorder aux producteurs maraichers les facilités financières (subvention, fonds de garantie pour crédits bancaires) pour l'acquisition des équipements et l'installation sur site du système de pompage solaire et le réseau de distribution d'eau Activité 2.6 : Fournir par le biais de prestataires privés compétents à recruter (ONGs, Bureau d'étude et sociétés) compétents à recruter (i) l'assistance technique aux producteurs maraichers dont les demandes sont retenues pour la conception détaillée du projet d'équipement de leurs sites agricoles ; (ii) l'installation sur site du système de pompage d'eau et d'irrigation, (iii) la formation des producteurs pour l'utilisation convenable et la maintenance des équipements, (iv) le suivi pendant un an de l'exploitation des installations par les producteurs
Action 3 : Amélioration du cadre réglementaire et renforcement du contrôle de qualité des équipements d'énergie solaire	Activité 3.1 : Etendre aux pompes solaires la réglementation existante (décret n°2018-583 du 19 décembre 2018) sur les normes minimales de performance énergétique des lampes et climatiseurs individuels (élaboration d'un nouveau décret et organisation atelier d'adoption)
	Activité 3.2 : Doter l'une des structures techniques compétentes de l'Etat (Douane, ANM ou ABERME) d'une unité d'essai et de certification de la qualité des équipements d'énergie solaire (panneau solaires, batteries solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) avant leur mise sur le marché ou leur utilisation dans le cadre du programme de promotion.
Action 4 : Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs publics et privés dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables	Activité 4.1: Réaliser une étude diagnostique des besoins en renforcement des capacités des acteurs nationaux dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables et d'établissement d'un programme d'actions (besoins en (i) développement des compétences humaines, (ii) renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs publics et privés(iii) en développement des offres de formation de courtes durées et (iv) en assistance technique aux bureaux d'études et entreprises de travaux)
	Activité $4.2:$ Mobiliser les ressources et assurer la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités nationales

1.3.3.4. Actions à mettre en œuvre en tant que idées de projets

Une seule idée de projet est retenue : Projet de promotion du pompage solaire photovoltaïque d'eau pour l'irrigation de périmètres maraichers.

1.3.3.5. Parties prenantes et planification des activités sélectionnées pour le PAT

1/ Parties prenantes

Les parties prenantes suivantes auront un rôle déterminant dans la mise en du PAT pour la vulgarisation des chauffe-eaux solaires

Tableau 12 : Parties prenantes pour la mise en œuvre du PAT de la technologie de pompage solaire d'eau

Parties prenantes du PAT	Rôle dans la mise en œuvre
Ministère en charge de l'énergie à travers la Direction Générale des Ressources Energétiques (DGRE) et l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage	 Assure la responsabilité globale de la mise en œuvre du PAT Mobilise les autres acteurs institutionnels (Finances, Plan, Agriculture, les communes) et le secteur privé. Assure la mise en place des fonds et la réalisation des programmes et projets concourant à la mise en œuvre du PAT. Met en place d'un comité de suivi de la mise en œuvre du PAT impliquant les autres acteurs institutionnels Fait le suivi évaluation de la mise en œuvre du PAT Est responsable de tout ce qui relève du volet agricole dans le
et de la Pêche Communes	cadre de la mise en œuvre du PAT Intègrent le PAT dans la planification au niveau communal
Communes	 Intègrent le PAT dans la planification au niveau communal Appui le ME et le MAEP dans le recensement des producteurs maraichers qui participeront à la mise en œuvre du PAT Participe au suivi-évaluation de la mise en œuvre du PAT au niveau de sa commune
Entreprises importatrices et de	Développent une offre suffisante d'équipements de pompage solaire
commercialisation des équipements d'énergie solaire	photovoltaïque aux coûts les plus bas possibles, pour la mise en œuvre du PAT.
Institutions financières de la place	Octroient des crédits aux entreprises nationales pour leur permettre de passer des commandes d'équipements de pompage solaire d'eau en quantités suffisantes pour couvrir la demande

2/ Planification des activités sélectionnées pour le PAT

Tableau 13 : Planification des actions et activités du PAT de la technologie du pompage solaire photovoltaïque d'eau

Actions	Activités	Phas	se 1				Phase Responsabilité 2		lité
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An6 à An9	Primaire	Secondaire
Calendrier prév	isionnel	20 22	20 23	20 24	20 25	20 26	2027 à 2030		
Action 1 : Appui au développeme nt du marché des équipements d'énergie solaire au Bénin	Activité 1.1 : Etablir un répertoire des entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire (panneaux solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) au Bénin et des entreprises de service dans les domaines des études ainsi que des travaux d'installation et de maintenance de ces équipements (recensement, réunion de validation du répertoire avec les acteurs privés)							ME (DGRE)	ME (ABERME)
	Activité 1.2 : Mettre en place en partenariat avec les institutions locales de financement un mécanisme de soutien financier (fonds de garantie ou autre mécanisme) pour faciliter aux entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire l'accès aux crédits bancaires pour des commandes d'équipements en grandes quantités							ME (DGRE)	ME (ABERME)
Action 2 : Définition et mise en œuvre d'un	Activité 2.1 : Définir le mécanisme d'appui aux producteurs maraîchers et sur cette base élaborer le programme de mise en œuvre							ME (DGRE)	MAEP (DPV) FNDA
programme de promotion du pompage solaire d'eau pour	Activité 2.2; Soumettre aux PTFs des requêtes en vue de la mobilisation du financement pour la mise en œuvre du programme (négociations et signature des accords de financement)							ME (DGRE)	MCVDD (DGEC) MAEP
l'irrigation des cultures maraichères	Activité 2.2 : Mettre en place un système de large information des producteurs maraichers sur les critères d'éligibilité au programme et les documents constitutifs du dossier de demande d'appui à soumettre ainsi que la procédure à suivre							ME (DGRE)	ME (ABERME) MAEP (DPV) ATDA, FNDA
	Activité 2.3 : Sélectionner les meilleurs dossiers répondant aux critères d'éligibilité au programme. Procéder à l'identification, et géo référencement des sites des producteurs dont les demandes sont acceptées.							ME (DGRE)	ME (ABERME) MAEP (DPV) ATDA, FNDA
	Action 2.4 : Accorder aux producteurs maraichers des facilités financières (subvention, fonds de garantie pour crédits bancaires) pour l'acquisition des équipements et l'installation sur site du système de pompage solaire et le réseau de distribution d'eau							ME (DGRE)	MEF

Actions	Activités	Phas	se 1				Phase 2	Responsabilité		
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An6 à An9	Primaire	Secondaire	
Calendrier prév	isionnel	20 22	20 23	20 24	20 25	20 26	2027 à 2030			
	Activité 2.5 : Fournir par le biais de prestataires privés compétents à recruter (ONGs, Bureau d'étude et sociétés) compétents à recruter (i) l'assistance technique aux producteurs maraichers dont les demandes sont retenues pour la conception détaillée du projet d'équipement de leurs sites agricoles ; (ii) l'installation sur site du système de pompage d'eau et d'irrigation, (iii) la formation des producteurs pour l'utilisation convenable et la maintenance des équipements, (iv) le suivi pendant un an de l'exploitation des installations par les producteurs							ME (DGRE)	ME (ABERME) Entreprises privés fournisseurs des équipement s	
Action 3: Amélioration du cadre réglementaire et renforcement du contrôle	Activité 3.1 : Etendre aux pompes solaires la réglementation existante (décret n°2018-583 du 19 décembre 2018) sur les normes minimales de performance énergétique des lampes et climatiseurs individuels (élaboration d'un nouveau décret et organisation atelier d'adoption)							ME (DGRE)	ME (ABERME)/ MEF (Douane) / Entreprises privés fournisseurs des équipement s / Prestataires de services	
de qualité des équipements d'énergie solaire	Activité 3.2 : Doter l'une des structures techniques compétentes de l'Etat (Douane, ANM ou ABERME) d'une unité d'essai et de certification de la qualité des équipements d'énergie solaire (panneau solaires, batteries solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) avant leur mise sur le marché ou leur utilisation dans le cadre du programme de promotion.							ME (DGRE)	ME (ABERME) ANM	
Action 4: Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs publics et privés dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies	Activité 4.1: Réaliser une étude diagnostique des besoins en renforcement des capacités des acteurs nationaux dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables et d'établissement d'un programme d'actions (besoins en (i) développement des compétences humaines, (ii) renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs publics et privés(iii) en développement des offres de formation de courtes durées et (iv) en assistance technique aux bureaux d'études et entreprises de travaux)							ME (DGRE)	ME (ABERME) Prestataires de services du sous- secteur des ER. Etablisseme nts d'enseigne ment techniques	
renouvelables	Activité 4.2 : Mobiliser les ressources et assurer la mise en œuvre du							ME (DGRE)	MEF	

Actions	Activités	Phas	Phase 1			Phase	Responsabilité		
							2		
		An	An	An	An	An	An6 à	Primaire	Secondaire
		1	2	3	4	5	An9		
Calendrier prév	isionnel	20	20	20	20	20	2027 à		
		22	23	24	25	26	2030		
	programme de renforcement des capacités nationales								

1.3.3.6. Besoins en renforcement de capacités

Les besoins en renforcement des capacités identifiés se situent comme il suit à deux niveaux.

- Le renforcement des capacités des structures techniques de l'Etat dans les domaines ci-après :
 - o Planification du développement des énergies renouvelables (DGRE);
 - O Suivi-évaluation des programmes et projets mis en place pour développer les énergies renouvelables (DGRE, ABERME, DPP) ;
 - o Planification opérationnelle et gestion des programmes à grande échelle pour le déploiement des technologies d'énergie renouvelables
- Le renforcement des capacités des acteurs du secteur privé opérationnels dans les domaines de conception, montage et maintenance des équipements et systèmes d'énergie solaire.

1.3.3.7. Evaluation et planification des coûts pour le PAT

Le coût total de mise en œuvre du PAT sur les 5 premières années de la phase 1 est estimé à 10065 millions de FCFA et se présente par activité comme il suit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Coûts des actions et activités du PAT de la technologie de pompage solaire photovoltaïque d'eau

	Unité	Quantité totale du PAT	An1	An2	An1	An2	An3	Total Phase 1	An4	An5	An6	An7	Total Phase 2	Coût Total PAT (MFCFA)
Calendrier prévisionnel			2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
Hypothèses														
Situation référence (niveau actuel de diffusion de la technologie) : Non connue	1	1			-	-	1	-	-	-	-	_	-	
Objectif pour le PAT : Hypothèse : Faciliter l'accès de 5000 producteurs maraîchers au système de pompage solaire PV pour l'irrigation	Producteurs maraichers	5000			500	500	500	1500	875	875	875	875	3500	
Superficie totale des périmètres maraichers	ha	1000			100	100	100	300	175	175	175	175	700	
Impact attendu du PAT		5000			500	500	500	1500	875	875	875	875	3500	
Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT														
Action 1 : Appui au développement du marché des équipements de pompage solaires au Bénin	MFCFA		-	-	402	-	-	402	600	-	-	-	600	1002
Action 2: Définition et mise en œuvre d'un programme de promotion du pompage solaire d'eau pour l'irrigation des cultures maraichères	MFCFA		-	30	804	794	794	2423	1 413	1 383	1 383	1 383	3 806	6 229
Action 3 : Amélioration du cadre réglementaire et renforcement du contrôle de qualité des équipements d'énergie solaire	MFCFA		-	-	102	-	-	102	-	-	-	-	-	102
Action 4 : Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs publics et privés dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables	MFCFA		-	-	50	100	100	250	100	100	-	-	200	450
Sous-total	MFCFA		-	30	1358	894	894	3177	2113	1483	1383	1383	6361	9538
Gestion du PAT (coordination du PAT au ME (DGRE) et suivi par un Comité interministériel de suivi (3,5%)	MFCFA		-	1,1	48	31	31	111	74	52	48	48	223	334
Réalisation d'études périodiques d'évaluation	MFCFA						75	75			75		75	150
Imprévu (1%)	MFCFA		-	0,3	14	9	9	32	21	15	14	14	64	95
Coût total de mise en œuvre du PAT	MFCFA		-	31	1420	935	1010	3395	2208	1549	1520	1445	6722	10117

1.3.3.8. Organisation et gestion

1.3.3.8.1 Risques et gestion des contingences

Dans le tableau qui suit sont analysés les risques potentiels à la mise en des activités du PAT de la technologie de pompage solaire PV d'eau au Bénin et les mesures de contingence.

Tableau 15 : Risques potentielles et mesures de contingence pour le PAT de la technologie de pompage solaire d'eau

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
Action 1 : Appui au développement de	u marché des équipements d'énergie so	olaire au Bénin
Activité 1.1 : Etablir un répertoire des entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire (panneaux solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) au Bénin et des entreprises de service dans les domaines des études ainsi que des travaux d'installation et de maintenance de ces équipements (recensement, réunion de validation du répertoire avec les acteurs privés)	Difficultés inhérentes à une telle opération dans un contexte où une part importante du marché d'équipements se développe dans l'informel.	 Définir au préalable des critères objectifs de ciblage des entreprises. Ne recenser que les entreprises (sociétés, établissements) régulièrement établies conformément aux textes en vigueur en la matière). Associer les services compétents des ministères en charge du commerce et des PME à la mise en œuvre de cette activité et partir des bases de données disponibles. Large diffusion du document provisoire du répertoire avant la réunion de validation avec les acteurs privés
Activité 1.2: Mettre en place en partenariat avec les institutions locales de financement un mécanisme de soutien financier (fonds de garantie ou autre mécanisme) pour faciliter aux entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire l'accès aux crédits bancaires pour des commandes d'équipements en grandes quantités	Réticence des institutions financières de la place à alléger les conditions d'octroi de crédits aux entreprises / Contraintes financières au niveau du Gouvernement pour la mise en place de fonds de garantie	 Evaluer les besoins financiers suivant différents taux de garantie. Faire le plaidoyer à l'endroit des pouvoirs publics pour des prélèvements au niveau du fonds d'appui (FAMEER) en vue de constituer les fonds de garantie. Solliciter les contributions des PTfs à l'abondement du FAMEER. Commencer d'abord par des fonds de garantie de crédits seulement dans les cas de commandes publiques d'équipements. Au besoin identifier avec les institutions financières des solutions alternatives
	d'un programme de promotion du por	mpage solaire d'eau pour l'irrigation des cultures
Maraichères. Activité 2.1: Définir le mécanisme d'appui aux producteurs maraîchers et sur cette base élaborer le programme de mise en œuvre	Retard dans la mise en place du programme.	 Tenir des séances de travail avec les structures compétentes du MAEP (DPP, DPV, ATDA, projet PADMAR) pour définir le mécanisme d'appui aux producteurs maraichers, le programme de mise en œuvre et les critères d'éligibilité. Lancer à temps le processus. S'inspirer de l'expérience similaire conduite dans le cadre du Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR).
Activité 2.2 ; Soumettre aux PTFs des requêtes en vue de la mobilisation du financement pour la mise en œuvre du programme (négociations et signature des accords de financement)	 Long délais ne discussions avec les PTFs Insuffisance du financement mobilisé 	 Engager à temps les discussions avec les PTFs. Revoir les objectifs du programme et l'adapter aux ressources mobilisées Au besoin rechercher plus tard des fonds additionnels.

- Activité 2.3 : Mettre en place un système de large information des producteurs maraichers sur les critères d'éligibilité au programme et les documents constitutifs du dossier de demande d'appui à soumettre ainsi que la procédure à suivre. Activité 2.4 : Sélectionner meilleurs dossiers répondant aux critères d'éligibilité au programme. Procéder à l'identification, et géo référencement des sites des producteurs dont les demandes sont acceptées. Activité 2.5: Accorder aux producteurs maraichers des facilités financières (subvention, fonds de garantie pour crédits bancaires) pour l'acquisition des équipements et l'installation sur site du système de pompage solaire et le réseau de distribution d'eau.
- Coûts importants du système de communication à échelle sur la technologie.
- Faible portée et efficacité du système.
- Mettre en place dès le démarrage du programme le financement à consacrer système d'information et de communication sur la technologie
- Procéder à l'étalement des activités d'information et communication sur toute la durée de mise en œuvre du programme.
- Impliquer fortement les radios locales, les communes et les ATD, dans la diffusion de l'information.
- Retard dans le processus de sélection des dossiers de demande d'appui.
- Procéder à l'étalement des activités de sélection des dossiers sur toute la durée de mise en œuvre du programme
- A chaque étape, enclencher à temps le processus de sélection suivant les plans annuels de travail établis
- Forte attente de la subvention par les producteurs maraichers. Réticence contraintes OH financières au niveau Gouvernement pour poursuite de la politique de

garantie

dи

la

- Redimensionner le programme pour l'adapter aux ressources mobilisées auprès du Gouvernement et des PTFs.
- Faire valoir les résultats positifs des premières années de mise en œuvre du programme pour rechercher des fonds additionnels au niveau des PTFs

- Activité 2.6 : Assurer par le biais de prestataires privés compétents à recruter (ONGs, Bureau d'étude et sociétés) (i) l'assistance technique aux producteurs maraichers dont les demandes sont retenues pour la conception détaillée du projet d'équipement de leurs sites agricoles; (ii) l'installation sur site du système de pompage d'eau et d'irrigation, (iii) la formation des pour l'utilisation producteurs convenable et la maintenance des équipements, (iv) le suivi pendant un an de l'exploitation des installations par les producteurs
- Insuffisance des prestataires privés qualifiés pour l'assistance technique aux producteurs maraichers, vu le nombre important d'installations de pompage à mettre en place

subvention ou de fonds de

- Non-respect des accords signés entre les prestataires et la coordination du programme dû à des retards de payement des prestataires
- Risque de retard dans la réalisation de l'activité
- Définir d'accord partie avec chaque prestataire le nombre minimum de techniciens à déployer sur le terrain et l'intégrer dans l'accord à signer.
- Mettre en place une supervision des activités sur le terrain par les services techniques compétents du Ministère de l'Energie.
- Respecter les cahiers de charges au niveau des deux parties

Action 3 : Amélioration du cadre réglementaire et renforcement du contrôle de qualité des équipements d'énergie solaire

Activité 3.1: Etendre aux pompes solaires la réglementation existante (décret n°2018-583 du 19 décembre 2018) sur les normes minimales de performance énergétique des lampes et climatiseurs individuels (élaboration d'un

dans l'élaboration Retard nouveau décret / Difficultés dans l'application du décret

- Mettre en place à temps une équipe de cadres pour rédiger le nouveau projet de décret et fixer un délai.
- Organiser l'atelier de validation du projet de décret avec la participation de tous les acteurs concernés

nouveau décret et organisation atelier d'adoption)		
Activité 3.2: Doter l'une des structures techniques compétentes de l'Etat (Douane, ANM ou ABERME) d'une unité d'essai et de certification de la qualité des équipements d'énergie solaire (panneau solaires, batteries solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) avant leur mise sur le marché ou leur utilisation dans le cadre du programme de promotion.	Retard dans les procédures de passation de marchés pour l'acquisition des équipements de tests et les travaux d'installation	 Enclencher en temps le processus de passation des marchés, suivant les plans de travail annuels établis. Accélérer le processus pour tenir dans les délais prévus
Action 4 : Mise en œuvre d'un pro de la maîtrise d'énergie et des én		s des acteurs publics et privés dans les domaines
Activité 4.1: Réaliser une étude diagnostique des besoins en renforcement des capacités des acteurs nationaux dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables et d'établissement d'un programme d'actions (besoins en (i) développement des compétences humaines, (ii) renforcement des capacités des différentes catégories d'acteurs publics et privés(iii) en développement des offres de formation de courtes durées et (iv) en assistance technique aux bureaux d'études et entreprises de travaux)	 Problème de financement de l'étude. Retard dans la réalisation de l'étude et l'élaboration du programme. 	 Voir avec ABERME la possibilité de financement de l'étude par le Fonds d'électrification rurale et de maîtrise de l'énergie. Si non soumettre une requête au Ministre des Finances pour son financement sur les fonds dédiés aux études.
Activité 4.2 : Mobiliser les ressources et assurer la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités nationales	 Retard dans la mobilisation des financements nécessaires. Insuffisance des financements mobilisés par rapport aux besoins évalués 	 Revoir les objectifs spécifiques du programme et ses activités en vue de les adapter aux ressources mobilisées. Poursuivre les discussions avec les PTFs (les mêmes ou d'autres PTFs) pour la mobilisation plus tard de fonds additionnels

1.3.3.8. 2 Etapes suivantes

Il s'agira de définir le programme de promotion du pompage solaire PV avec le mécanisme d'appui aux producteurs maraichers et de mobiliser les ressources financières pour sa mise en œuvre.

Tableau 16: Résumé du Plan d'Actions du déploiement de la Technologie de Pompage Solaire Photovoltaïque d'eau (PSPV)

Secteur	Energie											
Sous-secteur		Agriculture										
Technologie		De pompage solaire photovoltaïque										
Ambition	e présent Plan d'Action Technologique (PAT) a pour objectif de promouvoir à l'horizon 2030 l'adoption du pompage solaire PV d'eau par 5000 producteurs maraichers.											
Bénéfices	Promouvoir l'utilisation de source d'én	ergie renouvelabl	e pour des beso	ins d'irrigation d	ans le secteur de l'a	agriculture						
Actions à mettre en oeuvre	Activités à réaliser	Sources de financement	Organe responsable et point focal	Délais	Risques	Critères de succès	Indicateurs de suivi de la mise en œuvre	Budget par activité (en MFCFA)				
Action 1 : Appui au développement du marché des équipements d'énergie solaire au Bénin	entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire		ME (DGRE)	3 mois (2024)	Retard dans l'élaboration du répertoire	Les données sont collectées par la DGRE et le répertoire est élaboré au 30 juin 2024 au plus tard, avec la collaboration de tous les acteurs privés	Disponibilté du repertoire	2				
	Activité 1.2: Mettre en place en partenariat avec les institutions locales de financement un mécanisme de soutien financier (fonds de garantie ou autre mécanisme) pour faciliter aux entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire l'accès aux crédits bancaires pour des commandes d'équipements en grandes quantités	Gouvernement, PTFs et Institutions Financières de la place		2024-2030	Réticence des institutions financières de la place/ Non engagement du Gouvernement pour la mise en place de fonds de garantie	Une politique efficace de soutien à la promotion des énergies renouvelables est mise en place dès 2024 par le Gouvernement avec l'adhésion des acteurs du secteur privé	Accords de partenariat / Fonds de garantie mis en place	1000				

promotion du pompage	Activité 2.1 : Définir le mécanisme d'appui aux producteurs maraîchers et sur cette base élaborer le programme de mise en	Gouvernement	ME (DGRE)	2023	Retard dans la mise en place du programme.	Le mécanisme d'appui est défini avec l'implication de toutes les structures compétentes du MAEP (DPP, DPV, ATDA, projet PADMAR) et le programme est disponible au plus tard fin juin 2023	Document du mécanisme d'appui	20
	Activité 2.2 ; Soumettre aux PTFs des requêtes en vue de la mobilisation du financement pour la mise en œuvre du programme ((séances de travail au Bénin, éventuelles missions de négociations à l'extérieur et signature des accords de financement))	Gouvernement	ME (DGRE)	2023	Long délais de discussions avec les PTFs. / Insuffisance du financement mobilisé	80 % au moins des PTFs dont les financements ont été sollicités adhèrent au programme et apportent leurs contributions. Les accords de financement sont signés au plus tard décembre 2023	Accords de financement signés	30
	Activité 2.3: Mettre en place un système de large information des producteurs maraichers sur les critères d'éligibilité au programme et les documents constitutifs du dossier de demande d'appui à soumettre ainsi que la procédure à suivre	financement du mis en place	MAEP (DPV, ATDA, OPA,	Chaque année au cours de la période 2024 – 2030 (2024 – 2026, phase 1: 2027 - 2030 phase 2)	Faible porté et efficacité du système	Les ATDA, ONGs et OPA ont été fortement impliqués dans la diffusion de l'information. Au terme de la 1ère phase 2024-2026, au moins 80 % des producteurs maraichers sont informés du programme de promotion de pompage solaire.	Pourcentage des producteurs maraichers ayant manifesté d'intérêt pour le programme et ont formulé des demandes d'appui	90
	Activité 2.4 : Sélectionner les meilleurs dossiers répondant aux critères d'éligibilité au programme. Procéder à l'identification, et géo référencement des sites des producteurs dont les demandes sont acceptées.	Gouvernement et PTFs dans le cadre du financement du mis en place	MAEP (DPV, ATDA, OPA,	Chaque année au cours de la période 2024 – 2030 (2024 – 2026, phase 1: 2027 - 2030 phase 2)	Retard dans le processus	Au terme du processus, l'objectif en termes de nombre de projets de producteurs maraichers à appuyer par phase du PAT est atteint.	Nombre de dossiers sélectionnés	175

Action 2.4: Accorder aux producteurs maraichers les facilités financières (subvention, fonds de garantie pour crédits bancaires) pour l'acquisition des équipements et l'installation sur site du système de pompage solaire et le réseau de distribution d'eau	et PTFs dans leMEF cadre du financement du mis en place	Chaque année au cours de la période 2024 – 2030 (2024 – 2026, phase 1 : 2027 - 2030 phase 2)	Forte attente de la subvention par les producteurs maraichers. / Réticence des producteurs à contracter des prêts bancaires malgré la mesure de fonds de garantie. / Réticence du Gouvernement à poursuivre longtemps la politique de subvention ou de fonds de garantie en raison des coûts	A l'horizon 2030, au moins 80% des demandes d'appui ont satisfait aux critères d'élligibilité au programme et les producteurs maraichers ont bénéficié des appuis financiers pour équiper leur site de production.	Nombre de producteurs maraichers ayant bénéficié des appuis financiers	4289
Activité 2.5 : Assurer par le biais de prestataires privés compétents à recruter (ONGs, Bureau d'étude et sociétés) (i) l'assistance technique aux producteurs maraichers dont les demandes sont retenues pour la conception détaillée du projet d'équipement de leurs sites agricoles ; (ii) l'installation sur site du système de pompage d'eau et d'irrigation, (iii) la formation des producteurs pour l'utilisation convenable et la maintenance des équipements, (iv) le suivi pendant un an de l'exploitation des installations par les producteurs	et PTFs dans le cadre du financement du mis en place	Chaque année au cours de la période 2024 – 2030 (2024 – 2026, phase 1: 2027 - 2030 phase 2)	Risque de retard vu le nombre important d'installations de pompage à mettre en place par les prestataires de service	Tous les prestataires recrutés ont déployé sur le terrain suffisemment de techniciens assuré. / Une supervision des activités sur le terrain est assurée par services techniques du MAEP les Agences Territoriales de Développement Agricole.	Nombre de sites de producteurs maraichers équipés	3380

Action 3 : Amélioration du cadre réglementaire et renforcement du contrôle de qualité des équipements d'énergie solaire	solaires la réglementation existante (décret n°2018-583 du 19 décembre 2018) sur les normes minimales de performance énergétique des lampes et climatiseurs individuels (élaboration d'un nouveau décret et organisation atelier d'adoption)	Gouvernement et PTFs	ME (DGRE)	6 mois (2023)	Retard dans l'élaboration du nouveau décret / Difficultés dans l'application du décret	Une équipe d'élaboration d'un décret est mise en place par le ME (DGRE, ABERME) et les délais prévus sont respectés/ Un atelier de validation impliquant tous les acteurs est organisé et le projet du nouveau décret est validé au plus tard fin juin 2023.	Nouveau décret pris	2
	Activité 3.2 : Doter l'une des structures techniques compétentes de l'Etat (Douane, ANM ou ABERME) d'une unité d'essai et de certification de la qualité des équipements d'énergie solaire (panneau solaires, batteries solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) avant leur mise sur le marché ou leur utilisation dans le cadre du programme de promotion.	et PTFs	ME (DGRE)	2024-2025	Retard dans les procédures de passation de marchés pour l'acquisition des équipements de tests et les travaux d'installation	L'unité d'essai est mise en place au plus tard mars 2025 et fonctionne bien. / Les acteurs du secteur privé respectent les nouvelles dispositions réglementaires	Procès - Verbaux de réception des installations / Rapports des tests d'équipements effectués	100
Action 4: Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs publics et privés dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables	Activité 4.1 : Réaliser une étude diagnostique des besoins en renforcement des capacités des acteurs nationaux dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables et d'établissement d'un programme d'actions (besoins en (i) développement des compétences	Gouvernement et PTFs	(ME/DGRE)	2023	Retard dans l'élaboration du programme de renforcement des capacités	L'étude est réalisée et un programme de renforcement des capacités techniques des différents acteurs du secteur de l'énergie solaire est élaboré et disponible dès fin 2023	Rapport d'étude. / Document du programme	50
	Activité 4.2 : Mobiliser les ressources et assurer la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités nationales	et PTFs	(ME/DGRE)	2024-2026	Retard dans la mobilisation des financements nécessaires	La totalité des PTFs sollicités adhèrent à l'objectif de mettre en oeuvre un programme pour renforcer les	Rapport d'activités de la DGRE. / Nombre de cadres formés.	400

				compétences humaines et les capacités techniques des acteurs du secteur de l'énergie solaire. Les ressources sont mobilisées et le programme est mis en œuvre.	structures publiques et	
Gestion du PAT et imprév	vus					579
Coût total de mise en oe	uvre du PAT					10117

1.4. Plan d'actions (PAT) pour la technologie de bateaux-bus pour le transport fluvio-lagunaire et infrastructures associées (embarcadères/débarcadères)

1.4.1 Brève description de la technologie

Un bateau-bus est un véhicule de navigation fluvio-lagunaire utilisée pour le transport en commun avec une organisation impliquant des infrastructures aménagées pour l'embarquement et le débarquement des passagers.

Suivant le mode de propulsion, il existe actuellement deux types de bateaux-bus. Les bateaux fonctionnant seulement au diesel et les bateaux hybrides utilisant alternativement deux sources d'énergie : thermique diesel et électrique.

Il existe au Bénin un service de transport fluvio-lagunaire encore à l'étape embryonnaire et artisanale. Ce service est assuré au moyen de pirogues motorisées sans toiture qui sont utilisées pour le transport des personnes et biens vers les villages lacustres.

Comme indiqué ci-dessus, ce qui est projeté ici c'est plutôt l'utilisation de bateaux navettes modernes de propulsion thermique diesel, de capacité 217 personnes par voyage, pour le transport en commun entre les villes de Calavi, Cotonou et Porto Novo.

1.4.2 Ambition pour la technologie de bateaux-bus pour transport fluviolagunaire et infrastructures associées

Le développement du transport fluvio-lagunaire est un des objectifs définis dans le secteur des transports à travers la stratégie de développement dudit secteur et le Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2017 -2021). Dans cette perspective, un projet a été défini et plusieurs études ont été réalisées : (i) une étude de faisabilité technico-économique de développement du transport fluvio-lagunaire et du tourisme au Bénin sur les trajets Calavi-Cotonou et Cotonou-Porto Novo réalisée en 2008 et (ii) des études complémentaires réalisées en 2013.

L'évaluation dudit projet dans le cadre des études précitées s'est basée sur deux options de mise place de service de transport fluvio-lagunaire : (i) une pour un service assuré par 20 bateaux-bus (7 sur la ligne Cotonou-Porto Novo 13 sur la ligne Calavi-Cotonou) ou (ii) une deuxième option avec un parc de 13 bateaux-bus.

Le présent PAT se fonde sur l'option visant la mise en place d'un service avec une flotte qui se développera progressivement pour atteindre 20 bateaux-bus et assurant à terme le déplacement d'environ 7.923.000 passagers par an (3.657.000 passagers/an sur la ligne Cotonou-Porto Novo et 4.266.000 passagers /an sur la ligne Calavi-Cotonou).

La mise en place de ce service devrait permettre de décongestionner au moins 30% le trafic passager au niveau du réseau routier sur les axes Calavi- Cotonou et Cotonou- porto Novo.

1.4.3 Actions et activités retenues pour le PAT

1.4.3.1. Synthèse des barrières et mesures identifiées à l'étape d'ABCP

Le tableau ci-dessous présente pour la technologie de bateaux-bus la synthèse des résultats des travaux réalisés à la deuxième étape du processus d'évaluation des besoins de technologies d'atténuation qui a permis d'identifier les barrières au déploiement de cette technologie et les mesures pour les surmonter.

Tableau 17 : Récapitulatif des barrières au déploiement de la technologie de bateaux-bus et les mesures pour les surmonter

Catégories et	Barrières	Mesures préconisées
sous-catégories Barrières économiques et financières	Coût d'investissement élevé	Réduction des coûts d'investissement afférant à la mise en place du service de transport lagunaire (fabrication des bateaux-bus au Bénin avec des moteurs importés, octroi de facilités à l'investisseur privé concessionnaire)
	Difficultés de mise en place de financement	Mise en place d'un partenariat public privé (dans lequel l'Etat assure l'investissement pour l'aménagement du site de la navigation et le concessionnaire l'investissement pour la mise en place du service de transport)
Barrières non financ	cières	
Au plan juridique et réglementaire	Insuffisance du cadre réglementaire pour la gestion optimale des différentes exploitations du lac Nokoué	 Etablissement d'une réglementation qui en plus du code général qui s'imposera à tous les équipements motorisés, fixera les conditions particulières de navigation à respecter.
Par rapport aux capacités institutionnelles et organisationnelles	Capacités institutionnelles et organisationnelles limitées	Mise en place (dans le cadre de la concession de service public) d'une société de gestion du transport par bateaux navette sur les lignes à exploiter
Par rapport aux compétences humaines	Manque de personnel navigant qualifié pour un trafic avec des bateaux-bus modernes	Formation et mise en place du personnel pour les équipages des bateaux (pilotes de bateaux-bus, matelots etc.)
Par rapport aux conditions du marché	Inexistence de chantier de construction de bateaux-bus modernes	Développement d'un programme d'appui au secteur privé pour la mise en place, avec l'assistance technique requise, d'une unité de construction des bateaux-bus à exploiter dans le cadre du présent projet. Suivant les données de l'étude de faisabilité (MEPDEAP, 2008, rapport Egisbceom International, annexe 4/4, page 6), cette option pourrait réduire de près de 46% les coûts d'investissement pour les bateaux.
En matière d'information	Insuffisance de sensibilisation des décideurs politiques	 Définition d'une stratégie d'amélioration de la mobilité sur le moyen et long terme dans la grande région de Cotonou et villes voisines. Intensification du plaidoyer en direction des autorités politico-administratives sur les avantages du projet
Aux plans social et	Faible adhésion des exploitants de barques motorisées	 Prise de mesures pour assurer la protection des intérêts des transporteurs traditionnels (réaménagement et affectation des débarcadères actuels, programme de formation au profit des exploitants de barques traditionnelles motorisées)
comportemental	Non-respect de la réglementation relative aux zones impropres à l'habitation (Occupations illégales des berges des lagunes)	 Renforcement et pérennisation des actions déjà en cours pour l'application de la réglementation relative aux zones impropres à l'habitation

1.4.3.2. Actions retenues pour le PAT

Dans le tableau ci-dessous sont présentées les mesures présélectionnées suite à l'AMC (colonne de gauche) et les mesures regroupées à inclure comme actions au PAT de la technologie de bateaux-bus (colonne de droite)

Tableau 18 : Actions et activités retenues pour le PAT de la technologie de bateaux-bus pour transport fluvio-lagunaire

Mesures sélectionnées au moyen de l'AMC	Mesures retenues comme actions à inclure dans le PAT						
Définition d'une stratégie d'amélioration de la mobilité sur le moyen	Mise en place d'un partenariat public						
et long terme dans la grande région de Cotonou et villes voisines.	privé pour la réalisation du projet						
Intensification du plaidoyer en direction des autorités politico-							
administratives sur les avantages du projet							
Mise en place d'un partenariat public privé (dans lequel l'Etat assure							
l'investissement pour l'aménagement du site de la navigation et le							
concessionnaire l'investissement pour la mise en place du service de							
transport)							
Réduction des coûts d'investissement afférant à la mise en place du	Mise en place d'un plan d'actions pour						
service de transport lagunaire (fabrication des bateaux-bus au Bénin	développer une production nationale de						
avec des moteurs importés, octroi de facilités à l'investisseur privé	bateaux-bus équipés de moteurs						
concessionnaire)	importés						
Mise en place (dans le cadre de la concession de service public)	Réalisations des investissements et mise						
d'une société de gestion du transport par bateaux navette sur les	en place du service de transport						
lignes à exploiter							
Etablissement d'une réglementation qui en plus du code général qui							
s'imposera à tous les équipements motorisés, fixera les conditions							
particulières de navigation à respecter.							
Formation et mise en place du personnel pour les équipages des							
bateaux (pilotes de bateaux-bus, matelots etc.)							
Prise de mesures pour assurer la protection des intérêts des							
transporteurs traditionnels (réaménagement et affectation des							
débarcadères actuels, programme de formation au profit des							
exploitants de barques traditionnelles motorisées)							

1.4.3.3. Activités de mise en œuvre des actions

Les activités pour la mise en œuvre des actions ainsi retenues sont présentées dans le tableau qui suit.

Tableau 19 : Actions et activités retenues pour le PAT de la technologie de bateaux-bus pour transport fluvio-lagunaire

Actions retenues	Activités identifiées pour supporter les actions					
Action 1: Mise en place d'un partenariat public privé pour la réalisation du projet de déploiement de la technologie	Activité 1.1: Faire le point du processus déjà engagé avec un programme d'activités actualisé pour la mise en place du cadre de partenariat et en rendre compte au Gouvernement					
	Activité 1.2: Mettre en place l'assistance technique nécessaire en se basant sur les études complémentaires réalisées					
	Activité 1.3: Procéder à un appel d'offre en vue de recruter comme prévu un partenaire privé pour la mise en place du service (gestion du processus)					
	Activité 1.4: Mettre en place le cadre du partenariat public privé à travers les accords de création de la société du service de transport fluvio-lagunaire (préparation, négociation et signature des accords)					
Action 2: Réalisation des	Activité 2.1: Mettre en place la société d'exploitation et de gestion du					
investissements et mise en place du	service de transport fluvio-lagunaire par bateaux-bus (mise en place					
service de transport fluvio-lagunaire	du siège, équipements, recrutement et formation du personnel)					

Actions retenues	Activités identifiées pour supporter les actions
	Activité 2.2: Etablir une réglementation qui, en plus du code général,
	fixera les conditions particulières de navigation à respecter
	Activité 2.3 : Réaliser les travaux d'aménagement des lignes de
	navigation (1ère phase lignes Calavi-Cotonou et Cotonou-Porto Novo
	; 2ème phase lignes Sèmè Podji - Cotonou, Sô Ava-Cotonou, Sô Ava-
	Calavi, Porto Novo - Aguégués).
	Activité 2.4 : Acquérir les bateaux-bus (20 bateaux-bus : 13 à la 1ère
	phase et 7 à la 2ème phase)
	Activité 2.5 : Prendre des mesures pour assurer la protection des
	intérêts des transporteurs utilisant les barques traditionnelles pour le
	trafic local (aménagement de débarcadères dédiés au trafic local par
	barques traditionnelles, formation des exploitants sur les normes de
	sécurité et ; appui à la diversification des activités économiques des
	communautés rurales riveraines des cours d'eau)
	Activité 2.6 : Mettre en service des lignes de transport par bateaux-
	bus (fonds de roulement couvrant le premier trimestre d'exploitation)
Action 3: Mise en place d'un plan	Activité 3.1 : Réaliser les études (études d'opportunité et de faisabilité)
d'appui au secteur privé pour le	pour le développement d'une production nationale des bateaux-bus
développement d'une production	équipés de moteurs importés (y compris l'information sur des
nationale de bateaux-bus	expériences réussies d'ailleurs) : 5 hm d'experts internationaux
	Activité 3.2 : Mettre en place un programme d'appui au secteur privé
	pour la construction au Bénin des 7 bateaux –bus pour la phase 2 à
	partir de moteurs importés (mise en place de fonds de garantie pour
	faciliter l'obtention de crédits bancaires par les opérateurs
	investisseurs privés ; 25% des coûts des bateaux complémentaires)

1.4.3.3. Actions à mettre en œuvre en tant que idées de projets

Etant donné qu'il existe déjà un projet pour le développement du transport fluvio lagunaire sur les lignes ciblées (Calavi- Cotonou et Cotonou- porto Novo) en cours de mise en oeuvre à la Direction du Transport Fluvio Lagunaire (DTFL) du Ministère des Infrastructures et du Transport. Mais les actions engagées dans le cadre de ce projet n'ont pas évolué au-delà de réalisation des études de bases et du lancement du processus devant conduire au recrutement d'un partenaire concessionnaire devant assumer une partie des financements et la gestion du service de transport, une fois les investissements réalisés.

C'est pour redynamiser les activités devant conduire à la mise en place effective de ce service de transport important pour décongestionner le transport routier sur les axes ci-dessus cités que l'ensemble des actions du PAT sont incluses dans une seule idée de projet : projet intitulé « Promotion du Transport Fluvio-Lagunaire par Bateaux-Bus »

1.4.3.4. Parties prenantes et planification des activités sélectionnées pour le PAT

1/ Parties prenantes

Les parties prenantes suivantes auront un rôle déterminant dans la mise en du PAT pour le déploiement de la technologie de bateaux-bus pour transport fluvio-lagunaire.

Tableau 20 : Parties prenantes pour la mise en œuvre du PAT de la technologie de bateaux-bus pour transport fluvio-lagunaire

Parties prenantes du PAT	Rôle dans la mise en œuvre			
Ministère en charge des infrastructures et du transport (DTFL)	 Assure la responsabilité globale de la mise en œuvre du PAT Mobilise les autres acteurs institutionnels (Finances, Plan) et le secteur privé. Assure la coordination du projet d'appui au développement du transport fluvio-lagunaire Fait mettre en place d'un comité de suivi de la mise en œuvre du PAT impliquant les autres acteurs institutionnels. Fait le suivi évaluation de la mise en œuvre du PAT 			
Ministère en charge des infrastructures et du transport (SG, DTFL)	Gère le processus de recrutement de partenaire privé jusqu'à la mise en place effective du cadre de partenariat avec l'Etat			
Ministère en charge des finances publiques	 Participe au processus de recrutement de partenaire privé Veille à travers la DNCMP à la régularité du processus de recrutement de partenaire privé. Appui la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PAT Participe au suivi de la mise en œuvre du PAT 			
Ministère du plan	Participe au suivi de la mise en œuvre du PAT			
Entité mise en place dans le cadre du partenariat (Société d'économie mixte ou autre option retenue par le Gouvernement)	 Mobilise les ressources et réalise les investissements Met en place et gère le service de transport fluvio-lagunaire Suivant les conclusions des études prospectives et de faisabilité définit un plan d'action et mobilise le secteur privé pour la fabrication d'une partie des bateaux-bus au Bénin 			
Institutions financières de la place	Facilitent aux entreprises nationales l'obtention de crédits en cas de participation de celles-ci à la mise en œuvre du PAT.			

2/ Planification des activités sélectionnées pour le PAT

Le plan d'actions pour le déploiement de la technologie est présenté dans le tableau qui suit.

Tableau 21 : Planification des actions et activités du PAT de la technologie de bateaux-bus

	Actions/Activités	Phas	se 1				Phas	se 2		Responsa bilité	
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	Primaire	Secondaire
	Calendrier prévisionnel	20 22	20 23	20 24	20 25	20 26	20 27	20 28	20 29		
Action 1: Mise en place d'un partenariat public privé pour la	Activité 1.1: Faire le point du processus déjà engagé avec un programme d'activités actualisé pour la mise en place du cadre de partenariat et en rendre compte au Gouvernement									MIT (DTFL)	
réalisation du projet de déploiement de la technologie	Activité 1.2: Mettre en place l'assistance technique nécessaire en se basant sur les études complémentaires réalisées									MIT (DTFL)	MEF
	Activité 1.3: Procéder à un appel d'offre en vue de recruter comme prévu un partenaire privé pour la mise en place du service (gestion du processus)									MIT (DTFL)	MEF
	Activité 1.4: Mettre en place le cadre du partenariat public privé à travers les accords de création de la société du service de transport fluviolagunaire (préparation, négociation et signature des accords)									MIT (DTFL)	MEF
Action 2 : Réalisation des investisseme nts et mise en place du	Activité 2.1: Mettre en place la société d'exploitation et de gestion du service de transport fluvio-lagunaire par bateaux-bus (mise en place du siège, équipements, recrutement et formation du personnel)									MIT (DTFL)	MEF
service de transport fluvio- lagunaire	Activité 2.2: Etablir une réglementation qui, en plus du code général, fixera les conditions particulières de navigation à respecter									MIT (DTFL, la Société d'exploitat ion)	MEF, MCVDD
	Activité 2.3 : Réaliser les travaux d'aménagement des lignes de navigation (1ère phase lignes Calavi-Cotonou et Cotonou-Porto Novo ; 2ème phase lignes Sèmè Podji - Cotonou, Sô Ava-Cotonou, Sô Ava-Cotonou, Sô Ava-Calavi, Porto Novo - Aguégués).									MIT (DTFL, la Société d'exploitat ion)	Entreprises recrutées
	Activité 2.4 : Acquérir les bateaux-bus (20 bateaux-bus : 13 à la 1ère phase et 7 à la 2ème phase)									MIT (DTFL, la Société d'exploitat ion)	

	Actions/Activités	Phas	se 1				Phas	se 2		Responsa bilité	
		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	An 8	Primaire	Secondaire
	Calendrier prévisionnel	20	20	20	20	20	20	20	20		
	Activité 2.5 : Prendre des mesures pour assurer la protection des intérêts des transporteurs utilisant les barques traditionnelles pour le trafic local (aménagement de débarcadères dédiés au trafic local par barques traditionnelles, formation des exploitants sur les normes de sécurité et ; appui à la diversification des	22	23	24	25	26	27	28	29	MIT (DTFL, la Société d'exploitat ion)	MEF, MCVDD
	activités économiques des communautés rurales riveraines des cours d'eau) Activité 2.6 : Mettre en service les lignes de transport par bateaux-bus (fonds de roulement couvrant le premier trimestre d'exploitation)									MIT (DTFL, la Société d'exploitat ion)	
Action 3: Mise en place d'un plan d'appui au secteur privé pour le développem ent d'une production nationale de bateaux-bus	Activité 3.1 : Réaliser les études (études d'opportunité et de faisabilité) pour le développement d'une production nationale des bateaux-bus équipés de moteurs importés (y compris l'information sur des expériences réussies d'ailleurs) : 5 hm d'experts internationaux									MIT (DTFL, la Société d'exploitat ion)	MEF, MCVDD
	Activité 3.2 : Mettre en place un programme d'appui au secteur privé pour la construction au Bénin des 7 bateaux –bus pour la phase 2 à partir de moteurs importés (mise en place de fonds de garantie pour faciliter l'obtention de crédits bancaires par les opérateurs investisseurs privés ; 25% des coûts des bateaux complémentaires)									MIT (DTFL, la Société d'exploitat ion)	MEF, MCVDD

1.4.3.4. Besoins en renforcement de capacités

Aucun besoin spécifique de renforcement de capacité n'a été identifié.

1.4.3.5. Evaluation et planification des coûts pour le PAT

Le coût total de mise en œuvre du PAT sur les 5 premières années de la phase 1 est estimé à **60.857** millions de FCFA sur la période 2022 à 2029. Les éléments détaillés de coûts par activité sont présentés au tableau qui suit.

Tableau 22 : Coûts des actions et activités du PAT de la technologie de bateaux-bus pour transport fluvio-lagunaire

Désignations	Unité	Total du PAT	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	Total Phase 2	Cout total PAT
Calendrier prévisionnel			2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029		
Hypothèses													
Situation référence (nombre de bateaux-bus en service actuellement)	Bateaux- bus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Situation du PAT (nombre de bateaux-bus prévus par le PAT)	Bateaux- bus	20				5	8	13	1	3	3	7	
Impact du PAT	Bateaux- bus	20	0	0	0	5	8	13	1	3	3	7	
Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT													
Action 1 : Mise en place d'un partenariat public privé pour la réalisation du projet de déploiement de la technologie	MFCFA		0	127	127	126	126	506	126	126	126	378	884
Action 2 : Réalisation des investissements et mise en place du service de transport fluvio-lagunaire	MFCFA		0	0	50	43158	5622	48830	7910	900	900	9710	58540
Action 3 : Mise en place d'un plan d'appui au secteur privé pour le développement d'une production nationale de bateaux-bus	MFCFA		0	0	100	0	525	625	0	0	0	0	625
Sou-total	MFCFA		0	127	277	43284	6273	49961	8036	1026	1026	10088	60049
Gestion du PAT (Coordination du PAT par MIT/DTFL et suivi par un comité interministériel (0,35%))	MFCFA		0	0	1	151	22	175	28	4	4	35	210
Imprévus (1%)	MFCFA		0	1	3	433	63	500	80	10	10	101	600
Coût total de mise en œuvre du PAT	MFCFA		0	129	281	43868	6358	50636	8144	1040	1040	10224	60860

1.4.3.6. Organisation et gestion

1.4.3.6. 1 Risques et gestion des contingences

Dans le tableau qui suit sont analysés les risques potentiels à la mise en des activités du PAT de la technologie des chauffe-eaux solaires au Bénin et les mesures de contingence.

Tableau 23 : Risques potentielles et mesures de contingence pour le PAT de la technologie de bateaux-bus pour transport fluvio-lagunaire

Risques potentiels	Mesures de contingence
artenariat public privé pour la réalis	ation du projet de déploiement de la technologie
Avis défavorable du Gouvernement sur le caractère prioritaire de mise en place de ce service de transport / Temps trop long de décision par le Gouvernement	 Faire ressortir dans le point au Gouvernement la viabilité économique du service de transport projeté, son importance pour l'amélioration de la mobilité et le décongestionnement du réseau routier dans la région du grand Nokoué ainsi que les retombées potentielles au plan économique. Rendre compte de l'évolution des discussions engagées avec les Pays bas pour le financement des travaux de dragage des cours d'eau et les perspectives qui s'y dégagent. Consulter la Direction Nationale de Contrôle des marchés publics sur la possibilité de poursuivre le processus anciennement engagé pour le recrutement d'un partenaire concessionnaire et suspendu ou l'obligation de reprendre un nouveau processus et en rendre compte dans le point au Gouvernement.
Décision du Gouvernement sur la mise en œuvre du programme d'activités actualisé en vue de la poursuite de la mise en œuvre du projet	En fonction des orientations du Gouvernement remettre en place l'assistance technique Mobiliser sur le Programme d'Investissement Public (PIP) les ressources nécessaires pour le financement de l'assistance technique
Retard dans le processus de recrutement d'un partenaire. / Non aboutissement du processus	 En fonction des orientations du Gouvernement travailler au besoin avec l'ingénieur Conseil pour revisiter le dossier d'appel d'offres du recrutement d'un partenaire investisseur et l'améliorer si nécessaire. Accélérer le processus de recrutement du partenaire privé et la conduire à terme
Retard dans le processus de préparation des accords et d'organisation des séances de négociation	 Prévoir déjà dans le DAO pour le recrutement du partenaire privé le modèle de contrat de partenariat. Prendre les dispositions pour mettre en place sans tarder la commission interministérielle de négociation et organiser les négociations dès l'aboutissement du processus de recrutement.
	Avis défavorable du Gouvernement sur le caractère prioritaire de mise en place de ce service de transport / Temps trop long de décision par le Gouvernement Décision du Gouvernement sur la mise en œuvre du programme d'activités actualisé en vue de la poursuite de la mise en œuvre du projet Retard dans le processus de recrutement d'un partenaire. / Non aboutissement du processus Retard dans le processus de préparation des accords et d'organisation des séances de négociation

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
Activité 2.1: Mettre en place la société d'exploitation et de gestion du service de transport fluvio-lagunaire par bateaux-bus (mise en place du siège, équipements, recrutement et formation du personnel) Activité 2.2: Etablir une réglementation qui, en plus du code général, fixera les conditions particulières de	Retard dans la mise en oeuvre des dispositions prévues Retard dans la réalisation de l'étude	 Mise en place d'une Direction provisoire de la société Définition d'un chronogramme d'activités pour la mise en place de la société et l'exécution des travaux Respect des échéances du plan d'investissement Respect du chronogramme de mise en place de la société Enclenchement à temps du processus de recrutement du prestataire Suivi rigoureux du respect des délais par le prestataire
navigation à respecter Activité 2.3 : Réaliser les travaux d'aménagement des lignes de navigation (1ère phase lignes Calavi-Cotonou et Cotonou-Porto Novo ; 2ème phase lignes Sèmè Podji - Cotonou, Sô Ava-Cotonou, Sô Ava-Calavi, Porto Novo - Aguégués).	Retard dans les travaux	 Respect des échéances du plan d'investissement par l'Etat Recrutement à temps des entreprises de travaux Suivi rapproché du respect par les entreprises des plannings des travaux. Comptes rendus réguliers des difficultés et blocage au Gouvernement
Activité 2.4: Acquérir les bateaux-bus (20 bateaux-bus : 13 à la 1 ^{ère} phase et 7 à la 2 ^{ème} phase)	Retard dans la mise en œuvre du plan d'investissement	 Respect des échéances du plan d'investissement établi et du planning d'acquisition des bateauxbus par le partenaire privé Commande du premier lot de bateaux-bus dès le démarrage du projet. Respect par la partie béninoise du planning d'organisation des missions à l'extérieur pour les réceptions en usine
Activité 2.5 : Prendre des mesures pour assurer la protection des intérêts des transporteurs utilisant les barques traditionnelles pour le trafic local (aménagement de débarcadères dédiés au trafic local par barques traditionnelles, formation des exploitants sur les normes de sécurité et ; appui à la diversification des activités économiques des communautés rurales riveraines des cours d'eau)	Retard dans la mise en œuvre des mesures en faveur des communautés riveraines des cours d'eau Faible adhésion des communautés riveraines des cours d'eau au projet Trop grande attente des communautés par rapport aux appuis du projet	 Implication des représentants des communautés riverraines dans le Comité interministériel de suivi du projet. Large information et sensibilisation des communautés. Large concertation des communautés sur le choix des activités économiques à appuyer et les appuis qui conviennent
Activité 2.6 : Mettre en service des lignes de transport par bateaux-bus (fonds de roulement couvrant le premier trimestre d'exploitation)	Retard dans le démarrage du service	 Prendre à l'avance les dispositions préparatoires de la cérémonie de lancement officiel du service (quelque temps avant la fin des réceptions techniques des travaux, ouvrages et matériel). Mettre en place à temps les assurances requises.
Action 3 : Mise en place d'un pla bus Activité 3.1 : Réaliser les études (études d'opportunité et de faisabilité) pour le développement d'une production nationale des bateaux-bus équipés de moteurs importés (y compris	n d'appui au secteur privé pour le d Retard dans la réalisation des études	 éveloppement d'une production nationale de bateaux- Respect des plannings des travaux Recrutement à temps du prestataire

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
l'information sur des expériences réussies d'ailleurs) : 5 hm d'experts internationaux		
Activité 3.2 : Mettre en place un programme d'appui au secteur privé pour la construction au Bénin des 7 bateaux –bus pour la phase 2 à partir de moteurs importés (mise en place de fonds de garantie pour faciliter l'obtention de crédits bancaires par les opérateurs investisseurs privés ; 25% des coûts des bateaux complémentaires)	Conclusions peu favorables des études / Manque d'intérêt du secteur privé national pour le développement de cette filière	 Mise en place de montage financier minimisant le risque financier pour le secteur privé. Mise en place par l'Etat d'une assistance technique pour accompagner le secteur privé Engagement de la société de transport à acheter les bateaux fabriqués au Bénin

Tableau 24: Résumé du Plan d'Action de la Technologie de bateaux-bus pour transport fluvio lagunaire

Secteur	Energie							
Sous-secteur	Transport							
Technologie	Bateaux-bus pour transport fluvio lagunaire							
Ambition	Le présent PAT vise la mise en place d'un service de transport fluvio lagunaire avec une flotte qui se développera progressivement pour atteindre 20 bateaux-bus e assurant à terme le déplacement d'environ 7 923. 000 passagers par an (3.657.000 passagers/an sur la ligne Cotonou-Porto Novo et 4.266.000 passagers /an sur la ligne Calavi-Cotonou).							
Bénéfices	La mise en place de service dev porto Novo. Il devrait en décou	•	_			veau du réseau routier :	sur les axes Calavi- Cotono	ou et Cotonou-
Actions	Activités de mise en oeuvre	financement	Organe responsable et point focal	Délais	Risques	Critères de succès	Indicateurs de suivi de la mise en œuvre	Budget par activité (en FCFA)
Action 1: Mise er place d'ur partenariat public privé pour la réalisation du projet de déploiement de la technologie	processus déjà engagé avec un programme d'activités a actualisé pour la mise en t place du cadre de partenariat		MIT (Direction du Transport Fluvio-lagunaire)	1 an	Avis défavorable du Gouvernement sur le caractère prioritaire de mise en place de ce service de transport / Temps trop long de décision par le Gouvernement	Décision favorable du Gouvernement pour la mise en oeuvre du projet	Relevé du Conseil des Ministres	Sans frais
	Activité 1.2: Mettre en place l'assistance technique nécessaire en se basant sur les études complémentaires réalisées	projet d'appui	•	7 ans	Avis défavorable du Gouvernement sur le caractère prioritaire de mise en place de ce service de transport	Décision favorable du Gouvernement pour la mise en oeuvre du projet. Mise en place de l'assistance technique dès 2023	Contrat de service pour l'assistance technique	879
	Activité 1.3: Procéder à un appel d'offre en vue de recruter comme prévu un partenaire privé pour la mise en place du service (gestion du processus)	dans le cadre du projet d'appui		12 mois	Retard dans le processus de recrutement d'un partenaire. / Non aboutissement du processus	Conduite à terme du processus et recrutement effectif du partenaire privé	Procès-verbal de recrutement du partenaire concessionnaire	1

	Activité 1.4: Mettre en place le cadre du partenariat public privé à travers les accords de création de la société du service de transport fluviolagunaire (préparation, négociation et signature des accords)	O	MIT (Direction du Transport Fluvio-lagunaire)	3 mois	Retard dans le processus	Aboutissement des négociations et signature effective des accords de partenariat public privé au plus tard juin 2024.	Accords de partenariat	1
Action 2: Réalisation des investissements et mise en place du service de transport fluvio- lagunaire	Activité 2.1: Mettre en place la société d'exploitation et de gestion du service de transport fluvio-lagunaire par bateaux-bus (mise en place du siège, équipements, recrutement et formation du personnel)	Ressources mises en place par l'Etat et le partenaire concessionnaire privé pour la mise en place du service de transport	structure provisoire et par la suite la	3 ans	Retard dans la mise en oeuvre du plan d'investissement	Respect du plan d'investissement établi. Location d'un siège provisoire et mise en place effective de la société dès décembre 2024 au plus tard.	Société mise en place et fonctionnelle	1026
	Activité 2.2: Etablir une réglementation qui, en plus du code général, fixera les conditions particulières de navigation à respecter	Ressources mises en place par l'Etat et le partenaire concessionnaire privé pour la mise en place du service de transport	MIT (Direction du Transport Fluvio-lagunaire)	6 mois	Retard dans réalisation de l'étude	Respect des plannings établis. Réglementation établie au plus tard fin 2025	Rapport d'étude. / Réglementation élaborée	50
	Activité 2.3 : Réaliser les travaux d'aménagement des lignes de navigation (1ère phase lignes Calavi-Cotonou et Cotonou-Porto Novo ; 2ème phase lignes Sèmè Podji - Cotonou, Sô Ava-Cotonou, Sô Ava-Cotonou, Sô Ava-Calavi, Porto Novo - Aguégués).	Ressources mises en place par l'Etat et le partenaire concessionnaire privé pour la mise en place du service de transport	Société d'exploitation mise en place	5 ans en deux phases (2025- 2026 et 2027- 2028)	Retard dans les travaux	Respect du plan d'investissement établi et du planning des travaux (2025- 2029)	Lignes de navigation aménagées	49766
	Activité 2.4 : Acquérir les bateaux-bus (20 bateaux- bus)	Ressources mises en place par l'Etat et le partenaire concessionnaire privé pour la mise	d'exploitation	5 ans en deux phases (2025- 2026 et	Retard dans la commande des bateaux-bus	Respect du plan d'investissement établi et du planning (d'acquisition des	Nombre de bateaux-bus acquis	6050

	I	П						1
		en place du		2027-		bateaux-bus (2025-		
		service de		2029)		2029)		
		transport						
Retard dans la mise en oeuvre des mesures en faveur des communautés Faible adhésion des communautés riveraines des cours d'eau au projet. Trop grande attente des communautés par rapport aux appuis du projet	protection des intérêts des transporteurs utilisant les barques traditionnelles pour le trafic local (aménagement de débarcadères dédiés au trafic local par barques traditionnelles, formation des exploitants sur les normes de sécurité et ; appui	Ressources mises en place par l'Etat et le partenaire concessionnaire privé pour la mise en place du service de transport	Société d'exploitation mise en place	(2025- 2027)	Retard dans la mise en oeuvre des mesures en faveur des communautés riveraines des cours d'eau. / Faible adhésion des communautés riveraines des cours d'eau au projet. / Trop grande attente des communautés par rapport aux appuis du projet	Respect des engagements pris et annoncés aux communautés. / Information régulières des autorités locales sur l'évolution du projet	Mesures prises en faveur des communautés rurales riverraines des cours d'eau	1150
	riveraines des cours d'eau)				p. 0,00			
	Activité 2.6 : Mettre en service des lignes de transport par bateaux-bus (fonds de roulement couvrant le premier trimestre d'exploitation)	Ressources mises en place par l'Etat et le partenaire concessionnaire privé pour la mise en place du service de transport	Société d'exploitation mise en place	A partir de fin 2026	Retard dans le démarrage du service de transport fluvio-lagunaire	Respect des plannings établis Démarrage du service dès 2026	Nombre de bateaux-bus entrés en service	499
Action 3 : Mise en place d'un plan d'appui au secteur privé pour le développement d'une production nationale de bateaux-bus	développement d'une production nationale des hateaux-hus équinés de	Ressources mises en place par l'Etat et le partenaire concessionnaire privé pour la mise en place du service de transport	Société d'exploitation mise en place	1 an (2025)	Retard dans la réalisation de l'étude	Respect des plannings établis. Rapport de l'étude fin 2026 au plus tard	Rapport de l'étude	100

	Activité 3.2 : Mettre en place un programme d'appui au secteur privé pour la construction au Bénin des 7 bateaux –bus pour la phase 2 à partir de moteurs importés (mise en place de fonds de garantie pour faciliter l'obtention de crédits bancaires par les opérateurs investisseurs privés ; 25% des coûts des bateaux complémentaires)	en place par l'Etat et le partenaire concessionnaire privé pour la mise en place du service de transport	d'exploitation mise en place	4 ans (2026- 2029)	Conclusions défarorables des études / Manque d'intérêt du secteur privé national pour le développement de filière	Engagement effectif du secteur privé dans le développement de la production nationale de bateaux-bus dès 2027	Chantier de construction existant et nombre de bateaux-bus construits au Bénin avec des moteurs importés	525
Gestion de la mise en oeuvre du PAT et imprévu	Coordination du PAT par		Fluvio-lagunaire) avec la collaboration avec la Société	7 ans (2022- 2029)	-	-	-	810
Coût total de mise en o	peuvre du PAT (en MFCFA)							60857

1.4.3.6. Etapes suivantes

Comme action urgente, il conviendrait de préparer un document faisant le point du processus déjà engagé avec un programme d'activités actualisé pour la mise en place du cadre de partenariat et en rendre compte au Gouvernement.

1.5. Plan d'actions (PAT) pour la technologie de trains diesel-électrique légers pour transport interurbain et réseau ferroviaire Ouidah-Cotonou-Porto Novo réhabilité

1.5.1 Brève description de la technologie

Il s'agit de promouvoir un service de transport interurbain rapide par trains diesel-électrique légers. Un train se compose de plusieurs éléments dont au moins un véhicule moteur (locomotive, locotracteur, rame automotrice) assurant la traction de la rame, accompagné de n'importe quelle combinaison, inclusive et exclusive, de voitures pour le transport de personnes, de fourgons assurant différents services comme le transport de colis ou de bagages, et de wagons pour le transport de marchandises.

Utilisée dans le passé au Bénin cette technologie a été progressivement abandonnée malgré le grand potentiel qu'il pourrait à priori offrir en termes de moyen de transport de masse pour désengorger le réseau routier entre les villes de Ouidah, Godomey, Cotonou et Porto-Novo.

1.5.2 Ambition pour la technologie de trains diesel-électrique légers pour transport interurbain

Le développement du transport ferroviaire figure en bonne place dans les axes stratégiques définis par la dans le secteur des transports à travers la stratégie sectorielle des transports au Bénin. L'objectif de développement visé est d'offrir un service de transport ferroviaire performant pour soutenir la croissance économique. Dans cette perspective la stratégie définie prévoit entre autres actions prioritaires (i) le renforcement de la capacité du transport ferroviaire (réhabilitation et modernisation des infrastructures ferroviaires); (ii) La réhabilitation de l'axe central des zones critiques aussi bien sur la ligne centrale (Cotonou-Parakou) que sur la ligne côtière (Ouidah-Pahou-Godomey-Cotonou et Porto Novo —Sèmè-Cotonou); l'acquisition de nouveaux matériels roulant.

Le déploiement de cette technologie envisagé dans le cadre du présent plan d'action technologie (PAT) s'aligne sur cette stratégie et vise spécifiquement la remise en service et la modernisation du transport ferroviaire sur la ligne côtière avec pour objectif d'assurer un transport en commun de passagers sur les lignes Ouidah-Pahou-Godomey-Cotonou et Porto Novo –Sèmè-Cotonou. A moyen terme (2025- 2030) et en attendant la réalisation des études de faisabilité du projet, il est prévu que ce service soit assuré par un total de 4 trains diesels équipés chacun de deux locomotives de tête et une rame de 6 wagons (voitures). Il est attendu que ce parc de matériels roulant puisse transporter annuellement au moins un total de YY passagers dans les deux directions.

1.5.3 Actions et activités retenues pour le PAT

1.5.3.1. Synthèse des barrières et mesures identifiées à l'étape d'ABCP

Le tableau ci-dessous présente pour la technologie de train diesel électrique léger la synthèse des résultats des travaux réalisés à la deuxième étape du processus d'évaluation des besoins de

technologies d'atténuation qui a permis d'identifier les barrières au déploiement de cette technologie et les mesures pour les surmonter.

Tableau 25 : Récapitulatif des barrières au déploiement de la technologie de train diesel-électrique et les mesures pour les surmonter

Catégories et sous- catégories	Barrières	Mesures préconisées
Barrières économiques et financières		
	Coût d'investissement relativement élevé. Problème de mobilisation de financement	 Mise en place du service de transport par trains dans un cadre de partenariat public/privé (dans lequel l'Etat réalise les investissements concernant la réhabilitation des tronçons de réseau ferroviaire concernés par le projet, crée une société de patrimoine et l'opérateur privé concessionnaire assure l'investissement pour la mise en place du service du service de transport) Octroi de facilités à l'investisseur privé (exonération des droits de douanes à l'importation des trains, appui à l'investisseur privé pour l'obtention de prêt auprès des institutions sous régionales à un taux d'intérêt plus bas que 10%)
Barrières non financie		
Sur le plan technique	Besoin de matériel roulant adapté aux lignes ferroviaires à écartement métrique Besoin de trains équipés chacun de deux locomotives (une à chaque bout de rame) Besoin de réhabilitation des tronçons de lignes ciblées dans le cadre du projet	 Réalisation d'études de faisabilité afin de définir les spécifications techniques pour des commandes d'équipements qui répondent au déploiement de la technologie dans le contexte du Bénin
Par rapport aux conditions du marché Au plan juridique et réglementaire	Inexistence au Bénin d'industries dans le domaine des équipements de transport ferroviaire Insuffisance du cadre juridique et réglementaire actuel	 Création au sein de la société de gestion du service du transport d'une unité équipée pour certains travaux d'entretien et de maintenance des équipements (voies ferrées et matériel roulant) Examen de du cadre juridique en vigueur dans le cadre l'Organisation Commune Bénin-Niger pour les besoins d'adaptation en vue d'une exploitation de tronçons de lignes exclusivement pour le compte du Bénin
Par rapport aux capacités institutionnelles et organisationnelles	Inexistence dans le portefeuille de l'Etat d'un projet spécifique se rapportant au déploiement de la technologie	 Définition d'une stratégie d'amélioration de la mobilité sur le moyen et long terme dans la grande région de Cotonou et villes voisines Initiation et maturation d'un projet spécifique à la mise en place d'un service rapide de transport ferroviaire sur les lignes Ouidah-Cotonou et Porto Novo - Cotonou
	Compétences institutionnelles en gestion d'un service modernisé de transport ferroviaire limitées	Mise en place d'une organisation institutionnelle adéquate à travers : • la création par l'Etat d'une société de gestion du patrimoine

Catégories et sous- catégories	Barrières	Mesures préconisées
		la mise en place par le privé concessionnaire d'une société de service de transport ferroviaire
Par rapport aux compétences humaines	Manque de personnel technique qualifié pour un trafic de passagers modernisé (conducteurs de trains, électromécanicien, agent de sécurité etc.)	Formation et mise en place de personnel qualifié au sein des deux sociétés
Sur le plan social culturel et comportemental	Occupations illégales des abords des voies ferrées	Mise en place de mesures de sécurisation du transport ferroviaire (déguerpissement des tous les occupants illégaux installés aux abords des voies ferrées; protection des lignes par la mise en place de clôture métallique et la réduction au minimum requis d'un nombre de passages à niveau)
En matière d'information et de sensibilisation	Insuffisance de sensibilisation des décideurs politiques	 Organisation de plaidoyer en direction des Autorités politico-administratives sur la contribution du projet à l'amélioration de la mobilité dans la grande région de Cotonou et villes voisines et les autres avantages économiques et environnementaux du projet.

1.5.3.2. Actions et activités sélectionnées pour le PAT

Dans le tableau ci-dessous sont présentées les mesures présélectionnées suite à l'AMC (colonne de gauche) et les mesures regroupées à inclure comme actions au PAT de la technologie de trains diesel-électrique (colonne de droite)

Tableau 26 : Actions retenues pour le PAT de la technologie de trains diesel électrique pour transport en commun

Mesures sélectionnées au moyen de l'AMC	Mesures retenues comme actions à inclure dans le PAT
Définition d'une stratégie d'amélioration de la mobilité sur le moyen et long terme dans la grande région de Cotonou et villes voisines. Intensification du plaidoyer en direction des autorités politico-administratives sur les avantages du projet	Initiation et mise en œuvre au ministère en charge des transports d'un projet d'appui à la mise en place d'un service rapide de transport ferroviaire sur les lignes Ouidah-Pahou-Godomey-Cotonou et Porto Novo – Cotonou
Initiation et maturation d'un projet spécifique à la mise en place d'un service rapide de transport ferroviaire sur les lignes Ouidah-Cotonou et Porto Novo - Cotonou	
Examen de du cadre juridique en vigueur dans le cadre l'Organisation Commune Bénin-Niger pour les besoins d'adaptation en vue d'une exploitation de tronçons de lignes exclusivement pour le compte du Bénin	
Réalisation d'études de faisabilité afin de définir les spécifications techniques pour des commandes d'équipements qui répondent au déploiement de la technologie dans le contexte du Bénin	
Mise en place du service de transport par trains dans un cadre de partenariat public/privé (dans lequel l'Etat réalise les investissements concernant la réhabilitation des tronçons de réseau ferroviaire concernés par le projet, crée une société de patrimoine et l'opérateur privé concessionnaire assure l'investissement pour la mise en place du service du service de transport)	Choix du mode de partenariat public privé convenable et mise en place du cadre contractuel

Mesures sélectionnées au moyen de l'AMC	Mesures retenues comme actions à inclure dans le PAT
Création par l'Etat d'une société de gestion du patrimoine	
Mise en place par le privé concessionnaire d'une société de service de	
transport ferroviaire	
Octroi de facilités à l'investisseur privé (exonération des droits de	
douanes à l'importation des trains, appui à l'investisseur privé pour	
l'obtention de prêt auprès des institutions sous régionales à un taux	
d'intérêt plus bas que 10%)	
Création au sein de la société de gestion du service du transport d'une	Réalisations des investissements et mise en
unité équipée pour certains travaux d'entretien et de maintenance des	place du service de transport ferroviaire sur les
équipements (voies ferrées et matériel roulant)	lignes côtières ciblées.
Formation et mise en place de personnel qualifié au sein des deux	
sociétés	
Mise en place de mesures de sécurisation du transport ferroviaire	
(déguerpissement des tous les occupants illégaux installés aux abords	
des voies ferrées ; protection des lignes par la mise en place de clôture	
métallique et la réduction au minimum requis d'un nombre de passages	
à niveau)	

Les activités pour la mise en œuvre des actions ainsi retenues sont présentées dans le tableau qui suit.

Tableau 27 : Actions et activités retenues pour le PAT de la technologie de trains légers pour transport en commun

Actions retenues	Activités identifiées pour supporter les actions			
Action 1 : Initiation et mise en œuvre au ministère en charge des transports d'un projet d'appui à la mise en place d'un	Activité 1.1 : Initier au ministère des transports un projet d'appui à la mise en place d'un service rapide de transport ferroviaire sur les lignes côtières et le faire inscrire au PIP			
service rapide de transport ferroviaire sur les lignes Ouidah-Pahou-Godomey- Cotonou et Porto Novo – Cotonou	Activité 1.2 : Réaliser les études nécessaires (situation de référence, faisabilité, études économiques, juridiques, environnementales et sociales ; proposition d'un cahier de charges, proposition et modes viables de partenariat et schémas d'investissement)			
Action 2 : Choix du mode de partenariat public privé convenable et mise en place du cadre contractuel	Activité 2.1.: Rendre compte au Gouvernement pour le choix du mode de partenariat et du schéma d'investissement à appliquer			
	Activité 2.2 : Procéder à la révision de l'accord de partenariat existant entre le Niger et le Bénin dans le cadre de l'OCBN pour permettre la mise en place du partenariat avec un privé			
	Activité 2.3 : Conduire un processus pour le recrutement d'un partenaire investisseur			
	Activité 2.4 : Etablir des accords de partenariat avec le partenaire privé			
	Activité 2.5 : Mettre en place de la société de transport par la rénovation et le redimensionnent de l'Organisation Commune Bénin-Niger (OCBN)			
Action 3 : Réalisation des investissements et mise en place du service de transport ferroviaire sur les lignes côtières ciblées	Activité 3.1 : Définir un plan d'investissement pour la réhabilitation/construction de lignes et gares, rénovation/acquisition de matériels roulants etc.			
	Activité 3.2 : Mobiliser les ressources nécessaires et réaliser les investissements suivant le calendrier d'exécution qui aura été établi. Activité 3.3 : Mettre en service les lignes de transport ferroviaire ciblées (Ouidah-Pahou-Godomey-Cotonou et Porto Novo)			

1.5.3.4. Actions à mettre en œuvre en tant que idées de projets

Des actions sont engagées par le Gouvernement depuis quelques années pour développer les infrastructures routières interurbaines et urbaines. Mais il n'existe aucun projet qui porte spécifiquement sur la remise en place d'un service de transport ferroviaire sur les lignes ciblées (Ouidah-Pahou-Godomey-Cotonou et Porto Novo-Sèmè-Cotonou) comme option dont il est attendu qu'elle contribue grandement au besoin d'amélioration de la mobilité dans la grande région du Nokoué et de décongestionnement des axes routiers interurbains.

Dans ces conditions, Une seule idée de projet est retenue pour appuyer la mise en œuvre du PAT : Projet d'appui à la remise en service et la modernisation du transport ferroviaire sur les lignes Ouidah – Pahou -Cotonou et Porto Novo – Sèmè – Cotonou.

1.5.3.5. Parties prenantes et planification des activités sélectionnées pour le

1/ Parties prenantes

Les parties prenantes suivantes auront un rôle déterminant dans la mise en du PAT pour le déploiement de la technologie.

Tableau 28 : Parties prenantes pour la mise en œuvre du PAT de la technologie de trains légers pour le transport en commun

Parties prenantes du PAT	Rôle dans la mise en œuvre
Ministère en charge du transport	Assure la responsabilité globale de la mise en œuvre du PAT
	• Mobilise les autres acteurs institutionnels (Finances, Plan) et le
	secteur privé.
	• Assure la coordination du projet d'appui à la réhabilitation du service de transport ferroviaire sur les lignes côtières.
	• Conduit les réformes institutionnelles nécessaires (révision de
	l'accord de partenariat Bénin-Niger, mise en place de la société de transport ferroviaire)
	• Fait mettre en place un comité de suivi de la mise en œuvre du PAT
	impliquant les autres acteurs institutionnels.
	• Fait le suivi évaluation de la mise en œuvre du PAT
Ministère en charge des infrastructures	• Gère le processus de recrutement de partenaire privé jusqu'à la
et du transport (SG, DTFL)	mise en place effective du cadre de partenariat avec l'Etat
Ministère en charge des finances	• Participe au processus de recrutement de partenaire privé
publiques	• Veille à travers la DNCMP à la régularité du processus de
	recrutement de partenaire privé.
	• Appui la mobilisation des ressources financières pour la mise en
	œuvre du PAT
	Participe au suivi de la mise en œuvre du PAT
Ministère du plan	Participe au suivi de la mise en œuvre du PAT
Société de transport ferroviaire mise en	• Mobilise les ressources et réalise les investissements
place dans le cadre du partenariat suivant	• Met en place et gère le service de transport ferroviaire
l'option retenue par le Gouvernement)	
Institutions financières de la place	Facilitent aux entreprises nationales l'obtention de crédits en cas de
	participation de celles-ci à la mise en œuvre du PAT.

2/ Planification des activités sélectionnées pour le PAT

Le plan d'actions pour le déploiement de la technologie est présenté dans le tableau qui suit.

Tableau 29 : Planification des actions et activités du PAT de la technologie de train dieselélectrique

	Actions/Activités	An	An	An	An	An	An	An	An	Responsabil	
	Calendrier prévisionnel	20 23	20 24	2 20 25	20 26	20 27	5 20 28	6 20 29	7 20 30	ité Primaire	Secondaire
Action 1: Initiation et mise en ceuvre au MIT d'un projet d'appui à la mise en place d'un service rapide de	Activité 1.1 : Initier au ministère des transports un projet d'appui à la mise en place d'un service rapide de transport ferroviaire sur les lignes côtières et le faire inscrire au PIP	23	24	23	20	27	28	29	30	MIT	MEF
transport ferroviaire sur les lignes Ouidah- Pahou- Godomey-	Activité 1.2 : Mettre en place l'assistance technique pour aider à la gestion du processus de réhabilitation du transport ferroviaire et la supervision des travaux									MIT	Justice, MEF
Cotonou et Porto Novo – Cotonou	Activité 1.3 : Réaliser une étude d'évaluation des différentes options de transport en commun et définir une stratégie globale d'amélioration à moyen terme de la mobilité dans la grande région de Cotonou et villes voisines et la faire adopter par le Gouvernement.									MIT	MCVDD
	Activité 1.4 : Réaliser les études techniques préliminaires pour la réhabilitation du transport ferroviaire (situation de référence, étude de faisabilité, études économiques, environnementales et sociales ; proposition d'un cahier de charges, proposition de modes viables de partenariat et schémas d'investissement)									MIT	Justice, MCVDD, MEF
	Activité 1.5 : Réaliser une étude pour la révision de l'accord de coopération existant entre le Niger et le Bénin dans le cadre de l'OCBN et adopter l'accord révisé pour permettre l'exploitation des lignes ciblées pour le compte du Bénin									MIT	Justice, MEF
Action 2 : Mise en place du partenariat public et privé	Activité 2.1: Recruter un partenaire investisseur privé, suivant le mode de partenariat qui aura été retenu par le Gouvernement									MIT	Justice, MEF
	Activité 2.2 : Etablir les accords avec le partenaire privé pour la création de la société rénovée de transport ferroviaire et définir un plan d'investissement									MIT, Partenaire investisseur privé	Justice, MEF

	Actions/Activités	An	An	An	An	An	An	An	An	Responsabil	
	Calendrier prévisionnel	20	20	20	3 20	20	5 20	6 20	7 20	ité Primaire	Secondaire
	calcilation previsionner	23	24	25	26	27	28	29	30	Trimuire	Secondane
Action 3 : Réalisation des investissemen	Activité 3.1 : Mettre en place de la société de transport ferroviaire									MIT, Partenaire investisseur privé	MEF
ts et mise en place du service de transport ferroviaire sur les lignes côtières ciblées	Activité 3.2 : Réaliser les travaux réhabilitation des lignes de chemin de fer en rail de 56 ou 60 kg/m (lignes + clôture de protection) et de réhabilitation/reconstruction de 10 gares de trains									MIT, Partenaire investisseur privé	MEF
	Activité 3.3 : Acquérir le matériel roulant (acquisition de 4 trains diesel électriques équipés chacun de 2 locomotives de tête et un nombre convenable de voitures)									MIT, Partenaire investisseur privé	MEF
	Activité 3.4 : Mettre en service des lignes de transport ferroviaire ciblées (Ouidah- Pahou-Godomey-Cotonou et Porto Novo)									MIT, Partenaire investisseur privé	MEF

1.5.3.5. Besoins en renforcement de capacités

Aucuns autres besoins en renforcement de capacité ne sont identifiés en dehors de ceux déjà pris en compte à l'activité 3.1 du PAT relative à la mise en place de la société de transport ferroviaire

1.5.3.6. Evaluation et planification des coûts pour le PAT

Le coût total de mise en œuvre du PAT sur les 7 années est estimé à 84503 millions de FCFA. Les éléments détaillés de coûts par activité sont présentés au tableau qui suit.

Tableau 30 : Coûts des actions et activités du PAT de la technologie de trains diesel électrique pour transport en commun, en millions de FCFA (MFCFA)

Activités	Total du PAT	Unité	An1	An2	An3	An4	An5	An6	An7	An7	Coût total (MFCFA)
Calendrier prévisionnel			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Hypothèses											
Situation référence (Nombre de trains en service actuellement) : Non déterminée	0	Trains		0	0	0	0	0	0	0	
Cible prévue au PAT (Nombre de trains planifiés jusqu'en 2028)	4	Trains							2	2	
Impact attendu de la mise en œuvre du PAT	4	Trains		0	0	0	0	0	2	2	
Coût de mise en œuvre du PAT											
Action 1 : Initiation et mise en œuvre au ministère en charge des transports d'un projet d'appui à la remise en service et la modernisation du transport ferroviaire sur les lignes Ouidah-Pahou-Godomey-Cotonou et Porto Novo - Cotonou	MFCFA		0	590	580	360	360	360	360	360	2970
Action 2 : Mise en place du partenariat public et privé pour le déploiement de la technologie	MFCFA			0	1	1	25	0	0	0	27
Action 3 : Réalisation des investissements et mise en place du service de transport ferroviaire sur les lignes ciblées	MFCFA			0	0	0	800	19958	30270	30122	81151
Sous-total	MFCFA			590	581	361	1 185	20 318	30 630	30 482	84148
Gestion du PAT (coordination du PAT et suivi par un Comité international : 0,35% des coûts d'investissements)	MFCFA			2,07	2,03	1,26	4,15	71,11	107,21	106,69	295
Imprévus (1%)	MFCFA	0,00		5,90	5,81	3,61	11,85	203,18	306,30	304,82	841
Coût total de mise en œuvre du PAT	MFCFA			598	589	366	1 201	20 593	31 044	30 894	85284

1.5.3.7. Organisation et gestion

1.5.3.7. 1 Risques et gestion des contingences

Dans le tableau qui suit sont analysés les risques potentiels à la mise en des activités du PAT de la technologie de train diesel électrique au Bénin et les mesures de contingence.

Tableau 31 : Risques potentielles et mesures de contingence pour le PAT de la technologie de train pour transport interurbain

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
		ports d'un projet d'appui à la remise en service et
la modernisation du transport ferrovi	aire sur les lignes Ouidah-Pahou-(Godomey-Cotonou et Porto Novo – Cotonou
Activité 1.1 : Initier au ministère des transports un projet d'appui à la mise en place d'un service rapide de transport ferroviaire sur les lignes côtières et le faire inscrire au PIP	-Retard dans la préparation du document du projet - Avis défavorable du Gouvernement sur le caractère prioritaire de mise en place de ce service de transport projeté/ Temps de décision par le Gouvernement plus long que prévu.	Mettre en place un comité intersectoriel (MIT, MCVDD et MF) pour la préparation d'une communication conjointe en Conseil des ministres en vue faire ressortir les avantages attendus du service de transport ferroviaire envisagé. En cas décision favorable du Gouvernement, engager le processus pour l'inscription du projet d'appui au PIP 2023 ou 2024.
Activité 1.2 : Mettre en place l'assistance technique pour aider à la gestion du processus de réhabilitation du transport ferroviaire et la supervision des travaux	Problème de financement de l'assistance technique Retard dans le processus de recrutement.	Soumettre dès le début en 2023 à la Banque Mondiale ou à un autre PTF du secteur des transports une requête pour le financement de l'assistance technique et la réalisation des études. / Ou bien faire réaliser les études sur le budget du projet d'appui qui aura été mis en
Activité 1.3 : Réaliser une étude d'évaluation des différentes options de transport en commun et définir une stratégie globale d'amélioration à moyen terme de la mobilité dans la grande région de Cotonou et villes voisines et la faire adopter par le Gouvernement. Activité 1.4 : Réaliser les études techniques préliminaires pour la réhabilitation du transport ferroviaire (situation de référence, étude de faisabilité, études économiques, environnementales et sociales ; proposition d'un cahier de charges, proposition de modes viables de partenariat et schémas d'investissement)	 Problème de financement des études Délai de réalisation des études plus longues 	 place par le Gouvernement. Enclencher à temps le processus de recrutement de l'assistance technique. / Conduire à temps le processus de recrutement des bureaux d'études. / Faire faire un suivi rapproché des études par l'ingénieur conseil. Mettre en place une commission biétatique chargée d'accompagner le bureau d'étude à recruter pour l'examen de l'accord existant et au besoin sa révision Communiquer régulièrement avec les autorités des ministères en charge des transports au Niger et au Bénin sur l'évolution des travaux et les problèmes rencontrés.

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
Activité 1.5 : Réaliser une étude de pour la révision de l'accord de coopération existant entre le Niger et le Bénin dans le cadre de l'OCBN et adopter l'accord révisé pour permettre l'exploitation des lignes ciblées pour le compte du Bénin	 Possible réticence de l'autre partie contractante à réviser l'accord existant Retard. / Contraintes liées à la conduite du processus dans un cadre biétatique 	
Action 2 : Mise en place du partenaria	nt public et privé pour le déploien	nent de la technologie
Activité 2.1 : Recruter un partenaire investisseur privé, suivant le mode de partenariat qui aura été retenu par le Gouvernement et établir les accords pour la création de la société rénovée de transport ferroviaire (gestion du processus)	Retard dans le processus de recrutement d'un partenaire. / Non aboutissement du processus	 Enclencher à temps le processus de recrutement et l'accélérer En cas de problème tendant à bloquer le processus, communiquer à temps avec la Direction en charge du contrôle des marchés publics en vue de trouver des solutions qui respectent la réglementation
Activité 2.2 : Mettre en place le cadre de partenariat à travers les accords de création de la société rénovée de transport ferroviaire et définir un plan détaillé de mis en en œuvre du projet	Retard dans le processus de préparation des accords et d'organisation des séances de négociation	 Prévoir déjà dans le DAO pour le recrutement du partenaire privé le modèle de contrat de partenariat. Prendre les dispositions pour mettre en place sans tarder la commission interministérielle de négociation et organiser les négociations dès l'aboutissement du processus de recrutement.
Action 3 : Réalisation des investisseme	ents et mise en place du service d	le transport ferroviaire sur les lignes ciblées
Activité 3.1 : Mettre en place de la société de transport ferroviaire (équipements, recrutement formation personnel, matériel pour atelier de maintenance etc.)	Retard dans la mise en oeuvre des dispositions prévues	 Définition d'un chronogramme d'activités pour la mise en place de la société et l'exécution des travaux Respect des échéances du plan d'investissement Respect du chronogramme de mise en place de la société
Activité 3.2 : Réaliser les travaux réhabilitation des lignes de chemin de fer en rail de 56 ou 60 kg/m (lignes + clôture de protection) et de réhabilitation/reconstruction de 10 gares de trains	Retard dans la réalisation les travaux	 Respect des échéances du plan d'investissement par l'Etat Recrutement à temps des entreprises de travaux Suivi rapproché du respect par les entreprises des plannings des travaux. Comptes rendus réguliers des difficultés et blocage au Gouvernement
Activité 3.3: Acquérir le matériel roulant (acquisition de 4 trains diesel électriques équipés chacun de 2 locomotives de tête + voitures)	Retard dans les commandes du matériel roulant / Retard dans les livraisons du matériel	 Respect des échéances du plan d'investissement établi et du planning de commande des trains par le partenaire privé. Commande des trains dès le démarrage du projet. Respect par la partie béninoise du planning d'organisation des missions à l'extérieur pour les réceptions en usine Suivi rapproché par l'ingénieur conseil
Activité 3.4 : Mettre en service des lignes de transport ferroviaire (Campagne d'information du public, fonds de roulement de départ couvrant un an d'exploitation)	Retard dans le démarrage du service	 Prendre à l'avance les dispositions préparatoires de la cérémonie de lancement officiel du service (quelque temps avant la fin des réceptions techniques des travaux, ouvrages et matériel). Mettre en place à temps les assurances requises.

1.5.3.7. Etapes suivantes

Il conviendrait d'initier au ministère en charge des transports le projet à travers lequel seront mises en œuvre les actions prévues au présent PAT pour la remise en service et modernisation du transport ferroviaire sur les lignes ciblées.

1.5.3.8. Actions à mettre en œuvre en tant que idées de projets

L'ensemble des actions du PAT et les activités devant permettre de les mettre en œuvre sont incluses dans une seule idée de projet : Projet de mise en place d'un service rapide de transport ferroviaire sur les lignes Ouidah-Pahou-Godomey-Cotonou et Porto Novo -Cotonou »

Tableau 32: Résumé du PAT de la technologie de trains légers pour transport interurbain

Secteur		Energie						
Sous-secteur		Transport						
Technologie			Train	s diesel élec	trique pour transport inte	rurbain		
Ambition	Le PAT vise la remise en service et lignes Ouidah-Pahou-Godomey-Co prévu que ce service soit assuré a	otonou et Porto	Novo –Sèmè-Cot	onou. A mo				
Bénéfices	Développer un service de transpo les villes voisines sur les deux axes actualisée du Bénin.	•	•	•	•		0 00	
Actions	Activités à réaliser	financement	Organe responsable et point focal	Délais	Risques	Critères de succès	Indicateurs de suivi de la mise en œuvre	Budget par activité (en FCFA)
Initiation et mise en œuvre au ministère en charge des		nt	MIT (DTFL,)	2022	Retard dans la préparation du document du projet. / Avis défavorable du Gouvernement sur le caractère prioritaire de mise en place de ce service de transport. / Temps trop long de décision par le Gouvernement.	Décision favorable du Gouvernement pour la mise en oeuvre du projet dès 2024	Inscription du projet d'appui au Programme d'Investissements Publics	Sans frais
	Activité 1.2 : Mettre en place l'assistance technique pour aider à la gestion du processus de	Budget de l'Etat dans le cadre du	MIT (DTFL)	2024- 2028	Retard dans le processus de recrutement	Conduite à terme du processus de recrutement de	Contrat de service pour l'assistance technique	2520

ferro trava Activ d'év. optic et d d'am de l régio voisi	abilitation du transport roviaire et la supervision des vaux (60 hm) ivité 1.3 : Réaliser une étude valuation des différentes ions de transport en commun définir une stratégie globale mélioration à moyen terme la mobilité dans la grande ion de Cotonou et villes sines et la faire adopter par le uvernement.	financement de ce projet d'appui Budget de l'Etat dans le cadre du financement de ce projet d'appui	MIT (DTFL)	2023 (8 m	Problème de financement des études. / Délais de réalisation des différentes études plus longs	l'assistance technique en fin 2023. Mise en place de l'assistance technique dès janvier 2024. Respect des plannings établis . Rapport de l'étude de définition de la stratégie disponible en fin 2024. Rapports des études techniques disponibles en fin 2025 au plus tard.	Document de stratégie et plan global d'actions pour le développement du transport interurbain et urbain dans la région du grand	100
techni réhabi ferrov étude écono et soci de chi viable	ité 1.4 : Réaliser les études niques préliminaires pour la bilitation du transport viaire (situation de référence, e de faisabilité, études omiques, environnementales ciales; proposition d'un cahier narges, proposition de modes es de partenariat et schémas estissement)	Budget de l'Etat dans le cadre du financement de ce projet d'appui	MIT (DTFL)	2022- 2023 (12 mois)			nokoué. / Rapports des études	250
de p coop Nige l'OC pour	ivité 1.5 : Réaliser une étude pour la révision de l'accord de opération existant entre le er et le Bénin dans le cadre de CBN et adopter l'accord révisé ur permettre l'exploitation des des ciblées pour le compte du nin	Budget de l'Etat dans le cadre du financement de ce projet d'appui	MIT (DTFL)	2023 (14 mois)	Possible réticence de l'autre partie contractante (le Niger) à réviser l'accord existant dans un sens voulu par le Bénin. Contraintes liées à la conduite d'une telle étude dans un cadre biétatique.	délais prévus. / Perception de la pertinence et acceptation de la reforme par les deux pays. / Rapport de l'étude de révision de l'accord	Rapport de l'étude. /Accord de coopération révisée	100
place du partenariat public suiva et privé pour le Gou	ivité 2.1 : Recruter un tenaire investisseur privé, vant le mode de partenariat aura été retenu par le uvernement et établir les ords pour la création de la	Budget de l'Etat	MIT (DTFL)	2025- 2026	Retard dans le processus de recrutement d'un partenaire. / Non aboutissement du processus	Conduite à terme du processus et recrutement effectif du partenaire privé au plus tard juin 2026	Procès-verbal de recrutement du partenaire concessionnaire	2

•	société rénovée de transport ferroviaire (gestion du processus)						
	Activité 2.2 : Mettre en place le cadre de partenariat à travers les accords de création de la société rénovée de transport ferroviaire et définir un plan détaillé de mis en œuvre du projet	MIT (DTFL)	2026	Retard dans le processus de préparation des accords et d'organisation des séances de négociation	partenariat public privé	Accords de partenariat	25
Réalisation des investissements et mise en place du service de transport	Activité 3.1 : Mettre en place la société de transport ferroviaire (équipements, recrutement formation personnel, matériel pour atelier de maintenance etc.)	MIT (DTFL)	2027- 2028	Retard dans la mise en oeuvre des dispositions prévues	Respect du chronogramme de mise en place de la Société.	Société mise en place et fonctionnelle	1000
ferroviaire sur les lignes ciblées	Activité 3.2 : Réaliser les travaux de réhabilitation des lignes de chemin de fer en rail de 56 ou 60 kg/m (lignes + clôture de protection) et de réhabilitation/reconstruction de 10 gares de trains		2028- 2030	Retard dans la réalisation les travaux	Respect du plan d'investissement établi et du planning des travaux	Lignes de chemin de fer réhabilitées. Procès-verbal de réception des travaux	58847
	Activité 3.3: Acquérir le matériel roulant (acquisition de 4 trains diesel électriques équipés chacun de 2 locomotives de tête + voitures)		2028- 2030	Retard dans les commandes du matériel roulant. / Retard dans les livraisons du matériel	d'investissement établi et	Nombre de trains acquis	21156
	Activité 3.4 : Mettre en service des lignes de transport ferroviaire (Campagne d'information du public, fonds de roulement de départ couvrant un an d'exploitation)		2030	Retard dans le démarrage du service de transport ferroviaire projeté	Respect du planning établi. Démarrage du service de transport ferroviaire sur les lignes ciblées dès décembre 2030 au plus tard	Nombre de trains entrés en service	148
Gestion du PAT et imprévus	Coordination du PAT par MIT et Suivi par Comité interministériel	un					1136
Coût total de mise	e en oeuvre du PAT (en MFCFA)						85284

1.6. IDEES DE PROJETS DU SECTEUR ENERGIE

1.6.1. PROJET « MISE EN PLACE D'UN CADRE INSTITUTIONNEL, REGLEMENTAIRE ET FINANCIER APPROPRIE POUR LA PROMOTION DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES (CIRFA) »

1.6.1.1. Introduction

Le projet s'appuie sur les deux programmes de mise en œuvre de la politique nationale dans le secteur de l'énergie qui recommandent fortement la mise en place de cadre institutionnel réglémentaire et financier global favorable à la promotion de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables. Il s'agit :

- du Programme National de Maîtrise d'Energie (PONAMEE)
- du Programme Nationale de Développement des Energies Renouvelables (PONADER)

Sa mise œuvre permettra surtout de disposer d'un fonds d'appui qui sera alimenté à partir de diverses contributions (Gouvernement, PTFs) et d'où les ressources pourront être tirées des ressources pour financer, dans le cadre de n'importe projet à venir, les mesures de promotion de l'efficacité énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables dans tous les secteurs d'activités (résidentiel, de services etc.)

1.6.1.2. Objectifs du projet

Comme annoncé dans l'introduction ci-dessus, le projet vise comme objectif global la mise en place dans le secteur de l'énergie d'un cadre institutionnel réglémentaire et financier global favorable à la promotion de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables.

Le projet permettra d'atteindre 3 objectifs spécifiques :

- Mettre en en place un cadre financier adapté pour la promotion de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables ;
- Définir et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des acteurs publics et privés dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables.
- Améliorer le cadre réglementaire et renforcer le contrôle de qualité et de sécurité des équipements d'énergie solaire.

Tableau 33 : Objectif spécifique et résultats attendus du projet CIRFA

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
Mettre en en place un cadre financier adapté pour la promotion de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables ;	L'étude pour la mise en place d'un fonds d'appui à la promotion de la maitrise d'énergie et des énergies renouvelables (FAPMEER)
	Le décret de création du fonds d'appui
Définir et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des acteurs publics et privés dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables	L'étude de diagnostic des besoins et d'établissement d'un programme de renforcement des capacités des acteurs nationaux dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables est réalisée et le document du programme est adopté au niveau technique

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
	Les ressources sont mobilisées pour assurer la mise en œuvre du
	programme de renforcement des capacités nationales
Améliorer le cadre réglementaire et	Un nouveau décret sur les normes de qualité et la performance
renforcer le contrôle de qualité et	énergétique des équipements électriques domestiques étendu aux
de sécurité des équipements d'énergie solaire	chauffe-eaux solaires est pris
	L'une des structures techniques compétentes de l'Etat (Douane,
	ANM ou ABERME) est dotée d'une unité d'essai et de certification de
	la qualité des équipements d'énergie solaire (panneau solaires,
	batteries solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) avant
	leur mise sur le marché ou leur utilisation dans le cadre du
	programme de promotion. L'unité existe et est fonctionnelle.

1.6.1.3. Résultats attendus et produits escomptés

Tableau 34 : Résultats attendus et produits escomptés du projet CIRFA

Résultats attendus	Produits escomptés
L'étude pour la mise en place d'un fonds d'appui à la promotion de la maitrise d'énergie et des énergies renouvelables (FAPMEER)	Le Rapport d'étude
Le décret de création du fonds d'appui	Le décret de création du fonds d'appui
L'étude de diagnostic des besoins et d'établissement d'un programme de renforcement des capacités des acteurs nationaux dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables est réalisée et le document du programme est adopté au niveau technique	Le document du programme
Les ressources sont mobilisées pour assurer la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités nationales	Les accords de financement établis et signés
Un nouveau décret sur les normes de qualité et la performance énergétique des équipements électriques domestiques étendu aux chauffe-eaux solaires est pris	Le nouveau décret élargi sur les normes minimales
L'une des structures techniques compétentes de l'Etat (Douane, ANM ou ABERME) est dotée d'une unité d'essai et de certification de la qualité des équipements d'énergie solaire (panneau solaires, batteries solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) avant leur mise sur le marché ou leur utilisation dans le cadre du programme de promotion. L'unité existe et est fonctionnelle.	L'unité mise en place

1.6.1.4. Liens avec les priorités de développement durable du pays

La promotion de la maîtrise d'énergie, et des énergies renouvelables sont des objectifs de la politique de développement durable du secteur de l'énergie tel qu'il ressort de plusieurs documents ci-après adoptés au plan technique ou au niveau du Gouvernement :

- Politique et Stratégie Energétique du Bénin
- Plan d'Actions National des Energies Renouvelables (PANER 2015-2030);
- Plan d'Actions National d'Efficacité Energétique (PANEE 2015-2030) ;

- Agenda de l'Initiative de l'Energie Durable Pour Tous (SE4ALL 2020-2030)
- Politique de Développement des Energies Renouvelables au Bénin et de ses stratégies (PONADER 2020-2030) ;
- Politique Nationale de Maîtrise d'Energie au Bénin (PONAME 2020-2030)

Bien que ces documents aient été adoptés à différents moments depuis plus d'une vingtaine d'années, la mise en œuvre des actions sur le terrain, à travers différents projets, est largement en deçà des objectifs planifiés dans les domaines de la maîtrise d'énergie et du développement des énergies renouvelables.

Il manque au secteur des outils financiers appropriés pour la promotion à grande échelle de l'accès aux technologies efficaces dans ces deux domaines. Il y a également un besoin de renforcement des capacités des différents acteurs opérant dans ces deux domaines. Tout ceci justifie la proposition du présent projet.

1.6.1.5. Porté du projet

La mise en œuvre du projet devrait permettre de créer les conditions d'une promotion durable de l'efficacité énergétique dans différents secteurs et sur l'ensemble du territoire national.

1.6.1.6. Activités du projet

Le projet sera mis en œuvre à travers les actions et activités ci-après :

Action 1 : Mise en place d'un cadre financier adapté pour la promotion de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables

Activité 1.1 : Réaliser une étude pour la mise en place d'un fonds d'appui à la promotion de la maitrise d'énergie et des énergies renouvelables (FAPMEER)

Activité 1.2 : Prendre un décret de création du fonds d'appui

Action 2 : Mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des acteurs publics et privés dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables

Activité 2.1 : Réaliser une étude diagnostique des besoins et d'établissement d'un programme de renforcement des capacités des acteurs nationaux dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables (besoins en (i) développement des compétences humaines, (ii) renforcement des capacités des acteurs publics et privés dans les domaines d'évaluation et de gestion de projets, de conception, installation et maintenance de systèmes solaires ; (iii) en développement des offres de formation de courtes durées et (iv) en assistance technique aux bureaux d'études et entreprises de travaux)

Activité 2.2 : Mobiliser les ressources et assurer la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités nationales

Action 3 : Amélioration du cadre réglementaire et renforcement du contrôle de qualité des équipements d'énergie solaire

Activité 3.1 : Elargir aux chauffe-eaux solaires la réglementation existante (décret n°2018-583 du 19 décembre 2018) sur les normes minimales de performance énergétique des équipements électriques domestiques (élaboration nouveau décret et atelier d'adoption)

Activité 3.2 : Doter l'une des structures techniques compétentes de l'Etat (Douane, ANM ou ABERME) d'une unité d'essai et de certification de la qualité des équipements d'énergie solaire (panneau solaires, batteries solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) avant leur mise sur le marché ou leur utilisation dans le cadre du programme de promotion.

1.6.1.7. Durée du projet

Le projet est destiné à permettre la mise en œuvre de la première phase du PAT sur 5 ans de 2022 à 2026.

1.6.1.8. Budget et sources de financement du projet

Le coût total du projet est estimé à 628 millions de FCFA et se décompose comme il suit :

Tableau 35 : Coûts de mise en œuvre du projet CIRFA

		Quantité totale						Total du
Désignations	Unité	du PAT	An1	An2	An3	An4	An5	projet
Calendrier prévisionnel			2022	2023	2024	2025	2026	
Action 1 : Mise en place d'un cadre financier								
adapté pour la promotion de la maîtrise								
d'énergie et des énergies renouvelables	MFCFA		10	2	0	0	0	12
Action 2 : Mise en œuvre d'un programme de								
renforcement des capacités des acteurs publics								
et privés dans les domaines de la maîtrise								
d'énergie et des énergies renouvelables	MFCFA		C	50	100	100	200	450
Action 3 : Amélioration du cadre réglementaire								
et renforcement du contrôle de qualité des								
équipements d'énergie solaire	MFCFA		C	2	100	0	0	102
Sous-total			10	54	200	100	200	564
Coordination du projet au ME (DGRE) (1,5%)			c	1	3	2	3	8,46
Réalisation d'études périodiques d'évaluation							50	50
Imprévu (1%)			0,1	0,54	2	1	2	5,64
Coût total de mise en œuvre du projet			10	55	205	103	255	628

Les détails des coûts par actions et activités sont fournis à l'annexe 2 au tableau A.2.5

Le projet sera financé à partir des ressources du budget national et celles qui pourront être mobilisées auprès des Partenaires Techniques et Financiers identifiés (BM, PNUD, UE, BAD, etc.).

1.6.1.9. Coordination et suivi-évaluation des activités du projet

La coordination du projet sera assurée par la Direction Générale des Ressources Energétiques (DGRE) sous tutelle du Ministère de l'Energie.

Des études d'évaluation à mi-parcours sont prévues pour évaluer la performance du projet à l'aide des critères suivants : la pertinence, l'efficacité et l'efficience des ressources utilisées et la durabilité des acquis. Elles aboutiront à des recommandations sur la base des forces et faiblesses du projet afin de proposer des idées pour l'amélioration de la mise en œuvre et l'extension du projet lors de la deuxième phase.

1.6.1.10. Risques et défis

Les risques potentiels liés à la mise en du projet sont ceux identifiés au tableau --- ci-dessus et rappelées ci-dessous

Tableau 36 : Risques et défis

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
Action 1 : Mise en place d'un cadre financier adapté	 pour la promotion de la maîtrise c	 d'énergie et des énergies renouvelables
Activité 1.1 : Réaliser les études nécessaires pour (i) la mise en place d'un fonds d'appui à la promotion de la maitrise d'énergie et des énergies renouvelables (FAPMEER).	Possible réticence au niveau des autorités publiques au regard d'autres propositions de création de fonds comme le fonds d'électrification rurale et des énergies renouvelables prévu par l'article 77 du code de l'électricité. Retard dans la réalisation de l'étude.	 Passer en revue les différentes propositions de création de fonds pour les clarifications nécessaires à l'endroit des autorités Elaborer un document pour soutenir la proposition auprès du Gouvernement et obtenir son accord. Enclencher à temps le processus de sélection du cabinet d'étude. Faire un suivi rapproché.
Activité 1.2 : Prendre un décret de création du fonds d'appui (atelier d'adoption du projet de décret)	Long délai d'adoption du décret par le Gouvernement.	 Associer les structures compétentes des autres ministères (finances, plan, justice) et de la Présidence de la République à l'adoption du projet de décret. Une fois cette étape franchie, accélérer l'introduction de la communication en Conseil des ministres pour la prise du décret.
Action 2 : Mise en œuvre d'un programme de renfo d'énergie et des énergies renouvelables	rcement des capacites des acteur	s publics et prives dans les domaines de la maitrise
Activité 2.1 : Réaliser une étude diagnostique des besoins en renforcement des capacités des acteurs nationaux dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables et d'établissement d'un programme d'actions.	 Problème de financement de l'étude. Retard dans la réalisation de l'étude et l'élaboration du programme 	L'étude est réalisée et un programme de renforcement des capacités techniques des différents acteurs du secteur de l'énergie solaire est élaboré
Activité 2.2 : Mobiliser les ressources et assurer la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités nationales	 Retard dans la mobilisation des financements nécessaires. Insuffisance des financements mobilisés par rapport aux besoins évalués 	 Revoir les objectifs spécifiques du programme et ses activités en vue de les adapter aux ressources mobilisées. Poursuivre les discussions avec les PTFs (les mêmes ou autres PTFs) pour la mobilisation plus tard de fonds additionnels
Action 3 : Amélioration du cadre réglementaire et re	nforcement du contrôle de qualite	é des équipements d'énergie solaire
Activité 3.1: Etendre aux chauffe-eaux solaires la réglementation existante (décret n°2018-583 du 19 décembre 2018) sur les normes minimales de performance énergétique des équipements électriques domestiques (élaboration nouveau décret et atelier d'adoption)	 Retard dans l'élaboration du nouveau décret Difficultés dans l'application du décret 	 Mettre en place à temps une équipe de cadres pour rédiger le nouveau projet de décret et fixer un délai; Organiser l'atelier de validation du projet de décret avec la participation de tous les acteurs concernés
Activité 3.2 : Doter l'une des structures techniques compétentes de l'Etat (Douane, ANM ou ABERME) d'une unité d'essai et de certification de la qualité des équipements d'énergie solaire (panneau	Retard dans les procédures de passation de marchés pour l'acquisition des	Enclencher en temps le processus de passation des marchés, suivant les plans de travail annuels établis.

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
solaires, batteries solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) avant leur mise sur le marché ou leur utilisation dans le cadre du programme de promotion.	équipements de tests et les travaux d'installation	Accélérer le processus pour tenir dans les délais prévus

1.6.2 PROJET DE PROMOTION DE LA SUBSTITUTION DU CHAUFFAGE AU BOIS-ENERGIE, AU GAZ, ET A L'ELECTRICITE PAR LE CHAUFFAGE SOLAIRE DANS LES INFRASTRUCTURES SOCIOCOMMUNAUTAIRES ET LES MENAGES

1.6.2.1. Introduction

Le projet vise principalement à développer à grande échelle les actions engagées par les pouvoirs publics depuis quelques années pour équiper les infrastructures sociocommunautaires en chauffe-eaux solaires.

Il se fonde sur un programme de diffusion de chauffe-eaux en préparation à la Direction Générale des Ressources Energétiques (DGRE) en liaison avec la Banque Africaine de Développement.

1.6.2.2 Objectifs du projet

Il est prévu dans le cadre du projet en préparation à la DGRE le déploiement de 50.000 chauffe-eaux solaires à l'horizon 2030 par l'équipement de 45.000 infrastructures sociocommunautaires (centres de santé, postes de police, établissements scolaires dotés de cantines etc.) et logements sociaux ainsi que la mise en place de mesures de facilitation de 5000 chauffe-eaux solaires par les ménages. Dans le cadre de la présente idée de projet qui couvre la période 2022 à 2026, il est prévu la diffusion de 22.000 chauffe-eaux solaires (19.000 dans les infrastructures sociocommunautaires et logements sociaux et 3000 dans les ménages).

Le projet vise deux objectifs spécifiques ci-après :

- Promouvoir le chauffage solaire d'eau dans les infrastructures sociocommunautaires, les logements sociaux et les ménages avec pour objectif la diffusion de 22.000 chauffe-eaux solaires à l'horizon 2026;
- Appuyer le développement du marché des équipements d'énergie solaire au Bénin y compris la conduite d'activités de recherche pour la mise au point de modèles de chauffe de chauffe-eaux solaires adaptés aux besoins de différentes catégories d'utilisateurs potentiels

Pour une mise en œuvre complète du Plan d'Action à l'horizon 2030, un deuxième projet devra suivre au cours de la période 2027 à 2030 avec pour objectifs (i) la diffusion de 28.000 chauffe-eaux solaires et (ii) en fonction des résultats de travaux de recherche, l'appui au secteur privé pour la mise en place d'unités de fabrication de chauffe-eaux solaires adaptés aux besoins de différentes catégories d'utilisateurs potentiels.

Tableau 37 : Objectifs et résultats attendus

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
Promouvoir le chauffage solaire d'eau dans les infrastructures sociocommunautaires, les	Le programme de diffusion des chauffe-eaux solaires est élaboré et les ressources financières sont mobilisées pour sa mise en œuvre (22.000 chauffe-eaux solaires sur la période 2022 à 2026).
logements sociaux et les ménages avec pour objectif la diffusion de 22.000 chauffe-eaux solaires à l'horizon 2026	Les équipements de chauffe-eaux solaires sont acquis et sont installés au niveau des infrastructures sociocommunautaires (hôpitaux de zones, centres de santé des localités rurales, postes de sécurité, établissements d'enseignement disposant d'internant) et les logements sociaux.
	Un mécanisme de facilitation de l'acquisition des chauffe-eaux solaires par les ménages (subvention du prix à l'acquisition) est mis en place
	Des campagnes d'information et de sensibilisation sur les avantages comparatifs de la technologie de chauffe-eau solaire et sur sa fiabilité de plus en plus grande sont organisées

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
Appuyer le développement du	Un répertoire des entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire
marché des équipements d'énergie solaire au Bénin y compris la conduite d'activités de recherche pour la mise au point de modèles de	(panneaux solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) au Bénin et des entreprises de service dans les domaines des études ainsi que des travaux d'installation et de maintenance de ces équipements est établi (recensement, réunion de validation du répertoire avec les acteurs privés)
chauffe de chauffe-eaux solaires adaptés aux besoins de différentes catégories d'utilisateurs potentiels	Des facilités financières (fonds de garantie de crédits bancaires ou autre mécanisme de soutien financier) sont mises en places, en partenariat avec les institutions financières, pour permettre (i) aux entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire de pouvoir passer des commandes plus importantes afin de bénéficier des économies d'échelle.et (ii) aux investisseurs privés intéressés de créer au Bénin des unités de production de chauffe-eaux solaires
	Des activités de recherche développement pour la mise au point au Bénin de
	modèles de chauffe-eaux solaires adaptés aux besoins de différentes catégories
	d'usagers sont conduites avec l'appui financier de l'Etat

1.6.2.3. Résultats attendus et produits escomptés

Tableau 38 : Résultats attendus et produits escomptés

Résultats attendus	Produits escomptés
Le programme de diffusion des chauffe-eaux solaires est élaboré	Le programme élaboré.
et les ressources financières sont mobilisées pour sa mise en	Les accords de financement signés
œuvre (22.000 chauffe-eaux solaires sur la période 2022 à 2026).	
Les équipements de chauffe-eaux solaires sont acquis et sont	Structures ayant bénéficié des installations
installés au niveau des infrastructures sociocommunautaires	de chauffe-eaux solaires
(hôpitaux de zones, centres de santé des localités rurales, postes	
de sécurité, établissements d'enseignement disposant	
d'internant) et les logements sociaux.	
Un mécanisme de facilitation de l'acquisition des chauffe-eaux	Document instituant le mécanisme
solaires par les ménages (subvention du prix à l'acquisition) est	
mis en place	
Des campagnes d'information et de sensibilisation sur les	Nombre de campagnes organisées.
avantages comparatifs de la technologie de chauffe-eau solaire	Modèles des supports d'information et de
et sur sa fiabilité de plus en plus grande sont organisées	sensibilisation utilisés
Un répertoire des entreprises importatrices d'équipements	Le répertoire des entreprises constitué
d'énergie solaire (panneaux solaires, chauffe-eaux solaires,	
pompes solaires etc.) au Bénin et des entreprises de service dans	
les domaines des études ainsi que des travaux d'installation et de	
maintenance de ces équipements est établi (recensement,	
réunion de validation du répertoire avec les acteurs privés)	
Des facilités financières (fonds de garantie de crédits bancaires ou autre mécanisme de soutien financier) sont mises en places, en partenariat avec les institutions financières, pour permettre (i) aux entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire de pouvoir passer des commandes plus importantes afin de bénéficier des économies d'échelle.et (ii) aux investisseurs privés intéressés de créer au Bénin des unités de production de chauffe-eaux solaires	Fonds de garantie mis en place
Des activités de recherche développement pour la mise au point	Prototypes conçus.
au Bénin de modèles de chauffe-eaux solaires adaptés aux	
besoins de différentes catégories d'usagers sont conduites avec	Nombre de modèles fabriqués pour les tests
l'appui financier de l'Etat	sur les sites d'utilisation

1.6.2.4. Liens avec les priorités de développement durable du pays

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation à la fois de la PONAME et de la PONADER. Il permettra de poursuivre et d'intensifier les actions visant à promouvoir le chauffage solaire plutôt que le chauffage d'eau à partir du bois-énergie, du gaz domestique, ou de l'électricité du réseau conventionnel qui sont des modes contributeurs aux émissions de gaz à effet de serre (GES).

L'économie de bois-énergie qui en découlera aura également une retombée positive sur la préservation des ressources forestières du pays.

1.6.2.5. Portée du projet

Le projet est de portée nationale.

1.6.2.6. Activités du projet

Le projet sera mis en œuvre à travers les actions et activités ci-après.

Tableau 39 : Activités du projet

Actions	Activités
Action 1 : Promotion du chauffage solaire d'eau dans les infrastructures sociocommunautaires, les logements	Activité 1.1 : Elaborer le programme de diffusion de 22.000 chauffe-eaux solaires et mobiliser les ressources pour sa mise en œuvre (négociations et signature des accords de financement)
sociaux et les ménages avec pour objectif la diffusion de 50.000 chauffe-eaux solaires à l'horizon 2030.	Activité 1.2 : Acquérir les équipements de chauffe-eaux solaires et équiper les infrastructures sociocommunautaires (hôpitaux de zones, centres de santé des localités rurales, postes de sécurité, établissements d'enseignement disposant d'internant) et les logements sociaux
	Action 1.3 : Mettre en place un mécanisme de facilitation de l'acquisition des chauffe-eaux solaires par les ménages (subvention du prix à l'acquisition)
	Activité 1.4 : Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les avantages comparatifs de la technologie de chauffe-eau solaire et sur sa fiabilité de plus en plus grande
Action 2 : Un appui est accordé au secteur privé national pour le développement du marché des équipements d'énergie solaire au Bénin	Activité 2.1 : Etablir un répertoire des entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire (panneaux solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) au Bénin et des entreprises de service dans les domaines des études ainsi que des travaux d'installation et de maintenance de ces équipements (recensement, réunion de validation du répertoire avec les acteurs privés)
	Activité 2.2 : Mettre en place, en partenariat avec les institutions financières de la place, des facilités financières (fonds de garantie de crédits bancaires ou autre mécanisme de soutien financier) pour permettre (i) aux entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire de pouvoir passer des commandes plus importantes afin de bénéficier des économies d'échelle.et (ii) aux investisseurs privés intéressés de créer au Bénin des unités de production de chauffe-eaux solaires
	Activité 2.3 : Appuyer la recherche développement pour la mise au point au Bénin de modèles de chauffe-eaux solaires adaptés aux besoins de différentes catégories d'usagers.

1.6.2.7. Durée du projet

Le projet est destiné à permettre la mise en œuvre de la première phase du PAT sur 5 ans de 2022 à 2026.

1.6.2.8. Budget et sources de financement du projet

Le coût total du projet est estimé à 30036 millions de FCFA et se décompose comme il suit :

Tableau 40 : Coûts de mise en œuvre du projet de diffusion de CES

	Unité	Quantité totale du PAT	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1
Calendrier prévisionnel			2022	2023	2024	2025	2026	
Hypothèses								
Situation référence (Niveau actuel de diffusion de la technologie) : Non connue		-	-	-	1	1	1	
Cible définie pour le PAT								
* Nombre de chauffe-eaux solaires pour les infrastructures sociocommunautaires et logements sociaux		45000			6000	6000	7000	19000
* Nombre de chauffe-eaux solaires dans les ménages		5000			1000	1000	1000	3000
Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT								
Action 1: Mise en place d'un programme de promotion du chauffage solaire d'eau dans les infrastructures sociocommunautaires, les logements sociaux et les ménages avec pour objectif la diffusion de 50.000 chauffe-eaux solaires à l'horizon 2030.	MFCFA		50	20	9160	9160	10650	29040
Action 2 : Appui au développement du marché des équipements solaires au Bénin ainsi que des capacités nationales dans le domaine de fabrication de chauffe-eaux solaires adaptés aux différents besoins	MFCFA		-	i	402	128	32	562
Sous-total	M FCFA		50	20	9562	9287,6	10682	29602
Coordination du projet au ME (DGRE) et suivi par le Comité interministériel de suivi (0,3%)			0	0	29	28	32	89
Réalisation d'études périodiques d'évaluation	M FCFA						50	50
Imprévu (1%)			0,5	0,2	95,62	92,876	106,82	296
Coût total de mise en œuvre du projet	M FCFA		51	20	9686	9408	10871	30036

Le projet sera financé à partir des ressources du budget national et celles qui pourront être mobilisées auprès des Partenaires Techniques et Financiers identifiés (IFDD, BAD, UEMOA, PNUD, FEM.).

1.6.2.9. Coordination et suivi-évaluation des activités du projet

La coordination du projet sera assurée par la Direction Générale des Ressources Energétiques (DGRE) sous tutelle du Ministère de l'Energie.

La responsabilité du suivi du projet incombera à un Comité composé principalement des représentants de structures techniques relevant des ministères en charge (i) de l'environnement, (ii) des finances et (iii) de la planification et Développement.

Des études d'évaluation à mi-parcours sont prévues pour évaluer la performance du projet à l'aide des critères suivants : la pertinence, l'efficacité et l'efficience des ressources utilisées et la durabilité des acquis. Elles aboutiront à des recommandations sur la base des forces et faiblesses du projet afin de

proposer des idées pour l'amélioration de la mise en œuvre et l'extension du projet lors de la deuxième phase.

1.6.2.10. Risques et défis

Les risques potentiels liés à la mise en du projet sont ceux identifiés au tableau 41 ci-dessus et rappelées ci-dessous

Tableau 41 : Risques et défis liés au projet de promotion des chauffe-eaux solaire

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
Activité 4.1: Elaborer le programme de diffusion des 50.000 chauffe-eaux solaires et mobiliser les ressources pour sa mise en œuvre (études de faisabilité et d'élaboration du programme, négociations et signature des accords de financement)	Disponiblité de financement pour la réalisation de l'étude.	Mettre en place à temps un projet d'appui à la préparation du programme à la DGRE Assurer le financement de l'étude dans le cadre du projet d'appui
Activité 4.2 : Acquérir les équipements de chauffe-eaux solaires et équiper les infrastructures sociocommunautaires (hôpitaux de zones, centres de santé des localités rurales, postes de sécurité, établissements d'enseignement disposant d'internant) et des logements sociaux	Retard dans la mise à disposition des fonds. Retard dans l'exécution des marchés	 Elaborer et soumettre à temps les plans de passations de marchés et de consommation des crédits aux Partenaires Technique et Financiers (PTFs). Respecter les délais des plans de passation de marchés établis. Sensibiliser les autorités compétentes du Ministère des Finances pour la mise en place à bonne date des fonds de contreparties et faire le suivi. Organiser des appels d'offres ouverts afin d'obtenir les côuts les plus bas possibles
Activité 4.3 : Mettre en place un mécanisme de facilitation de l'acquisition des chauffe- eaux solaires par les ménages (subvention du prix à l'acquisition à hauteur de 30%)	 Importance des besoins de ressources financières pour la subvention. Contraintes liées à la gestion du mécanisme de subvention 	 Adapter le niveau de subvention et le nombre possible de bénéficiaires aux ressources mobilisées. Poursuivre la recherche de fonds additionnels
Activité 4.4 : Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les avantages comparatifs de la technologie de chauffe-eau solaire et sur sa fiabilité de plus en plus grande	Faible impact des campagnes	 Impliquer les professionnels des activités d'IEC dans les campagnes de sensibilisation. Procéder au préalable à la validation des supports et programme de sensibilisation par l'Administration. Suivre du bon déroulement des campagnes par l'Administration
Activité 5.1 : Etablir un répertoire des entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire (panneaux solaires, chauffeeaux solaires, pompes solaires etc.) au Bénin et des entreprises de service dans les domaines des études ainsi que des travaux d'installation et de maintenance de ces équipements (recensement, réunion de validation du répertoire avec les acteurs privés)	Difficultés inhérentes à une telle opération dans un contexte où une part importante du marché d'équipements se développe dans l'informel.	 Définir au préalable des critères objectifs de ciblage des entreprises. Ne recenser que les entreprises (sociétés, établissements) régulièrement établies conformément aux textes en vigueur en la matière. Associer les services compétents des ministères en charge du commerce et des PME à la mise en œuvre de cette activité et partir des bases de données disponibles. Large diffusion du document provisoire du répertoire avant la réunion de validation avec les acteurs privés
Activité 5.2: Appuyer la recherche développement pour la mise au point au Bénin de modèles de chauffe-eaux solaires adaptés aux besoins de différentes catégories d'usagers.	 Faible performance énergétique des modèles de chauffe-eaux solaires mis au point Coûts de fabrication relativement élevés; 	 Cibler une ou deux entreprises détenant une certaine expérience en la matière et les associées à la conduite des travaux de recherche. S'informer sur des expériences d'autres pays africains (documentation, voyage d'étude). Mettre en place au besoin une assistance technique pour assurer un transfert de savoirfaire à l'équipe de recherche au Bénin.
Activité 5.3 : Mettre en place, en partenariat avec les institutions financières de la place, des facilités financières (fonds de garantie de	Réticence des institutions financières de la place à	Discuter avec les acteurs du secteur privé sur les questions d'organisation du marché et leurs attentes.

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
crédits bancaires ou autre mécanisme de soutien financier) pour permettre (i) aux entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire de pouvoir passer des commandes plus importantes afin de bénéficier des économies d'échelle.et (ii) aux investisseurs privés intéressés par la création au Bénin d'unités de fabrication de chauffeeaux solaires	alléger les conditions d'octroi de crédits aux entreprises. Contraintes financières au niveau du Gouvernement pour la mise en place des facilités financières. Faible intérêt ou réticence au niveau des opérateurs économiques pour le développement d'une production nationale de chauffe-eaux solaires	 Solliciter les contributions des PTFs à l'abondement du FAMEER. Commencer d'abord par des fonds de garantie de crédits seulement dans les cas de commandes publiques d'équipements. Au besoin identifier avec les institutions financières des solutions alternatives. Définir avec le secteur privé les mesures qui pourraient aider à la promotion des chauffe-eaux solaires fabriqués au Bénin dès lors qu'ils répondront aux normes de performance existantes.

1.6.3. PROJET DE PROMOTION DU POMPAGE SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE D'EAU POUR L'IRRIGATION DE PERIMETRES MARAICHERS

1.6.3.1. Introduction

Le projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans le secteur de l'énergie dont l'un des objectifs porte sur le développement de l'utilisation des énergies renouvelables dans différents secteurs d'activités y compris l'agriculture. Pour l'atteinte de cet objectif, un intérêt de plus grand est porté à l'énergie solaire PV comme source d'énergie pour diverses utilisations y compris le pompage d'eau.

Sa mise œuvre permettra de faire face aux contraintes qui subsistent dans certaines régions du pays quant à la faible maîtrise de l'eau pour les besoins d'irrigation des périmètres maraichers et le coût relativement élevé d'utilisation des motopompes. A ce titre il contribuera également à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole.

1.6.3.2. Objectifs du projet

Le projet constitue le cadre devant permettre la mise en œuvre de la première phase du PAT sur la période 2023 à 2026 avec pour objectif global de promouvoir à l'horizon 2030 l'adoption du pompage solaire PV d'eau par 1500 producteurs maraichers. Suivant la planification des activités du PAT du déploiement de cette technologie, le second projet qui suivra de 2027 à 2030 pour la deuxième phase permettra d'atteindre l'objectif d'adoption du pompage solaire PV d'eau par 5000 producteurs maraichers à l'horizon.

Les objectifs spécifiques visés par le projet sont les suivants :

- Appuyer le développement du marché des équipements d'énergie solaire au Bénin;
- Définir et mettre en œuvre d'un programme de promotion du pompage solaire d'eau pour l'irrigation des cultures maraichères ;

Tableau 42 : Objectifs et résultats attendus du projet de promotion de pompage solaire PV d'eau

Objectif sspécifiques	Résultats attendus
Appuyer le développement	Un répertoire des entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire (panneaux
du marché des équipements	solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) au Bénin et des entreprises de
d'énergie solaire au Bénin	service dans les domaines des études ainsi que des travaux d'installation et de
	maintenance de ces équipements est établi (recensement, réunion de validation du
	répertoire avec les acteurs privés)
	Un cadre de partenariat entre l'Etat et les institutions financières et les prestataires privés du secteur et un fonds de garantie est mis en place par l'Etat pour faciliter aux entreprises importatrices des équipements d'énergie solaire l'accès aux crédits bancaires pour des commandes d'équipements en grandes quantités
Définir et mettre en œuvre d'un programme de	Le mécanisme d'appui aux producteurs maraîchers est défini, un programme de mise en œuvre est élaboré et les accords de financement sont établis avec les différents partenaires financiers.
promotion du pompage solaire d'eau pour l'irrigation des cultures maraichères	Un système de large information des producteurs maraichers sur les critères d'éligibilité au programme est mis en œuvre. L'information par rapport aux documents constitutifs du dossier de demande d'appui à soumettre ainsi que la procédure à suivre est largement diffusée.
	Des demandes d'appui sont soumises et les meilleurs dossiers répondant aux critères d'éligibilité au programme sont sélectionnés. Les sites des producteurs maraichers sont visités et géo référencés

Objectif sspécifiques	Résultats attendus
	Les facilités nécessaires prévues au programme sont accordées aux producteurs
	maraichers pour l'acquisition des équipements et l'installation sur site du système de
	pompage solaire avec le réseau de distribution d'eau
	Assurer par le biais de prestataires privés compétents à recruter (ONGs, Bureau d'étude et sociétés) compétents à recruter (i) l'assistance technique aux producteurs maraichers dont les demandes sont retenues pour la conception détaillée du projet d'équipement de leurs sites agricoles ; (ii) l'installation sur site du système de pompage d'eau et d'irrigation, (iii) la formation des producteurs pour l'utilisation convenable et la maintenance des équipements, (iv) le suivi pendant un an de l'exploitation des installations par les producteurs

1.6.3.3. Résultats attendus et produits escomptés

Tableau 43 : Résultat attendus et produits escomptés du projet de promotion de pompage solaire PV d'eau

Résultats attendus	Produits escomptés
Un répertoire des entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire (panneaux solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) au Bénin et des entreprises de service dans les domaines des études ainsi que des travaux d'installation et de maintenance de ces équipements est établi (recensement, réunion de validation du répertoire avec les acteurs privés)	Le répertoire des entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire et prestatrices de services
Un cadre de partenariat entre l'Etat et les institutions financières et les prestataires privés du secteur et un fonds de garantie est mis en place par l'Etat pour faciliter aux entreprises importatrices des équipements d'énergie solaire l'accès aux crédits bancaires pour des commandes d'équipements en grandes quantités	 Document instituant le cadre de Cadre partenariat entre l'Etat et les institutions financières et les prestataires privés du secteur Fonds de garantie mis en place par l'Etat au niveau des institutions financières de la place
Le mécanisme d'appui aux producteurs maraîchers est défini, un programme de mise en œuvre est élaboré et les accords de financement sont établis avec les différents partenaires financiers.	 Le Document de description du mécanisme d'appui aux producteurs maraîchers est défini Le programme de mise en œuvre est élaboré et les accords de financement signés.
Un système de large information des producteurs maraichers sur les critères d'éligibilité au programme est mis en œuvre. L'information par rapport aux documents constitutifs du dossier de demande d'appui à soumettre ainsi que la procédure à suivre est largement diffusée.	Exemplaire des supports d'informations et de communication
Des demandes d'appui sont soumises et les meilleurs dossiers répondant aux critères d'éligibilité au programme sont sélectionnés. Les sites des producteurs maraichers sont visités et géo référencés	 Dossiers de demandes d'appui reçus Nombre de dossiers sélectionnés
Les facilités nécessaires prévues au programme sont accordées aux producteurs maraichers pour l'acquisition des équipements et l'installation sur site du système de pompage solaire avec le réseau de distribution d'eau	 Nombre de producteurs maraichers bénéficiaires des appuis Montant des ressources financières engagées par l'Etat
Assurer par le biais de prestataires privés compétents à recruter (ONGs, Bureau d'étude et sociétés) compétents à recruter (i) l'assistance technique aux producteurs maraichers dont les demandes sont retenues pour la conception détaillée du projet d'équipement de leurs sites agricoles ; (ii) l'installation sur site du système de pompage d'eau et d'irrigation, (iii) la formation des producteurs pour l'utilisation convenable et la maintenance des équipements, (iv) le suivi pendant un an de l'exploitation des installations par les producteurs	 Nombre de prestataires privés recrutés Nombre de documents de projets de producteurs maraichers élaborés Nombre de projets mis en œuvre

1.6.3.4. Liens avec les priorités de développement durable du pays

La promotion du pompage solaire d'eau comme alternatif au pompage d'eau par groupe thermique essence ou diesel rentre dans le cadre général des mesures visant à réduire les émissions de GES résultant des utilisations d'énergies fossiles.

Son application dans le cadre spécifique de l'exore d'eau pour l'irrigation des périmètres devrait aider également au regard des études disponible à faire baisser les coûts de production des cultures et assurer ainsi un accroissement des revenus des producteurs.

1.6.3.5. Portée du projet

Le projet interviendra sur toute l'étendue du territoire national

1.6.3.6. Activités du projet

Le projet sera mis en œuvre à travers les actions et activités ci-après :

Action 1 : Appui au développement du marché des équipements d'énergie solaire au Bénin

- Activité 1.1 : Etablir un répertoire des entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire (panneaux solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) au Bénin et des entreprises de service dans les domaines des études ainsi que des travaux d'installation et de maintenance de ces équipements (recensement, réunion de validation du répertoire avec les acteurs privés)
- Activité 1.2 : Etablir avec les institutions financières de la place un cadre de partenariat et mettre en place un fonds de garantie pour faciliter aux entreprises importatrices des équipements d'énergie solaire l'accès aux crédits bancaires pour des commandes d'équipements en grandes quantités

Action 2 : Définition et mise en œuvre d'un programme de promotion du pompage solaire d'eau pour l'irrigation des cultures maraichères

- Activité 2.1 : Définir le mécanisme d'appui aux producteurs maraîchers, élaborer le programme de mise en œuvre et établir avec les différents partenaires les accords de financement.
- Activité 2.2 : Mettre en place un système de large information des producteurs maraichers sur les critères d'éligibilité au programme et les documents constitutifs du dossier de demande d'appui à soumettre ainsi que la procédure à suivre
- Activité 2.3 : Sélectionner les meilleurs dossiers répondant aux critères d'éligibilité au programme. Procéder à l'identification, et géo référencement des sites des producteurs dont les demandes sont acceptées.
- Action 2.4 : Accorder aux producteurs maraichers les facilités nécessaires pour l'acquisition des équipements et l'installation sur site du système de pompage solaire et le réseau de distribution d'eau
- Activité 2.5 : Assurer par le biais de prestataires privés compétents à recruter (ONGs, Bureau d'étude et sociétés) compétents à recruter (i) l'assistance technique aux producteurs maraichers dont les demandes sont retenues pour la conception détaillée du projet d'équipement de leurs sites agricoles ; (ii) l'installation sur site du système de pompage d'eau et d'irrigation, (iii) la formation des producteurs pour l'utilisation convenable et la maintenance

des équipements, (iv) le suivi pendant un an de l'exploitation des installations par les producteurs.

1.6.3.7. Durée du projet

Le projet est destiné à permettre la mise en œuvre de la première phase du PAT sur 4 ans de 2023 à 2026.

1.6.3.8. Budget et sources de financement du projet

Le coût total du projet pour cette première phase de mise en œuvre du PAT est de 3029 et se décompose comme il suit :

Tableau 44 : Coûts des activités du projet

	Unité	Quantité totale du PAT	An1	An2	An1	An2	An3	Total Phase 1
Calendrier prévisionnel			2022	2023	2024	2025	2026	
Hypothèses								
Situation référence (niveau actuel de diffusion de la technologie) : Non connue	1	-			-	-	-	-
Objectif pour le PAT : Hypothèse : Faciliter l'accès de 5000 producteurs maraîchers au système de pompage solaire PV pour l'irrigation	Producteurs maraichers	5000			500	500	500	1500
Superficie totale des périmètres maraichers	ha	1000			100	100	100	300
Impact attendu du PAT		5000			500	500	500	1500
Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT								
Action 1: Appui au développement du marché des équipements de pompage solaires au Bénin	MFCFA		-	-	402	-	-	402
Action 2 : Définition et mise en œuvre d'un programme de promotion du pompage solaire d'eau pour l'irrigation des cultures maraichères	MFCFA		-	30	804	794	794	2423
Action 3 : Amélioration du cadre réglementaire et renforcement du contrôle de qualité des équipements d'énergie solaire	MFCFA		-	-	2	-	-	2
Sous-total	MFCFA		-	30	1208	794	794	2827
Gestion du PAT (coordination du PAT au ME (DGRE) et suivi par un Comité interministériel de suivi (3,5%)	MFCFA		-	1,1	42	28	28	99
Réalisation d'études périodiques d'évaluation	MFCFA						75	75
Imprévu (1%)	MFCFA		-	0,3	12	8	8	28
Coût total de mise en œuvre du PAT	MFCFA		-	31	1263	830	905	3029

Les détails des coûts du projet par action et par activités sont indiqués à l'annexe 2 au tableau A.2.7

Le projet sera financé à partir des ressources du budget national et celles qui pourront être mobilisées auprès des Partenaires Techniques et Financiers identifiés (BM, GIZ, UE, BAD, etc.).

1.6.3.9. Coordination et suivi-évaluation des activités du projet

La coordination du projet sera assurée par la Direction Générale des Ressources Energétiques (DGRE) sous tutelle du Ministère de l'Energie.

La responsabilité du suivi du projet incombera à un Comité composé principalement des représentants de structures techniques relevant des ministères en charge (i) de l'agriculture, (ii) de l'environnement, (iii) des finances et (iv) de la planification et Développement.

Des études d'évaluation à mi-parcours sont prévues pour évaluer la performance du projet à l'aide des critères suivants : la pertinence, l'efficacité et l'efficience des ressources utilisées et la durabilité des acquis. Elles aboutiront à des recommandations sur la base des forces et faiblesses du projet afin de proposer des idées pour l'amélioration de la mise en œuvre et l'extension du projet lors de la deuxième phase.

1.6.3.10. Risques et défis

Les risques potentiels liés à la mise en du projet sont ceux identifiés au tableau 45 ci-dessus et rappelées ci-dessous

Tableau 45 : Risques et mesures de contingence

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
Activité 1.1 : Etablir un répertoire des entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire (panneaux solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) au Bénin et des entreprises de service dans les domaines des études ainsi que des travaux d'installation et de maintenance de ces équipements (recensement, réunion de validation du répertoire avec les acteurs privés)	Difficultés inhérentes à une telle opération dans un contexte où une part importante du marché d'équipements se développe dans l'informel.	 Définir au préalable des critères objectifs de ciblage des entreprises. Ne recenser que les entreprises (sociétés, établissements) régulièrement établies conformément aux textes en vigueur en la matière). Associer les services compétents des ministères en charge du commerce et des PME à la mise en œuvre de cette activité et partir des bases de données disponibles. Large diffusion du document provisoire du répertoire avant la réunion de validation avec les acteurs privés
Activité 1.2: Mettre en place en partenariat avec les institutions locales de financement un mécanisme de soutien financier (fonds de garantie ou autre mécanisme) pour faciliter aux entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire l'accès aux crédits bancaires pour des commandes d'équipements en grandes quantités	Réticence des institutions financières de la place à alléger les conditions d'octroi de crédits aux entreprises Contraintes financières au niveau du Gouvernement pour la mise en place de fonds de garantie	 Evaluer les besoins financiers suivant différents taux de garantie. Faire le plaidoyer à l'endroit des pouvoirs publics pour des prélèvements au niveau du fonds d'appui (FAMEER) en vue de constituer les fonds de garantie. Solliciter les contributions des PTfs à l'abondement du FAMEER. Commencer d'abord par des fonds de garantie de crédits seulement dans les cas de commandes publiques d'équipements. Au besoin identifier avec les institutions financières des solutions alternatives
Activité 2.1: Définir le mécanisme d'appui aux producteurs maraîchers et sur cette base élaborer le programme de mise en œuvre	Retard dans la mise en place du programme.	 Tenir des séances de travail avec les structures compétentes du MAEP (DPP, DPV, ATDA, projet PADMAR) pour définir le mécanisme d'appui aux producteurs maraichers, le programme de mise en œuvre et les critères d'éligibilité. Lancer à temps le processus.

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
Activité 2.2 ; Soumettre aux PTFs des requêtes en vue de la mobilisation du	Long délais ne discussions avec les PTFs;	 S'inspirer de l'expérience similaire conduite dans le cadre du Projet d'Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR). Engager à temps les discussions avec les PTFs. Revoir les objectifs du programme et
financement pour la mise en œuvre du programme (négociations et signature des accords de financement)	Insuffisance du financement mobilisé	l'adapter aux ressources mobilisées. • Au besoin rechercher plus tard des fonds additionnels.
Activité 2.2 : Mettre en place un système de large information des producteurs maraichers sur les critères d'éligibilité au programme et les documents constitutifs du dossier de demande d'appui à soumettre ainsi que la procédure à suivre Activité 2.3 : Sélectionner les	 Coûts importants du système de communication à grande échelle sur la technologie. Faible portée et efficacité du système. 	 Mettre en place dès le démarrage du programme le financement à consacrer au système d'information et de communication sur la technologie Procéder à l'étalement des activités d'information et communication sur toute la durée de mise en œuvre du programme. Impliquer fortement les radios locales, les communes et les ATD, dans la diffusion de l'information.
Activité 2.3 : Sélectionner les meilleurs dossiers répondant aux critères d'éligibilité au programme. Procéder à l'identification, et géo référencement des sites des producteurs maraichers dont les demandes sont acceptées.	Retard dans le processus de sélection des dossiers de demande d'appui.	 Procéder à l'étalement des activités de sélection des dossiers sur toute la durée de mise en œuvre du programme. A chaque étape, enclencher à temps le processus de sélection suivant les plans annuels de travail établis
Activité 2.4 : Accorder aux producteurs maraichers des facilités financières (subvention, fonds de garantie pour crédits bancaires) pour l'acquisition des équipements et l'installation sur site du système de pompage solaire et le réseau de distribution d'eau	 Forte attente de subvention par les producteurs maraichers. Réticence du Gouvernement à poursuivre longtemps la politique de subvention ou de fonds de garantie en raison des coûts 	 Redimensionner le programme pour l'adapter aux ressources mobilisées auprès du Gouvernement et des PTFs. Faire valoir les résultats positifs des premières années de mise en œuvre du programme pour rechercher des fonds additionnels au niveau des PTFs
Activité 2.5 : Organiser par le biais de prestataires privés compétents à recruter (ONGs, Bureau d'étude et sociétés) (i) l'assistance technique aux producteurs maraichers dont les demandes sont retenues pour la conception détaillée du projet d'équipement de leurs sites agricoles ; (ii) l'installation sur site du système de pompage d'eau et d'irrigation, (iii) la formation des producteurs pour l'utilisation convenable et la maintenance des équipements, (iv) le suivi pendant un an de l'exploitation des installations par les producteurs	 Insuffisance des prestataires privés qualifiés pour l'assistance technique aux producteurs maraichers, vu le nombre important d'installations de pompage à mettre en place Non-respect des accords signés entre les prestataires et la coordination du programme dû à des retards de payement des prestataires. Risque de retard dans la réalisation de l'activité 	 Définir d'accord partie avec chaque prestataire le nombre minimum de techniciens à déployer sur le terrain et l'intégrer dans l'accord à signer. Mettre en place une supervision des activités sur le terrain par les services techniques compétents du Ministère de l'Energie. Respecter les cahiers de charges au niveau des deux parties

1.6.4. Projet « PROMOTION DU TRANSPORT FLUVIO-LAGUNAIRE PAR BATEAUX-BUS »

1.6.4.1. Introduction

Le secteur des transports routiers au Bénin est marqué par un accroissement des émissions de GES (de l'ordre de 23,2 % des émissions du secteur de l'énergie en 1990 contre 75 % en 2015). Cette relative part importante des émissions du secteur découle de l'inefficacité des consommations de produits pétroliers liquides (essence et gasoil) et de la conjonction de plusieurs autres facteurs. Il s'agit entre autres : i) de la vétusté du parc automobile, constituée en majorité des véhicules à durée de vie dépassant en moyenne 10 ans ; ii) un encombrement régulier des routes autour et à l'intérieur des villes comme Cotonou-Godomey- Calavi, en raison de l'insuffisance des infrastructures routières disponibles (en dépit des efforts faits par le Gouvernement ces dernières années) et de la prédominance du mode de transport individuel (Motos, moto-taxis, voiture personnel).

Ces différents facteurs amplifient les difficultés de mobilité des populations de ces différentes villes avec des corollaires socioéconomiques importantes. Or les alternatives en matière de moyens d'amélioration de la mobilité existent. L'une de ces alternatives est le développement projeté du transport fluviolagunaire dans la grande région de Nokoué.

Il existe déjà dans la région ciblée un service de transport fluvio-lagunaire, mais encore à l'étape embryonnaire et artisanale. Ce service est assuré au moyen de pirogues motorisées sans toiture qui sont utilisées pour le transport des personnes et des biens vers les villages lacustres.

Ainsi, le présent projet permettra de mettre en place un service modernisé et sécurisé de transport au moyen de bateaux-bus avec une organisation impliquant des infrastructures aménagées pour l'embarquement et le débarquement des passagers.

Le présent projet vise à développer des bateaux navettes modernes de propulsion thermique diesel, de capacité 217 personnes par voyage, pour le transport en commun entre les villes de Calavi, Cotonou et Porto Novo.

1.6.4.2. Objectifs du projet

L'objectif général du projet est de mettre en place un service de transport fluvio-lagunaire assuré par des bateaux navettes modernes de propulsion thermique diesel, de capacité 217 personnes au moins par voyage et dont-on estime (selon les études disponibles) qu'il pourra permettre de décongestionner de 30 % environ le trafic passager au niveau du réseau routier sur les axes Calavi- Cotonou et Cotonou-Porto Novo.

Les objectifs spécifiques sont :

- Mettre en place un partenariat public privé pour la réalisation du projet de déploiement de la technologie transport fluvio-lagunaire avec Bateaux-Bus.
- Réaliser des investissements et mettre en place le service de transport fluvio-lagunaire
- Préparer la mise en place d'un plan d'appui au secteur privé pour le développement d'une production nationale de bateaux-bus au cours de la deuxième phase de mise en œuvre du PAT qui suivra entre 2027 et 2030.

1.6.4.3. Résultats attendus du projet

Les résultats attendus se répartissent par objectif spécifique comme suit :

Tableau 46 : Résultats attendus du Projet de Promotion du transport fluvio-lagunaire avec bateaux-bus

Objectifs spécifiques	Résultats attendus				
Mettre en place un	Une communication faisant le point du processus déjà engagé pour la mise en				
partenariat public privé	place du cadre de partenariat public privé avec un programme d'activités				
pour la réalisation du	actualisé est élaboré et soumise au Gouvernement				
projet de déploiement de	L'assistance technique nécessaire sur la base des études complémentaires est				
la technologie de Bateaux-	mise en place				
Bus pour le transport	Le partenaire privé pour la mise en place du service de gestion du processus) est				
fluvio-lagunaire	recruté				
	L'accord de création de la société du service de transport fluvio-lagunaire à				
D (1:	travers le partenariat public-privé est signé				
Réaliser des	La société d'exploitation et de gestion du service de transport fluvio-lagunaire par				
investissements et mettre en place le service de	bateaux-bus est créée et est dotée d'un siège avec les équipements et le personnel nécessaires pour fonctionner				
transport fluvio-lagunaire	personner necessaires pour fonctionner				
transport nuvio-lagunaire	Une réglementation définissant le code général et les conditions particulières de				
	navigation à respecter est élaborée et est disponible				
	Les travaux d'aménagement des lignes de navigation (1ère phase lignes Calavi-				
	Cotonou et Cotonou-Porto Novo ; 2ème phase lignes Sèmè Podji - Cotonou, Sô				
	Ava-Cotonou, Sô Ava-Calavi, Porto Novo - Aguégués) sont réalisés				
	/// / Secondary service (
	13 bateaux-bus sont acquis pour la 1ère phase de mise en œuvre du projet				
	La protection des intérêts des transporteurs utilisant les barques traditionnelles				
	pour le trafic local est assurée à travers :				
	 l'aménagement de débarcadères dédiés au trafic local par barques traditionnelles 				
	la formation des exploitants sur les normes de sécurité et ;				
	 l'appui à la diversification des activités économiques des communautés 				
	rurales riveraines des cours d'eau				
	Les lignes de transport fluvio-lagunaire sont mises en service à partir de 2025				
Préparer un plan d'appui	Les études (études d'opportunité et de faisabilité) pour le développement d'une				
au secteur privé pour le	production nationale des bateaux-bus équipés de moteurs importés sont				
développement d'une	réalisées				
production nationale de	Un programme d'appui au secteur privé pour la construction au Bénin des 7				
bateaux-bus	bateaux –bus pour la phase 2 à partir de moteurs importés est établi et un fonds				
	de garantie est mis en place par les pouvoirs publics pour faciliter l'obtention de				
	crédits bancaires par les opérateurs investisseurs privés intéressés.				

1.6.4.4. Liens avec les priorités de développement durable du pays

Le projet est en lien avec les objectifs nationaux et sectoriels des politiques du ministère des infrastructures et du transport, du Ministère du Tourisme et du MCVDD, 2019, visant à promouvoir le transport en commun, le développement des infrastructures touristiques au niveau national et pour la réduction des émissions de GES.

1.6.4.5. Produits escomptés du projet

Les produits escomptés du projet se répartissent par résultat attendu comme suit :

Tableau 47 : Produits escomptés du Projet

Résultats attendus	Produits escomptés
Une communication faisant le point du processus déjà engagé pour la mise en place du cadre de partenariat	Rapport d'activités du processus déjà engagé
public privé avec un programme d'activités actualisé est	
élaboré et soumise au Gouvernement	Programme d'activités actualisé pour la suite du processus de mise en place du cadre de partenariat
L'assistance technique nécessaire sur la base des études	Contrat d'assistance technique
complémentaires est mise en place	
Le partenaire privé pour la mise en place du service de gestion du processus) est recruté	Contrat signé avec le partenaire privé et plan d'investissement établi pour la réalisation du projet
L'accord de création de la société du service de transport	Accord de création de la société du service de transport
fluvio-lagunaire à travers le partenariat public-privé est signé	fluvio-lagunaire à travers le partenariat public privé
La société d'exploitation et de gestion du service de	Construction du siège de la société d'exploitation et de
transport fluvio-lagunaire par bateaux-bus est créée et est	gestion du service de transport fluvio-lagunaire avec
dotée d'un siège avec les équipements et le personnel	bateaux-bus
nécessaires pour fonctionner	Acquisition des équipements et matériels divers de bureau,
	recrutement et formation du personnel
Une réglementation définissant le code général et les	Textes réglementaires définissant les conditions générales et
conditions particulières de navigation à respecter est	particulières de navigation
élaborée et est disponible	
Les travaux d'aménagement des lignes de navigation	Aménagement des lignes de navigation Cotonou-Calavi et
(1ère phase lignes Calavi-Cotonou et Cotonou-Porto Novo	Cotonou-Porto Novo est effectué
; 2ème phase lignes Sèmè Podji - Cotonou, Sô Ava-	
Cotonou, Sô Ava-Calavi, Porto Novo - Aguégués) sont	Construction des embarcadères/débarcadères pour les lignes
réalisés	de navigation Calavi-Cotonou et Cotonou-Porto-Novo
Acquisition de 13 bateaux-bus à la 1ère phase	Les bateaux-bus sont acquis et les lignes de navigation Calavi-
	Cotonou et Cotonou-Porto Novo sont mises en service
La protection des intérêts des transporteurs utilisant les	Existence d'un cadre de concertation permanente entre les Additional les des les
barques traditionnelles pour le trafic local est prise en compte à travers :	utilisateurs de barques traditionnelles et les bateaux-bus
 l'aménagement de débarcadères dédiés au 	dans la gestion des débarcadères et les lignes de navigation Formation des exploitants des lignes de navigation à
trafic local par barques traditionnelles	l'appropriation des normes de sécurité
 la formation des exploitants sur les normes de sécurité et; 	Reconversions des transporteurs de trafic local qui le
• l'appui à la diversification des activités	souhaitent en capitaines de bateaux-bus
économiques des communautés rurales	Mesures d'appui au développement des activités
riveraines des cours d'eau	économiques communautés rurales
Les études (études d'opportunité et de faisabilité) pour le	Rapport des études d'opportunités et de faisabilité pour le
développement d'une production nationale des bateaux-	développement d'une production de bateaux-bus avec des
bus équipés de moteurs importés sont effectuées	équipements de moteurs importés au niveau national est
	disponible
Un programme d'appui au secteur privé pour la	Existence du cadre global du programme d'appui au secteur
construction au Bénin des 7 bateaux –bus pour la phase 2	privé
à partir de moteurs importés par la mise en place de fonds	Création de fonds garantie auprès des institutions financières
de garantie pour faciliter l'obtention de crédits bancaires par les opérateurs investisseurs privés ; 25 % des coûts	partenaires du projet
des bateaux complémentaires) est établi	
des pareaux complementaires) est etabli	

1.6.4.6. Portée du projet

C'est un projet de mise en œuvre de la première phase du plan d'actions de la technologie de bateauxbue pour transport en commun fluvio-lagunaire.

1.6.4.7 Activités du projet

Les activités sont réparties par composante technique comme suit :

Activités du Projet pour la Promotion du transport fluvio-lagunaire avec bateaux-bus

Mise en place d'un partenariat public privé pour la réalisation du projet de déploiement de la technologie

Faire le point du processus déjà engagé avec un programme d'activités actualisé pour la mise en place du cadre de partenariat et en rendre compte au Gouvernement

Mettre en place l'assistance technique nécessaire en se basant sur les études complémentaires réalisées

Procéder à un appel d'offre en vue de recruter comme prévu un partenaire privé pour la mise en place du service (gestion du processus)

Mettre en place le cadre du partenariat public privé à travers les accords de création de la société du service de transport fluvio-lagunaire (préparation, négociation et signature des accords)

Réalisation des investissements et mise en place du service de transport fluvio-lagunaire

Mettre en place la société d'exploitation et de gestion du service de transport fluvio-lagunaire par bateaux-bus (mise en place du siège, équipements, recrutement et formation du personnel)

Etablir une réglementation qui, en plus du code général, fixera les conditions particulières de navigation à respecter.

Réaliser les travaux d'aménagement des lignes de navigation (1ère phase lignes Calavi-Cotonou et Cotonou-Porto Novo ; 2ème phase lignes Sèmè Podji - Cotonou, Sô Ava-Cotonou, Sô Ava-Calavi, Porto Novo - Aguégués).

Acquérir les bateaux-bus (20 bateaux-bus : 13 à la 1ère phase)

Prendre des mesures pour assurer la protection des intérêts des transporteurs utilisant les barques traditionnelles pour le trafic local (aménagement de débarcadères dédiés au trafic local par barques traditionnelles, formation des exploitants sur les normes de sécurité et ; appui à la diversification des activités économiques des communautés rurales riveraines des cours d'eau)

Mettre en service des lignes de transport par bateaux-bus (fonds de roulement couvrant le premier trimestre d'exploitation)

Mise en place d'un plan d'appui au secteur privé pour le développement d'une production nationale de bateaux-bus

Réaliser les études (études d'opportunité et de faisabilité) pour le développement d'une production nationale des bateaux-bus équipés de moteurs importés (y compris l'information sur des expériences réussies d'ailleurs) : 5 hm d'experts internationaux

Mettre en place un programme d'appui au secteur privé pour la construction au Bénin des 7 bateaux – bus pour la phase 2 à partir de moteurs importés (mise en place de fonds de garantie pour faciliter l'obtention de crédits bancaires par les opérateurs investisseurs privés ; 25 % des coûts des bateaux complémentaires).

1.6.4.8. Durée du projet

La durée du Projet est de 5 ans pour la première phase

1.6.4.9. Budget/Besoins en ressources

Le budget prévisionnel du projet pour la première phase est estimé à **50636 millions de** FCFA se décomposant comme suit.

Tableau 48 : Budget prévisionnel du Projet « Promotion du transport fluvio-lagunaire avec bateaux-bus »

Désignations	Unité	Total du PAT	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1
Calendrier prévisionnel			2022	2023	2024	2025	2026	
Hypothèses								
Situation référence (nombre de bateaux-bus en service actuellement)	Bateaux- bus	0	0	0	0	0	0	0
Situation du PAT (nombre de bateaux-bus prévus par le PAT)	Bateaux- bus	20				5	8	13
Impact du PAT	Bateaux- bus	20	0	0	0	5	8	13
Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT								
Action 1 : Mise en place d'un partenariat public privé pour la réalisation du projet de déploiement de la technologie	MFCFA		0	127	127	126	126	506
Action 2 : Réalisation des investissements et mise en place du service de transport fluvio-lagunaire	MFCFA		0	0	50	43158	5622	48830
Action 3 : Mise en place d'un plan d'appui au secteur privé pour le développement d'une production nationale de bateaux-bus	MFCFA		0	0	100	0	525	625
Sou-total	MFCFA		0	127	277	43284	6273	49961
Gestion du PAT (Coordination du PAT par MIT/DTFL et suivi par un comité interministériel (0,35%))	MFCFA		0	0	1	151	22	175
Imprévus (1%)	MFCFA		0	1	3	433	63	500
Coût total de mise en œuvre du PAT	MFCFA		0	129	281	43868	6358	50636

Les coûts détaillés du projet sont fournis à l'annexe 2 au tableau A.2.3

1.6.4.10. Coordination et suivi-évaluation des activités du projet

La coordination du projet sera assurée par la Direction du Transport Fluvio-Lagunaire (DTFL) sous tutelle du Ministère des Infrastructures et des Transports.

La responsabilité du suivi du projet incombera à un Comité composé principalement des représentants de structures techniques relevant des ministères en charge (i) des finances (ii) de l'environnement, et (iii) de la planification et Développement.

Des études d'évaluation à mi-parcours sont prévues pour évaluer la performance du projet à l'aide des critères suivants : la pertinence, l'efficacité et l'efficience des ressources utilisées et la durabilité des acquis. Elles aboutiront à des recommandations sur la base des forces et faiblesses du projet afin de proposer des idées pour l'amélioration de la mise en œuvre et l'extension du projet lors de la deuxième phase de mise en œuvre du PAT.

1.6.4.11. Risques et défis

Tableau 49 : Analyse des risques et actions de contingence du Projet de Promotion du transport fluvio-lagunaire avec bateaux-bus

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
Faire le point du processus déjà engagé avec un programme d'activités actualisées pour la mise en place du cadre de partenariat et en rendre compte au Gouvernement	 Avis défavorable du Gouvernement sur le caractère prioritaire de mise en place de ce service de transport. Temps de décision par le Gouvernement plus long que prévu 	 Faire ressortir dans le point au Gouvernement la viabilité économique du service de transport projeté, son importance pour l'amélioration de la mobilité et le décongestionnement du réseau routier dans la région du grand Nokoué ainsi que les retombées potentielles au plan économique. Rendre compte de l'évolution des discussions engagées avec le royaume des Pays bas pour le financement des travaux de dragage des cours d'eau et les perspectives qui s'y dégagent. Consulter la Direction Nationale de Contrôle des marchés publics sur la possibilité de poursuivre le processus anciennement engagé pour le recrutement d'un partenaire concessionnaire et suspendu depuis plusieurs mois ou l'obligation de reprendre un nouveau processus et en rendre compte dans le point au Gouvernement.
Mettre en place l'assistance technique nécessaire en se basant sur les études complémentaires réalisées	Décision du Gouvernement sur la mise en œuvre du programme d'activités actualisé en vue de la poursuite de la mise en œuvre du projet	 En fonction des orientations du Gouvernement remettre en place une assistance technique. Mobiliser sur le Programme d'Investissement Public (PIP) les ressources nécessaires pour le financement de l'assistance technique
Procéder à un appel d'offre en vue de recruter comme prévu un partenaire privé pour la mise en place du service (gestion du processus)	 Retard dans le processus de recrutement d'un partenaire. Non aboutissement du processus 	 En fonction des orientations du Gouvernement travailler au besoin avec l'ingénieur Conseil pour revisiter le dossier d'appel d'offres du recrutement d'un partenaire investisseur et l'améliorer si nécessaire. Accélérer le processus de recrutement du partenaire privé et la conduire à terme
Mettre en place le cadre du partenariat public privé à travers les accords de création de la société du service de transport fluvio-lagunaire (préparation, négociation et signature des accords)	Retard dans le processus de préparation des accords et d'organisation des séances de négociation	 Prévoir déjà dans le DAO pour le recrutement du partenaire privé le modèle de contrat de partenariat. Prendre les dispositions pour mettre en place sans tarder la commission interministérielle de négociation et organiser les négociations dès l'aboutissement du processus de recrutement.
Mettre en place la société d'exploitation et de gestion du service de transport fluvio- lagunaire par bateaux-bus (mise en place du siège, équipements, recrutement et formation du personnel)	Retard dans la mise en oeuvre des dispositions prévues	 Mise en place d'une Direction provisoire de la société Définition d'un chronogramme d'activités pour la mise en place de la société et l'exécution des travaux. Respect des échéances du plan d'investissement Respect du chronogramme de mise en place de la société
Etablir une réglementation qui, en plus du code général, fixera les	Retard dans la réalisation de l'étude	Recrutement à temps du prestataire suivi du respect des délais par le prestataire

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
conditions particulières de navigation à respecter		
Réaliser les travaux d'aménagement des lignes de navigation (1ère phase lignes Calavi-Cotonou et Cotonou-Porto Novo ; 2ème phase lignes Sèmè Podji - Cotonou, Sô Ava-Cotonou, Sô Ava-Calavi, Porto Novo - Aguégués).	Retard dans les travaux	 Respect des échéances du plan d'investissement par l'Etat Recrutement à temps des entreprises de travaux suivi rapproché du respect des plannings des travaux par les entreprises Comptes rendus réguliers des difficultés et blocage au Gouvernement
Acquérir les bateaux-bus (20 bateaux-bus dont 13 à cette 1ère phase)	Retard dans la mise en œuvre du plan d'investissement	 Respect des échéances du plan d'investissement établi et du planning d'acquisition des bateaux-bus par le partenaire privé Commande du premier lot de bateaux-bus dès le démarrage du projet. Respect par la partie béninoise du planning d'organisation des missions à l'extérieur pour les réceptions en usine
Prendre des mesures pour assurer la protection des intérêts des transporteurs utilisant les barques traditionnelles pour le trafic local (aménagement de débarcadères dédiés au trafic local par barques traditionnelles, formation des exploitants sur les normes de sécurité et ; appui à la diversification des activités économiques des communautés rurales riveraines des cours d'eau)	 Retard dans la mise en oeuvre du plan d'investissement Faible adhésion des communautés riveraines des cours d'eau au projet. Trop grande attente des communautés par rapport aux appuis du projet 	 Implication des représentants des communautés riverraines dans le Comité interministériel de suivi du projet. Large information et sensibilisation des communautés. Large concertation des communautés sur le choix des activités économiques à appuyer et les appuis qui conviennent
Mettre en service des lignes de transport par bateaux-bus (fonds de roulement couvrant le premier trimestre d'exploitation)	Retard dans le démarrage du service	 Prendre à l'avance les dispositions préparatoires de la cérémonie de lancement officiel du service (quelque temps avant la fin des réceptions techniques des travaux, ouvrages et matériel). Mettre en place à temps les assurances requises.
Réaliser les études (études d'opportunité et de faisabilité) pour le développement d'une production nationale des bateauxbus équipés de moteurs importés (y compris l'information sur des expériences réussies d'ailleurs) : 5 hm d'experts internationaux	Retard dans la réalisation des études	Respect des plannings des travaux Recrutement à temps du prestataire
Mettre en place un programme d'appui au secteur privé pour la construction au Bénin des 7 bateaux —bus pour la phase 2 à partir de moteurs importés (mise en place de fonds de garantie pour faciliter l'obtention de crédits bancaires par les opérateurs investisseurs privés ; 25% des coûts des bateaux complémentaires)	 Conclusions peu favorables des études. Manque d'intérêt du secteur privé national pour le développement de cette filière 	 Mise en place de montage financier minimisant le risque financier pour le secteur privé. Mise en place par l'Etat d'une assistance technique pour accompagner le secteur privé. Engagement de la société de transport à acheter les bateaux fabriqués au Bénin

1.6.5. Projet « MISE EN PLACE D'UN SERVICE RAPIDE DE TRANSPORT FERROVIAIRE SUR LES LIGNES COTIERES OUIDAH-PAHOU-GODOMEY-COTONOU ET PORTO NOVO — COTONOU »

1.6.5.1. Introduction

Le Bénin est caractérisé par un secteur de transports routiers dont les émissions totales de GES en 2015 sont de l'ordre de 75 % contre 23, 2 % en 1990. Cette relative part importante des émissions du secteur découle de l'inefficacité des consommations de produits pétroliers liquides (essence et gasoil) et de la conjonction de plusieurs facteurs. Il s'agit entre autres : i) de la vétusté du parc automobile, constituée en majorité des véhicules à durée de vie dépassant en moyenne 10 ans ; ii) un encombrement régulier des routes autour et à l'intérieur des villes comme Cotonou-Godomey- Calavi, et Cotonou-Porto-Novo sous l'emprise de l'insuffisance des infrastructures routières disponibles et à la prédominance du mode de transport individuel (Motos, moto-taxis voiture personnel).

Les choix opérés dans le cadre du présent projet pour l'atténuation de ces émissions à savoir le développement du transport ferroviaire pour décongestionner les axes routiers Cotonou-Godomey-Pahou-Ouidah Ouidah découlent des stratégies à mettre en place. Le déploiement d'un tel projet vise spécifiquement la remise en service et la modernisation du transport ferroviaire sur la ligne côtière avec pour objectif d'assurer un transport en commun de passagers sur les lignes Ouidah-Pahou-Godomey-Cotonou et Porto Novo —Sèmè-Cotonou à moyen terme (2025- 2030).

1.6.5.2. Objectifs du projet

L'Objectif global du Projet est d'offrir un service de transport ferroviaire performant pour soutenir la croissance économique dans les différents pôles économiques du Pays. Les objectifs spécifiques sont :

- Initier et mettre en œuvre au ministère en charge des transports un projet d'appui à la réhabilitation et la modernisation du service de transport ferroviaire sur les lignes côtières. Ouidah-Pahou-Godomey-Cotonou et Porto Novo –Sèmè-Cotonou
- Mettre en place un partenariat public et privé pour le déploiement de la technologie
- Réaliser des investissements et mise en place du service de transport ferroviaire sur les lignes ciblées

1.6.5.3. Résultats attendus du projet

Les résultats attendus se répartissent par objectif spécifique comme suit :

Tableau 50 : Résultats attendus du Projet de mise en place d'un service rapide de transport ferroviaire

Objectifs	Résultats attendus
Initier et mettre en œuvre au	Le projet est initié et inscrit au PIP
ministère en charge des	
transports un projet d'appui	
à la réhabilitation et la	
modernisation du service de transport ferroviaire sur les lignes côtières Ouidah-	• Une étude d'évaluation des différentes options de transport en commun dans la grande région de Cotonou et villes voisines est réalisée et une stratégie globale d'amélioration à moyen terme de la mobilité est définie

Objectifs	Résultats attendus								
Pahou-Godomey-Cotonou et Porto Novo –Sèmè-Cotonou	et soumise au Gouvernement. La stratégie est adoptée par le Gouvernement.								
	 Au-delà du transport ferroviaire les autres modes de transport en commun à développer et l'organisation des inter modalités sont connus de tous les acteurs du secteur 								
	Les études techniques préliminaires pour la réhabilitation du transport ferroviaire (situation de référence, étude de faisabilité, études économiques, environnementales et sociales ; proposition d'un cahier de charges, proposition de modes viables de partenariat et schémas d'investissement) sont réalisées								
	Une étude de révision de l'accord de coopération existant entre le Niger et le Bénin dans le cadre de l'OCBN est réalisée et l'accord révisé pour permettre l'exploitation des lignes ciblées pour le compte du Bénin est adoptée par chacun des deux pays.								
Mettre en place le partenariat public et privé	L'assistance technique requise pour la supervision des travaux du projet de réhabilitation du transport ferroviaire sur les lignes ciblées est mis en place								
pour le déploiement de la technologie	Un cadre de partenariat public privé est mis en place et un plan d'action est établi pour la réalisation des investissements en vue de la mise en place d'un service rapide et moderne de transport ferroviaire sur les lignes côtières ciblées.								
Réaliser des investissements et mettre en place le service	La société de gestion du service de transport ferroviaire est créée et installée								
de transport ferroviaire sur les lignes ciblées	Les investissements sont réalisés et les lignes de transport ferroviaire sont mises en service								

1.6.5.4. Liens avec les priorités de développement durable du pays

Le projet est en lien avec les objectifs nationaux et sectoriels des politiques et stratégies en matière de réduction des émissions de GES au plan national, du développement des infrastructures routières et ferroviaires (MCVDD, 2019, MIT, 2020)

1.6.5.5. Produits escomptés du projet

Les produits escomptés du projet se répartissent par résultat attendu comme suit :

Tableau 51 : Produits escomptés du projet Remise en services et modernisation du transport ferroviaire

Résultats attendus	Produits escomptés
Le projet est initié et inscrit au PIP	Le projet et cadre de mis en œuvre (ressources allouées, unité de coordination)
Une étude d'évaluation des différentes options de transport en commun dans la grande région de Cotonou et villes voisines est réalisée et une stratégie globale d'amélioration à moyen terme de la mobilité est définie et soumise au Gouvernement. La stratégie est adoptée par le Gouvernement.	 Rapport d'étude Document de stratégie adoptée par le Gouvernement
Les études techniques préliminaires pour la réhabilitation du transport ferroviaire (situation de référence, étude de faisabilité, études économiques, environnementales et sociales ; proposition d'un cahier de charges, proposition d'un cadre viable de partenariat et schémas d'investissement) sont réalisées	 Rapports d'études Cadre viable de partenariat et schéma d'investissement proposé à l'adoption du Gouvernement
Une étude de révision de l'accord de coopération existant entre le Niger et le Bénin dans le cadre de l'OCBN est réalisée et l'accord révisé pour permettre l'exploitation des lignes ciblées pour le compte du Bénin est adoptée par chacun des deux pays.	 Rapport d'étude Accord révisé de coopération adopté
L'assistance technique requise pour la supervision des travaux du projet de réhabilitation du transport ferroviaire sur les lignes ciblées est mis en place	La société d'ingénieur conseil est recrutée et un contrat de service est signé
Un cadre de partenariat public privé est mis en place et un plan d'action est établi pour la réalisation des investissements en vue de la mise en place d'un service rapide et moderne de transport ferroviaire sur les lignes côtières ciblées.	 Un partenaire privé concessionnaire est recruté Un plan d'investissement et un chronogramme d'exécution des travaux sont adoptés Les accords de partenariat sont signés
La société de gestion du service de transport ferroviaire est créée et installée	 Documents de création de la société Equipements et personnel mis en place
Les investissements sont réalisés et les lignes de transport ferroviaire sont mises en service	71 km d'anciennes lignes de chemin de fer sont reconstruites avec des rails de 56 ou 60 kg/m (lignes + clôture de protection à la traversée des grandes agglomérations)
	7 anciennes gares de trains sont réhabilitées et 3 anciennes gares sont reconstruites (au total 10 gares)
	Le matériel roulant est acquis (4 trains diesel électriques équipés chacun de 2 locomotives de tête + voitures)
	Les lignes de transport ferroviaire rapide entre Ouidah, Pahou, Godomey et Cotonou puis Porto Novo, Sèmè et Cotonou sont mises en service à partir de 2027.

1.6.5.6. Portée du projet

C'est un projet pilote qui couvrira la zone côtière notamment les axes Ouidah, Pahou, Cococodji, Godomey, Cadjèhoun, Cotonou et Sèmè

1.6.5.7. Activités du projet

Le projet sera mis en œuvre à travers les actions et activités ci-après :

Action 1 : Initiation au ministère en charge des transports d'un projet d'appui à la mise en place d'un service rapide de transport ferroviaire sur les lignes côtières Ouidah-Pahou-Godomey-Cotonou et Porto Novo — Cotonou

- Activité 1.1 : Initier au ministère en charge des transports un projet d'appui à la réhabilitation et la modernisation du service de transport ferroviaire sur les lignes côtières.
- Activité 1.2 : Réaliser une étude d'évaluation des différentes options de transport en commun et définir une stratégie globale d'amélioration à moyen terme de la mobilité dans la grande région de Cotonou et villes voisines et la faire adopter par le Gouvernement.
- Activité 1.3 : Réaliser les études techniques préliminaires pour la réhabilitation du transport ferroviaire (situation de référence, étude de faisabilité, études économiques, environnementales et sociales ; proposition d'un cahier de charges, proposition de modes viables de partenariat et schémas d'investissement)
- Activité 1.4 : Réaliser une étude pour la révision de l'accord de coopération existant entre le Niger et le Bénin dans le cadre de l'OCBN et adopter l'accord révisé pour permettre l'exploitation des lignes ciblées pour le compte du Bénin

Action 2 : Mise en place du partenariat public et privé pour le déploiement de la technologie

- Activité 2.1 : Mettre en place l'assistance technique requise pour la réhabilitation du transport ferroviaire sur les lignes ciblées (60 hm)
- Activité 2.2 : Recruter un partenaire investisseur privé, suivant le mode de partenariat qui aura été retenu par le Gouvernement et établir les accords pour la création de la société rénovée de transport ferroviaire (gestion du processus)
- Activité 2.3 : Mettre en place le cadre de partenariat à travers les accords de création de la société rénovée de transport ferroviaire et définir un plan détaillé de mis en en œuvre du projet (missions éventuelles à l'étranger, préparation, négociation et signature des accords)

Action 3 : Réalisation des investissements et mise en place du service de transport ferroviaire sur les lignes ciblées

- Activité 3.1 : Mettre en place de la société de transport ferroviaire (équipements de bureau, recrutement formation personnel, équipement pour atelier de maintenance etc.)
- * Acquisition de divers équipements de bureau, de mobilier de bureau, de matériel informatique, de véhicules et motos
- * Définition et mise en œuvre d'un programme de recrutement et de formation du personnel (personnel de l'administration, membres des équipes de trains)
- * Acquisitions d'autres équipements (matériel et outillage d'atelier de maintenance, matériels de sécurité police et de communication)

Activité 3.2 : Réaliser les travaux réhabilitation des lignes de chemin de fer en rail de 56 ou 60 kg/m (lignes + clôture de protection à la traversée des grandes agglomérations) et de réhabilitation/reconstruction de 10 gares de trains

* Etudes techniques détaillées

- * Acquisition des équipements et construction de 71 km de lignes
- * Réhabilitation de 7 anciennes gares (Ouidah, Pahou, Cococodji, Godomey, Cadjèhoun, Cotonou et Sèmè)
- * Reconstruction de 3 gares (Agblangandan, Porto-Novo Lagune et Porto-Novo Stade)
- * Sécurisation des lignes dans les agglomérations (1% des coûts des lignes)
- * TVA sur investissement (18%)

Activité 3.3: Acquérir le matériel roulant (acquisition de 4 trains diesel électriques équipés chacun de 2 locomotives de tête + voitures)

* Frais de douane sur le matériel roulant importé (29%)

Activité 3.4 : Mettre en service des lignes de transport ferroviaire (Campagne d'information du public, fonds de roulement couvrant la première année d'exploitation)

1.6.5.8. Durée du projet

La durée du Projet est de 7 ans 1.6.5.9. Budget et sources de financement du projet

Le budget prévisionnel du projet est estimé à 85284**millions de** FCFA se décomposant par action comme il suit. Les détails des coûts sont indiqués à l'annexe 2 (tableau A.2.4.

Tableau 52 : Coût du projet de mise en place d'un service rapide de transport ferroviaire

Activités	Total du PAT	Unité	An1	An2	An3	An4	An5	An6	An7	An7	Coût total (MFCFA)
Calendrier prévisionnel			2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Hypothèses											
Situation référence (Nombre de trains en service actuellement) : Non déterminée	0	Trains		0	0	0	0	0	0	0	
Cible prévue au PAT (Nombre de trains planifiés jusqu'en 2028)	4	Trains							2	2	
Impact attendu de la mise en œuvre du PAT	4	Trains		0	0	0	0	0	2	2	
Coût de mise en œuvre du PAT											
Action 1 : Initiation et mise en œuvre au ministère en charge des transports d'un projet d'appui à la remise en service et la modernisation du transport ferroviaire sur les lignes Ouidah-Pahou-Godomey-Cotonou et Porto Novo - Cotonou	MFCFA		0	590	580	360	360	360	360	360	2970
Action 2 : Mise en place du partenariat public et privé pour le déploiement de la technologie	MFCFA			0	1	1	25	0	0	0	27
Action 3 : Réalisation des investissements et mise en place du service de transport ferroviaire sur les lignes ciblées	MFCFA			0	0	0	800	19958	30270	30122	81151
Sous-total	MFCFA			590	581	361	1 185	20 318	30 630	30 482	84148
Gestion du PAT (coordination du PAT et suivi par un Comité international : 0,35% des coûts d'investissements)	MFCFA			2,07	2,03	1,26	4,15	71,11	107,21	106,69	295
Imprévus (1%)	MFCFA	0,00		5,90	5,81	3,61	11,85	203,18	306,30	304,82	841
Coût total de mise en œuvre du PAT	MFCFA			598	589	366	1 201	20 593	31 044	30 894	85284

1.6.5.10. Coordination et suivi-évaluation des activités du projet

Le projet sera sous la responsabilité du Ministère des Infrastructures et des Transports (MIT) qui mettra en place une Unité de Coordination (UC).

La responsabilité du suivi du projet incombera à un Comité composé principalement des représentants de structures techniques relevant des ministères en charge (i) des finances (ii) de l'environnement, et (iii) de la planification et Développement.

Des études d'évaluation à mi-parcours sont prévues pour évaluer la performance du projet à l'aide des critères suivants : la pertinence, l'efficacité et l'efficience des ressources utilisées et la durabilité des acquis.

1.6.5.11. Risques et défis

Tableau 53: Analyse des risques et actions de contingence du Projet

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
Initier et mettre en œuvre au ministère en charge des transports un projet d'appui à la réhabilitation du service de transport ferroviaire sur les lignes côtières.	 Retard dans la préparation du document du projet ou manque au niveau du MIT Avis défavorable du Gouvernement par rapport au caractère prioritaire du service de transport projeté. Temps de décision par le Gouvernement plus long que prévu 	Mettre en place un comité intersectoriel (MIT, MCVDD et MF) pour la préparation d'une communication conjointe en Conseil des ministres en vue faire ressortir les avantages attendus du service de transport ferroviaire envisagé. En cas de décision favorable du Gouvernement, engager le processus pour l'inscription du projet d'appui au PIP 2023.
Réaliser une étude d'évaluation des différentes options de transport en commun et définir une stratégie globale d'amélioration à moyen terme de la mobilité dans la grande région de Cotonou et villes voisines et la faire adopter par le Gouvernement. Réaliser les études techniques préliminaires pour la réhabilitation du transport ferroviaire (situation de référence, étude de faisabilité, études économiques, environnementales et sociales; proposition d'un cahier de charges, proposition de modes viables de partenariat et schémas d'investissement)	 Problème de financement des études Délai de réalisation des différentes études plus long 	 Faire réaliser l'étude de définition de stratégie et les études techniques préliminaires sur le budget du projet d'appui qui aura été mis en place par le Gouvernement Solliciter au besoin un appui financier de la Banque Mondiale pour la réalisation des études. Conduire à temps le processus de recrutement des bureaux d'études. Faire faire un suivi rapproché des études techniques par l'ingénieur conseil
Réaliser une étude pour la révision de l'accord de coopération existant entre le Niger et le Bénin dans le cadre de l'OCBN et adopter l'accord révisé pour permettre l'exploitation des lignes ciblées pour le compte du Bénin	Possible réticence de l'autre partie contractante (le Niger) à réviser l'accord existant dans un sens voulu par le Bénin.	 Mettre en place une commission biétatique chargée d'accompagner le bureau d'étude à recruter pour l'examen de l'accord existant et au besoin sa révision Communiquer régulièrement avec les autorités des ministères en charge des

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
	 Contraintes liées à la conduite d'une telle étude dans un cadre biétatique. 	transports au Niger et au Bénin sur l'évolution des travaux et les problèmes rencontrés.
Mettre en place l'assistance technique requise pour la réhabilitation du transport ferroviaire sur les lignes ciblées (60 hm)	Retard dans le processus de recrutement	Enclencher à temps le processus de recrutement et l'accélérer
Recruter un partenaire investisseur privé, suivant le mode de partenariat qui aura été retenu par le Gouvernement et établir les accords pour la création de la société rénovée de transport ferroviaire (gestion du processus)	 Retard dans le processus de recrutement du partenaire. Non aboutissement du processus 	 Enclencher à temps le processus de recrutement et l'accélérer En cas de problème tendant à bloquer le processus, communiquer à temps avec la Direction en charge du contrôle des marchés publics en vue de trouver des solutions qui respectent la réglementation
Mettre en place le cadre de partenariat à travers les accords de création de la société rénovée de transport ferroviaire et définir un plan détaillé de mis en en œuvre du projet	 Retard dans le processus de préparation des accords et d'organisation des séances de négociation 	 Prévoir déjà dans le DAO pour le recrutement du partenaire privé le modèle de contrat de partenariat. Organiser les négociations dès l'aboutissement du processus de recrutement.
Activité 3.1 : Mettre en place de la société de transport ferroviaire (équipements, recrutement formation personnel, matériel pour atelier de maintenance etc.)	 Retard dans la mise en oeuvre des dispositions prévues 	 Définition d'un chronogramme d'activités pour la mise en place de la société et l'exécution des travaux Respect des échéances du plan d'investissement Respect du chronogramme de mise en place de la société
Activité 3.2 : Réaliser les travaux réhabilitation des lignes de chemin de fer en rail de 56 ou 60 kg/m (lignes + clôture de protection) et de réhabilitation/reconstruction de 10 gares de trains	Retard dans la réalisation les travaux	 Respect des échéances du plan d'investissement par l'Etat Recrutement à temps des entreprises de travaux Suivi rapproché du respect par les entreprises des plannings des travaux. Comptes rendus réguliers des difficultés et blocage au Gouvernement
Activité 3.3: Acquérir le matériel roulant (acquisition de 4 trains diesel électriques équipés chacun de 2 locomotives de tête + voitures)	 Retard dans les commandes du matériel roulant. Retard dans les livraisons du matériel 	 Respect des échéances du plan d'investissement établi et du planning de commande des trains par le partenaire privé. Commande des trains dès le démarrage du projet. Respect par la partie béninoise du planning d'organisation des missions à l'extérieur pour les réceptions en usine Suivi rapproché par l'ingénieur conseil
Activité 3.4 : Mettre en service des lignes de transport ferroviaire (Campagne d'information du public, fonds de roulement de départ couvrant un an d'exploitation)	Retard dans le démarrage du service	 Prendre à l'avance les dispositions préparatoires de la cérémonie de lancement officiel du service (quelque temps avant la fin des réceptions techniques des travaux, ouvrages et matériel). Mettre en place à temps les assurances requises.

CHAPITRE 2 : PLAN D'ACTION TECHNOLOGIQUE ET IDEES DE PROJETS POUR LE SECTEUR AGRICULTURE, FORESTERIE ET AUTRES AFFECTATIONS DES TERRES (AFAT)

2.1. Brève présentation du secteur AFAT

Sous le sigle « AFAT » sont généralement regroupés les deux secteurs d'activités que sont l'Agriculture, la Foresterie et autres Affectations des Terres. Comme mentionné dans les rapports d'étapes antérieurs, l'agriculture joue un rôle prépondérant dans la croissance économique et sociale du Bénin. Il fournit environ 75% des recettes d'exportation et 15% des recettes de l'Etat, occupe environ 70% de la population active et contribue pour près de 23% à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) (INSAE, 2017).

D'après les données publiées dans le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA), le secteur est toujours dominé par de petites exploitations agricoles de type familial avec une taille moyenne de 1,7 à 2 ha pour la plupart des familles exploitant.

Même si le Gouvernement fait de plus en plus d'efforts pour mettre des intrants à la disposition des producteurs, l'augmentation de la production est en grande partie assurée jusqu'à présent par l'expansion des superficies et beaucoup moins par l'accroissement des rendements ; avec une forte dégradation des sols. Si cette tendance se poursuit, il est à craindre que les objectifs d'autosuffisance alimentaire soient à long terme menacés. Il faudra de même s'attendre dans les années à venir à un accroissement des émissions de GES.

C'est ce qui ressort des études d'évaluation de l'atténuation réalisées dans le cadre de l'élaboration de la Troisième Communication Nationale (TCN) et qui montrent qu'en absence de politiques contribuant à la réduction des émissions du secteur de l'agriculture, celles-ci vont connaître un accroissement de 27,4 % entre 2015 et 2030. Il devient alors nécessaire d'introduire progressivement dans le secteur des techniques agricoles permettant d'intensifier la production agricole tout en promouvant la gestion durable des terres agricoles et la limitation des GES.

Le secteur de la foresterie est tout aussi un important contributeur à l'économie nationale. Une étude réalisée en 2009 avec l'appui du Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles (ProCGRN) a révélé que le secteur forestier contribuerait à hauteur de 6,64 % au Produit Intérieur Brut (PIB) sans compter les filières connexes telles que l'exploitation de la faune et des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), ni le coût des services éco systémiques. Une évaluation plus juste de la contribution du secteur forestier au PIB nécessite des enquêtes et des études plus complètes.

Le problème qui a court généralement dans ce secteur au Bénin, comme c'est le cas dans beaucoup de pays africains, est la surexploitation des ressources naturelles. Ce qui fait que la tendance est au recul du couvert forestier. Les formations boisées qui représentaient 8115139,35 ha soit 70,35% du territoire national en 2007 n'en représentaient plus que 7 899 401,61 en 2016, soit 68,48% du territoire (Banque Mondiale/DGEFC 2018). Selon la même source, les surfaces des formations forestières ont été réduites de 2,66% entre 2007 et 2016 soit une perte de 215 737,74 ha.

La conséquence de cette surexploitation, au-delà du recul du couvert forestier, est la diminution progressive de la capacité de séquestration du carbone. L'analyse de l'atténuation des GES dans le cadre de la TCN a montré que la poursuite de la tendance actuelle de dégradation du couvert forestier conduirait à l'horizon 2030 à une baisse de la capacité nette d'absorption de GES des écosystèmes forestiers de 18% par rapport à 2015. Ceci rend nécessaire la mise en place de politiques efficaces axées sur deux volets complémentaires : d'une part la réduction de la déforestation et d'autre part le

reboisement du territoire national par la restauration des forêts naturelles dégradées et la création de plantations forestières.

2.2. Plan d'actions (PAT) pour la technologie de gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS)

2.2.1 Brève description de la technologie

Les techniques de GIFS à faible coût comprennent : le microdosage avec des engrais minéraux, la fumure et compostage, l'application de phosphate naturel (de roche), etc. Les pratiques de gestion durable des terres, comme l'agriculture de conservation ou l'agroforesterie, représentent des aspects complémentaires de la gestion de la fertilité. Il existe plusieurs techniques de GIFS :

- L'amélioration de la fertilité du sol et la bonne gestion de champs avec l'association des cultures. Il s'agit de cultiver plusieurs espèces végétales ou variétés sur la même parcelle en même temps). C'est une des formes de lutte intégrée et lutte biologique.
- L'assolement et la rotation des cultures. Il s'agit de diviser les terres d'une exploitation agricole en parties distinctes, appelées soles, consacrées chacune à une culture donnée pendant une saison culturale. Dans chaque sole, les cultures peuvent varier d'une année (voire d'une saison) à l'autre : c'est la succession culturale ou rotation.
- L'amélioration de la fertilité du sol avec la bonne gestion des résidus de récolte. Il s'agit d'apporter au sol des éléments organiques à travers des méthodes telles que l'enfouissement des résidus de récolte (paille de céréales, fanes de légumineuses, etc.).
- L'amélioration de la fertilité du sol avec des plantes fixatrices d'azote telles que le poids d'Angole (Cajanus cajan), le mucuna et l'aeschynomene.

2.2.2 Ambition pour la technologie de gestion intégrée de la fertilité des sols

L'objectif global visé par le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2017-2025) est « d'améliorer les performances de l'Agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes du Bénin par l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) ».

L'atteinte de cet objectif nécessitera une gestion durable des terres agricoles par l'adoption de pratiques culturales qui permettent de maintenir leur fertilité. C'est à cette fin que les exploitants agricoles sont de plus en plus appuyés depuis quelques années pour l'adoption de telles pratiques. Ces actions de vulgarisation ont permis de porter à 130.000 ha la superficie totale de terres agricoles sous pratique de gestion durable des terres en 2021. Pour l'intensification de ces actions, la Contribution Déterminée au Niveau National du Bénin adopté en 2017 avait défini comme objectif à atteindre à partir de 2021 l'application chaque année des techniques de maintien de la fertilité des sols sur une superficie de 500.000 ha au moins de terres cultivées (soit 5.000.000 d'ha de terres cultivées à l'horizon 2030). Le présent plan d'actions technologique (PAT) s'aligne sur la CDN du Bénin et a pour ambition de créer les conditions devant permettre d'atteindre l'application par les exploitants agricoles des techniques de gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) sur 500.000 ha chaque année. Comme objectifs spécifiques visés par le PAT, il s'agira principalement de :

 permettre aux producteurs de disposer des informations sur les mesures adaptées pour la protection des sols; • de leur faciliter l'accès aux semences des plantes améliorantes, aux plants d'arbres fruitiers ainsi qu'au petit outillage nécessaire pour l'application de certaines techniques de maintien de la fertilité des sols

2.2.3 Actions et activités retenues pour le PAT

2.2.3.1. Rappel des barrières et mesures identifiées à l'étape d'ABCP

Dans le tableau qui suit sont rappelées les barrières au déploiement de la technologie de GIFS identifiées à l'étape d'analyse des barrières ainsi que les mesures pour les surmonter.

Tableaux 54 : Rappel des barrières au déploiement de la technologie de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols et mesures pour les surmonter

Catégories et sous- catégories	Barrières	Mesures préconisées
Barrières économiques et financières		
	Insuffisance de moyens financiers des petits producteurs pour l'adoption de la technologie	 Mise en place d'appui financier aux petits producteurs agricoles pour l'adoption des technologies de GDT (subvention, crédits à taux d'intérêt réduit)
	Problèmes d'accès des petits producteurs aux facilités financières mises en place travers le Fonds National de Développement Agricole	Appui aux petits producteurs pour la constitution des dossiers de prêts (Assistance pour l'élaboration des plans d'affaires dans le cadre des mécanismes mis en place par les ATDA)
Barrières non financière	es	
Sur le plan technique	Nécessité de combiner l'apport des engrais organiques avec la micro fertilisation aux engrais de synthèse	Intensification de la sensibilisation des producteurs sur la nécessité de poursuivre l'application des pratiques d'apports d'engrais organiques et la réduction des engrais de synthèse
Par rapport aux conditions du marché	Faible développement du marché des engrais organiques	Promotion du développement d'un marché national de production et de commercialisation d'engrais organique (réalisation d'une étude de faisabilité, choix de l'option viable financièrement : appui à des coopératives de producteurs ou à des investisseurs privés, mise en place d'un mécanisme d'appui financier)
Au plan juridique et réglementaire	Insuffisance du cadre juridique et réglementaire pour la promotion des technologies de GDT	• Renforcement du cadre juridique et réglementaire existant : Evaluation de la situation actuelle et prise des dispositions nécessaires pour la mise en place des tous les textes d'application et des dispositifs de vulgarisation et de suivi de leur mise en œuvre qui feraient encore défaut.
Par rapport aux capacités institutionnelles et organisationnelles	utient technique aux exploitants agricoles encore faible	Renforcement des capacités institutionnelles : Mise en place au niveau du MAEP un programme de Renforcement des actions visant la promotion des technologies de maintien de la fertilité des sols Intensification par les ATDA des actions de vulgarisation de ces technologies dans un cadre de collaboration avec les différents projets de mise en œuvre du programme défini
Par rapport aux compétences humaines	Connaissance insuffisante des technologies de GDT par les petits producteurs	 Appui au renforcement des capacités techniques des producteurs par des formations et des mesures d'accompagnement technique après formation, en s'appuyant sur le mécanisme mis en place par les ATDA en partenariat avec les ONG)

Catégories et sous- catégories	Barrières	Mesures préconisées					
Sur le plan social culturel et comportemental	Difficultés à mobiliser des terres agricoles sécurisées	Généralisation de l'application de la réglementation en matière de la gestion foncière en milieu rural					
En matière d'information et de sensibilisation	Insuffisance des actions d'information et de sensibilisation	Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation en s'appuyant sur les expériences réussies d'adoption de la technologie de GIFS et les résultats documentés des tests de démonstration et d'évaluation participative en milieu paysan					

Source: MCVDD, DGEC, EBT, Rapport sur l'analyse des barrières et cadre propice, tableau 11, page 55

2.2.3.2. Actions et activités sélectionnées pour le PAT

Dans le tableau ci-dessous sont présentées les mesures présélectionnées suite à l'AMC (colonne de gauche) et les mesures regroupées à inclure comme actions au PAT de la technologie de gestion intégrée de la fertilité des sols (colonne de droite)

Tableau 55 : Actions retenues pour le PAT de la technologie de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols

Mesures sélectionnées au moyen de l'AMC	Mesures retenues comme actions à inclure dans le PAT après regroupement et reformulation
Appui aux petits producteurs pour la constitution des dossiers de prêts (Assistance pour l'élaboration des plans d'affaires dans le cadre des mécanismes mis en place par les ATDA)	Mise en place au niveau du MAEP d'un programme de renforcement des actions visant la promotion des technologies de maintien de la fertilité des sols
Intensification de la sensibilisation des producteurs sur la nécessité de poursuivre l'application des pratiques d'apports d'engrais organiques et d'utilisation rationnelle des engrais de synthèse	
Intensification par les ATDA des actions de vulgarisation de ces technologies dans un cadre de collaboration avec les différents projets de mise en œuvre du programme défini	
Appui au renforcement des capacités techniques des producteurs par des formations et des mesures d'accompagnement technique après formation, en s'appuyant sur le mécanisme mis en place par les ATDA en partenariat avec les ONG)	
Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation en s'appuyant sur les expériences réussies d'adoption de la technologie de GIFS et les résultats documentés des tests de démonstration et d'évaluation participative en milieu paysan	
Promotion du développement d'un marché national de production et de commercialisation d'engrais organique (réalisation d'une étude de faisabilité, choix de l'option viable financièrement : appui à des coopératives de producteurs ou à des investisseurs privés, mise en place d'un mécanisme d'appui financier)	Promotion du développement d'un marché national de production et de commercialisation d'engrais organique
Généralisation de l'application de la réglementation en matière de la gestion foncière en milieu rural	Promotion de l'application de la réglementation en matière de la gestion foncière en milieu rural

Les activités pour la mise en œuvre des actions ainsi retenues sont présentées dans le tableau qui suit.

Tableau 56 : Actions et activités retenues pour le PAT de la technologie de GIFS

Actions retenues	Activités identifiées pour supporter les actions
Action 1 : Poursuite les actions en cours	Activité 1.1 : Poursuivre les actions de promotion de la GIFS en cours dans le cadre du projet ProSOL
Action 2 : Mise en place au niveau du MAEP d'un programme d'intensification des actions visant la promotion des techniques de Gestion Intégrée de la fertilité des sols	Activité 2.1 : Réaliser une étude de faisabilité et définir un programme d'intensification des actions de promotion des techniques de gestion Intégrée de la fertilité des sols.
avec pour objectif de les appliquer sur une superficie totale cumulée de 5.000.000 d'ha de terres cultivées à l'horizon 2030	Activité 2.2 : Mobiliser les ressources et établir les accords de financement avec les Partenaires Techniques et Financier pour la mise en œuvre du programme
Action 3 : Mise en place de nouveaux projets de mise en œuvre du programme établi	Activité 3.1 : Réaliser avec la participation des communes et des villages des campagnes de prospection pour l'identification des exploitations agricoles des petits producteurs dont les terres sont en baisse de fertilité, le géo référencement et la cartographie des terres
	Activité 3.2 : Mettre en place un système de large information et de diffusion à grande échelle des connaissances sur les techniques de GIFS (boîtes à images, panneaux d'information, films documentaires sur les expériences réussies etc.)
	Activité 3.3 : Assurer par le biais de prestataires privés à recruter (ONGs, OPA, BE etc.) (i) la formation initiale sur site aux pratiques de GIFS et l'encadrement technique continu des producteurs, (ii) le renforcement des compétences entrepreneuriales des producteurs, (iii) l'appui technique aux producteurs pour la maîtrise de l'élaboration des plans d'affaires et la constitution de dossiers de prêts auprès des institutions financières partenaires du FNDA.
	Activité 3.4 : Faciliter l'accès des petits agriculteurs aux semences de plantes améliorantes (20 kg/ha) et aux plants d'arbres fruitiers (64 plants/ha) Activité 3.5 : Faciliter aux petits producteurs qui le voudraient l'accès au crédit au niveau du FNDA (bonification du taux d'intérêt pour crédit de mise en place et d'entretien de la technologie : 2% du taux d'intérêt de 12 %)
Action 4. : Sensibiliser et assister en cas de besoin les producteurs bénéficiaires du programme à faire enregistrer leurs terres conformément aux dispositions mises en place par le Gouvernement à travers l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)	Activité 4.1.: Sensibiliser et assister en cas de besoin les producteurs bénéficiaires du programme à faire enregistrer leurs terres conformément aux dispositions mises en place par le Gouvernement à travers l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) Activité 4.2: Sensibiliser et appuyer les producteurs bénéficiaires du programme à faire sécuriser leurs terres par des plans fonciers ruraux (subvention de 5000 FCFA/ha)
Action 5 : Promotion du développement d'un marché national de production et de commercialisation d'engrais organiques	Activité 5.1: Faire réaliser les études techniques nécessaires (étude d'opportunité, de faisabilité et définition de plan d'actions pour l'appui au secteur privé pour le développement de la production d'engrais organiques) Activité 5.2: Appuyer la mise en œuvre du plan d'actions par la mise en place d'un fonds de garantie et d'un cadre de partenariat entre l'Etat, les producteurs d'engrais organiques (opérateurs individuels ou coopératives) et les institutions de financement

2.2.3.3. Actions à mettre en œuvre en tant que idées de projets

Une seule idée de projet est retenue pour appuyer la mise en œuvre du PAT pour la technologie de gestion intégrée de la fertilité des sols :

Projet : Appui à l'élaboration d'un programme d'intensification des actions de vulgarisation de techniques de gestion intégrée de la fertilité des sols.

2.2.3.4. Parties prenantes et planification des activités sélectionnées pour le PAT

1/ Parties prenantes à la mise en œuvre du PAT

Les parties prenantes suivantes auront un rôle déterminant dans la mise en du PAT pour le déploiement de la technologie.

Tableau 57 : Parties prenantes pour la mise en œuvre du PAT de la technologie de GIFS

Parties prenantes du PAT	Rôle dans la mise en œuvre
Ministère en charge de l'agriculture	 Assure la responsabilité globale de la mise en œuvre du PAT Mobilise les autres acteurs institutionnels (Finances, Plan) et le secteur privé. Assure la coordination du projet d'appui à la mise en place du programme d'intensification des actions de vulgarisation de techniques de gestion intégrée de la fertilité des sols (PIAGIFS). Assure la coordination et le suivi - évaluation de du programme et projets de mise en œuvre du PAT
Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) Institutions financières de crédits agricoles partenaires du Fonds National de Développement Agricole	 Assure l'encadrement technique et le suivi des exploitants agricoles Accorde des crédits aux exploitants agricoles participant au programme et projets de mise en œuvre du PAT
Ministère en charge des finances publiques	 Appui la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du programme et projets de mise en œuvre du PAT Participe au suivi de la mise en œuvre du PAT
Ministère du plan	Participe au suivi de la mise en œuvre du PAT
Partenaires Techniques et Financiers du secteur agricole	Participent à la formulation, au financement et au suivi-évaluation du programme et projets de mise en œuvre du PAT
Communes et acteurs non étatiques du secteur agricole (chambres d'agriculture et organisations professionnelles agricoles)	Participent à la formulation et au suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme et projets de mise en œuvre du PAT

2/ Planification des activités sélectionnées pour le PAT

Le plan d'actions pour le déploiement de la technologie est présenté dans le tableau qui suit.

Tableau 58 : Planification des actions et activités du PAT de la technologie de GIFS

Actions	Activités	Phase 1		Phase 2				Responsabilité				
		An	An	An								
Calandalan and dat		1	2	3	4	5	6	7	8	9	Duturat	C d. i
Calendrier prévisionnel		20 22	20 23	20 24	20 25	20 26	20 27	20 28	20 29	20 30	Primai re	Secondaire
Action 1 : Poursuivre les actions de promotion de GIFS en cours	Activité 1.1 : Poursuivre les actions de promotion de la GIFS en cours dans le cadre du projet ProSOL					20		20		30	MAEP (Projet ProSO L)	
Action 2: Mise en place au niveau du MAEP d'un programme d'intensification des actions visant la promotion des	Activité 2.1 : Réaliser une étude de faisabilité et définir un programme d'intensification des actions de promotion des techniques de gestion Intégrée de la fertilité des sols.										MAEP (DPV)	ATDA, MEF, MPD, COMMUNES , PTFs potentiels
techniques de Gestion Intégrée de la fertilité des sols avec pour objectif de les appliquer sur une superficie totale cumulée de 5000000 d'ha à l'horizon 2030	Activité 2.2 : Mobiliser les ressources et établir les accords de financement avec les Partenaires Techniques et Financier pour la mise du programme (réunion de travail avec les PTFs, éventuelles missions de négociations à l'étranger)										MAEP	MEF
Action 3 : Mise en place de nouveaux projets de mise en œuvre du programme établi	Activité 3.1 : Réaliser avec la participation des communes et des villages des— campagnes de prospection pour l'identification des exploitations agricoles des petits producteurs dont les terres sont en baisse de fertilité, le géo référencement et la cartographie des terres										МАЕР	Communes et Collectivités locales, prestataires privés
	Activité 3.2 : Mettre en place un système de large information et de diffusion à grande échelle des connaissances sur les techniques de GIFS (boîtes à images, panneaux d'information, films documentaires sur les expériences réussies etc.)										МАЕР	Communes

Actions	Activités	Phas	se 1				Phas	se 2			Respons	abilité
		An										
Calam duia 4		1	2	3	4	5	6	7	8	9	Duimani	Cd-:
Calendrier prévision	onnei	20 22	20 23	20 24	20 25	20 26	20 27	20 28	20 29	20 30	Primai re	Secondaire
	Activité 3.3 : Organiser par le biais de prestataires					20	_,				MEAP	Prestataires privés
	privés à recruter (ONGs, OPA, BE etc.) (i) la formation initiale aux pratiques de GIFS et l'encadrement technique											
	continu des producteurs, (ii) le renforcement des compétences entrepreneuriales des											
	producteurs, (iii) l'appui technique aux producteurs pour la maîtrise de l'élaboration											
	des plans d'affaires et la constitution de dossiers de prêts auprès des institutions financières partenaires du FNDA.											
	Activité 3.4 : Faciliter l'accès des petits agriculteurs aux semences de plantes améliorantes (20 kg/ha) et aux plants										MEAP	Prestataires privés
	d'arbres fruitiers (64 plants/ha) Activité 3.5 : Faciliter aux										MAEP	FNDA,
	petits producteurs qui le voudraient l'accès au crédit au niveau du FNDA (bonification du taux d'intérêt pour crédit de mise en place et d'entretien de la technologie : 2% du taux										TW YE	Instutions financières de partenaires du FNDA
Action 4 : Promotion de l'application de la	d'intérêt de 12 %) Activité 4.1.: Sensibiliser et assister en cas de besoin les producteurs bénéficiaires du										MAEP	Communes, Collectivités locales
réglementation en matière de la gestion foncière en milieu rural	programme à faire enregistrer leurs terres conformément aux dispositions mises en place par le Gouvernement à travers l'Agence Nationale du											
	Domaine et du Foncier (ANDF) Activité 4.2 : Sensibiliser et appuyer les producteurs										MAEP	Communes, Collectivités
	bénéficiaires du programme à faire sécuriser leurs terres par des plans fonciers ruraux											locales, prestataires privés

Actions	Activités	Phas	se 1				Phas	se 2			Respons	abilité
		An 1	An	An	An	An	An	An	An	An		
			2	3	4	5	6	7	8	9		
Calendrier prévision	Calendrier prévisionnel		20	20 24	20 25	20	20	20 28	20 29	20 30	Primai	Secondaire
	(subvention de 5000	22	23	24	25	26	27	20	29	30	re	
	FCFA/ha)											
Author E	· ·										14450	N 455
Action 5:	Activité 5.1 : Faire réaliser l'étude des aspects										MAEP	MEF
Promotion du développement	l'étude des aspects techniques et financiers											
d'un marché	nécessaires (étude											
national de	d'opportunité, de											
production et de	faisabilité et définition de											
commercialisati	plan d'actions d'appui au											
on d'engrais	secteur privé pour le											
organiques	développement de la											
	production d'engrais											
	organiques)											
	Activité 5.2 : Appuyer la										MAEP	MEF
	mise en œuvre du plan											
	d'actions par la mise en											
	place d'un fonds de											
	garantie et d'un cadre de											
	partenariat entre l'Etat,											
	les producteurs d'engrais organiques (opérateurs											
	individuels (operateurs											
	coopératives) et les											
	institutions de											
	financement											
Gestion de la	Coordination des activités										MAEP	MEF,
mise en œuvre	du PAT par une unité de											MEDCAG
du PAT	coordination et suivi par											
	un comité interministériel											
	(0,35% des coûts totaux											
	annuels des activités)											
	Réalisation des études										MAEP	
	périodiques d'évaluation											
	de la mise en œuvre du											
	PAT											

2.2.3.5. Besoins en renforcement de capacités

Les besoins identifiés concernent :

- Le renforcement des capacités des structures techniques du Ministère en charge de l'agriculture impliquées dans la mise en œuvre du PAT (ATDA, DDAEP, Unités de Coordination de projets) dans la planification opérationnelle, la gestion et le suivi évaluation des programmes/projets à grande échelle ;
- La mise en place et le fonctionnement efficace de cadres de concertation et de coordination des interventions des PTFs ;
- La mise en place et le fonctionnement efficace de cadres de concertation et coordination des interventions des acteurs non étatiques.

2.2.3.6. Evaluation et planification des coûts pour le PAT

Le coût total du PAT sur les 10 années de mise en œuvre est estimé à 218315 millions de FCFA. Les éléments détaillés de coûts par activité sont présentés au tableau qui suit.

Tableau 59 : Coûts des actions et activités du PAT de la technologie de GIFS

Désignations	Unité	Quantité Totale PAT	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	An9	Total Phase 2	Coût total
Calendrier prévisionnel			2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		(MFCFA)
Hypothèses														
Situation référence (Niveau actuel d'application annuelle de la technologie et prévision à l'horizon 2023)	1	1770000	130000	205000	205000	205000	205000	950000	205000	205000	205000	205000	820000	
Situation de référence (cumul des superficies de terres cultivées avec application du GIFS)		540000	130000	335000	540000	540000	540000		540000	540000	540000	540000		
Objectif global attendu avec la contribution du PAT (cumul des superficies pour la promotion de la GIFS)	1	5000000			740000	1017470	1398979		1923538	2644786	3636472	5000000		
Impact attendu du PAT	1	4460000			200000	277470	381509	858979	524560	721248	991686	1363528	3601021	
Nombre de nouveaux exploitants agricoles adoptant la technologie				0	117647	163217	224417	505282	308564	424263	583345	802075	2118248	
Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT														
Action 1 : Poursuivre les actions en cours (projet ProSOL)	MFCFA		3371	3371	3371	0	0	10113	0	0	0	0	0	10113
Action 2 : Mise en place au niveau du MAEP d'un programme d'intensification des actions visant la promotion des techniques de Gestion Intégrée de la fertilité des sols avec pour objectif de les appliquer sur une superficie totale cumulée de 5000000 d'ha à l'horizon 2030	MFCFA		50	20	0	0	0	70	0	0	0	0	0	70
Action 3 : Mettre en place de -conditions favorables à l'adoption à grande échelle par les petits producteurs des techniques de maintien de la fertilité des sols	MFCFA		0	0	4089	10513	14780	29381	20808	29331	41392	58371	149902	179284
Action 4 : Promotion de l'application de la réglementation en matière de la gestion foncière en milieu rural	MFCFA		0	5	5	1218	1762	2990	2551	3695	5352	7753	19350	22340
Action 5 : Promotion du développement d'un marché national de production et de commercialisation d'engrais organiques	MFCFA		0	60	0	500	0	560	0	0	0	0	0	560
Total partiel	MFCFA		3421	3456	7465	12230	16542	43114	23359	33026	46744	66123	169253	212367
Gestion du PAT (coordination des activités du PAT par une unité de coordination et suivi par un comité interministériel : 0,35% des coûts totaux annuels des activités)	MFCFA		12,0	12,1	26,1	42,8	57,9	151	81,8	115,6	163,6	231,4	592	743
Réalisation des études périodiques d'évaluation de la mise en œuvre du PAT	MFCFA	3				250		250		250		250	500	750
Imprévus (1%)	MFCFA		34,2	34,6	74,7	122,3	165,4	431	233,6	330,3	467,4	661,2	1693	2124
Coût total de mise en œuvre du PAT	MFCFA		3467	3503	7566	12645	16765	43946	23674	33722	47375	67266	172038	215984

Organisation et gestion 2.2.3.7.

Risques et gestion des contingences 2.2.3.7. 1

Dans le tableau qui suit sont analysés les risques potentiels à la mise en œuvre des activités du PAT de la technologie de GIFS au Bénin et les mesures de contingence.

Tableau 60 : Risques potentiels et mesures de contingence pour le PAT de la technologie de

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence			
Action 1 : Poursuivre les actio	ns en cours				
Activité 1.1 : Poursuivre les actions de promotion de la GIFS en cours dans le cadre du projet ProSOL	Impact limité du projet par rapport au besoin de promotion de la technologie de GIFS	Initier un programme pour la promotion à grande échelle des techniques de gestion intégrée de la fertilité des sols			
	de la fertilité des sols avec pour objectif	tensification des actions visant la promotion des f de les appliquer sur une superficie totale cumulée			
Activité 2.1 : Réaliser une étude de faisabilité et d'élaboration d'un programme d'intensification des actions de promotion des techniques de gestion Intégrée de la fertilité des sols sur 500.000 ha annuellement (évaluation de la portée et de l'impact des actions déjà engagées dans différents projets, faisabilité de la mise en oeuvre du programme et élaboration du programme)	 Problème de financement de l'étude de préparation du programme Temps long pour la préparation du programme. 	 Faire le point des actions en préparation pour les prochaines années dans le cadre dans le cadre dans le cadre de différents projets pour. Enclencher le processus de préparation du programme déjà en 2022 et l'achever au plus tard au premier semestre 2023 Soumettre au besoin une demande au Ministère des Finances pour le financement de l'étude sur les ressources du fonds des études. 			
Activité 2.2 : Mobiliser les ressources et établir les accords de financement avec les Partenaires Techniques et Financier pour la mise du programme (réunion de travail avec les PTFs, éventuelles missions de négociations à l'étranger)	 Temps de discussions avec les Partenaires Techniques et Financiers pour la mobilisation des ressources. Insuffisance des PTFs engagés Difficultés de mobilisation de ressources suffisantes pour atteindre l'objectif de 500.000 ha annuellement. 	 Associer les PTFs à la validation du document du programme Prendre à temps les dispositions pour les réunions de négociations avec le plus grand nombre possible de PTFs. Redimensionner en cas de besoin le programme en fonctions des ressources mobilisées. Au besoin rechercher plus tard des fonds additionnels en faisant valoir les résultats satisfaisants du programme sur le terrain 			

Activité 3.1: Définir les critères d'identification des terres agricoles en baisse de fertilité et réaliser, avec la participation des communes et des villages, des études pour (i) le ciblage des exploitations agricoles des petits producteurs dont les terres sont dégradées ou menacées de dégradation; (ii) le géo référencement et (iii) la cartographie des terres et de leur état de fertilité.	Le temps que les opérations de ciblage des terres agricoles peuvent prendre au regard des superficies en jeu (des centaines de milliers d'hectares chaque année)	 Prendre connaissance au préalable des études antérieures sur l'état de dégradation des terres agricoles et de baisse de fertilité des sols. S'inspirer des expériences réussies du projet ProSOL. Bien planifier les travaux de ciblage des terres et les engager à temps
Activité 3.2 : Mettre en place un système de large information et de diffusion à grande échelle des connaissances sur les techniques de GIFS (boîtes à images, panneaux d'information, films documentaires sur les expériences réussies, Radios, réseaux sociaux etc.)	Coûts importants du système de communication à grande échelle sur la technologie. Faible portée et efficacité du système	 Mettre en place dès le démarrage du programme le financement à consacrer au système d'information et de communication sur la technologie Procéder à l'étalement des activités d'information et communication sur toute la durée de mise en œuvre du programme. Impliquer fortement les ATD, les ONGs et les OPA dans la diffusion des connaissances techniques.
Activité 3.3 : Organiser par le biais des prestataires privés à recruter (ONGs, OPA, paysans expérimentés) (i) la formation initiale des producteurs agricoles en pratiques de GIFS et leur encadrement technique continu sur un an ; (ii) le renforcement de leurs compétences entrepreneuriales ; (iii) l'appui technique pour l'élaboration des plans d'affaires et la constitution de dossiers de prêts auprès des institutions de financement partenaires du FNDA.	 Insuffisance des prestataires privés qualifiés pour l'encadrement technique des agriculteurs. Non-respect des accords signés entre les prestataires et la coordination du programme dû au non payement à temps des prestataires Défaillance au niveau de l'encadrement technique des agricultures par les prestataires de services. 	 Définir au préalable dans les dossiers de recrutement le nombre minimum de techniciens à déployer sur le terrain par zone par chaque prestataire Intégrer dans l'accord à signer avec chaque prestataire le nombre d'équipes de techniciens et le nombre de techniciens par équipe retenu d'accord partie. Procéder à la formation des techniciens des prestataires privés Mettre en place une supervision des activités sur le terrain par les services techniques compétents du MAEP les Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA). Respecter les cahiers de charges au niveau des deux parties
Activité 3.4 : Faciliter l'approvisionnement en semences améliorantes (20 kg/ha) et en plants (64 plants/ha) aux petits agriculteurs bénéficiaires du programme (subvention des coûts à 50%)	Accroissement des attentes des producteurs. / Grande dépendance des agriculteurs des aides du programme. Coûts de mise à disposition des semences.	 En fonction des ressources disponibles pour les subventions à accorder, définir des critères d'accès en vue de garantir que le grand nombre de bénéficiaires soient les producteurs à faibles revenus. Etudier également les possibilités de mise en place d'un système d'accès à crédit aux semences sur l'exemple des intrants pour la culture du coton

Activité 3.5 : Faciliter aux petits producteurs qui le voudraient l'accès au crédit au niveau des institutions financières partenaires du FNDA pour la mise en place des techniques de GIFS et les coûts d'entretien annuels (bonification de taux d'intérêt suivant les conditions du FNDA)	Accroissement des besoins de financement de la mesure de bonification avec l'augmentation du nombre de producteurs demandeurs	Travailler avec la Direction du FNDA pour impliquer le plus d'institutions de financement possible dans le mécanisme
Action 4 : Promotion de l'applic	ation de la réglementation en matière d	le la gestion foncière en milieu rural
Activité 4.1.: Sensibiliser et assister les producteurs à faire enregistrer leurs terres conformément aux dispositions mises en place par le Gouvernement à travers l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)	Démarche pouvant se révéler tardive par rapport aux délais limite de 2023 fixé actuellement par l'Etat	Faire prendre en compte cette sensibilisation dans les activités <mark>courantes</mark> des ATDA auprès des producteurs agricoles
Activité 4.2 : Sensibiliser et appuyer les producteurs agricoles à faire sécuriser leurs terres par des plans fonciers ruraux (subvention de 5000 FCFA/ha)	Long délai de réalisation en raison du grand nombre de plans fonciers ruraux qu'il faudra élaborer pour couvrir le l'ensemble des villages qui seront concernés	 Mettre en place au début de chaque phase du programme la totalité des ressources à consacrer pour l'appui à l'élaboration des plans fonciers ruraux. Vulgariser les outils de sécurisation du foncier rural.
	eloppement d'un marché national de	production et de commercialisation d'engrais
Activité 5.1 : Faire réaliser l'étude des aspects techniques et financiers nécessaires (étude d'opportunité, de faisabilité et définition de plan d'actions pour l'appui au secteur privé pour le développement de la production d'engrais organiques)	Résultats de l'étude pas suffisemment approfondis	 Séquencer l'étude en rapports d'étapes à valider (deux ou trois rapports d'étapes). Identifier des personnes ressources pour l'examen préalable des rapports d'étape et du rapport global avant validation
Activité 5.2 : Appuyer la mise en œuvre du plan d'actions par la mise en place d'un fonds de garantie et d'un cadre de partenariat entre l'Etat, les producteurs d'engrais organiques (opérateurs individuels ou coopératives) et les institutions de financement	Coûts de production des engrais organiques non compétitifs par rapport aux engrais de synthèse importés. / Longues discussions sur les modalités de mise en place du cadre du partenariat. / Réticences des institutions financières de la place / Réticences des potentiels Investisseurs privés qui pourraient redouter la concurrence des engrais de synthèse disponibles partout.	Opter pour un système de production d'engrais organiques suffisemment décentralisée

2.2.3.7. Etapes suivantes

Les étapes suivantes devront être consacrées à la réalisation des activités devant concourir à l'élaboration du programme d'intensification des actions visant la promotion des techniques de Gestion Intégrée de la fertilité des sols avec pour objectif de les appliquer sur une superficie totale cumulée de 5000000 d'ha à l'horizon 2030.

Tableau 61: Résumé du PAT de la technologie du GIF

Secteur					Agriculture						
Sous-secteur					Production végétale						
Technologie				Gestion I	ntégrée de la Fertilit	é des Sols					
Ambition		objectif défini à travers le Document de Contribution Déterminée au niveau national du Bénin est d'atteindre dans les prochaines années une superficie de 500.000 ha au bins de terres cultivées annuellement avec la mise en œuvre des techniques de maintien de la fertilité des sols. Le présent plan d'actions technologique (PAT) s'aligne sur CDN du Bénin									
Bénéfices	Maintien voire amélioration or résultant de la diminution de			on des rend	ements de producti	ons agricoles. Séquestration du car	bone. Réduction des émiss	ions du N2O			
Actions	Activités à réaliser	financement	Organe responsable et point focal	Délais	Risques	Critères de succès	Indicateurs de suivi de la mise en œuvre	Budget par activité (en FCFA)			
Action 1 : Poursuivre les actions de promotion de la GIFS en cours en cours	Activité 1.1 : Poursuivre les actions de promotion de la GIFS en cours dans le cadre du projet ProSOL	Government, Coopération allemande	MAEP (Coordination du projet ProSOL)	2022- 2024	Impact du projet limité par rapport au besoin de promotion de la technologie de GIFS	Les pratiques de GIFS sont adoptées et appliquées sur au moins 205.000 ha de terres agricoles à l'horizon 2024	Superficie de terres agricoles restaurées. / Nombre de producteurs agricoles ayant bénéficié du projet / Taux d'amélioration des rendements de production	10113			
Action 2 : Mise en place au niveau du MAEP d'un programme d'intensification des actions visant la promotion des techniques de Gestion Intégrée de la fertilité des sols avec pour objectif de les appliquer sur une superficie totale cumulée de 5000000 d'ha à l'horizon 2030	étude de faisabilité et d'élaboration d'un programme d'intensification des actions de promotion des techniques de gestion Intégrée de la fertilité des sols (évaluation de la portée et de l'impact des actions déjà engagées dans différents projets, faisabilité de la mise en oeuvre du programme et	Gouvernement (fonds d'études)	MAEP	2022	Problème de inancement de 'étude de préparation du programme. / Femps long pour a préparation du programme.	L'étude est réalisée et un document de programme est disponible au plus tard fin 2023 pour le déploiement à grande échelle des techniques de GIFS	Rapport de l'étude de faisabilité de mise en oeuvre. / Document du programme	50			

	programme)							
	Activité 2.2 : Mobiliser les ressources et établir les accords de financement avec les Partenaires Techniques et Financier pour la mise du programme (réunion de travail avec les PTFs, éventuelles missions de négociations à l'étranger)	Le Gouvernement. Les PTFs: (FAO, GIZ, FNEC, FEM etc.)	МАЕР		Femps de discussions avec es PTFs pour la mobilisation des ressources plus ong que prévu. / Difficultés de mobilisation de ressources suffisantes.	cc:	Accords de financement établis avec les PTfs	20
conditions favorables à l'adoption à grande échelle par les petits producteurs des techniques de	Activité 3.1 : Définir les critères d'identification des terres agricoles en baisse de fertilité et réaliser, avec la participation des communes et des villages, des études pour (i) le ciblage des exploitations agricoles des petits producteurs dont les terres sont dégradées ou menacées de dégradation ; (ii) le géo référencement et (iii) la cartographie des terres et de leur état de fertilité.	financement du	Unité de coordination de	cours de la période 2025 — 2030 (2025 — 2026, phase 1;	Le temps que ces opérations de ciblage des terres agricoles peuvent prendre au regard des superficies en jeu (des centaines de milliers d'hectares chaque année)	Il y a eu une forte implication des autorités communales et locales jusqu'au niveau villages dans les campagnes de recencement des terres agricoles dégradées ou en baisse de productivité. Rapports d'études et base de données disponibles à commencer par 2025.	Rapports d'atudes / Base de données géoréfencées sur les terres agricoles recencées / Produits de cartographie	26760
	Activité 3.2 : Mettre en place un système de large information et de diffusion à grande échelle des connaissances sur les techniques de GIFS (boîtes à images, panneaux d'information, films documentaires sur les expériences réussies etc.)	et PTFs dans le cadre du financement du programme	MAEP (DPV, Unité de coordination de la mise en oeuvre du PAT) ATDA	année au cours de la période 2025 – 2030 (2025 – 2026,	Faible portée et efficacité du système. / Coûts importants du système de communication à grande échelle sur a technologie.	fortement impliqués dans la diffusion des connaissances et les exploitants agricoles ont	Pourcentage des exploitants agricoles manifestant un intérêt pour l'adoption de la technologie	600

Activité 3.3 : Organiser par le biais des prestataires privés à recruter (i) la formation initiale des producteurs agricoles en pratiques de GIFS et leur encadrement technique continu sur un an; (ii) le renforcement de leurs compétences entrepreneuriales; (iii) l'appui technique pour l'élaboration des plans d'affaires et la constitution de dossiers de prêts auprès des institutions de financement partenaires du FNDA.	Gouvernement MAEP (DPV, et PTFs dans le Unité de cadre du coordination de financement du la mise en programme oeuvre du PAT) / Prestataires privés recrutés	2025 – Défaillance au niveau de l'encadrement technique des agricultures par les prestataires producteurs est phase 2) 2030 phase 1; 2027 2030 phase 2) 2030 phase 3 prestataires recrutés ont déployé sur le terrain des technique des producteurs est bien assuré. / Une supervision des activités sur le terrain est assurée par services techniques du MAEP les Agences Territoriales de Développement Agricole.	Nombre agriculteurs formés et suivi. / Nombre d'agriculteurs appliquant les techniques de GIFS.	65
Activité 3.4 : Faciliter l'approvisionnement en semences améliorantes (20 kg/ha) et en plants (64 plants/ha) aux petits agriculteurs bénéficiaires du programme (subvention des coûts à 50%)	Gouvernement MAEP (DPV, et PTFs dans leUnité de cadre ducoordination de financement dula mise en programme oeuvre du PAT)	2025 — Accroissement des attentes des constate un effort au niveau d'un pourcentage élevé des producteurs. / Grande producteurs (au moins 66% des producteurs à l'horizon 2030) à poursuivre l'application des techniques de GIFS avec des semences acquises par leurs propres moyens	Nombre de producteurs bénéficiaires / Quantité de semences mises à disposition 75374	74
Activité 3.5 : Faciliter aux petits producteurs qui le voudraient l'accès au crédit au niveau des institutions financières partenaires du FNDA pour la mise en place des techniques de GIFS et les coûts d'entretien annuels (bonification du taux d'intérêt : 2% du taux d'intérêt de 12 %)	Gouvernement et PTFs dans le cadre du financement du programme. / Institutions financières participant au programme	2025 —Accroissement des besoins de de demandeurs de la mesure de phase 1; bonification avec 2027 —I augmentation du nombre de producteurs demandeurs demandeurs de producteurs demandeurs	Nombre de producteurs bénéficiaires	85

Action 4 : Promotion de l'application de la réglementation en matière de la gestion foncière en milieu rural	Activité 4.1.: Sensibiliser et assister les producteurs à faire enregistrer leurs terres conformément aux dispositions mises en place par le Gouvernement à travers l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)	Gouvernement et PTFs dans le cadre du financement du programme	MAEP (DPV, Unité de coordination de la mise en oeuvre du PAT)	2026, phase 1;	Démarche pouvant se révéler tardive par rapport aux délais limite de 2023 fixé actuellement par l'Etat	Dans le cadre de la mise en oeuvre du PAT, les 100% des petits producteurs impliqués se conforment à la réglementation en vigueur	Nombre de producteurs ayant fait enregistrer leurs terres	40
	Activité 4.2 : Sensibiliser et appuyer les producteurs agricoles à faire sécuriser leurs terres par des plans fonciers ruraux (subvention de 5000 FCFA/ha)	Gouvernement et PTFs dans le cadre du financement du programme	MAEP (DPV, Unité de coordination de la mise en oeuvre du PAT)	(2024 – 2026, phase 1; 2027 – 2030 phase 2)	Long délai de réalisation en raison du grand nombre de plans fonctions ruraux qu'il faudra élaborer pour couvrir le l'ensemble des villages qui seront concernés	Au moins 66% des producteurs ont sécurisé leurs terres agricoles à travers des plans fonciers ruraux	Superficie de terres sécurisées par des plans fonciers ruraux	22300
Action 5: Promotion du développement d'un marché national de production et de commercialisatio n d'engrais organiques	Activité 5.1 : Réaliser les études techniques nécessaires (étude d'opportunité, de faisabilité et définition de plan d'actions pour l'appui au secteur privé pour le développement de la production d'engrais organiques)	Gouvernement et PTFs dans le cadre du financement du programme	MAEP (DPV, Unité de coordination de la mise en oeuvre du PAT)	2025		Un plan d'actions pouvant conduire effectivement au développement de la production nationale des engrais organiques est adopté au plus tard fin 2024 par toutes les parties concernées.	Document du plan d'actions	60
	Activité 5.2 : Appuyer la mise en œuvre du plan d'actions par des facilités financières en faveur des producteurs potentiels d'engrais organiques (fonds de garantie de crédits bancaires, bonification de taux d'intérêts de crédits)	Gouvernement et PTFs dans le cadre du financement du programme	MAEP (DPV, Unité de coordination de la mise en oeuvre du PAT) / Investisseurs privés	2027 - 2028	Coûts de production des engrais organiques non compétitifs par rapport aux engrais de synthèse importés. / Longues discussions sur les modalités de mise en place du cadre du	par le couvernement à partir	Taux annuel d'accroissement de la production des engrais organiques. / Types et quantités d'engrais organiques produit annuellement. Taux d'adoption des engrais	500

				partenariat. /		organiques par les	
				Réticences des		producteurs agricoles	
			i	institutions		ľ	
			·	financières de la			
				place / Réticences			
			ŀ	des potentiels			
				Investisseurs privés			
			ŀ	qui pourraient			
				redouter la			
			ŀ	concurrence des			
				engrais de synthèse			
				disponibles partout			
Gestion de la mise	Coordination des activités du						
en œuvre du PAT	PAT par une unité de						2647
et imprévus	coordination et suivi par un						3617
	comité interministériel (3,5%						
	des coûts totaux annuels des						
	activités						
	L BAT / 145051	· · ·			1		215984
Cout total de mise e	en oeuvre du PAT (en MFCFA						

2.3. Plan d'actions (PAT) pour la technologie de **production et utilisation du** fumier (PUF)

2.3.1 Brève description de la technologie

La technologie consiste à produire et à utiliser du fumier dans des systèmes de production agricole incluant l'élevage du bétail. Le fumier est un mélange de paille et de déjections animales qui a subi une fermentation soit en fosse ou en tas. La technologie de production de fumier est une méthode simple et efficace permettant de produire des engrais organiques à des fins de conservation et d'amélioration de la fertilité des sols.

L'outil principal de cette pratique est ce qu'on appelle la fosse fumière ayant pour objectifs : i) de concentrer en un seul point toute la fumure produite dans la concession ; et ii) d'améliorer la qualité de la fumure en fabriquant un véritable fumier à partir des excréments des animaux et des résidus de paille. La fosse est généralement creusée dans le sol sur une profondeur d'au moins un mètre. Elle est constituée de deux compartiments d'égal volume. Il suffit de mettre un peu de paille de sorgho ou de mil là où les animaux dorment la nuit. Cette litière est piétinée par les animaux durant deux ou trois semaines. Les enclos sont ensuite nettoyés et le mélange d'excréments et de paille jeté dans la fosse. Après nettoyage des enclos et remplissage de la fosse, il est nécessaire de bien tasser le mélange et l'arroser le même jour et l'on réalisera un arrosage toutes les deux ou trois semaines. Une à deux barriques d'eau est nécessaire pour que la décomposition ait lieu. Lorsque la fosse est pleine et que la décomposition est terminée, on cesse l'arrosage. Un exploitant qui a un cheptel important peut construire plusieurs fosses.

Après sa décomposition, le fumier est retiré de la fosse et répandu dans les champs au début de chaque campagne agricole. La litière de paille est ensuite renouvelée et le processus reprend.

2.3.2 Ambition pour la technologie de production et utilisation du fumier

L'intégration de l'élevage à la production agricole est de plus en plus prônée comme moyen de diversification des sources de revenus des exploitants. Largement pratiquée auparavant au Bénin comme ailleurs en Afrique, elle tend de plus en plus à être abandonnée avec le développement à grande échelle des cultures de rente (coton, café, ananas etc.). L'objectif visé à travers le présent plan d'action est de créer les conditions nécessaires pour promouvoir, au moyen de l'intégration de l'élevage du petit bétail à la production agricole, l'adoption de la technologie de production et d'utilisation du fumier par 120.000 petits agriculteurs au moins à l'horizon 2030.

2.3.3 Actions et activités retenues pour le PAT

2.3.3.1. Rappel des barrières et mesure identifiées à l'étape d'ABCP

Dans le tableau qui suit sont rappelées les barrières au déploiement de la technologie de PUF identifiées à l'étape d'analyse des barrières ainsi que les mesures pour les surmonter.

Tableau 62 : Récapitulatif des barrières au déploiement de la technologie de Production et Utilisation du Fumier (PUF) et les mesures pour les surmonter

Catégories et sous- catégories	Barrières	Mesures préconisées
Barrières économique	es et financières	
	Insuffisance de moyens financiers des petits producteurs	Appui financier aux petits producteurs pour l'association agriculture/élevage
	Problèmes d'accès des petits producteurs aux facilités de financement mises en place à travers le Fonds National de Développement Agricole (FNDA)	 Facilitation de l'accès des producteurs aux crédits auprès du FNDA pour l'adoption de la Technologie (assistance à l'élaboration des plans d'affaires pour la constitution des dossiers de prêts) Organisation de campagnes d'information des exploitants agricoles sur les mesures mises en place au FNDA
Barrières non financie		
Sur le plan technique	Nécessité d'associer la production la production végétale à un système d'élevage intensif souvent inexistant au niveau des exploitants agricoles au Bénin	 Promotion de l'autoproduction du fumier dans le cadre des exploitations associant cultures vivrières et élevage
Au plan juridique et réglementaire	Insuffisance du cadre juridique et réglementaire pour la promotion des technologies de GDT	• Renforcement du cadre juridique et réglementaire existant : Renforcement du cadre juridique et réglementaire (évaluation de la situation actuelle et la prise des dispositions nécessaires pour la mise en place des tous les textes d'application et des dispositifs de vulgarisation et de suivi de leur mise en œuvre qui feraient encore défaut).
Par rapport aux capacités institutionnelles et organisationnelles	Soutien technique aux petits producteurs encore faible	 Mise en place au niveau du MAEP d'un programme d'appui à la réappropriation de la technologie de production et utilisation du fumier (PUF)
Sur le plan social culturel et comportemental Par rapport aux compétences humaines et capacités techniques des entreprises du secteur	Tendance progressive à l'abandon de la technique de collecte de fumier Besoin de réappropriation de la technologie par les producteurs agricole	Mis en place au niveau des ATDA de programmes d'appui technique et financier pour une réappropriation de la technologie. L'appui financier vise à encourager les petits producteurs agricoles à adopter l'association des cultures avec l'élevage leur permettant de disposer de déjections animales en quantité suffisante
En matière d'information et de sensibilisation	Insuffisance des actions d'information et de sensibilisation	 Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation en s'appuyant sur les expériences réussies d'adoption de la technologie de PUF et les résultats documentés des tests de démonstration et d'évaluation participative en milieu paysan

2.3.3.2. Actions et activités sélectionnées pour le PAT

Dans le tableau ci-dessous sont présentées les mesures présélectionnées suite à l'AMC (colonne de gauche) et les mesures regroupées à inclure comme actions au PAT de la technologie de production et utilisation du fumier (colonne de droite)

Tableau 63 : Actions retenues pour le PAT de la technologie de Production et Utilisation de Fumier (PUF)

Mesures sélectionnées au moyen de l'AMC	Mesures retenues comme actions à inclure dans le PAT
Appui financier aux petits producteurs pour l'association agriculture/élevage	Définition et mise en œuvre d'un programme de promotion de l'adoption de
Facilitation de l'accès des producteurs aux crédits auprès du FNDA pour l'adoption de la Technologie (assistance technique pour l'élaboration des plans d'affaires pour la constitution des dossiers de prêts)	la technologie de production et d'utilisation du fumier par au moins 120.000 petits exploitants agricoles à l'horizon 2030.
Promotion de l'autoproduction du fumier dans le cadre des exploitations associant cultures vivrières et élevage	
Mise en place au niveau du MAEP d'un programme d'appui à la réappropriation de la technologie de production et utilisation du fumier (PUF)	
Mise en place au niveau des ATDA de programmes d'appui technique et financier pour une réappropriation de la technologie. L'appui financier vise à encourager les petits producteurs agricoles à adopter l'association des cultures avec l'élevage leur permettant de disposer de déjections animales en quantité suffisante	
Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation en s'appuyant sur les expériences réussies d'adoption de la technologie de PUF et les résultats documentés des tests de démonstration et d'évaluation participative en milieu paysan	
Renforcement du cadre juridique et réglementaire existant sur la GDT : (évaluation de la situation actuelle et la prise des dispositions nécessaires pour la mise en place des tous les textes d'application et des dispositifs de vulgarisation et de suivi de leur mise en œuvre qui feraient encore défaut)	Action 2 : Renforcement du cadre juridique et réglementaire existant pour la promotion des techniques de GDT notamment en ce qui concerne le déploiement à grande échelle de l'intégration de l'élevage à la production végétale, la production et l'utilisation du fumier

Les activités pour la mise en œuvre des actions ainsi retenues sont présentées dans le tableau qui suit.

Tableau 64 : Activités identifiées par action pour la mise en œuvre du PAT de la technologie de PUF

Actions retenues	Activités identifiées pour supporter les actions
Action 1: Définition et mise en œuvre d'un programme de promotion de l'adoption de la technologie de production et d'utilisation du fumier	Activité 1.1 : Définir un mécanisme d'appui aux petits producteurs agricoles pour l'adoption à grande échelle de la technologie et élaborer le programme de mise en oeuvre
par au moins 120.000 petits exploitants agricoles à l'horizon 2030.	Activité 1.2 : Mobiliser les ressources et établir les accords de financement avec les Partenaires Techniques et Financier pour la mise du programme (réunion de travail avec les PTFs, éventuelles missions de négociations à l'étranger)
	Activité 1.3 : Mettre en place un système de large information des exploitants agricoles sur les avantages liés à l'adoption de la technologie le programme d'appui mis en place, les critères d'élligibilité ainsi que les documents constitutifs du dossier de demande d'appui à soumettre et la procédure à suivre
	Activité 1.4 : Sélectionner les meilleurs dossiers répondant aux critères d'éligibilité au programme. Procéder à l'identification, et géo référencement des sites des producteurs agricoles dont les demandes sont acceptées.

Actions retenues	Activités identifiées pour supporter les actions
	Activité 1.5 : Accorder aux petits producteurs un appui financier pour la mise en place de la technologie (subvention de 50% des coûts d'investissements pour la fosse fumière et le petit bétail) pour
	Activité 1.6 : Organiser par le biais de prestataires de services (ONGs, OPA etc.) l'appui conseil aux producteurs, la formation à l'élaboration de plan d'affaires, le renforcement de leurs capacités entrepreneuriales, et leur suivi sur le terrain pendant un an (un prestataire pour suivre annuellement 1250 producteurs)
Action 2: Renforcement du cadre juridique et réglementaire existant pour la promotion des techniques de GDT notamment en ce qui concerne	Activité 2.1. : Réaliser une étude d'évaluation et de renforcement du cadre juridique et réglementaire existant
le déploiement à grande échelle de l'intégration de l'élevage à la production végétale, la production et l'utilisation du fumier	Activité 2.2 : Sensibiliser et assister les producteurs bénéficiaires du programme à faire sécuriser leurs terres dans le cadre de plans fonciers ruraux

2.3.3.3. Actions à mettre en œuvre en tant que idées de projets

Une seule idée de projet est retenue pour appuyer la mise en œuvre du PAT pour la technologie de de production et utilisation de fumier.

Projet : Appui à l'élaboration d'un programme de promotion de l'intégration de la production agricole et de l'élevage du petit bétail.

2.3.3.4. Parties prenantes et planification des activités sélectionnées pour le PAT

1/ Parties prenantes à la mise en œuvre du PAT

Les parties prenantes suivantes auront un rôle déterminant dans la mise en du PAT pour le déploiement de la technologie.

Tableau 65 : Parties prenantes pour la mise en œuvre du PAT de la technologie de PUF

Parties prenantes du PAT	Rôle dans la mise en œuvre
Ministère en charge de l'agriculture	 Assure la responsabilité globale de la mise en œuvre du PAT Mobilise les autres acteurs institutionnels (Finances, Plan) et le secteur privé. Assure la coordination du projet d'appui à l'élaboration du programme de promotion de l'association de la production agricole avec l'élevage du petit bétail. Assure la coordination et le suivi - évaluation de du programme
Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA)	 et projets de mise en œuvre PAT Assure l'encadrement technique et le suivi des exploitants agricoles
Institutions financières de crédits agricoles partenaires du Fonds National de Développement Agricole	Accorde des crédits aux exploitants agricoles participant au programme et projets de mise en œuvre du PAT
Ministère en charge des finances publiques	 Appui la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du programme et projets de mise en œuvre du PAT Participe au suivi de la mise en œuvre du PAT
Ministère du plan	Participe au suivi de la mise en œuvre du PAT
Partenaires Techniques et Financiers du secteur agricole	Participent à la formulation, au financement et au suivi- évaluation du programme et projets de mise en œuvre du PAT
Communes et acteurs non étatiques du secteur agricole (chambres d'agriculture et organisations professionnelles agricoles)	Participent à la formulation et au suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme et projets de mise en œuvre du PAT

2/ Planification des activités sélectionnées pour le PAT

Le plan d'actions pour le déploiement de la technologie est présenté dans le tableau qui suit.

Tableau 66 : Planification des actions et activités du PAT de la technologie du PUF

Actions	Activités	Phase 1					Ph	ase 2			Responsabilité		
		A n 1	A n 2	A n 3	A n 4	A n 5	A n 6	A n 7	A n 8	A n 9			
	Calendrier prévisionnel	2 0 2 2	2 0 2 3	2 0 2 4	2 0 2 5	2 0 2 6	2 0 2 7	2 0 2 8	2 0 2 9	2 0 3 0	Primaire	Secondaire	
Action 1: Définition et mise en œuvre d'un programme de promotion de l'adoption de la technologie de production et d'utilisation du fumier par au moins 120.000 petits	Activité 1.1 : Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un programme de promotion à grande échelle de l'intégration de la production agricole et de l'élevage et définir le mécanisme d'appui au producteurs agricoles pour l'adoption de la technologie										МАЕР	MEF, Communes	
exploitants agricoles à l'horizon 2030.	Activité 1.2 : Mobiliser les ressources et établir les accords de financement avec les Partenaires Techniques et Financier pour la mise du programme (réunion de travail avec les PTFs, éventuelles missions de négociations à l'étranger)										MAEP	MEF	
	Activité 1.3 : Mettre en place un système de large information des exploitants agricoles sur les avantages liés à l'adoption de la technologie le programme d'appui mis en place, les critères d'élligibilité ainsi que les documents constitutifs du dossier de demande d'appui à soumettre et la procédure à suivre										МАЕР		
	Activité 1.4 : Sélectionner les meilleurs dossiers répondant aux critères d'éligibilité au programme. Procéder à l'identification, et géo référencement des sites des										MAEP		

Actions	Activités	Phase 1				Ph	ase 2			Responsabilité		
		A n 1	A n 2	A n 3	A n 4	A n 5	A n 6	A n 7	A n 8	A n 9		
	Calendrier prévisionnel	2 0 2 2	2 0 2 3	2 0 2 4	2 0 2 5	2 0 2 6	2 0 2 7	2 0 2 8	2 0 2 9	2 0 3 0	Primaire	Secondaire
	producteurs agricoles dont les demandes sont acceptées.											
	Activité 1.5 : Accorder aux petits producteurs un appui financier pour la mise en place de la technologie (subvention de 50% des coûts d'investissements pour la fosse fumière et le petit bétail)										MAEP	MEF
	Activité 1.6 : Organiser par le biais de prestataires de services (ONGs, OPA etc.) l'appui conseil aux producteurs, la formation à l'élaboration de plan d'affaires, le renforcement de leurs capacités entrepreneuriales, et leur suivi sur le terrain pendant un an (un prestataire pour suivre annuellement 1250 producteurs)										MAEP	Prestatires de services (ONGs, OPA, etc.)
Action 2: Renforcement du cadre juridique et réglementaire existant pour la promotion des	Activité 2.1.: Réaliser une étude d'évaluation et de renforcement du cadre juridique et réglementaire existant										МАЕР	Communes
techniques de GDT notamment en ce qui concerne le déploiement à grande échelle de l'intégration de l'élevage à la production végétale, la production et l'utilisation du fumier	Activité 2.2 : Sensibiliser et assister les producteurs bénéficiaires du programme à faire sécuriser leurs terres dans le cadre de plans fonciers ruraux										MAEP	Communes et
activités du PAT et	œuvre du PAT (Coordination des suivi/évaluation par un comité disation d'études d'évaluation											

2.3.3.5. Besoins en renforcement de capacités

Les besoins identifiés concernent :

- Le renforcement des capacités des structures techniques du Ministère en charge de l'agriculture impliquées dans la mise en œuvre du PAT (ATDA, DDAEP, Unités de Coordination de projets) dans la planification opérationnelle, la gestion et le suivi évaluation des programmes/projets à grande échelle ;
- La mise en place et le fonctionnement efficace de cadres de concertation et de coordination des interventions des PTFs ;
- La mise en place et le fonctionnement efficace de cadres de concertation et coordination des interventions des acteurs non étatiques.

2.3.3.6. Evaluation et planification des coûts pour le PAT

Le coût total de mise en œuvre du PAT est estimé à 40032 millions de CFA. Les éléments détaillés de coûts par activité sont présentés au tableau qui suit.

Tableau 67 : Coûts des actions et activités du PAT de la technologie de PUF

Désignations	Unité	Quantité totale PAT	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	An9	Total Phase 2	Coût total PAT
Calendrier prévisionnel			2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
Hypothèses														
Situation de référence (niveau actuel d'adoption de la technologie) : Non déterminée	Producteurs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Objectif du PAT (La technologie de production et d'utilisation du fumier est adoptée par 120.000 nouveaux producteurs au moins à l'horizon 2030)	Producteurs	120 000			16000	17000	17000	50000	17500	17500	17500	17500	70 000	
Impact attendu du PAT	Producteurs	120 000	0	0	16000	17000	17000	50000	17500	17500	17500	17500	70 000	
Situation du PAT (Superficies totale des exploitations agricoles concernées estimée sur la base de l'hypothèse 1,7 ha par petit producteur)	ha	204000	0	0	27200	28900	28900	85000	29750	29750	29750	29750	119000	
Nombre de petits ruminants par exploitant pour la mise en place de la technologie	Nombre/exploitant	15											0	
Nombre de nouveaux exploitants			0	0	16000	17000	17000	50000	17500	17500	17500	17500	70000	120000
Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT														
Action 1: Définition et mise en œuvre d'un programme de promotion de l'adoption de la technologie de production et d'utilisation du fumier par au moins 120.000 petits exploitants agricoles à l'horizon 2030.	MFCFA		50	20	5101	5414	5414	15999	5570	5570	5570	5570	22281	38280
Action 2 : Renforcement du cadre juridique et réglementaire existant pour la promotion des techniques de GDT notamment en ce qui concerne le déploiement à grande échelle de l'intégration de l'élevage à la production	MFCFA		0	0	186	145	145	475	149	149	149	149	595	1070

Désignations	Unité	Quantité totale PAT	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	An9	Total Phase 2	Coût total PAT
Calendrier prévisionnel			2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
végétale, la production et l'utilisation du fumier														
Total partiel	MFCFA		50	20	5287	5558	5558	16474	5719	5719	5719	5719	22876	39350
Gestion du PAT (coordination des activités du PAT et suivi par un comité interministériel : 3% des coûts annuels)	MFCFA		0,2	0,1	18,5	19,5	19,5	57,7	20,0	20,0	20,0	20,0	80,1	137,7
Réalisation d'études d'évaluation périodique	MFCFA	3					75	75			75		75	150
imprévu (1%)			1	0	53	56	56	165	57	57	57	57	229	394
Coût total de mise en œuvre du PAT	M FCFA		51	20	5359	5633	5708	16772	5796	5796	5871	5796	23260	40031

2.3.3.7. Organisation et gestion

2.3.3.7. 1 Risques et gestion des contingences

Dans le tableau qui suit sont analysés les risques potentiels à la mise en œuvre des activités du PAT de la technologie de PUF au Bénin et les mesures de contingence.

Tableau 68 : Risques potentiels et mesures de contingence pour le PAT de la technologie de production et d'utilisation du fumier

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
		on de la technologie de production et d'utilisation du
fumier par au moins 120.000 petits expl Activité 1.1 : Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un programme de promotion à grande échelle de l'intégration de la production agricole et de l'élevage et définir le mécanisme d'appui au producteurs agricoles pour l'adoption de la technologie	 Conflits avec d'autres objectifs et projets prioritaires du secteur de l'agriculture. Retard dans le démarrage de l'étude pour problème de financement. Prolongation des procédures de passation de marchés 	 Travailler avec le MCVDD pour porter ensemble le projet comme une action contribuant à réduire les émissions de GES dans le secteur de l'agriculture. Soumettre une requête au Ministère des Finances pour financement de l'étude par le fonds des études ou rechercher le financement auprès des PTFs. Redimensionner les besoins Respecter les dispositions légales et enclencher à temps le processus de
Activité 1.2 : Mobiliser les ressources et établir les accords de financement avec les Partenaires Techniques et Financier pour la mise du programme (réunion de travail avec les PTFs, éventuelles missions de négociations à l'étranger)	 Longs délais de discussions avec les PTfs Insuffisance des PTFs engagés. Insuffisance des ressources financières mobilisées 	 recrutement du prestataire Impliquer les PTfs au processus d'adoption du programme Lancer à temps les recherches de financement par l'organisation de réunions de travail avec les PTFs et au besoin des missions à l'étranger. Revoir l'objectif du programme en fonction des financements mobilisés. Au besoin rechercher plus tard des fonds additionnels en faisant valoir les résultats satisfaisants du programme sur le terrain
Activité 1.3: Mettre en place un système d'information à grande échelle des exploitants agricoles sur les avantages liés à l'adoption de la technologie le programme d'appui mis en place, les critères d'élligibilité ainsi que les documents constitutifs du dossier de demande d'appui à soumettre et la procédure à suivre.	Insuffisance de financement pour la promotion du système d'information et de communication à grande échelle sur la technologie	 Mettre en place dès le démarrage du programme le financement à consacrer au système d'information et de communication sur la technologie. Procéder à l'étalement des activités relatives à la communication et système d'information sur toute la phase du programme. Impliquer fortement les radios locales, les communes et les ATD, dans la diffusion de l'information.

Activité 1.4 : Sélectionner les meilleurs dossiers répondant aux critères d'éligibilité au programme. Procéder à l'identification, et géo référencement des sites des producteurs agricoles dont les demandes sont acceptées.	Critères d'éligibilité au programme inadaptés à partir de fausses sources d'informations/données fournies au niveau des différents acteurs Retard dans le processus de sélection	 Réaliser au préalable une contre- expertise dans la définition des critères d'éligibilité par croisement d'informations et de données. Impliquer étroitement les ATD à la gestion du processus de sélection et au suivi du ciblage des sites des producteurs.
Activité 1.5 : Accorder aux petits producteurs un appui financier pour la mise en place de la technologie (subvention de 50% des coûts d'investissements pour la fosse fumière et le petit bétail)	Insuffisance des ressources mobilisées pour l'appui financier	Adapter le niveau de subvention aux ressources disponibles.
Activité 1.6 : Organiser par le biais de prestataires de services (ONGs, OPA etc.) l'appui conseil aux producteurs, la formation à l'élaboration de plan d'affaires, le renforcement de leurs capacités entrepreneuriales, et leur suivi sur le terrain pendant un an (un prestataire pour suivre annuellement 1250 producteurs)	 Insuffisance de prestataires privés qualifiés pour un encadrement efficace des exploitants agricoles. Non-respect des accords signés entre les prestataires et la coordination du programme dû au non payement à temps des prestataires Défaillance au niveau de l'encadrement technique des agricultures par les prestataires de services. 	 Définir au préalable dans les dossiers de recrutement le nombre minimum de techniciens à déployer sur le terrain par zone par chaque prestataire Intégrer dans l'accord à signer avec chaque prestataire le nombre d'équipes de techniciens et le nombre de techniciens par équipe retenu d'accord parties. Procéder à la formation des techniciens des prestataires privés. Respecter les cahiers de charges au niveau des deux parties
concerne le déploiement à grande éche		notion des techniques de GDT notamment en ce qui on végétale, la production et l'utilisation du fumier
Activité 2.1.: Réaliser une étude d'évaluation et de renforcement du cadre juridique et réglementaire existant		
Activité 2.2 : Sensibiliser et assister les producteurs bénéficiaires du programme à faire sécuriser leurs terres dans le cadre de plans fonciers ruraux	Statut des terres (propriété ou non de l'exploitant)	Travailler avec les communes et les chefs villages dans l'optique de ne cibler que les exploitations dont les agriculteurs sont propriétaires des terres ou disposent d'un droit d'exploitation à moyen et long termes

2.3.3.7. 2 Etapes suivantes

La mise en œuvre du PAT implique la mise en place du programme de promotion de l'adoption de la technologie de production et d'utilisation du fumier par au moins 120.000 petits exploitants agricoles à l'horizon 2030. Il s'en suit que les étapes qui vont suivre devront être consacrées à la définition du mécanisme d'appui à mettre en place au profit des producteurs et l'élaboration du programme d'actions de mise en œuvre.

Tableau 69: Résumé du Récapitulatif Plan d'Actions de la technologie de PUF

Secteur	Agriculture										
Sous-secteur	Production végétale										
Technologie				Production	on et utilisation du fumier						
Ambition	objectif visé à travers le présent plan d'action est de créer les conditions nécessaires pour promouvoir, au moyen de l'intégration de l'élevage du petit bétail à la production gricole, l'adoption de la technologie de production et d'utilisation du fumier par 120.000 petits agriculteurs au moins à l'horizon 2030.										
Bénéfices	Il est attendu de sa mise en œuvre du présent PAT qu'il contribue à la lutte contre la pauvreté par l'appui à la diversification des sources de revenus des exploitants agricoles ; mais aussi à la réduction des émissions de GES dans le secteur Agricole conséquemment à l'utilisation du fumier pour remplacer une partie des engrais de synthèse.										
Actions	Activités à réaliser	financement	Organe responsable et point focal	Délais	Risques	Critères de succès	Indicateurs de suivi de la mise en œuvre	Budget par activité (en FCFA)			
Action 1: Définition et mise en œuvre d'un programme de promotion de la technologie de production et d'utilisation du fumier par au moins 120.000 petits exploitants agricoles à l'horizon 2030.	Activité 1.1 : Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un programme de promotion à grande échelle de l'intégration de la production agricole et de l'élevage et définir le mécanisme d'appui au producteurs agricoles pour l'adoption de la technologie	Gouvernement	MEAP (DPA, et DPV)	mois)	Conflits avec d'autres objectifs et projets prioritaires du secteur de l'agriculture. / Retard dans le démarrage de l'étude. / Manque de financement	aux petits producteurs est défini et le	Rapport de l'étude / Document du programme de vulgarisation de la technologie	50			
	Activité 1.2 : Mobiliser les ressources et établir les accords de financement avec les Partenaires Techniques et Financier pour la mise du programme (réunion de travail avec les PTFs, éventuelles missions de négociations à l'étranger)	Gouvernement . Les PTFs: (FAO, GIZ, FNEC, FEM etc.)	MEAP (DPA, et DPV)		longs délais des discussions avec les PTfs. / Insuffisance de PTFs engagés. / Insuffisance des ressources financières nobilisées	Financiers (PTFs) soutiennent le	Accords de financement signés	20			

Activité 1.3 : Mettre en place un système d'information à grande échelle des exploitants agricoles sur les avantages liés à l'adoption de la technologie le programme d'appui mis en place, les critères d'élligibilité ainsi que les documents constitutifs du dossier de demande d'appui à soumettre et la procédure à suivre	Gouvernement Les PTFs: (FAO, GIZ, FNEC, FEM etc.)	Coordination mise en place	2024-2030	Insuffisance de financement pour la promotion du système d'information et de communication à grande échelle sur la technologie	De plus en plus de producteurs sont informés et adoptent la technologie. A l'horizon 2030 au moins 90 % des producteurs agricoles sont informés des avantages de la technologie et les conditions pour bénéficier de l'appui de l'Etat.	technologie et ayant formulé des demandes d'appui	700
Activité 1.4 : Sélectionner les meilleurs dossiers répondant aux critères d'éligibilité au programme. Procéder à l'identification, et géo référencement des sites des producteurs agricoles dont les demandes sont acceptées.				Critères d'éligibilité au programme inadaptés à partir de fausses sources d'informations et données fournies au niveau des différents acteurs. / Retard dans le processus de sélection	Toutes les dispositions sont prises pour sélectionner de façon transparente les projets à appuyer. Si les ressources financières sont mobilisées entièrement au moins 50.000 producteurs auront bénéficié du programme d'appui à l'horizon 2026.	Le nombre de producteurs dont les dossiers de demande d'appui ont été acceptées	4200
Activité 1.5 : Accorder aux petits producteurs un appui financier pour la mise en place de la technologie (subvention de 50% des coûts d'investissements pour la fosse fumière et le petit bétail)	Gouvernement Les PTFs: (FAO, GIZ, FNEC, FEM etc.)	Coordination mise en place	et 2027	Grande attente des)producteurs vis à vis de cet -appui financier de la part de el'Etat. / Insuffisance des ressources mobilisées pour l'appui financier	La mesure a permis à 100% des petits	Rapport d'activités de la Coordination du programme / Rapports des études d'évaluation. / Films documentaire s sur les réalisations	30430

	Activité 1.6 : Organiser par le biais de prestataires de services (ONGs, OPA etc.) l'appui conseil aux producteurs, la formation à l'élaboration de plan d'affaires, le renforcement de leurs capacités entrepreneuriales, et leur suivi sur le terrain pendant un an (un prestataire pour suivre annuellement 1250 producteurs)	(FAO, GIZ, FNEC, FEM etc.)	Coordination mise en place pour la gestion du programme / Prestataires privés recrutés	(2024 - 2026, phase	Insuffisance de prestataires privés. / Non-respect des accords signés entre les prestataires et la coordination du programme dû au retard de payement des prestataires. / Défaillance au niveau de l'encadrement technique des agricultures par les prestataires de services. qualifiés pour un encadrement efficace des exploitants agricoles	prestataires recrutés ont déployé sur le terrain des techniciens en nombre suffisant et le suivi technique des producteurs est bien assuré. / Une supervision des activités sur le terrain est assurée par services techniques du MAEP et	Nombre d'agriculteurs formés, encadrés et suivis sur le terrain/ Nombre d'agriculteurs appliquant la technologie du PUF.	2880
Action 2 : Renforcement du cadre juridique et réglementaire existant pour la promotion des techniques de GDT notamment en ce qui	Activité 2.1.: Réaliser une étude d'évaluation et de renforcement du cadre juridique et réglementaire existant	Gouvernement Les PTFs: (FAO, GIZ, FNEC, FEM etc.)	MEAP (DPA) / Coordination mise en place pour la gestion du programme	2025 (€ mois)	Retard dans le processus de recrutement du prestataire	L'étude a été réalisée et une proposition d'une réglementation appropriée pour la promotion de la technologie du PUF est disponible dès juin 2025		50
concerne le- déploiement à grande échelle de l'intégration de l'élevage à la production végétale, la production et l'utilisation du fumier	Activité 2.2 : Sensibiliser et assister les producteurs bénéficiaires du programme à faire sécuriser leurs terres dans le cadre de plans fonciers ruraux	Gouvernement Les PTFs: (FAO, GIZ, FNEC, FEM etc.)	MEAP (DPA) / Coordination mise en place pour la gestion du programme	et 2027	Insécurité foncière par rapport aux terres exploitées par les producteurs. / Statut des terres (propriété ou non de l'exploitant)	A l'horizon 2030, au moins 80% des producteurs bénéficiaires du programme détiennent des droits de propriété qui sont sécurisés dans le cadre de plans fonciers ruraux	Terres sécurisées à travers des plans fonciers ruraux	1020
Gestion du PAT et im	prévus							682
Coût total de mise er	n oeuvre du PAT (en MFCFA)				1		l	40032

2.4. Plan d'actions (PAT) pour la technologie de reboisement de terres forestières (RTF)

2.4.1 Brève description de la technologie

Le reboisement consiste à installer sur une terre des peuplements forestiers et à les entretenir. La technique du reboisement regroupe plusieurs phases d'actions :

- Planification des activités ;
- Défrichement et préparation du terrain (soit par des méthodes manuelles, soit à l'aide de machines) ;
- Installation de peuplement (soit par semis direct, soit par plantation de plants de pépinière etc.);
- Entretien et gestion des peuplements forestiers.

2.4.2 Ambition pour la technologie de reboisement de terres forestières

L'objectif global de la politique forestière du Bénin est la conservation et la gestion rationnelle, intégrée et durable des forêts, de la faune et autres ressources naturelles en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté des populations béninoises. Elle intègre le plan d'utilisation des terres et vient en appui à la politique agricole.

Comme objectifs spécifiques, la politique forestière vise à :

- assurer l'intégrité des écosystèmes et la durabilité des ressources naturelles par la mise en œuvre des plans d'aménagements et des plans simples de gestion ;
- améliorer la contribution du secteur des forêts, de la faune et des ressources naturelles au Produit Intérieur Brut (PIB) tout en conservant le potentiel productif;
- dynamiser la coordination du système de gestion du secteur forestier tout en assurant la participation des diverses parties prenantes.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette politique, le Bénin mène des actions de reboisement du territoire depuis 1985, année de l'instauration de la journée nationale de l'arbre célébré depuis lors le 1er juin de chaque année. La mise en œuvre de ces actions a été effective grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers à travers différents projets et programmes. Pour l'intensification de celles-ci, le Gouvernement à travers le document de Contribution Déterminée au niveau National (CDN Bénin 2017 -2030) s'est fixé comme ambition d'accroître la capacité de séquestration du carbone des écosystèmes forestiers du pays par la mise en œuvre d'un plan d'actions pour création de 15.000 ha/an de plantations forestières sur la période 2021-2030.

Le présent Plan d'Action Technologique est élaboré avec pour ambition de concrétiser effectivement cet objectif fixé par la CDN du Bénin à compter de 2024 au plus tard.

2.4.3 Actions et activités retenues pour le PAT

2.4.3.1. Rappel des barrières et mesure identifiées à l'étape d'ABCP

Dans le tableau qui suit sont rappelées les barrières au déploiement de la technologie de PUF identifiées à l'étape d'analyse des barrières ainsi que les mesures pour les surmonter.

Tableau 70 : Récapitulatif des barrières au déploiement de la technologie de reboisement de terres forestières et les mesures pour les surmonter

Catégories et sous-	Barrières	Mesures préconisées					
catégories							
Barrières							
économiques et							
financières							
	Coûts d'investissements	Poursuite de la mise en place de projets d'appui à la					
	importants	création de plantations forestières communales					
	Insuffisance des mesures de	Création d'un fonds d'appui à l'investissement privé					
	facilitation des	dans les plantations forestières et agroforestières avec					
	investissements au profit des	des mécanismes adéquats pour des prêts à moyen					
	planteurs privés	terme (au moins 6 ans)					
Barrières non financie							
Par rapport aux	Faible niveau de formation et	Appui au développement de la production de plants					
conditions du	d'organisation des	forestiers (Intensifier les actions de formation et					
marché	pépiniéristes de plants	d'appui à l'organisation des pépiniéristes de plants					
	forestier	forestiers, si possible dans le cadre de coopératives de					
		producteurs)					
	Capacités institutionnelles	Renforcement des capacités nationales en matière de					
capacités	limitées pour un bon suivi des	suivi des jeunes plantations					
institutionnelles et	plantations	forestières (contractualisation de l'activité avec les					
organisationnelles		communautés villageoises ou les ONG)					
Sur le plan social,	Difficultés à mobiliser des	Sécurisation des terres agricoles et forestières par la					
culturel et	terres sécurisées	généralisation de l'application de la loi portant régime					
comportemental		foncier rural au Bénin					
	Tendance à la poursuite de la	Organisation de campagnes de sensibilisation des					
	destruction des forêts et	communautés rurales					
	plantations pour les besoins	Mesures pour une plus grande responsabilisation					
	de bois, de produits forestiers	des communautés rurales : (i) vulgarisation des					
	non ligneux (PFNL) et de terres agricoles	plans d'aménagements forestiers participatifs, (ii)					
	rei i ez aki icoiez	appui au développement de l'agroforesterie ; (iii)					
		appui à la diversification des activités économiques des communautés rurales par l'intégration					
		des communautés rurales par l'intégration systématique des mesures dites					
		d'accompagnement dans tous les projets du					
		secteur forestier et les projets du secteur de					
		l'énergie concernant la biomasse-énergie.					
		i energie concernant la biornasse-energie.					

Source:

2.4.3.2. Actions et activités sélectionnées pour le PAT

Dans le tableau ci-dessous sont présentées les mesures présélectionnées suite à l'AMC (colonne de gauche) et les mesures regroupées à inclure comme actions au PAT de la technologie de reboisement des terres forestières (colonne de droite)

Tableau 71 : Actions retenues pour le PAT de la technologie de Reboisement de terres forestières

Mesures sélectionnées au moyen de l'AMC	Mesures retenues comme actions à inclure dans le PAT
Sécurisation des terres agricoles et forestières par la généralisation de l'application de la loi portant régime foncier rural au Bénin	Appui à la sécurisation des terres forestières par la contribution à la généralisation de l'application de la loi portant régime foncier rural au Bénin
Poursuite de la mise en place de projets d'appui à la création de plantations forestières communales	Action 2 : Mise en oeuvre d'un programme pour le reboisement à grande échelle des terres forestières avec pour objectif d'atteindre à partir de 2024 les 15.000 ha/an prévus par la CDN du Bénin
Mise en place de fonds d'appui à l'investissement privé dans les plantations forestières et agroforestières avec des mécanismes adéquats pour des prêts à moyen terme (au moins 6 ans)	
Appui au développement de la production de plants forestiers (Intensifier les actions de formation et d'appui à l'organisation des pépiniéristes de plants forestiers, si possible dans le cadre de coopératives de producteurs)	
Renforcement des capacités nationales en matière de suivi des jeunes plantations forestières (contractualisation de l'activité avec les communautés villageoises ou les ONG)	
Mise en place de mesures pour une plus grande responsabilisation des communautés rurales dans la gestion durable des ressources forestières: (i) vulgarisation des plans d'aménagements forestiers participatifs, (ii) appui au développement de l'agroforesterie; (iii) appui à la diversification des activités économiques des communautés rurales par l'intégration systématique des mesures dites d'accompagnement dans tous les projets du secteur forestier et les projets du secteur de l'énergie concernant la biomasse-énergie.	Mise en place de mesures favorisant un plus grand engagement des communautés rurales à la gestion durable des ressources forestières

Les activités pour la mise en œuvre des actions ainsi retenues sont présentées dans le tableau qui suit.

Tableau 72 : Activités identifiées par action pour la mise en œuvre du PAT de la technologie de Reboisement de terres forestières

Actions retenues	Activités identifiées pour supporter les actions
Action 1: Appui à la sécurisation des terres forestières par la contribution à la généralisation de l'application de la loi portant régime foncier rural au Bénin	Activité 1.1.: Réaliser avec la participation des communes, des collectivités locales et propriétaires privées de terres, des campagnes d'identification des terres mobilisables pour la promotion du reboisement forestier (identification, géo référencement, délimitation et immatriculation des terres)
	Activité 1.2 : Sensibiliser et appuyer les propriétaires privées, les collectivités locales et les communes à sécuriser leurs terres par des plans fonciers ruraux
Action 2: Mise en oeuvre un programme pour le reboisement à grande échelle des terres forestières avec pour objectif d'atteindre à partir de 2024 les 15.000 ha/an prévus par la CDN du Bénin	Activité 2.1 : Soumettre une requête de financement aux PTFs en vue de mobiliser suffisemment de ressources et poursuivre les actions de reboisement prévues au projet PRI en cours, avec pour objectif 10.000 ha de plantations forestières industrielles d'ici 2026.
	Activité 2.2 : Elaborer un programme pour intensifier les actions de reboisements et le décliner en projets ou en composantes subdivisés en volets intégrant des reboisements en forêts classées, en

Actions retenues	Activités identifiées pour supporter les actions							
	terroirs riverains, dans les communes l'appui à la création de forêts communales et la promotion							
	des plantations forestières par les privés (au total 45.500 ha complémentaires)							
	Activité 2.3 : Soumettre le programme au Gouvernement et aux PTFs en vue de la mobilisation des							
	financements (réunions de travail à Cotonou et éventuelles missions à l'extérieur)							
	Activité 2.4 : Mettre en oeuvre un projet/volet de reboisement dans les forêts classées, avec pour							
	objectif à l'horizon 2030 au moins 25.300 ha de plantations de bois d'oeuvre et de bois d'énergie							
	Activité 2.5 : Mettre en œuvre un projet/volet de création de 5000 ha de plantations à buts multiples pour la conservation de la biodiversité dans le terroirs riverains des forêts classées dotées de PAPF, et d'appui aux communes pour la création de 200 ha d'espaces verts dans les centres urbains.							
	Activité 2.6 : Mettre en place des facilités financières (fonds de garantie, mise à dispositions de plants forestiers) pour promouvoir la création de 15000 ha de plantations à buts multiples par des planteurs privés							
	Activité 2.7 : Améliorer la surveillance des reboisements forestiers par l'Administration forestière avec l'implication d'autres acteurs du secteur forestier (communes, collectivités locales, ONGs, structures de cogestion)							
	Activité 2.8 : Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités techniques et							
	organisationnelles des différents acteurs publics et privés intervenant dans le secteur forestier (renforcement en personnel, capacités matérielles et logistiques des structures de l'Administration							
	forestière, formations, base de données sur les plantations, appuis aux communes pour							
	l'élaboration de plans communaux de reboisement, appui aux communes et aux planteurs privés pour l'élaboration de plans de gestion des plantation, appuis aux différentes catégories d'acteurs pour la mise en place de cadres de concertation etc.)							
Action 3 : Mise en place de mesures favorisant un plus grand engagement des communautés rurales dans la gestion durable des ressources forestières	Activité 3.1: Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et plan d'information, de communication et de sensibilisation des populations et acteurs privés sur les services éco systémiques de l'arbre et des forêts ainsi que sur les avantages économiques et environnementaux de la gestion durable des ressources forestières							
	Activité 3.2 : Accorder aux communautés rurales des aides financières pour la diversification de leurs activités génératrices de revenus							

2.4.3.3. Actions à mettre en œuvre en tant que idées de projets

Une seule idée de projet regroupant l'ensemble des actions identifiées ci-dessus et les activités concourant à leur mise en œuvre est proposée dans le but de permettre la mise en œuvre de la première phase du PAT. Ce projet est intitulé « Programme de Reboisement Forestier à Grande Echelle, phase 1 (PRFGE 1) »

2.4.3.4. Parties prenantes et planification des activités sélectionnées pour le PAT

1/ Parties prenantes à la mise en œuvre du PAT

Les parties prenantes suivantes auront un rôle déterminant dans la mise en du PAT pour le déploiement de la technologie.

Tableau 73 : Parties prenantes pour la mise en œuvre du PAT de la technologie de Reboisement de terres forestières

Parties prenantes du PAT	Rôle dans la mise en œuvre
Ministère en charge de la gestion des ressources forestières	 Assure la responsabilité globale de la mise en œuvre du PAT Mobilise les autres acteurs institutionnels (Finances, Plan) et le secteur privé.
Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC)	 Assure la coordination du projet d'appui à la mise en place du programme de reboisement à grande échelle avec pour objectif 15.000 ha/an. Assure la coordination et le suivi - évaluation des programmes et projets de mise en œuvre du PAT relevant de l'Administration forestière. Assure l'encadrement et le suivi technique des communes et
Office National du Bois (ONAB)	 opérateurs privés engagés dans le reboisement forestier. Participe à la mise en œuvre des activités de reboisement des forêts naturelles dégradées et de création de nouvelles plantations forestières
Institutions financières de crédits dans le cadre du partenariat avec le Fonds National de Développement Forestier	Accorde des crédits aux opérateurs privés engagés dans le reboisement forestier pour la mise en œuvre du PAT
Ministère en charge des finances publiques	 Appui la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du programme et projets de mise en œuvre du PAT Participe au suivi de la mise en œuvre du PAT
Ministère du plan	Participe au suivi de la mise en œuvre du PAT
Partenaires Techniques et Financiers du secteur forestier	Participent à la formulation, au financement et au suivi- évaluation du programme et projets de mise en œuvre du PAT
Communes et acteurs non étatiques du secteur forestier (planteurs privés, ONGs, BE, etc.)	Participent à la formulation et au suivi-évaluation de la mise en œuvre du programme et projets de mise en œuvre du PAT

2/ Planification des activités sélectionnées pour le PAT

Le plan d'actions pour le déploiement de la technologie est établi comme il suit (tableau ---).

Tableau 74 : Planification des actions et activités du PAT de la technologie du RTF

Actions	Activités			1			Ph	ase	2		Responsal	oilité
		A n 1	A n 2	A n 3	A n 4	A n 5	A n 6	A n 7	A n 8	A n 9	Primaire	Secondaire
	Calendrier prévisionnel	2 0 2 2	2 0 2 3	2 0 2 4	2 0 2 5	2 0 2 6	2 0 2 7	2 0 2 8	2 0 2 9	2 0 3 0		
Action 1 : Appui à la sécurisation des terres forestières par la contribution à la généralisation de l'application de la loi portant régime foncier	Activité 1.1.: Réaliser avec la participation des communes, des collectivités locales et propriétaires privées de terres, des campagnes d'identification des terres mobilisables pour la promotion du reboisement forestier (identification, géo référencement, délimitation et immatriculation des terres)										MCVDD (DGEFC)	Communes et des collectivités locales et les propriétaire s privés de terres
rural au Bénin.	Activité 1.2 : Sensibiliser et appuyer les propriétaires privées, les collectivités locales et les communes à sécuriser leurs terres par des plans fonciers ruraux										MCVDD (DGEFC)	
Action 2 : Mise en oeuvre un programme pour le reboisement à grande échelle des terres forestières avec pour objectif d'atteindre à partir de 2024 les 15.000 ha/an prévus par la CDN du Bénin	Activité 2.1 : Soumettre une requête de financement aux PTFs en vue de mobiliser suffisemment de ressources et poursuivre les actions de reboisement prévues au projet PRI en cours, avec pour objectif 10.000 ha de plantations forestières industrielles d'ici 2026										MCVDD (DGEFC)	MEF
	Activité 2.2 : Elaborer un programme pour intensifier les actions de reboisements et le décliner en projets ou en composantes subdivisées en volets intégrant des reboisements en forêts classées, en terroirs riverains, dans les communales et la promotion des plantations forestières privées (au total au moins 45.500 ha complémentaires)											

	Activité 2.3 : Soumettre le programme au Gouvernement et aux PTFs en vue de la mobilisation des financements (réunions de travail à Cotonou et éventuelles missions à l'extérieur, négociations et signature des accords) Activité 2.4 : Mettre en oeuvre un				MCVDD	MEF
	projet/volet de reboisement dans les forêts classées, avec pour objectif à l'horizon 2030 au moins 25.300 ha de plantations de bois d'oeuvre et de bois d'énergie				(DGEFC)	
	Activité 2.5 : Mettre en oeuvre un projet/volet de création de 5000 ha de plantations à buts multiples pour la conservation de la biodiversité dans le terroirs riverains des forêts classées dotées de PAPF, et d'appui aux communes pour la création de 200 ha d'espaces verts dans les centres urbains.				MCVDD (DGEFC)	MEF, Communes, Collectivités locales
	Activité 2.6 : Mettre en place des facilités financières (fonds de garantie, mise à dispositions de plants forestiers) pour promouvoir la création de 15000 ha de plantations à buts multiples par des planteurs privés				MCVDD (DGEFC)	MEF
	Activité 2.7 : Améliorer la surveillance des reboisements forestiers par l'Administration forestière avec l'implication d'autres acteurs du secteur forestier (communes, collectivités locales, ONGs, structures de cogestion)				MCVDD (DGEFC)	
Action 3 : Mise	Activité 2.8 : Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des différents acteurs publics et privés intervenant dans le secteur forestier (renforcement en personnel, capacités matérielles et logistiques des structures de l'Administration forestière, formations, base de données sur les plantations, appuis aux communes pour l'élaboration de plans communaux de reboisement, appui aux communes et aux planteurs privés pour l'élaboration de plans de gestion des plantation, appuis aux différentes catégories d'acteurs pour la mise en place de cadres de concertation etc.)				MCVDD (DGEFC)	MCVDD 'CENATEL)
Action 3 : Mise en place de mesures favorisant un plus grand engagement des	Activité 3.1: Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et plan d'information, de communication et de sensibilisation des populations et acteurs privés sur les services éco systémiques de l'arbre et des forêts ainsi				MCVDD (DGEFC)	Les communes

communautés rurales dans la gestion durable des ressources forestières	que sur les avantages économiques et environnementaux de la gestion durable des ressources forestières						
	Activité 3.2 : Accorder aux communautés rurales des aides financières pour la diversification de leurs activités génératrices de revenus					MCVDD (DGEFC)	Les communes
Gestion de la mise en œuvre du PAT et imprévus						MCVDD (DGEFC)	

2.4.3.5. Besoins en renforcement de capacités

Les besoins identifiés se focalisent surtout sur le renforcement des capacités institutionnelles techniques et organisationnelles en vue d'accroître l'efficacité des structures de l'Administration forestières et des autres acteurs clés que sont les pépiniéristes producteurs de plans forestiers. Ces besoins portent sur :

- Le renforcement des capacités des agents des services décentralisés de la DGEFC et des directions techniques des mairies sur la planification opérationnelle et le suivi-évaluation des activités de reboisement, la gestion des plantations forestières ;
- La formation des pépiniéristes sur la récolte, le traitement et la conservation des semences forestières ;
- L'appui aux pépiniéristes pour la constitution de groupements par la mise à disposition de modèles de textes juridiques de base et l'accompagnement technique au besoin ;
- L'élaboration de manuels de procédures pour les nouveaux projets qui découleront de la mise en œuvre du PAT

2.4.3.6. Evaluation et planification des coûts pour le PAT

Le coût total du PAT sur la période prévisionnelle de mise en œuvre (2022-2030) est estimé à 80040 millions de FCFA, non compris les investissements directs qui reviennent aux planteurs privés estimés eux à 13458 millions de FCFA. Les coûts par action sont présentés au tableau qui suit.

Tableau 75 : Coûts des actions du PAT de la technologie de Reboisement des terres forestières

Désignations	Unité	Total à l'horizon	An2	An3	An4	An5	An6	Total Phase	An 7	An 8	An 9	An 10	Total Phase 2	Cout total
		2030						1						PAT
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du PAT			2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
Hypothèses														
Situation référence : Réalisations actuelles dans le cadre de certains														
projets et autres interventions (projets PRI, PAGEFCOM2, Projet														
Forêts Classées du Bénin, réalisations de l'ONAB et autres réalisations	ha													
des Campagnes Nationales de Reboisement CNR ces dernières														
années) évalué à environ 8500 ha/an en moyenne		76500	8500	8500	8500	8500	8500	42500	8500	8500	8500	8500	34000	
Objectif visé par le PAT : Contribuer à intensifier le reboisement des														
terres forestières avec pour objectif d'atteindre à partir de 2024 les	ha													
15.000 ha/an prévus par la CDN du Bénin)		122000	8500	8500	15000	15000	15000	62000	15000	15000	15000	15000	60000	
Impact attendu du PAT (superficies complémentaires à reboiser	ha													
chaque année à partir de 2024 dans le cadre du PAT)	110	45500	0	0	6500	6500	6500	19500	6500	6500	6500	6500	26000	
Planification prévisionnelle de nouvelles plantations de bois d'œuvre														
et de bois-énergie en forêts classées (objectif : au moins 25300 ha à														
l'horizon 2030)		25500	0	0	3643	3643	3643	10929	3643	3643	3643	3643	14571	
Planification prévisionnelle de plantations à buts multiples pour la														
conservation de la biodiversité dans le terroirs riverains et d'appui	ha													
aux communes pour la création d'espaces verts d'espaces verts dans	IIa													
les centres urbains (au total 5200 ha de plantations à l'horizon 2030)		5000	0	0	714	714	714	2143	714	714	714	714	2857	
Nouvelles plantations privées à buts multiples à appuyer (au total	ha													
15000 ha à l'horizon 2030)	IIa	15000	0	0	2143	2143	2143	6429	2143	2143	2143	2143	8571	
Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT														
Action 1: Appui à la sécurisation des terres forestières par la														
contribution à la généralisation de l'application de la loi portant régime	M FCFA													
foncier rural au Bénin			0	0	53	53	53	160	53	53	53	53	214	374
Action 2 : Mise en oeuvre d'un programme pour le reboisement à														
grande échelle des terres forestières avec pour objectif d'atteindre à	M FCFA													
partir de 2024 les 15.000 ha/an prévus par la CDN du Bénin			1007	2243	8708	9665	11100	32722	10875	9002	9740	10658	40275	72997
Action 3 : Mise en place de mesures favorisant un plus grand														
engagement des communautés rurales à la gestion durable des	M FCFA													
ressources forestières			0	0	592	596	694	1883	999	828	885	969	3681	5564
Sous total	M FCFA		1007	2243	9354	10314	11848	34765	11928	9884	10678	11680	44170	78935
Gestion du PAT (équipements unité de coordination, coordination des														
activités du PAT par la DGEFC et suivi par un comité interministériel)	M FCFA		4	9	37	41	47	139	48	40	43	47	177	316
Imprévus (1%)	M FCFA		10	22	94	103	118	348	119	99	107	117	442	789
Coût total de mise en œuvre du PAT	M FCFA		1021	2274	9485	10459	12013	35252	12095	10022	10828	11844	44788	80040

2.4.3.7. Organisation et gestion

2.4.3.7. 1 Risques et gestion des contingences

Dans le tableau qui suit sont analysés les risques potentiels à la mise en œuvre des activités du PAT de la technologie reboisement des terres forestières au Bénin et les mesures de contingence.

Tableau 76 : Risques potentiels et mesures de contingence pour le PAT de la technologie de Reboisement des Terres Forestières

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
Action 1 : Appui à la sécurisation des terres régime foncier rural au Bénin	forestières par la contribution à	la généralisation de l'application de la loi portant
Activité 1.1.: Réaliser avec la participation des communes, des collectivités locales et propriétaires privées de terres, des campagnes d'identification des terres mobilisables pour la promotion du reboisement forestier (identification, géo référencement, délimitation et immatriculation des terres)	Retard possible dans la mise en oeuvre de l'activité.	 Mettre en place dès le démarrage du PAT les ressources financières pour les campagnes d'identification des terres mobilisables et la collecte des données. Enclencher à temps le processus devant aboutir à l'élaboration de fonciers ruraux. Ne recenser que les terres pour lesquelles les droits de propriétés sont bien établis
Activité 1.2 : Sensibiliser et appuyer les propriétaires privées, les collectivités locales et les communes à sécuriser leurs terres par des plans fonciers ruraux	Conflits éventuels sur les droits de propriété sur les terres	
Action 2 : Mise en oeuvre d'un programme d'atteindre à partir de 2024 les 15.000 ha/ar		échelle des terres forestières avec pour objectif
Activité 2.1 : Soumettre une requête de financement aux PTFs en vue de mobiliser suffisemment de ressources et poursuivre les actions de reboisement prévues au projet PRI en cours, avec pour objectif 10.000 ha de plantations forestières industrielles d'ici 2026 Activité 2.2 : Elaborer un programme pour	Ressources financières publiques allouées chaque année insuffisantes pour réaliser l'objectif de 1000 ha de plantations forestières par an Longue durée des travaux	Documenter les réalisations du projet et les présenter aux PTfs (au besoin organiser à leur intention une mission sur le terrain pour visiter les sites des réalisations du projet). Préparer et soumettre aux PTFs une requête pour la mobilisation de financements extérieurs, en faisant valoir les résultats déjà obtenus sur le terrain. Intégrer les objectifs spécifiques de
intensifier les actions de reboisements et le décliner en projets ou en composantes subdivisées en volets intégrant des reboisements en forêts classées, en terroirs riverains, dans les communales et la promotion des plantations forestières privées (au total au moins 45.500 ha complémentaires)	d'élaboration du programme	reboisements planifiés dans le présent PAT dans le "Programme National de Conservation de la Biodiversité et de Gestion Durable de l'Espace Forestier et des Terres (PNCBGD) en cours d'élaboration au niveau de l'Administration forestière. • Ou le cas échéant élaborer un autre programme de reboisement à grande échelle s'alignant sur l'objectif de 15.000 ha/an de la CDN du Bénin. • Enclencher assez tôt en 2002 le processus
		de mise en place d'un programme.
Activité 2.3 : Soumettre le programme au Gouvernement et aux PTFs en vue de la mobilisation des financements (réunions de travail à Cotonou et éventuelles missions à l'extérieur)	 Difficultés ou longs délais de mobilisation de ressources financières Insuffisance des ressources mobilisées par rapport aux objectifs 	 Associer les agences représentatives des différents PTFs au Bénin à la validation du document du programme Préparer une requête de financement et la soumettre aux PTFs

	spécifiques définis pour	Organiser des séances de travail au Bénin
	l'horizon 2030	 (et au besoin d'éventuelles missions à l'étranger) en vue des discussions avec les PTFs pour le financement du programme. Revoir les objectifs spécifiques du programme en fonction des ressources qui auront été mobilisées Au besoin rechercher plus tard des fonds additionnels
Activité 2.4 : Mettre en oeuvre un projet/volet de reboisement dans les forêts classées, avec pour objectif à l'horizon 2030 au moins 25.300 ha de plantations de bois d'oeuvre et de bois d'énergie	Insuffisance de main d'œuvre pour la réalisation des travaux sylvicoles. Retard dans la mise en œuvre des activités.	Améliorer la rémunération payée pour les travaux sylvicoles. Faire des structures de cogestion des forêts sous aménagement des relais pour la mobilisation de la main d'œuvre. Enclencher à bonne date les activités planifiées afin de pouvoir respecter les plannings
Activité 2.5: Mettre en oeuvre un projet/volet de création de 5000 ha de plantations à buts multiples pour la conservation de la biodiversité dans le terroirs riverains des forêts classées dotées de PAPF, et d'appui aux communes pour la création de 200 ha d'espaces verts dans les centres urbains.	 Non perception de l'importance de la préservation des ressources forestières par les populations rurales riverraines des massifs forestiers. 	Mener des campagnes de sensibilisation des populations riveraines des massifs forestiers pour leur permettre de percevoir les retombées économiques à moyens et longs terme de l'agroforesterie.
Activité 2.6 : Mettre en place des facilités financières (fonds de garantie, mise à dispositions de plants forestiers) pour promouvoir la création de 15000 ha de plantations à buts multiples par des planteurs privés	 Contraintes financières au niveau du Gouvernement pour le financement des mesures de facilitation. Réticence des institutions financières à accorder aux planteurs privés des prêts de longues durées ou conditions d'octroi de crédits jugées trop contraignantes par les potentiels planteurs privés 	 Poursuivre le plaidoyer auprès du Ministre des Finances pour la prise d'un arrêté pour rendre effective la rétrocession d'une partie des taxes, redevances et contributions diverses prévues dans le secteur forestier par les textes réglementaires pour alimenter le Fonds de Développement Forestier (FNDF). Mettre en place avec les institutions financières un partenariat impliquant l'Etat et dont les termes les rassurent. Respecter les engagements pris par chaque partie dans le cadre du partenariat.
Activité 2.7 : Améliorer la surveillance des reboisements forestiers par l'Administration forestière avec l'implication d'autres acteurs du secteur forestier (communes, collectivités locales, ONGs, structures de cogestion)	Efficacité relativement limitée des actions actuelles de surveillance des reboisements à partir d'un échantillonnage donné des plantations forestières mises en place chaque année Contraintes organisationnelles	Faire le diagnostic du système de surveillance des reboisements forestiers en place et corriger les faiblesses constatées
Activité 2.8 : Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des différents acteurs publics et privés intervenant dans le secteur forestier (renforcement en personnel, capacités matérielles et logistiques des structures de l'Administration forestière, formations, base de données sur les plantations, appuis aux communes pour l'élaboration de plans communaux de reboisement, appui aux communes et aux planteurs	 Insuffisances des fonds pour les actions de renforcement des capacités CContraintes organisationnelles. 	 Poursuivre le plaidoyer dans le but de mobiliser suffisemment de ressources auprès du grand nombre possible de PTFs. Adopter une approche d faire faire pour les domaines où des compétences existeraient au niveau de prestataires privés.

privés pour l'élaboration de plans de gestion des plantation, appuis aux différentes catégories d'acteurs pour la mise en place de cadres de concertation etc.)		
Action 3 : Mise en place de mesures favorisant un plus grand engagement des communautés rurales à la gestion durable des ressources forestières		
Activité 3.1: Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et plan d'information, de communication et de sensibilisation des populations et acteurs privés sur les services éco systémiques de l'arbre et des forêts ainsi que sur les avantages économiques et environnementaux de la gestion durable des ressources forestières.	Faible efficacité des actions de sensibilisation.	 Impliquer étroitement les autorités communales et locales et les spécialistes de la communication dans l'élaboration et la stratégie et sa mise en œuvre. Etaler les campagnes de communication et de sensibilisation des populations sur la durée de mise en œuvre du PNCBGD
Activité 3.2 : Accorder aux communautés rurales des aides financières pour la diversification de leurs activités génératrices de revenus	 Mauvais diagnostics des besoins des communautés rurales. Plus grande attente des populations par rapport aux ressources disponibles pour le financement des aides à la diversification des activités économiques alternatives à l'exploitation des forêts. 	 Associer étroitement les autorités communales et les populations à l'identification des activités économiques à soutenir. Prévoir au moins 10 à 20% des budgets des projets de reboisement à la promotion des activités génératrices de revenus pour les populations rurales, en particuliers les producteurs de charbon

2.4.3.7. Etapes suivantes

Il s'agira:

- Intégrer les objectifs spécifiques de reboisements planifiés dans le présent PAT dans le Programme National de Conservation de la Biodiversité et de Gestion Durable de l'Espace Forestier et des Terres (PNCBGD) en cours d'élaboration au niveau de l'Administration forestière.
- Ou le cas échéant élaborer un autre programme de reboisement à grande échelle s'alignant sur l'objectif de 15.000 ha/an de la CDN du Bénin
- de présenter le document de programme aux PTFs du secteur forestier et d'engager les discussions pour la mobilisation du financement ;

• de relancer le Ministre des Finances sur la question de la rétrocession d'une partie des taxes, redevances et contributions diverses prévues dans le secteur forestier par les textes réglementaires pour alimenter le Fonds de Développement Forestier (FNDF).

Tableau 77: Résumé du Plan d'Actions de la technologie du Reboisement des Terres Forestières (RTF)

Secteur				Fores	terie			
Sous-secteur				Fores	terie			
Technologie			F	Reboisement des	terres forestières			
Ambition	Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique forestières nationale, le Gouvernement à travers le document de Contribution Déterminée au niveau National (CDN Bénin 2017 -2030) s'est fixé comme ambition d'accroître la capacité de séquestration du carbone des écosystèmes forestiers par le reboisement de 15.000 ha/an de terres forestières sur la période 2021-2030. Le présent Plan d'Action Technologique est élaboré avec pour objectif de contribuer à la concrétisation de cet objectif fixé par la CDN du Bénin. Sa mise en œuvre passera par la mobilisation de ressources pour la création de 10.000 ha de plantations forestières industrielles dans le cadre du projet PRI en cours et le reboisement entre 2024 et 2030 de 45.500 ha additionnels dans les forêts classées, les terroirs riverains et les communes (au total 55.500 ha à l'horizon 2030)							
Bénéfices	Restauration du couvert forestier des communautés rurales	et accroissement	des capacités de sé	équestration de ca	arbone. Gestion durable	des ressources naturelles	s et lutte contre la pauv	reté au niveau
Actions	Activités à réaliser	Sources de financement	Organe responsable et point focal	Délais	Risques	Critères de succès	Indicateurs de suivi de la mise en œuvre	Budget par activité (en FCFA)
sécurisation de terres forestières pa	aprivées de terres, des campagnes d'identification des terres mobilisables pour la promotion du reboisement forestier (identification, géo	Gouvernement et PTFs potentiels (FAD, FEM, BM etc.) dans le cadre des ressources qui seront mobilisées pour le financement du PAT	mise en oeuvre du PAT à la DGEFC)	2024-2030	Retard possible dans la mise en oeuvre de l'activité	A l'horizon 2030, les 100% des terres mobilisables au niveau des communes et collectivités locales et pour les plantations privées sont identifiées et immatriculées	Rapports des travaux. / Base de données géoréférencée mise en place / Superficies de terres imatriculées.	273
	Activité 1.2 : Sensibiliser et appuyer les propriétaires privées, les collectivités locales et les communes à sécuriser leurs terres par des plans fonciers ruraux	Gouvernement et PTFs potentiels (FAD, FEM, BM etc.) dans le cadre des ressources qui seront mobilisées pour le financement du	(Coordination de mise en oeuvre du PAT à la DGEFC)		Conflits éventuels sur les droits de propriété sur les terres	Des appuis sont mis en place pour la sécurisation foncière de 100% des terres identifiées à l'horizon 2030	Terres sécurisées par des plans fonciers ruraux	

Action 2 : Mise en requête de fina oeuvre d'un en vue de mob programme pour le de ressources) ha de nlantationsl	s Coordination des	2022-2026	Ressources financières publiques allouées chaque année insuffisantes pour réaliser l'objectif de 1000 ha de plantations forestières par an	Des financements additionnels aux ressources publiques sont mobilisées et l'objectif de reboisement de 10.000 ha est atteint d'ici 2026 au plus tard	Rapport activités du projet / Rapport annuel d'activités de la DGEFC	12535
pour intensifier reboisements et ou en composa volets intégrant e forêts classées, dans les commu des plantations fo	les actions de le décliner en projets en des reboisements en terroirs riverains, nales et la promotion prestières privées (au pins 45.500 ha	MCVDD (DGEFC, Coordination des CDNs	2022	Longue durée des travaux d'élaboration du programme	Les dispositions sont prises à temps et le programme a été élaboré et validé en 2022 avec l'ensemble des acteurs du secteur forestier et les PTFs	Le document du programme	5
au Gouvernement la mobilisation	mettre le programme de aux PTFs en vue de des financements avail à Cotonou et ons à l'extérieur)	MCVDD (DGEFC, Coordination des CDNs	2023	Difficultés ou longs délais de mobilisation de ressources financières Insuffisance des ressources mobilisées par rapport aux objectifs spécifiques définis pour l'horizon 2030	objectifs de reboisement planifiés et contribuent suufisemment au financement des projets de mise en œuvre du programme. Au plus tard fin 2023 les accords de financement sont signés avec les PTFs	Les accords de financement signés	20

Activité 2.4 : Mett projet/volet de ret forêts classées, av l'horizon 2030 au m plantations de bois d'énergie	poisement dans les etc.) etc.) etc.)	s Coordination des	deux phases (phase 1: 2024- 2026; phase 2: 2027-2030)	Insuffisance de main d'œuvre pour la réalisation des travaux sylvicoles. Retard dans la mise en œuvre des activités.	Le projet ou volet est mis en œuvre et à l'horizon 2026, au moins 10929 ha de terres forestières dans les Forêts classées sont reboisées. Au total 25.300 ha à l'horizon 2030	Superficies de plantations forestières dans les forêts classées	34150
Activité 2.5: Mett projet/volet de créa plantations à buts conservation de la li terroirs riverains d dotées de PAPF, communes pour la d'espaces verts d urbains.	ition de 5000 ha de multiples pour la piodiversité dans le es forêts classées et d'appui aux création de 200 ha	s Coordination des	deux phases (phase 1: 2024- 2026; phase 2: 2027-2030)	Non perception de l'importance de la préservation des ressources forestières par les populations rurales riverraines des massifs forestiers.	Globalement les groupes sociaux exploitants les terroirs riverains ont tous adhéré au projet de création des plantations à buts multiples et l'objectif des 5000 ha a été atteint à l'horizon 2030.	Superficies de terres reboisées dans les terroirs riverains. Superficies des espaces verts créés.	5991
Activité 2.6 : Met facilités financières mise à dispositions o pour promouvoir la ha de plantations à des planteurs privés	(fonds de garantie, de plants forestiers) création de 15000 buts multiples par	s Coordination des	2024-2030 en deux phases (phase 1: 2024- 2026; phase 2: 2027-2030)	financières au niveau du	Les potentiels planteurs privés détiennent suffisemment de terres et ont réalisé les plantations forestières avec les appuis de l'Etat. A l'horizon 2026, au moins 6429 ha de plantations forestières	Superficies des plantations privées créées	7364

	Activité 2.7 : Améliorer la surveillance des reboisements forestiers par l'Administration forestière avec l'implication d'autres acteurs du secteur forestier (communes, collectivités locales, ONGs, structures de cogestion)	Gouvernement et PTFs potentiels (FAD, FEM, BM etc.)	MCVDD (DGEFC)	2024-2030 en deux phases (phase 1: 2024- 2026; phase 2: 2027-2030)	relativement limitée des actions	Un système amélioré de surveillance est mis en place par la DGEFC dès 2024	Rapport d'activités de la DGEFC	7436
	Activité 2.8 : Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des différents acteurs publics et privés intervenant dans le secteur forestier (renforcement en personnel, capacités matérielles et logistiques des structures de l'Administration forestière, formations, base de données sur les plantations, appuis aux communes pour l'élaboration de plans communaux de reboisement, appui aux communes et aux planteurs privés pour l'élaboration de plans de gestion des plantation, appuis aux différentes catégories d'acteurs pour la mise	PTFs potentiels (FAD, FEM, BM etc.)	MCVDD (DGEFC)	2024-2030 en deux phases (phase 1: 2024- 2026; phase 2: 2027-2030)	Insuffisances des fonds pour les actions de	Un programme de renforcement de capacités est disponible dès 2024 et des formations au profit des différentes catégotéries d'acteurs sont assurées suivant des objectifs spécifiques	Formations organisées / Catégories d'acteurs et nombre de bénéficaires / matériels acquis etc.	5494
Action 3 : Mise en place de mesures favorisant un plus grand engagement des communautés rurales à la gestion durable des ressources forestières	Activité 3.1: Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et plan d'information, de communication et de sensibilisation des populations et acteurs privés sur les services éco systémiques de l'arbre et des forêts ainsi que sur les avantages économiques et environnementaux de la gestion durable des ressources forestières	etc.)	MCVDD (DGEFC)			Les actions de sensibilisation sont effectivement complètées par les appuis à la diversification des activités génératrices de revenus pour les communautés rurales riveraines des massifs forestiers.	Rapport de mise en oeuvre du PAT.	70

Coût total de mise en oeuvre du	J PAT (MFCFA)	I	I	I	1	80040
estion de la mise en œuvre du P	PAT et imprévus					1105
des activ	2: Aider à la diversification vités économiques des utés rurales	2024-203 deux (phase 2 2026; p 2027-203	phases besoins 1: 2024-communautés rurales shase 2:	des rurales ont été associées	Activités promues, catégories et nombre de bénéficaires	5494

2.5. Plan d'actions (PAT) pour la technologie de petit équipement de cuisson au gaz butane

2.5.1 Brève description de la technologie

Le petit équipement de cuisson au gaz ciblé dans le cadre du présent d'action technologique est constitué drebombonne prenant 6 kg de gaz à la charge et sur lequel on peut installer un brûleur.

Cette technologie est commercialisée au Bénin par diverses entreprises pétrolières agrées par l'Etat. Les réseaux de distribution de ces entreprises s'étendent progressivement aussi bien par le bais de leurs stations-services que par celui des établissements de commerce général agréés par elles, mais aussi une multitude de distributeurs dans les quartiers de villes et les villages. Cependant sa diffusion à grande échelle reste quelque peu conditionnée par des actions promotionnelles de subvention du coût d'acquisition de l'équipement (coût de la consignation) et du coût de la recharge à la consommation.

2.5.2 Ambition pour la technologie de petit équipement de cuisson au gaz butane

Le plan stratégique de développement du secteur de l'énergie du Bénin a défini entre autres objectifs la promotion des énergies de substitution et l'économie d'énergie. La substitution d'une partie de la demande domestique de bois-énergie par le gaz butane s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de cet objectif. Elle vise également à contribuer à la concrétisation de l'objectif de la politique forestière nationale visant la préservation du patrimoine forestier et sa capacité d'absorption du CO2.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces objectifs, des initiatives relatives à sa promotion de l'accès des ménages au combustible gaz butane sont prises par moment par l'Etat avec l'appui des différents Partenaires Techniques et Financiers. Mais celles-ci sont jusqu'à présent restées tributaires de quelques projets de l'administration à travers lesquels des financements ont pu être mobilisés pour l'octroi de subventions à l'acquisition à l'acquisition des équipements. Des mesures de subvention du cout de la recharge de gaz à la consommation ont été pendant longtemps mise en place. L'ambition des pouvoirs publics, tel qu'il ressort des Contribution Déterminées au niveau National du Bénin (CDN Bénin 2017 – 2030) est de parvenir à promouvoir entre 2021 et 2030 l'accès de 275.000 nouveaux ménages au petit équipement de cuisson au gaz butane.

2.5.3 Actions et activités retenues pour le PAT

2.5.3.1. Rappel des barrières et mesures identifiées à l'étape d'ABCP

Dans le tableau qui suit sont rappelées les barrières au déploiement de la technologie du petit équipement de cuisson au gaz identifiées à l'étape d'analyse des barrières ainsi que les mesures pour les surmonter.

Tableau 78 : Rappel des barrières au déploiement de la technologie du petit équipement de cuisson au gaz et les mesures pour les surmonter

Catégories et sous-	Barrières	Mesures préconisées
catégories		
Barrières économique	es et financières	
	Coût d'acquisition de l'équipement contraignant pour les ménages à faibles revenus	Poursuite des actions de subvention du coût de consignation du petit équipement de gaz
	Suppression de la mesure de subvention du prix de la recharge de gaz à la consommation	Poursuite des actions de subvention du prix de la recharge du gaz pour le petit équipement de gaz
	Faiblesse des actions de promotion de l'acquisition à prix subventionné du petit foyer à gaz par les ménages	Mise en place d'un mécanisme pour le paiement à crédit du coût de la consignation du petit équipement de gaz par les petits fonctionnaires
Barrières non financie	ères	
Par rapport aux conditions du marché	Non développement des réseaux de distribution de gaz en zones rurales	Renforcement du suivi de l'application des mesures en place pour garantir l'accès de plus grand nombre au gaz domestique et leur amélioration chaque fois que nécessaire (ajustement du prix gaz à la consommation et péréquation au plan national)
capacités institutionnelles et organisationnelles	Besoin de renforcement de la surveillance administrative du prix de la recharge du gaz en zones rurales	Mise en place d'un dispositif avec les moyens nécessaires pour permettre aux services compétents du ministère de l'Industrie et du Commerce, en collaboration avec le ministère en charge de la décentralisation, de suivre le prix de la recharge du gaz domestique au plan national
Sur le plan social, culturel et comportemental	Survivance au niveau de bon nombre de ménages des craintes pour la manipulation d'un équipement à gaz	Renforcement du contrôle des mesures de sécurité au niveau des équipements de gaz domestique par l'accroissement des capacités opérationnelles des structures compétentes du ministère en charge des hydrocarbures

2.5.3.2. Actions et activités de mise en œuvre du PAT

Dans le tableau ci-dessous sont présentées les mesures présélectionnées suite à l'AMC (colonne de gauche) et les mesures regroupées à inclure comme actions au PAT de la technologie de petit équipement de cuisson au gaz (colonne de droite)

Tableau 79 : Actions retenues pour le PAT de la technologie du petit équipement de cuisson au gaz butane

Mesures sélectionnées au moyen de l'AMC	Mesures retenues comme actions à inclure dans le PAT
Poursuite des actions de subvention du coût de consignation du petit équipement de gaz	Action 1 : Mise en place de mesures pour promouvoir davantage l'accès des ménages au gaz domestique comme énergie de substitution au bois-énergie
Poursuite des actions de subvention du prix de la recharge du gaz pour le petit équipement de gaz	
Mise en place d'un mécanisme pour le paiement à crédit du coût de la consignation du petit équipement de gaz par les petits fonctionnaires	
Renforcement du contrôle des mesures de sécurité au niveau des équipements de gaz domestique par l'accroissement des capacités opérationnelles des structures compétentes du ministère en charge des hydrocarbures	Renforcement du contrôle des mesures de sécurité au niveau des équipements de gaz domestique par l'accroissement des capacités opérationnelles de l'office Béninois de la Recherche Géologique et Minière (OBRGM)
Renforcement du suivi de l'application des mesures en place pour garantir l'accès de plus grand nombre au gaz domestique et leur amélioration chaque fois que nécessaire (ajustement du prix gaz à la consommation et péréquation au plan national)	Mise en place de mesures pour assurer une meilleure couverture du territoire national en point d'accès au gaz domestique
Mise en place d'un dispositif avec les moyens nécessaires pour permettre aux services compétents du ministère de l'Industrie et du Commerce, en collaboration avec le ministère en charge de la décentralisation, de suivre le prix de la recharge du gaz domestique au plan national	

Les activités pour la mise en œuvre des actions ainsi retenues sont présentées dans le tableau qui suit.

Tableau 80 : Activités identifiées par action de mise en œuvre du PAT de la technologie du petit équipement de cuisson au gaz

Actions retenues	Activités identifiées pour supporter les actions
Action 1 : Mise en place de mesures pour promouvoir davantage l'accès des ménages au gaz domestique comme énergie de substitution au bois-énergie (mesures préconisées	Activité 1.1 : Poursuivre et mettre en œuvre à grande échelle, pendant quelques années, la mesure de subvention du prix de consignation du petit équipement de cuisson au gaz (6 kg) Activité 1.2 : Remettre en place pour quelques années la subvention du prix de la recharge du gaz pour le petit équipement de 6kg
par l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre du projet de substitution du bois-énergie par le gaz butane)	Activité 1.3 : Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur les objectifs visés par la promotion de l'accès au gaz domestique
	Activité 1.4 : Equiper les centres de grande consommation de bois-énergie en équipements de cuisson au gaz à faire fabriquer pour leur besoin (centres de santé, cantines scolaires, etc.)
Action 2 : Renforcement du contrôle des mesures de sécurité au niveau des équipements de gaz domestique par l'accroissement	Activité 2.1 : Mettre en œuvre le projet de renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'OBRGM pour le contrôle des équipements sous-pression (projet visant la création d'un centre d'épreuves pour la requalification des équipements sous pression)
des capacités opérationnelles de l'office Béninois de la Recherche Géologique et Minière (OBRGM)	Activité 2.2 : Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel relatif aux activités de transport et de distribution du gaz domestique

Actions retenues	Activités identifiées pour supporter les actions
Action 3 : Mise en place de mesures	Activité 3.1 : Réorganiser et améliorer le système de péréquation du transport du
pour assurer une meilleure	gaz par le relèvement du différentiel-transport tel que recommandé par l'étude de
couverture du territoire national en	faisabilité pour la mise en œuvre du projet de substitution du bois-énergie par le gaz
point d'accès au gaz domestique	butane (10 FCFA/kg)
	Activité 3.2 : Relever la marge bénéficiaire des détaillants (de 10 FCFA/kg)

2.5.3.3. Actions à mettre en œuvre en tant que idées de projets

Un seul projet incluant toutes les actions du PAT et les activités qui en découlent est proposé pour la mise en œuvre de la première du PAT. Il est intitulé « Poursuite et intensification des actions de promotion de la substitution du bois-énergie par le gaz butane »

2.5.3.4. Besoins en renforcement de capacités

2.5.3.5. Planification des activités sélectionnées pour le PAT

Le plan d'actions pour le déploiement de la technologie est établi comme il suit. Tableau 81 : Planification des actions et activités du PAT de la technologie du PEG

Actions	Activités	Phas				Ph	ase 2	2		Responsabilité	
		A n 1	A n 2	A n 3	A n 4	A n 5	A n 6	A n 7	A n 8		
Calendrier prévisionnel				2 0 2 5	2 0 2 6	2 0 2 7	2 0 2 8	2 0 2 9	2 0 3 0	Primaire	Secondaire
Action 1 : Mise en place de mesures pour promouvoir davantage l'accès des ménages au gaz domestique	Activité 1.1 : Poursuivre et mettre en œuvre à grande échelle, pendant quelques années, la mesure de subvention du prix de consignation du petit équipement de cuisson au gaz (6 kg)									MCVDD (DGEFC)	ME, MEF
comme énergie de substitution au bois-énergie	Activité 1.2 : Remettre en place pour quelques années la subvention du prix de la recharge du gaz pour le petit équipement de 6kg									MCVDD (DGEFC)	ME, MEF
	Activité 1.3 : Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur les objectifs visés par la promotion de l'accès au gaz domestique									MCVDD (DGEFC)	Communes
	Activité 1.4 : Equiper les centres de grande consommation de bois-énergie en équipements de cuisson au gaz à faire fabriquer pour leur besoin (centres de santé, cantines scolaires, etc.)									MCVDD (DGEFC)	
Action 2 : Renforcement du contrôle de sécurité au niveau des équipements	Activité 2.1 : Mettre en œuvre le projet de renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'OBRGM pour le contrôle des équipements sous-pression (projet visant la création d'un centre									MEM	

Actions	Activités	Ph	ase :	1		Ph	ase 2	2		Responsabilité	
		A n 1	A n 2	A n 3	A n 4	A n 5	A n 6	A n 7	A n 8		
Calendrier prévisionnel				2 0 2 5	2 0 2 6	2 0 2 7	2 0 2 8	2 0 2 9	2 0 3 0	Primaire	Secondaire
de gaz domestique	d'épreuves pour la requalification des équipements sous pression)										
	Activité 2.2 : Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel de gestion du gaz										
Action 3 : Mise en place de mesures pour assurer une meilleure couverture du territoire national en point d'accès au gaz domestique	Activité 3.1 : Réorganiser le système de péréquation du transport du gaz par le relèvement du différentiel-transport tel que recommandé par l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre du projet de substitution du bois-énergie par le gaz butane (10 FCFA/kg)									MIC, MEF	ME, MCVDD
	Activité 3.2 : Relever la marge bénéficiaire des détaillants (de 10 FCFA/kg)										

2.5.3.6. Besoins en renforcement de capacités

Pour un déploiement à grande échelle de la technologie, il conviendrait de prendre des mesures pour renforcer les capacités opérationnelles de l'Office Béninois de la Recherche Géologique et Minière (OBRGM) dans le domaine du contrôle de la sécurité des équipements de gaz. Un projet est défini à cet effet par l'OBRGM.

2.5.3.7. Evaluation et planification des coûts pour le PAT

Parmi les activités de mise en œuvre du PAT, il en deux dont les coûts seront à la charge des consommateurs. Il s'agit (i) du relèvement du différentiel-transport et (ii) du relèvement de la marge bénéficiaire des détaillants. Par conséquent ces coûts ne sont pas pris en compte dans le calcul du coût total de mise en œuvre du PAT. Ils sont calculés et intégrés au tableau des coûts détaillés (tableau A.2.8) à l'annexe 2 juste à titre d'information. De même le coût de mise en place des équipements de gaz par les entreprises pétrolières. Ce coût est aussi indirectement supporté par les consommateurs à travers ce qui est payé pour la consignation.

Sur cette base, le coût total du PAT sur la période 2024 à 2030 est estimé à **31081 millions de FCFA**, non compris comme indiqué ci-dessus au coût à supporter par les consommateurs qui s'élève à 5844 millions de CFA. Le coût du PAT se répartit par phase et par action comme il suit dans le tableau ci-dessous.

Tableau 82 : Coûts des actions du PAT de la technologie du petit équipement de gaz

	Unité	Quantité Totale	An1	An2	An3	An4	Total Phase 1	An5	An6	An7	An8	Total Phase 2	Cout total PAT
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du PAT			2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
Hypothèses													
Situation référence	Ménages	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Situation programme (Nbr de ménages/an)	Ménages	275000		30000	30000	40000	100000	50000	50000	50000	25000	175000	
impact de la mise en œuvre du PAT (Nbr de ménages /an)	Ménages	275000		30000	30000	40000	100000	50000	50000	50000	25000	175000	
Prévision consommation de gaz	tonne	292205		30800	33880	37268	101948	40995	45094	49604	54564	190257	
Coût unitaire de subvention de l'accès à l'équipement	FCFA												
Coût unitaire de subvention de la recharge à la consommation du gaz (subvention dégressive)	FCFA/kg			150	128	108		92	78	67	57		
Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT													
Action 1: Mise en place de mesures pour promouvoir davantage l'accès des ménages au gaz domestique comme énergie de substitution au bois-énergie				4930	4730	4539	14199	4286	4031	3811	3337	15466	29664
Action 2 : Renforcement du contrôle de sécurité au niveau des équipements de gaz domestique par l'accroissement des capacités opérationnelles de l'office Béninois de la Recherche Géologique et Minière (OBRGM)			200	600	270	50	1119	0	0	0	0	0	1119
Sous total				5530	4999	4589	15118	4286	4031	3811	3337	15466	30583
Gestion du PAT (coordination par la MCVDD/DGEFC et suivi par comité un interministériel : 0,3% du coût total des activités)	M FCFA			17	15	14	45	13	12	11	10	46	92
Réaliser les études d'évaluation périodique et finale par phase de mise en œuvre du programme	M FCFA	2				50	50				50	50	100
Imprévus (1%)				55	50	46	151	43	40	38	33	155	306
Coût total de mise en œuvre du PAT	M FCFA			5602	5064	4699	15364	4342	4083	3861	3430	15717	31081

2.5.3.8. Organisation et gestion

2.5.3.8. 1 Risques et gestion des contingences

Dans le tableau qui suit sont analysés les risques potentiels à la mise en œuvre des activités du PAT de la technologie petit équipement de cuisson au gaz et les mesures de contingence.

Tableau 83 : Risques potentiels et mesures de contingence pour le PAT de la technologie du petit équipement de gaz butane

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
		ccès des ménages et autres consommateurs au gaz
domestique comme énergie de sub		
Activité 1.1 : Poursuivre et mettre en œuvre à grande échelle, pendant quelques années, la mesure de subvention du prix de consignation du petit équipement de cuisson au gaz (6 kg)	Forte dépendance de la subvention pour les actions de vulgarisation de la technologie	Poursuivre comme par le passé la mobilisation de financement au sein des projets des secteurs énergie et forestier sur la gestion durable des ressources de biomasse-énergie
Activité 1.2 : Remettre en place pour quelques années la subvention du prix de la recharge du gaz pour le petit équipement de 6kg	Grande attente des ménages vis à vis de la subvention du prix de la recharge. / Coût élevé de la mesure de subvention du prix de la recharge. / Difficultés de financement de la subvention par le Gouvernement en raison de la baisse des ressources issues de la fiscalité pétrolière résultant du développement du marché informel des produits pétroliers.	 Envisager un système de subvention dégressive en vue d'alléger les charges pour l'Etat. Tenir des séances entre le MCVDD, le Ministère du Commerce et le Ministère des Finances pour étudier les modalités de financement
Activité 1.3 : Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur les objectifs visés par la promotion de l'accès au gaz domestique	Faible portée et efficacité des campagnes de sensibilisation si elles ne sont pas bien organisées.	 Impliquer les professionnels de la communication dans l'organisation et la gestion des campagnes d'information et de sensibilisation. Réaliser des sondages pour évaluer l'efficacité des campagnes réalisées et en améliorer au besoin l'organisation.
Activité 1.4 : Equiper les centres de grande consommation de boisénergie en équipements de cuisson au gaz à faire fabriquer pour leur besoin (centres de santé, cantines scolaires, etc.)	Qualité peu satisfaisante des d'équipements spécifiques, en cas de mauvaise conception au niveau artisanal, sans l'appui technique de certaines institutions de formation technique (EPAC, etc.) /	Mettre en place l'assistance technique de l'EPAC pour accompagner les artisans fabricant dans la conception, la fabrication et le test des modèles de bruleurs
	tionnelles de l'office Béninois de la	niveau des équipements de gaz domestique par Recherche Géologique et Minière (OBRGM)
Activité 2.1 : Mettre en œuvre le projet visant la mise en place à l'OBRGM d'un centre d'épreuve pour le contrôle et la requalification des équipements sous pression.	Faible intérêt des pouvoirs publics face à d'autres nombreuses priorités. / Insuffisance des ressources mobilisées pour le projet	 Soumettre le projet aux PTFs pour mobilisation de financement extérieur Redimensionner le projet et l'adapter aux ressources disponibles. Rechercher plus tard des fonds additionnels pour des extensions de l'unité installée

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
Activité 2.2 : Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel relatif aux activités de transport et de distribution du gaz domestique	Longs délais habituels dans les processus de révision des textes réglementaires impliquant différents catégories d'acteurs	Conduire à terme le processus engagé au niveau du
Action 3 : Mise en place de mesure domestique	s pour assurer une meilleure couv	rerture du territoire national en point d'accès au gaz
Activité 3.1 : Réorganiser et améliorer le système de péréquation du transport du gaz par le relèvement du différentieltransport tel que recommandé par l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre du projet de substitution du bois-énergie par le gaz butane (10 FCFA/kg) Activité 3.2 : Relever la marge bénéficiaire des détaillants (10 FCFA/kg)	Augmentation du prix du gaz à la consommation.	Communiquer suffisemment sur l'objectif visé par ces deux mesures et l'impact attendu pour l'amélioration de la couverture du pays en points de distribution du gaz

2.5.3.8. 2 Etapes suivantes

L'étape qui sevra suivre serait consacrée aux actions devant conduire à la mise en place des mesures identifiées pour la promotion davantage l'accès des ménages et autres consommateurs au gaz domestique comme énergie de substitution au bois-énergie. Ceci passera par la concrétisation de l'idée de projet proposée ci-dessous.

2.5.3.9 Idées de projets pour le PAT

Une seule idée de projet est proposée pour inclure toutes les actions devant permettre de mettre en œuvre le PAT au cours de sa première phase 2024-2026. Le projet est intitulé « Poursuite et intensification des actions de substitution du bois-énergie par le GAZ butane (Phase 1 du PAT) »

Tableau 84: Résumé du PAT de la technologie du PEG

Secteur					AFAT			
Sous-secteur			-	•	Foresterie			
Technologie				Petit E	quipment de cuisson au Ga	az		
Ambition	Promouvoir l'accès des ménage prévu par la Contribution Déter	•	•		· ·	alignant sur l'objectif de 2750	000 nouveaux ménages à	l'horizon 2030
Bénéfices	Maîtrise de la demande de bois	s-énergie. Préservat	ion du patrimoir	ne foresti	er et de sa capacité d'abso	rption du CO2.		
Actions	Activités à réaliser	Sources de financement	eOrgane responsable et point focal	Délais	Risques	Critères de succès	Indicateurs de suivi de la mise en œuvre	Budget par activité (en FCFA)
Action 1 : Mise er place de mesures pour promouvoir davantage l'accès des ménages et autres consommateurs au	s équipement de cuisson au gaz (6 kg) s s	Gouvernement; PTFs	MEF, MCVDD	2024- 2030	Forte dépendance de la subvention pour les actions de vulgarisation de la technologie	Le taux de pénétration du petit équipement de gaz dans les ménages s'accroit significativement pendant la période de mise en oeuvre du programme. Au moins 100.000 nouveaux ménages ont accès au petit équipement de cuisson au gaz à l'horizon 2026. Au total 275.000 à l'horizon 2030.	Nombre de nouveaux ménages ayant acquis le petit équipement de gaz butane dans le cadre des actions promotionnelles	2750
gaz domestique comme énergie de substitution au bois énergie	Activité 12 : Remettre en	Gouvernement (ressources issues de la fiscalité pétrolières ou autres ressources)	MEF, MIC, ME, MEM, Commission d'ajustemen I t des prix des produits pétroliers	2024- 2030	Forte attente des ménages vis à vis de la subvention du prix de la recharge. / Coût élevé de la subvention du prix de la recharge. / Contraintes liées au financement de la subvention par le Gouvernement en raison de la baisse des ressources de la fiscalité	La consommation nationale de gaz domestique connait un accroissement annuel de plus en plus grand pendant la période de mis en oeuvre du programme	Accroissement du volume des ventes annuelles de gaz pendant la période de mise en oeuvre du programme et après	26674

					pétrolière du fait du développement du marché informel des produits pétroliers.			
	Activité 1.3 : Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur les objectifs visés par la promotion de l'accès au gaz domestique	Gouvernement; PTFs	MCVDD/ (DGEFC/Coo rdination du PAT)	2024- 2030	Faible portée et efficacité des campagnes de sensibilisation si elles ne sont pas bien organisées.	Les campagnes de sensibilisation sont étalées sur toute la période de 2024 à 2030. Les professionnels de la communication ont été mis à contribution pour une large information et sensibilisation des ménages	Les supports de sensibilisation utilisés/ Rapport	40
	Activité 1.4 : Equiper les centres de grande consommation de boisénergie en équipements de cuisson au gaz à faire fabriquer pour leur besoin (centres de santé, cantines scolaires, etc.)	Gouvernement: PTfs	MCVDD/ (DGEFC/Coo rdination du PAT)	2025, 2026	Qualité peu satisfaisante des d'équipements spécifiques, en cas de mauvaise conception au niveau artisanal, sans l'appui technique de certaines institutions de formation technique (EPAC, etc.).	Au moins 50% des centres grands consommateurs de bois-énergie identifiés ont été équipés en équipements de cuisson au gaz butane adoptés à leurs besoins	Nombre de centres équipés	200
Action 2 : Renforcement du contrôle des mesures de sécurité au niveau des équipements de gaz domestique par l'accroissement des capacités opérationnelles de l'office Béninois de la Recherche	Activité 2.1 : Mettre en œuvre le projet de renforcement des capacités techniques et opérationnelles de l'OBRGM pour le contrôle des équipements souspression (projet visant la création d'un centre d'épreuves pour la requalification des équipements sous pression)	Gouvernement; PTFs	MEM, MCVDD (DGEFC)	et 2027 (2ième	Faible intérêt des pouvoirs publics face à d'autres nombreuses priorités. / Insuffisance des ressources mobilisées pour le projet	Le projet élaboré par l'OBRGM est mis en oeuvre et le centre d'épreuve des équipements sous pression est mise en place au plus tard fin 2026. Les capacités de contrôle des équipements sous pression par l'OBRGM sont considérablement renforcées.		1089

Coût total de mise en	oeuvre du PAT (en MFCFA)				1		ı	37001
Gestion du PAT	Coordination par la DGEFC (MCVDD) et suivi par comité interministériel + imprévus		MCVDD/ (DGEFC/Coo rdination du PAT)	2024- 2030	Retard dans la mise en oeuvre du PAT			573
	Activité 3.2 : Relever la marge bénéficiaire des détaillants (10 FCFA/kg)	Consommateurs	MEF, MIC, ME, MEM, MCVDD Commission d'ajustemen t des prix des produits pétroliers	2024- 2030				2922
Action 3: Mise en place de mesures pour assurer une meilleure couverture du territoire national en point d'accès au gaz domestique	Activité 3.1 : Réorganiser et améliorer le système de péréquation du transport du gaz par le relèvement du différentiel-transport tel que recommandé par l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre du projet de substitution du boisénergie par le gaz butane (10 FCFA/kg)	Consommateurs	MEF, MIC, ME, MEM, MCVDD, Commission d'ajustemen t des prix des produits pétroliers	2024- 2030	prix du gaz à la consommation.	La mise en œuvre de cette action a effectivement contribué à étendre les réseaux de distribution du gaz domestique et le gaz est disponible partout (même dans les localités éloignées) au prix homologue par l'Etat.	Système amélioré d'ajustement du prix de vente du gaz domestique	2922
Géologique et Minière (OBRGM)	Activité 2.2 : Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel relatif aux activités de transport et de distribution du gaz domestique	Gouvernement; PTfs	MEM, MCVDD (DGEFC)	2024	Longs délais habituels dans les processus de révision des textes réglementaires impliquant différents catégories d'acteurs	d'amélioration du cadre réglementaire actuel est conduite à terme et un nouveau décret est pris au plus tard fin 2024	Rapport de l'étude d'amélioration du cadre réglementaire. / Nouveau décret adopté	30

2.6. IDEES DE PROJETS DU SECTEUR DE l'AGRICULTURE, DE LA FORESTERIE ET AUTRES AFFECTATIONS DES TERRES (AFAT)

2.6.1. Projet « PROMOTION A GRANDE ECHELLE DE LA TECHNOLOGIE DE GESTION INTEGREE DE LA FERTILITE DES SOLS (GIFS) »

2.6.1.1. Introduction

Les études disponibles dans le secteur agricole font état de ce qu'une grande partie des terres agricoles au Bénin sont dégradées ou sont en voie de dégradation avec des baisses de productivité constatées.

Dès lors plusieurs pratiques de maintien ou de fertilisation du sol sont entreprises pour augmenter le rendement et améliorer le niveau de vie des exploitants agricoles (cas des projets PROSOL et PAPAPE). Cependant ces différents efforts ont à peine couvert 28 % du territoire national témoignant ainsi la nécessité de travailler pour couvrir l'ensemble des terres dégradées ou en voie de dégradation.

Dans la perspective d'adopter à grande échelle, les pratiques de la bonne gestion des terres agricoles, l'option relative aux techniques de gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS) peuvent être utilisées pour régénérer des sols dégradés et par la suite maintenir la fertilité des sols en utilisant de manière efficace et durable les éléments nutritifs disponibles (FAO, 2008). La GIFS vise à permettre l'utilisation de techniques sans trop de surcoût pour l'agriculteur mais aussi avec un impact moindre sur le climat (réduction des émissions de GES). Il s'agit de valoriser l'utilisation d'engrais organiques (les résidus de récolte et les cultures fixatrices d'azote, en association avec l'amorçage des semences et la collecte de l'eau) et de réduire les apports en engrais de synthèse qui sont des sources d'émission de gaz à effet de serre.

Le projet veut mettre l'accent sur le soutien que l'on peut apporter aux petits agriculteurs et agricultrices pour mettre en application des pratiques éprouvées de réhabilitation des sols. Les mesures seront adaptées selon les zones agro écologiques fortement éprouvées aux fins de contribuer à réduire l'érosion hydrique et éolienne ainsi qu'à améliorer la structure et la fertilité des sols. Se fondant sur l'approche tirée des expériences de PROSOL, le présent projet envisage de promouvoir à grande échelle les techniques de gestion intégrée de la fertilité des sols.

2.6.1.2. Objectifs du projet

Les actions engagées sur le terrain depuis 2017 dans le cadre du projet ProSOL financé par la Coopération allemande en cours de mise en œuvre au MAEP permettront de porter à 205.000 ha la superficie de terres sur lesquelles les techniques de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (GIFS) seront appliquées d'ici 2023.

L'Objectif global principal du présent Projet de mise en œuvre de la première phase (phase1) du plan d'actions de la technologie de GIFS est de promouvoir l'application de cette technologie sur une superficie totale cumulée de 858879 ha de terres cultivées à l'horizon 2026. De même il est prévu que la réalisation du projet puisse être l'occasion de conduire une expérience pilote d'introduction de la micro fertilisation aux engrais chimiques sur au moins 20.000 ha de terres cultivées.

Un deuxième projet devra suivre au cours de la période 2027 à 2030 correspondant à la 2^{ème} phase de la mise en œuvre du PAT établi pour permettre d'atteindre l'objectif d'application de la technologie de GIFS sur une superficie totale de terres cultivées de 5.000.000 d'ha à l'horizon 2030 fixé par la CDN du Bénin.

Les objectifs spécifiques sont :

- Mettre en place au niveau du MAEP un programme d'intensification des actions visant la promotion des techniques de Gestion Intégrée de la fertilité des sols avec pour objectif de les appliquer sur une superficie totale cumulée de 858879 ha de terres cultivées à l'horizon 2030
- Mettre en place de nouveaux projets de mise en œuvre du programme établi.
- Sensibiliser et assister en cas de besoin les producteurs bénéficiaires du programme à faire enregistrer leurs terres conformément aux dispositions mises en place par le Gouvernement à travers l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)
- Promouvoir le développement d'un marché national de production et de commercialisation d'engrais organiques

2.6.1.3. Résultats attendus du projet

Les résultats attendus se répartissent par objectif spécifique comme suit :

Tableau 85 : Résultats attendus du Projet de Remise en services et modernisation du transport ferroviaire

Objectifs	Résultats attendus
Mettre en place au niveau du MAEP un programme d'intensification des actions visant la promotion des techniques de Gestion Intégrée de la	Une étude de faisabilité et de définition d'un programme d'intensification des actions de promotion des techniques de gestion Intégrée de la fertilité des sols est réalisée
fertilité des sols avec pour objectif de les appliquer sur une superficie totale cumulée de 858879 ha de terres cultivées à l'horizon 2030.	Les ressources sont mobilisées et les accords de financement sont établis avec les Partenaires Techniques et Financier pour la mise en œuvre du programme
Mettre en place de nouveaux projets de mise en œuvre du programme établi	Des campagnes de prospection pour l'identification des exploitations agricoles des petits producteurs dont les terres sont en baisse de fertilité, le géo référencement et la cartographie des terres sont réalisées avec la participation des communes et des villages.
	Un système de large information et de diffusion à grande échelle des connaissances sur les techniques de GIFS (boîtes à images, panneaux d'information, films documentaires sur les expériences réussies etc.) est mis en place
	Des activités de (i) formation initiale sur site aux pratiques de GIFS et d'encadrement technique continu des producteurs, (ii) de renforcement des compétences entrepreneuriales des producteurs, (iii) d'appui technique aux producteurs pour la maîtrise de l'élaboration des plans d'affaires et la constitution de dossiers de prêts auprès des institutions financières partenaires du FNDA sont assurées par des prestataires privés recrutés (ONGs, OPA, BE etc.).
	L'accès des petits agriculteurs aux semences de plantes améliorantes (20 kg/ha) et aux plants d'arbres fruitiers (64 plants/ha) est facilité
	L'accès au crédit au niveau du FNDA (bonification du taux d'intérêt pour crédit de mise en place et d'entretien de la technologie : 2% du taux d'intérêt de 12 %) est facilité aux petits producteurs qui en ont soumis des dossiers de prêts jugés satisfaisant aux conditions établies
Sensibiliser et assister en cas de besoin les producteurs bénéficiaires du programme à faire enregistrer leurs terres conformément aux dispositions mises en place par le	Les producteurs bénéficiaires du programme sont sensibilisés et assistés pour faire enregistrer leurs terres conformément aux dispositions mises en place par le Gouvernement à travers l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)
Gouvernement à travers l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)	Les producteurs bénéficiaires du programme sont sensibilisés et appuyés à faire sécuriser leurs terres par des plans fonciers ruraux (subvention de 5000 FCFA/ha).

Objectifs	Résultats attendus
Promouvoir le développement d'un marché national de production et de commercialisation d'engrais organiques	Activité 4.1 : Faire réaliser les études techniques nécessaires (étude d'opportunité, de faisabilité et définition de plan d'actions pour l'appui au secteur privé pour le développement de la production d'engrais organiques).
	Activité 4.2 : Appuyer la mise en œuvre du plan d'actions par la mise en place d'un fonds de garantie et d'un cadre de partenariat entre l'Etat, les producteurs d'engrais organiques (opérateurs individuels ou coopératives) et les institutions de financement

2.6.1.4. Liens avec les priorités de développement durable du pays

Le projet est en lien avec les objectifs définis dans la Stratégie de Développement du Secteur Agricole 2017-2021, dans son plan d'opérationalisation (PNIASSAN 2017-2025) ainsi que dans la CDN actualisé 2021-2030 du Bénin.

2.6.1.5. Produits escomptés du projet

Les produits escomptés du projet se répartissent par résultat attendu comme suit :

Tableau 86 : Produits escomptés du projet de promotion à grande échelle de la technologie de GIFGS

Résultats attendus	Produits escomptés
Une étude de faisabilité et de définition d'un programme d'intensification des actions de promotion des techniques de gestion Intégrée de la fertilité des sols est réalisée	Rapport de l'étudeDocument du programme établi
Les ressources sont mobilisées et les accords de financement sont établis avec les Partenaires Techniques et Financier pour la mise en œuvre du programme	Documents d'Accords de financement signés
Des campagnes de prospection pour l'identification des exploitations agricoles des petits producteurs dont les terres sont en baisse de fertilité, le géo référencement et la cartographie des terres sont réalisées avec la participation des communes et des villages.	 Rapport des campagnes organisées Base de données réalisées sur l'état de dégradation des terres agricoles
Un système de large information et de diffusion à grande échelle des connaissances sur les techniques de GIFS (boîtes à images, panneaux d'information, films documentaires sur les expériences réussies etc.) est mis en place	 Rapport d'activité de la coordination du projet Support des outils conçus et diffusés
Des activités de (i) formation initiale sur site aux pratiques de GIFS et d'encadrement technique continu des producteurs, (ii) de renforcement des compétences entrepreneuriales des producteurs, (iii) d'appui technique aux producteurs pour la maîtrise de l'élaboration des plans d'affaires et la constitution de dossiers de prêts auprès des institutions financières partenaires du FNDA sont assurées par des prestataires privés recrutés (ONGs, OPA, BE etc.).	 Rapport des activités de formation Nombre de producteurs bénéficiaires Les techniques de GIFS appliquées par les producteurs Les superficies des périmètres agricoles sur lesquels les techniques du GIFS sont appliquées
L'accès des petits agriculteurs aux semences de plantes améliorantes (20 kg/ha) et aux plants d'arbres fruitiers (64 plants/ha) est facilité	 Quantités de semences de plantes améliorantes et d'arbres fruitiers fournies aux producteurs agricoles. Nombre de producteurs agricoles bénéficiaires
L'accès au crédit au niveau du FNDA (bonification du taux d'intérêt pour crédit de mise en place et d'entretien de la technologie : 2% du taux d'intérêt de 12 %) est facilité aux petits producteurs qui en ont soumis des dossiers de prêts jugés satisfaisant aux conditions établies	 Mesures de facilitation accordées Montants annuels supportés par l'Etat au profit des petits producteurs Nombre de petits producteurs bénéficiaires
Les producteurs bénéficiaires du programme sont sensibilisés et assistés pour faire enregistrer leurs terres conformément	Nombre de producteurs qui ont fait enregistrer leurs terres agricoles

Résultats attendus	Produits escomptés
aux dispositions mises en place par le Gouvernement à travers	Les superficies concernées
l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)	
Les producteurs bénéficiaires du programme sont sensibilisés	Nombre de petits producteurs ayant bénéficié de
et appuyés à faire sécuriser leurs terres par des plans fonciers	l'élaboration des plans fonciers ruraux
ruraux (subvention de 5000 FCFA/ha).	subventionnée
	Superficies des terres agricoles prises en compte

2.6.1.6. Portée du projet

C'est un projet interviendra sur l'ensemble du territoire national et ciblera les terres agricoles en baisse de productivité.

2.6.1.7. Activités du projet

Le projet sera mis en œuvre à travers les actions et activités ci-après :

Action 1 : Mise en place au niveau du MAEP d'un programme d'intensification des actions visant la promotion des techniques de Gestion Intégrée de la fertilité des sols avec pour objectif de les appliquer sur une superficie totale cumulée de 858879 ha de terres cultivées à l'horizon 2026.

Activité 1.1 : Réaliser une étude de faisabilité et définir un programme d'intensification des actions de promotion des techniques de gestion Intégrée de la fertilité des sols.

Activité 1.2 : Mobiliser les ressources et établir les accords de financement avec les Partenaires Techniques et Financier pour la mise en œuvre du programme

Action 2 : Mise en place de nouveaux projets de mise en œuvre du programme établi

Activité 2.1 : Réaliser avec la participation des communes et des villages des campagnes de prospection pour l'identification des exploitations agricoles des petits producteurs dont les terres sont en baisse de fertilité, le géo référencement et la cartographie des terres.

Activité 2.2 : Mettre en place un système de large information et de diffusion à grande échelle des connaissances sur les techniques de GIFS (boîtes à images, panneaux d'information, films documentaires sur les expériences réussies etc.).

Activité 2.3 : Assurer par le biais de prestataires privés à recruter (ONGs, OPA, BE etc.) (i) la formation initiale aux pratiques de GIFS et l'encadrement technique continu des producteurs, (ii) le renforcement des compétences entrepreneuriales des producteurs, (iii) l'appui technique aux producteurs pour la maîtrise de l'élaboration des plans d'affaires et la constitution de dossiers de prêts auprès des institutions financières partenaires du FNDA.

Activité 2.4 : Faciliter l'accès des petits agriculteurs aux semences de plantes améliorantes (20 kg/ha) et aux plants d'arbres fruitiers (64 plants/ha).

Activité 2.5 : Faciliter aux petits producteurs qui le voudraient l'accès au crédit au niveau du FNDA (bonification du taux d'intérêt pour crédit de mise en place et d'entretien de la technologie : 2% du taux d'intérêt de 12 %).

Action 3 : Sensibiliser et assister en cas de besoin les producteurs bénéficiaires du programme à faire enregistrer leurs terres conformément aux dispositions mises en place par le Gouvernement à travers l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)

Activité 3.1. : Sensibiliser et assister en cas de besoin les producteurs bénéficiaires du programme à faire enregistrer leurs terres conformément aux dispositions mises en place par le Gouvernement à travers l'Agence Nationale du Domaine et du **Foncier** (ANDF)

Activité 3.2 : Sensibiliser et appuyer les producteurs bénéficiaires du programme à faire sécuriser leurs terres par des plans fonciers ruraux (subvention de 5000 FCFA/ha).

Action 4 : Promotion du développement d'un marché national de production et de commercialisation d'engrais organiques

Activité 4.1 : Faire réaliser les études techniques nécessaires (étude d'opportunité, de faisabilité et définition de plan d'actions pour l'appui au secteur privé pour le développement de la production d'engrais organiques).

Activité 4.2 : Appuyer la mise en œuvre du plan d'actions par la mise en place d'un fonds de garantie et d'un cadre de partenariat entre l'Etat, les producteurs d'engrais organiques (opérateurs individuels ou coopératives) et les institutions de financement.

2.6.1.8. Durée du projet

Ce projet est consacré à la mise en œuvre des actions 2 à 5 du PAT de la technologie de Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols. Il sera mis en œuvre sur 5 ans (2022 à 2026)

Il permettra de promouvoir l'application de cette technologie sur une superficie atteignant 381.509 ha en 2026.

2.6.1.9. Budget et sources de financement du projet

Le budget prévisionnel du projet est estimé à **43946 millions de** FCFA se décomposant comme suit :

Tableau 87 : Coûts de mise en œuvre des activités du projet

Désignations	Unité	Quantité Totale PAT	An1	An2	An3	An4	An5	Total du projet
Calendrier prévisionnel			2022	2023	2024	2025	2026	
Hypothèses								
Situation référence (Niveau actuel d'application annuelle de la technologie et prévision à l'horizon 2023)	1	1770000	130000	205000	205000	205000	205000	950000
Situation de référence (cumul des superficies de terres cultivées avec application du GIFS)		540000	130000	335000	540000	540000	540000	
Objectif global attendu avec la contribution du PAT (cumul des superficies pour la promotion de la GIFS)	1	5000000			740000	1017470	1398979	
Impact attendu du PAT	1	4460000			200000	277470	381509	858979

Nombre de nouveaux exploitants agricoles adoptant la technologie				0	117647	163217	224417	505282
Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT								
Action 1 : Poursuivre les actions en cours (projet ProSOL)	MFCFA		3371	3371	3371	0	0	10113
Action 2 : Mise en place au niveau du MAEP d'un programme d'intensification des actions visant la promotion des techniques de Gestion Intégrée de la fertilité des sols avec pour objectif de les appliquer sur une superficie totale cumulée de 5000000 d'ha à l'horizon 2030	MFCFA		50	20	0	0	0	70
Action 3 : Mettre en place de -conditions favorables à l'adoption à grande échelle par les petits producteurs des techniques de maintien de la fertilité des sols	MFCFA		0	0	4089	10513	14780	29381
Action 4 : Promotion de l'application de la réglementation en matière de la gestion foncière en milieu rural	MFCFA		0	5	5	1218	1762	2990
Action 5 : Promotion du développement d'un marché national de production et de commercialisation d'engrais organiques	MFCFA		0	60	0	500	0	560
Total partiel	MFCFA		3421	3456	7465	12230	16542	43114
Gestion du PAT (coordination des activités du PAT par une unité de coordination et suivi par un comité interministériel : 0,35% des coûts totaux annuels des activités)	MFCFA		12,0	12,1	26,1	42,8	57,9	151
Réalisation des études périodiques d'évaluation de la mise en œuvre du PAT	MFCFA	3				250		250
Imprévus (1%)	MFCFA		34,2	34,6	74,7	122,3	165,4	431
Coût total de mise en œuvre du PAT	MFCFA		3467	3503	7566	12645	16765	43946

Les détails des coûts par actions et activités du projet sont indiqués à l'annexe 2 au tableau A.2.5, période 2022 à 2026

2.6.1.10. Coordination et suivi-évaluation des activités du projet

Le projet sera sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). Une Unité de coordination (UC) sera mise en place et comportera les représentants des directions et services compétents de ce ministère.

La responsabilité du suivi du projet incombera à un Comité composé principalement des représentants de structures techniques relevant des ministères en charge (i) de l'agriculture, (ii) de l'environnement, (iii) des finances et (iv) de la planification et Développement.

Des études d'évaluation à mi-parcours sont prévues pour évaluer la performance du projet à l'aide des critères suivants : la pertinence, l'efficacité et l'efficience des ressources utilisées et la durabilité des acquis. Elles aboutiront à des recommandations sur la base des forces et faiblesses du projet afin de proposer des idées pour l'amélioration de la mise en œuvre et l'extension du projet lors de la deuxième phase.

2.6.1.11. Risques et défis

Tableau 88 : Analyse des risques et actions de contingence du Projet

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
Activité 1.1 : Réaliser une étude	• Problème de financement de	• Faire le point des actions en préparation pour les
de faisabilité et d'élaboration	l'étude de préparation du	prochaines années dans le cadre dans le cadre de
d'un programme	programme	différents projets pour.
d'intensification des actions de	• Temps long pour la	
promotion des techniques de	préparation du programme.	

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
gestion Intégrée de la fertilité des sols (évaluation de la portée et de l'impact des actions déjà engagées dans différents projets, faisabilité de la mise en oeuvre du		 Enclencher le processus de préparation du programme déjà en 2022 et l'achever au plus tard au premier semestre 2023. Soumettre au besoin une demande au Ministère des Finances pour le financement de l'étude sur les ressources du fonds des études.
programme et élaboration du programme) Activité 1.2 : Mobiliser les ressources et établir les accords de financement avec les Partenaires Techniques et Financier pour la mise du programme (réunion de travail avec les PTFs, éventuelles missions de négociations à l'étranger) Activité 2.1 : Définir les critères d'identification des terres agricoles en baisse de fertilité et réaliser, avec la participation des communes et des villages, des études pour (i) le ciblage des exploitations agricoles des petits producteurs dont les terres sont dégradées ou menacées de dégradation ; (ii) le géo référencement et (iii) la cartographie des terres.	Partenaires Techniques et Financiers pour la mobilisation des ressources. Insuffisance de PTFs engagés.	programme Prendre à temps les dispositions pour les réunions de négociations avec le plus grand nombre possible de PTFs. Redimensionner en cas de besoin le programme en fonctions des ressources mobilisées. Au besoin rechercher plus tard des fonds additionnels en faisant valoir les résultats satisfaisants du programme sur le terrain Prendre connaissance au préalable des études antérieures sur l'état de dégradation des terres agricoles et de baisse de fertilité des sols.
Activité 2.2 : Mettre en place un système de large information et de diffusion à grande échelle des connaissances sur les techniques de GIFS (boîtes à images, panneaux d'information, films documentaires sur les expériences réussies etc.) Activité 2.3 : Organiser par le biais des prestataires privés à recruter (i) la formation initiale des producteurs agricoles en pratiques de GIFS et leur	de communication à grande échelle sur la technologie. Faible portée et efficacité du système Insuffisance de prestataires privés qualifiés pour l'encadrement technique des agriculteurs.	le financement à consacrer au système d'information et de communication sur la technologie Procéder à l'étalement des activités d'information et communication sur toute la durée de mise en œuvre du programme. Impliquer fortement les ATD, les ONGs et les OPA dans la diffusion des connaissances techniques. Définir au préalable dans les dossiers de recrutement le nombre minimum de techniciens à déployer sur le terrain par zone par chaque prestataire
encadrement technique continu sur un an; (ii) le renforcement de leurs compétences entrepreneuriales; (iii) l'appui technique pour l'élaboration des plans d'affaires et la constitution de dossiers de prêts auprès des institutions de financement partenaires du FNDA.	signés entre les prestataires et la coordination du programme dû au non payement à temps des prestataires Défaillance au niveau de l'encadrement technique des agricultures par les prestataires de services.	 prestataire le nombre d'équipes de techniciens et le nombre de techniciens par équipe retenu d'accord partie. Procéder à la formation des techniciens des prestataires privés Mettre en place une supervision des activités sur le terrain par les services techniques compétents du MAEP les Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA). Respecter les cahiers de charges au niveau des deux parties
Activité 2.4 : Faciliter l'approvisionnement en semences améliorantes (20 kg/ha) et en plants (64 plants/ha) aux petits agriculteurs bénéficiaires du	des producteurs.	 En fonction des ressources disponibles pour les subventions à accorder, définir des critères d'accès en vue de garantir que le grand nombre de bénéficiaires soient les producteurs à faibles revenus.

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
programme (subvention du coût à 50%)	Coûts de mise à dispositions des semences.	Etudier également les possibilités de mise en place d'un système d'accès à crédit aux semences sur l'exemple des intrants pour la culture du coton
Activité 2.5 : Faciliter aux petits producteurs qui le voudraient l'accès au crédit au niveau des institutions financières partenaires du FNDA pour la mise en place des techniques de GIFS et les coûts d'entretien annuels (bonification du taux d'intérêt : 2% du taux d'intérêt de 12 %)	Accroissement des besoins de financement de la mesure de bonification avec l'augmentation du nombre de producteurs demandeurs	Travailler avec la Direction du FNDA pour impliquer le plus d'institutions possible de financement dans le mécanisme
Activité 3.1.: Sensibiliser et assister les producteurs à faire enregistrer leurs terres conformément aux dispositions mises en place par le Gouvernement à travers l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)	Démarche pouvant se révéler tardive par rapport au délai limite de 2023 fixé actuellement par l'Etat	Faire prendre en compte cette sensibilisation dans les activités courantes des ATDA auprès des producteurs agricoles
Activité 3.2 : Sensibiliser et appuyer les producteurs agricoles à faire sécuriser leurs terres par des plans fonciers ruraux (subvention de 5000 FCFA/ha)	Long délai de réalisation en raison du grand nombre de plans fonctions ruraux qu'il faudra élaborer pour couvrir l'ensemble des villages et les terres agricoles qui seront concernés	ressources à consacrer pour l'appui à l'élaboration des plans fonciers ruraux.
Activité 4.1 : Faire réaliser l'étude des aspects techniques et financiers nécessaires (étude d'opportunité, de faisabilité et définition de plan d'actions d'appui au secteur privé pour le développement de la production d'engrais organiques)	Résultats de l'étude pas suffisemment approfondis	 Séquencer l'étude en rapports d'étapes à valider (deux ou trois rapports d'étapes). Identifier des personnes ressources pour l'examen préalable des rapports d'étape et du rapport global avant validation
Activité 4.2 : Appuyer la mise en œuvre du plan d'actions par la mise en place d'un fonds de garantie et d'un cadre de partenariat entre l'Etat, les producteurs d'engrais organiques (opérateurs individuels ou coopératives) et les institutions de financement	 Longues discussions sur les modalités de mise en place du cadre du partenariat. Réticences des institutions financières de la place. 	

2.6.2. Projet « PROMOTION DE L'ADOPTION DE TECHNOLOGIE DE PRODUCTION ET UTILISATION DU FUMIER (PPTPUF) »

2.6.2.1. Introduction

En vertu des dispositions des articles 4.1 et 12.1 de la CCNUCC, et conformément aux obligations du Bénin à procéder à l'évaluation de ses politiques et programmes nationaux contenant des mesures contribuant à atténuer les changements climatiques, il est prévu une phase expérimentale en termes d'idée de projet pour la mise en œuvre du Plan d'Action Technologique. Dans le secteur de l'agriculture, deux politiques ont été identifiées : i) la promotion des filières agricoles et pastorales et ii) l'aménagement hydroagricole et pastoral (PRBAB, 2019 p.22). Ces politiques se veulent être un outil de couplage des activités agricoles et celles de l'élevage. L'un des avantages de ce couplage passe par la possibilité de fertiliser le sol et de réduire l'utilisation des engrais chimiques sources de la pollution du sol et des eaux.

Les sols du Bénin se caractérisent par une dégradation de la fertilité des sols dans presque toutes les zones agro écologiques (PSDSA & PNIASSAN 2017 p.15) et soumis à une forte expansion des terres agricoles de l'ordre de 5 % par an depuis 1975 pour compenser la baisse de la productivité par l'accroissement des superficies emblavées de l'ordre de 50 000 ha par an (PAN-GDT,2019 p.6). Ces sols en effet, font l'objet de dégradations continues dues à l'érosion éolienne et hydrique, s'appauvrissent en éléments nutritifs et s'acidifient. Ces phénomènes sont favorisés par la déforestation et des pratiques agricoles non adaptées et se trouvent exacerber par le changement climatique. Ces pratiques agricoles des d'exploitation inadaptées favorisent les émissions de gaz à effet de serre sous l'effet d'une dégradation continue de la matière organique. L'une des possibilités de mise en œuvre du changement de paradigme passe par une productivité agricole accrue axé sur des pratiques agraires d'intensification durables.

L'intensification de la production et l'utilisation du fumier constitue l'une des technologies de couplage de l'agriculture et de l'élevage. Elle facilite la création d'une synergie d'interaction entre les composantes des déchets produits par chacune d'elles. Il s'agit en effet du fumier provenant du bétail qui est utilisé pour améliorer la production agricole tandis que les résidus de cultures et les sous-produits sont exploités comme compléments alimentaires pour les animaux. Les graminées et les tailles des arbres agroforestiers, les légumineuses fixatrices d'azotes, dans leurs développements constituent des sources potentielles de fourrages pour l'élevage.

Il apparait donc évident que l'atténuation dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage passe par une bonne gestion des pratiques agricoles au niveau des communautés rurales. C'est pourquoi il est envisagé d'améliorer davantage les pratiques agricoles de gestion durable des terres et de mettre en œuvre une approche d'intensification pouvant porter le taux d'adoption du paquet technologique à 50 % d'ici 2030 du niveau actuel (MCVDD, TCN, 2019 p.244) des efforts fournis en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage.

Le présent projet est axé sur la diffusion de la technologie de production et utilisation du fumier. Il est intitulé « Programme d'intensification de la Production et utilisation du fumier »

2.6.2.2. Objectifs du projet

L'objectif général du projet est de promouvoir l'intégration de l'élevage à la production agricole comme moyen d'amélioration des rendements agricoles par l'utilisation du fumier et d'amélioration des conditions des petits exploitant à travers la diversification des sources de revenus. Les objectifs spécifiques sont :

- Mettre en place au niveau du MAEP, dans le cadre du présent Plan d'Actions Technologiques un projet de promotion à une échelle relativement importante de l'intégration de l'élevage de petits ruminants à la production agricole, avec pour objectif d'impacter au moins 85 000 ha d'exploitations agricoles à l'horizon 2026. Au total à cet horizon au moins 51.000 petits producteurs auront adopté la technologie avec l'appui du projet.
- Renforcer le cadre juridique et réglementaire existant pour la promotion des techniques de DDT notamment en ce qui concerne les aspects spécifiques de l'association production agricole et élevage pour la production et l'utilisation du fumier

2.6.2.3. Résultats attendus du projet

Les résultats attendus se répartissent par objectif spécifique comme suit :

Tableau 89 : Résultats attendus du Programme d'intensification de la Production et Utilisation du Fumier (PUF)

du Fumier (PUF)	8/ 1/
Objectifs	Résultats attendus
Mettre en place au niveau du	L'étude de faisabilité pour la mise en place d'un programme de promotion de
MAEP, un programme de	l'intégration de la production agricole et de l'élevage sur au moins 85.000 ha
promotion à grande échelle de l'intégration de la production	d'exploitations agricoles produisant et utilisant du fumier est réalisée
agricole et de l'élevage de petits	Le cadre de la mise en place du programme de promotion à grande échelle
ruminants, avec pour objectif	de l'intégration de la production agricole et de l'élevage de petits ruminants
d'impacter au moins 85 000 ha	avec pour objectif d'impacter au moins 85 000ha d'exploitations agricoles est
d'exploitations agricoles à	élaboré
l'horizon 2026.	
	Les ressources financières nécessaires et les accords de financement avec les
	Partenaires Techniques pour la mise en place du programme (réunion de
	travail avec les PTFs, éventuelles missions de négociations à l'étranger) sont
	mobilisés
	La technologie est vulgarisée au niveau 17 communes du territoire national
	à raison de 3000 exploitants par commune dès la fin de la première phase du
	programme.
Promouvoir la mise en œuvre du	Les critères d'éligibilité au programme et la réalisation d'une étude
programme à l'horizon2026	d'identification et de géo référencement des exploitations agricoles (85 000
	ha d'exploitations agricoles de petits producteurs) avec la participation des
	communes et villages, pour chaque phase sont effectués
	Un système d'information et de communication à grande échelle sur la
	technologie, ses avantages et les connaissances requises pour sa mise en
	œuvre du programme (Radio, Télévision, Réseaux Sociaux) est établi
	20 Prestataires privés qualifiées (ONGs, OPA etc.) ont été choisis pour assurer
	la formation initiale et l'encadrement technique continu des producteurs
	Un appui financier en termes de subvention de 50% des coûts d'investissements pour la fosse fumière et le petit bétail en accords avec les
	petits producteurs a été mis en place
	Les prestataires de services compétents et l'appui technique aux petits
	producteurs pour l'élaboration des plans d'affaires et la constitution des
	dossiers de prêts auprès des institutions de financement partenaires du
	FNDA ont été réalisés
	THE TOTAL CLC TOURSES

Objectifs	Résultats attendus
Renforcer le cadre juridique et	Une étude d'évaluation et de renforcement du cadre juridique et
réglementaire existant pour la	réglementaire existant a été réalisée
promotion des techniques de DDT notamment en ce qui concerne les aspects spécifiques de l'association production agricole et élevage pour la production et l'utilisation du fumier	Les producteurs bénéficiaires du programme sont sensibilisés et assistés à faire sécuriser leurs terres dans le cadre de plans fonciers ruraux

Le projet est en lien avec les objectifs nationaux et sectoriels des politiques, plans et stratégies de lutte pour la réduction de la pauvreté et la gestion durable des terres et de la réduction des émissions de GES au plan national (MPD, 2016; MAEP, 2019; MCDDD, 2017. etc.)

2.6.2.4. Produits escomptés du projet

Les produits escomptés du projet se répartissent par résultat attendu comme suit :

Tableau 90 : Produits escomptés du Programme d'Intensification de la Production et Utilisation du Fumier

Résultats attendus	Produits escomptés
L'étude de faisabilité pour la mise en place d'un programme de promotion de l'intégration de la production agricole et de l'élevage sur au moins 85.000 ha d'exploitations agricoles produisant et utilisant du fumier est réalisée	Rapport du diagnostic sur la mise en place du programme de promotion de l'intégration de la production agricole et de l'élevage sur au moins 85 000 ha d'exploitations agricoles produisant et utilisant du fumier est disponible
Le cadre de la mise en place du programme de promotion à grande échelle de l'intégration de la production agricole et de l'élevage de petits ruminants avec pour objectif d'impacter au moins 85 000ha d'exploitations agricoles est élaboré	 Un dispositif organisationnel, de suivi pour la mise en place du programme de promotion à grande échelle de l'intégration de la production agricole et de l'élevage de petits ruminants avec pour objectif d'impacter au moins 85 000ha d'exploitations agricoles est réalisé Le carde de facilitation entre les parties prenantes est crée
	Mécanisme de fourniture des petits ruminants est défini
Les ressources financières nécessaires et les accords de financement avec les Partenaires Techniques pour la mise en place du programme (réunion de travail avec les PTFs, éventuelles missions de négociations à l'étranger) sont mobilisés	Le mécanisme de mobilisation des ressources financières nécessaires et les accords de financement avec les partenaires est disponible
	Mise en place d'un fonds de garantie pour faciliter les possibilités de prêts auprès des institutions financières des exploitants agricoles
La technologie est vulgarisée au niveau 17 communes du territoire national à raison de 3000 exploitants par commune dès la fin de la première phase du programme.	Des formations sont organisées au profit des conseils agricoles et d'élevages pour la vulgarisation de la technologie dans 17 communes du territoire national
Les critères d'éligibilité au programme et la réalisation d'une étude d'identification et de géo référencement des exploitations agricoles (85 000 ha d'exploitations agricoles de petits	Les exploitants agricoles et la cartographie des exploitations éligibles pour la première phase est disponible

Résultats attendus	Produits escomptés
producteurs) avec la participation des communes et villages, pour chaque phase sont	
effectués	
Un système d'information et de communication à grande échelle sur la	Le plan de communication et d'information à grande échelle sur la technologie est élaboré
technologie, ses avantages et les connaissances requises pour sa mise en œuvre du programme (Radio, Télévision, Réseaux Sociaux) est établi	20 Prestataires privés qualifiées (ONGs, OPA etc.) ont été choisis pour assurer la formation initiale et l'encadrement technique continu des producteurs
Un appui financier en termes de subvention de 50% des coûts d'investissements pour la fosse fumière et le petit bétail en accords avec les petits producteurs a été mis en place	Dotation aux exploitants agricoles bénéficiaires de subvention de 50 % des coûts d'investissements pour la fosse fumière et l'acquisition de petit bétail
, particular and the same and particular and partic	Mise en place d'un mécanisme d'accès aux financements des exploitants agricoles
	Mise en place d'un fonds de garantie
Les prestataires de services compétents et l'appui technique aux petits producteurs pour l'élaboration des plans d'affaires et la constitution des dossiers de prêts auprès des institutions de financement partenaires du FNDA ont été réalisés	Les petits producteurs sont formés aux techniques d'élaborations des plans d'affaires et constitutions des dossiers de prêts auprès des institutions de financements partenaires du FNDA
Une étude d'évaluation et de renforcement du cadre juridique et réglementaire existant a été réalisée	Textes et cadre juridique appropriés pour l'exercice des activités agropastorales sont disponibles
Les producteurs bénéficiaires du programme sont sensibilisés et assistés à faire sécuriser leurs terres dans le cadre de plans fonciers ruraux	Plans fonciers sécurisés des producteurs bénéficiaires du programme sont disponibles

2.6.2.5. Portée du projet

C'est un programme pilote qui couvrira 17 communes sélectionnées dans les zones agro écologiques à forte dégradation où la gestion durable des terres est au cœur de la production agricole au niveau de chaque exploitant. L'extension des bonnes pratiques sera envisagée sur d'autres localités.

Activités du projet

Le projet sera mis en œuvre à travers les actions et activités ci-après :

Action 1 : Mise en place au niveau du MAEP d'un programme de de promotion à grande échelle de l'intégration de la production agricole et de l'élevage de petits ruminants, avec pour objectif d'impacter au moins 85 000 ha d'exploitations agricoles à l'horizon 2026.

Activité 1.1 : Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un programme de promotion de l'intégration de la production agricole et de l'élevage sur au moins 85.000 ha d'exploitations agricoles produisant et utilisant du fumier (étude de faisabilité, élaboration du programme)

Activité 1.2 : Mobiliser les ressources et établir les accords de financement avec les Partenaires Techniques et Financier pour la mise du programme (réunion de travail avec les PTFs, éventuelles missions de négociations à l'étranger)

Action 2: Mise en œuvre du programme

Activité 2.1: Définir les critères d'éligibilité au programme et réaliser avec la participation des communes et villages, pour chaque phase, une étude d'identification et de géo référencement des exploitations agricoles (85 000 ha d'exploitations agricoles de petits producteurs).

Activité 2.2. : Promouvoir un système d'information et de communication à grande échelle sur la technologie, ses avantages et les connaissances requises pour sa mise en œuvre (Radio, Télévision, Réseaux Sociaux).

Activité 2.3 : Assurer par le biais des prestataires privés à recruter (ONGs, OPA etc.) la formation initiale et l'encadrement technique continu des producteurs (en moyenne 2 équipes de terrain par prestataire pour un prestataire par commune, soit au total 20 prestataires).

Activité 2.4 : Accorder aux petits producteurs un appui financier pour la mise en place de la technologie (subvention de 50% des coûts d'investissements pour la fosse fumière et le petit bétail) pour la mise en place de la technologie.

Activité 2.5 : Assurer par le biais de prestataires de services compétents l'appui technique aux petits producteurs pour l'élaboration des plans d'affaires et la constitution des dossiers de prêts auprès des institutions de financement partenaires du FNDA

Action 3 : Renforcement du cadre juridique et réglementaire existant pour la promotion des techniques de DDT notamment en ce qui concerne les aspects spécifiques de l'association production agricole et élevage pour la production et l'utilisation du fumier

Activité 3.1.: Réaliser une étude d'évaluation et de renforcement du cadre juridique et réglementaire existant.

Activité 3.2 : Sensibiliser et assister les producteurs bénéficiaires du programme à faire sécuriser leurs terres dans le cadre de plans fonciers ruraux

2.6.2.6. Durée du Projet

La durée du Programme est de 5 ans pour ce projet consacré à la mise en œuvre de la première phase du plan d'action sur la période 2021-2026. En fonction des résultats concluant de premier projet, un deuxième pourrait suivre au cours de la deuxième du PAT de 2027 à 2030.

2.6.2.7. Budget/Besoins en ressources

Le budget prévisionnel du programme est estimé à 16772 MFCFA se décomposant comme suit :

Tableau 91 : Budget prévisionnel du Programme d'intensification de la Production et Utilisation du Fumier

Désignations	Unité	Quantité totale PAT	An1	An2	An3	An4	An5	Total du projet
Calendrier prévisionnel			2022	2023	2024	2025	2026	
Hypothèses								
Situation de référence (niveau actuel d'adoption de la technologie) : Non déterminée	Producteurs	-	-	1	-	-	-	-
Objectif du PAT (La technologie de production et d'utilisation du fumier est	Producteurs	120 000			16000	17000	17000	50000

Désignations	Unité	Quantité totale PAT	An1	An2	An3	An4	An5	Total du projet
Calendrier prévisionnel			2022	2023	2024	2025	2026	
adoptée par 120.000 nouveaux producteurs au moins à l'horizon 2030)								
Impact attendu du PAT	Producteurs	120 000	0	0	16000	17000	17000	50000
Situation du PAT (Superficies totale des exploitations agricoles concernées estimée sur la base de l'hypothèse 1,7 ha par petit producteur)	ha	204000	0	0	27200	28900	28900	85000
Nombre de petits ruminants par exploitant pour la mise en place de la technologie	Nombre/exploitant	15						
Nombre de nouveaux exploitants			0	0	16000	17000	17000	50000
Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT								
Action 1: Définition et mise en œuvre d'un programme de promotion de l'adoption de la technologie de production et d'utilisation du fumier par au moins 120.000 petits exploitants agricoles à l'horizon 2030.	MFCFA		50	20	5101	5414	5414	15999
Action 2: Renforcement du cadre juridique et réglementaire existant pour la promotion des techniques de GDT notamment en ce qui concerne le déploiement à grande échelle de l'intégration de l'élevage à la production végétale, la production et l'utilisation du fumier	MFCFA		0	0	186	145	145	475
Total partiel	MFCFA		50	20	5287	5558	5558	16474
Gestion du PAT (coordination des activités du PAT et suivi par un comité interministériel : 3% des coûts annuels)	MFCFA		0,2	0,1	18,5	19,5	19,5	57,7
Réalisation d'études d'évaluation périodique	MFCFA	3					75	75
imprévu (1%)			1	0	53	56	56	165
Coût total de mise en œuvre du PAT	M FCFA		51	20	5359	5633	5708	16772

Les détails des coûts par action et activité du projet sont indiqués à l'annexe 2 au tableau A.2.6, période 2022 à 2026.

2.6.2.8. Coordination et suivi-évaluation des activités du programme

Le projet sera sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). Une Unité de coordination (UC) sera mise en place et comportera les représentants des directions et services compétents de ce ministère.

La responsabilité du suivi du projet incombera à un Comité composé principalement des représentants de structures techniques relevant des ministères en charge (i) de l'agriculture, (ii) de l'environnement, (iii) des finances et (iv) de la planification et Développement.

Des études d'évaluation à mi-parcours sont prévues pour évaluer la performance du projet à l'aide des critères suivants : la pertinence, l'efficacité et l'efficience des ressources utilisées et la durabilité des

acquis. Elles aboutiront à des recommandations sur la base des forces et faiblesses du projet afin de proposer des idées pour l'amélioration de la mise en œuvre et l'extension du projet lors de la deuxième phase.

2.6.2.9. Risques et défis

Tableau 92 : Analyse des risques et actions de contingence du Projet Production et Utilisation du Fumier (PUF)

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
Activité 1.1: Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un programme de promotion de l'intégration de la production agricole et de l'élevage sur au moins 85.000 ha d'exploitations agricoles produisant et utilisant du fumier (étude de faisabilité, élaboration du programme)	 Conflits avec d'autres objectifs et projets prioritaires du secteur de l'agriculture. Retard dans le démarrage de l'étude pour défaut de mobilisation de ressources financières dans les délais requis Manque de financement Mauvaise évaluation technique des besoins Prolongation de marchés 	 Recherche de financement auprès des PTF Redimensionnement des besoins Contre-expertise et validation des spécifications techniques Respect des dispositions légales et Enclenchement à temps des procédures
Activité 1.2 : Mobiliser les ressources et établir les accords de financement avec les Partenaires Techniques et Financier pour la mise en œuvre du programme	 Insuffisance des ressources financières mobilisées Insuffisance des PTFs engagées 	 Mise en place préalable du mécanisme et du dispositif propre de financement Lancer au préalable des recherches de financement par des réunions de travail avec les PTFs, voire éventuelles missions de négociations à l'étranger
Activité 2.1: Définir les critères d'éligibilité au programme et réaliser avec la participation des communes et villages, une étude d'identification et de géo référencement des exploitations agricoles (85000 ha d'exploitations agricoles de petits producteurs)	Critères d'éligibilité au programme inadaptés à partir de fausses sources d'informations/données fournies au niveau des différents acteurs	Réaliser une contre-expertise dans la définition des critères d'éligibilités et de géo référencement des exploitations par croisement d'informations et de données
Activité 2.2.: Promouvoir un système d'information et de communication à grande échelle sur la technologie, ses avantages et les connaissances requises pour sa mise en œuvre (Radio, Télévision, Réseaux Sociaux).	pour la promotion du système d'information et de communication à grande échelle	Mobiliser au préalable avant le démarrage du programme, le financement à consacrer au système d'information et de communication sur la technologie/ Procéder à l'étalement des activités relative à la communication et système d'information sur toute la phase du programme
Activité 2.3 : Assurer par le biais des prestataires privés à recruter (ONGs, OPA etc.) la formation initiale et l'encadrement technique continu des producteurs (en	 Manque/ insuffisances des prestataires privées qualifiés pour la mise en œuvre de la technologie 	 Procéder à la formation des prestataires privés Respecter les cahiers de charges au niveau des deux parties

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
moyenne 2 équipes de terrain par prestataire pour un prestataire par commune, soit au total 20 prestataires).	signés entre le prestataire et	

2.6.3. Projet « MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME DE REBOISEMENT FORESTIER A GRANDE ECHELLE (PHASE 1)

2.6.3.1. Introduction

Les formations boisées qui représentaient 8115139,35 ha soit 70,35% du territoire national en 2007 n'en représentaient plus que 7 899 401,61 en 2016, soit 68,48% du territoire (Banque Mondiale/DGEFC 2018). Selon la même source, les surfaces des formations forestières ont été réduites de 2,66% entre 2007 et 2016 soit une perte de 215 737,74 ha.

La conséquence de cette surexploitation, au-delà du recul du couvert forestier, est la diminution progressive de la capacité de séquestration du carbone. L'analyse de l'atténuation des GES dans le cadre de la TCN a montré que la poursuite de la tendance actuelle de dégradation du couvert forestier conduirait à l'horizon 2030 à une baisse de la capacité nette d'absorption de GES des écosystèmes forestiers de 18% par rapport à 2015. Ceci rend nécessaire la mise en place de politiques efficaces axées sur deux volets complémentaires : d'une part la réduction de la déforestation et d'autre part le reboisement du territoire national par la restauration des forêts naturelles dégradées et la création de plantations forestières.

C'est à cette fin que le Bénin mène des actions de reboisement du territoire depuis 1985, année de l'instauration de la journée nationale de l'arbre célébré depuis lors le 1er juin de chaque année. La mise en œuvre de ces actions a été effective grâce à l'appui des partenaires techniques et financiers à travers différents projets et programmes. Pour l'intensification de celles-ci, le Gouvernement à travers le document de Contribution Déterminée au niveau National (CDN Bénin 2017 -2030) s'est fixé comme ambition d'accroître la capacité de séquestration du carbone des écosystèmes forestiers du pays par la mise en œuvre d'un plan d'actions pour le reboisement de 15.000 ha/an de terres forestières sur la période 2021-2030. Mais à fin 2020 les actions engagées dans le cadre des différents projets et autres réalisations hors projets au niveau de l'Administration forestière n'ont permis d'atteindre que 5000 ha/an en moyenne. Globalement, il se dégage un gap non réalisé de 10.000 ha /an.

2.6.3.2. Objectifs du projet

Il s'agit d'un projet de mise en œuvre de la première phase (phase1) du plan d'actions de la technologie de reboisement des terres forestières. Son objectif est de contribuer à l'intensification du reboisement forestier à hauteur de 5000 ha additionnels par an à partir de 2024

Un deuxième projet devra suivre au cours de la période 2027 à 2030 correspondant à la 2^{ème} phase de la mise en œuvre du PAT établi pour permettre d'atteindre l'objectif d'application de la technologie de GIFS sur une superficie totale cumulée de terres cultivées de 150.000 d'ha à l'horizon 2030 fixé par la CDN du Bénin.

Les objectifs spécifiques sont :

- Aider à la sécurisation des terres forestières par la contribution à la généralisation de l'application de la loi portant régime foncier rural au Bénin.
- Mettre en oeuvre un programme de reboisement forestier à grande échelle (PRFGE) avec pour objectif 15.000 ha/an à partir de 2024 par rapport aux réalisations annuelles actuelles (4000 à 5000 ha /an)
- Mettre en place de mesures favorisant un plus grand engagement des communautés rurales à la gestion durable des ressources forestières

2.6.3.3. Résultats attendus du projet

Les résultats attendus se répartissent par objectif spécifique comme suit :

Tableau 93 : Résultats attendus du Projet de mise en œuvre d'un programme de reboisement forestier à grande échelle

Objectifs	Résultats attendus
Aider à la sécurisation des terres forestières par la contribution à la généralisation de l'application de la loi portant régime foncier rural au Bénin	Des campagnes d'identification des terres mobilisables pour la promotion du reboisement forestier sont organisées avec la participation des communes et des collectivités locales (identification, géo référencement, délimitation et immatriculation des terres)
	Les planteurs privés, les collectivités locales et les communes sont sensibilisés et appuyés pour sécuriser leurs terres par des plans fonciers ruraux
Mettre en oeuvre un programme de reboisement forestier à grande échelle (PRFGE) avec pour objectif 15.000 ha/an à partir de 2024 par	Les ressources financières sont mobilisées et un nouveau projet de création de plantations forestières dans les forêts classées mis en œuvre (objectif 10929 ha à l'horizon 2026)
rapport aux réalisations annuelles actuelles (4000 à 5000 ha /an)	Un projet de création de plantations forestières à buts multiples dans les terroirs riverains des forêts classées et d'espaces verts dans les centres urbains mis en oeuvre (2143 ha de plantations forestières et d'espaces verts à l'horizon 2026)
	Des mesures sont mises en place pour faciliter la création de 6429 ha de plantations forestières par des planteurs privées à l'horizon 2026
	Les capacités des acteurs public et privés du secteur forestier sont renforcées (capacité de la DGEFC dans la collecte des données sur les reboisements ; formations, appui à l'élaboration de plans simples de gestion, appui à la mise en place de dynamique organisationnelle au profit des capacités des communes, pépiniéristes de plants forestiers et planteurs privés)
	Des dispositions sont prises par la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse pour améliorer la surveillance des reboisements forestiers avec l'implication d'autres acteurs du secteur forestier (communes, collectivités locales, ONGs)
Mettre en place de mesures favorisant une plus grande responsabilisation des communautés rurales dans la gestion durable des ressources forestières	Une stratégie et un plan d'information, de communication et de sensibilisation des populations et acteurs privés sur les services éco systémiques de l'arbre et des forêts ainsi que sur les avantages économiques et environnementaux de la gestion durable des ressources forestières est élaborée et mise en œuvre Des ressources sont mobilisées pour aider les communautés rurales
Torestieres	riverraines des massifs forestiers à diversifier et développer leurs activités économiques

2.6.3.4. Liens avec les priorités de développement durable du pays

Le projet est en lien avec les objectifs définis la politique forestière nationale ainsi que par la CDN actualisé 2021-2030 du Bénin qui a fixé comme objectif la mise en place de 15.000 ha de plantations forestières par an.

2.6.3.5. Produits escomptés du projet

Les produits escomptés du projet se répartissent par résultat attendu comme suit :

Tableau 94 : Produits escomptés du projet de promotion à grande échelle de la technologie de Reboisement des terres forestières

Résultats attendus	Produits escomptés
Des campagnes d'identification des terres mobilisables pour la promotion du reboisement forestier sont organisées avec la participation des communes et des collectivités locales (identification, géo référencement, délimitation et immatriculation des terres)	 Rapport des campagnes Base de données géoréférencée sur les terres mobilisables et immatriculées
Les planteurs privés, les collectivités locales et les communes sont sensibilisés et appuyés pour sécuriser leurs terres par des plans fonciers ruraux	 Nombre de planteurs privés ayant reçu l'appui de l'Etat Nombre de plans fonciers ruraux élaborés Superficies de terres mobiliseables concernées
Les ressources financières sont mobilisées et un nouveau projet de création de plantations forestières dans les forêts classées mis en œuvre (objectif 10929 ha à l'horizon 2026)	 Superficies reboisées dans les forêts classées au titre de la mise en œuvre du PRFGE
Un projet de création de plantations forestières à buts multiples dans les terroirs riverains des forêts classées et d'espaces verts dans les centres urbains mis en oeuvre (2143 ha de plantations forestières et d'espaces verts à l'horizon 2026)	 Superficies des plantations et espaces verts créées dans les communes au titre de la mise en œuvre du PRFGE Nombre de communes bénéficiaires
Des mesures sont mises en place pour faciliter la création de 6429 ha de plantations forestières par des planteurs privées à l'horizon 2026	 Mesures de facilitations mises en place Superficies des plantations privées créées au titre de la mise en œuvre du PRFGE Nombre de planteurs privés bénéficiaires
Les capacités des acteurs public et privés du secteur forestier sont renforcées (capacité de la DGEFC dans la collecte des données sur les reboisements ; formations, appui à l'élaboration de plans simples de gestion, appui à la mise en place de dynamique organisationnelle au profit des capacités des communes, pépiniéristes de plants forestiers et planteurs privés)	Point des besoins évalués de renforcement de capacités des différents acteurs intervenant dans le secteur forestier
Des dispositions sont prises par la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse pour améliorer la surveillance des reboisements forestiers avec l'implication d'autres acteurs du secteur forestier (communes, collectivités locales, ONGs)	Document de diagnostic des faiblesses constatées et projet d'amélioration
Une stratégie et un plan d'information, de communication et de sensibilisation des populations et acteurs privés sur les services éco systémiques de l'arbre et des forêts ainsi que sur les avantages économiques et environnementaux de la gestion durable des ressources forestières est élaborée et mise en œuvre	 Document de stratégie et plan d'information et de communication
Des ressources sont mobilisées pour aider les communautés rurales riverraines des massifs forestiers à diversifier et développer leurs activités économiques	 Effectivité de l'intégration des ressources nécessaires dans tous les projets de reboisement

2.6.3.6. Portée du projet

C'est un projet interviendra sur l'ensemble du territoire national et ciblera les terres agricoles en baisse de productivité.

2.6.3.7. Activités du projet

Le projet sera mis en œuvre à travers les actions et activités ci-après :

Action 1 : Appui à la sécurisation des terres forestières par la contribution à la généralisation de l'application de la loi portant régime foncier rural au Bénin

Activité 1.1.: Réaliser avec la participation des communes, des collectivités locales et propriétaires privées de terres, des campagnes d'identification des terres mobilisables pour la promotion du reboisement forestier (identification, géo référencement, délimitation et immatriculation des terres)

Activité 1.2 : Sensibiliser et appuyer les propriétaires privées, les collectivités locales et les communes à sécuriser leurs terres par des plans fonciers ruraux

Action 2 : Mise en oeuvre d'un programme de reboisement forestier à grande échelle (PRFGE) avec pour objectif 15000 ha par an à partir de 2024 (phase 1).

Activité 2.1 : Soumettre une requête de financement aux PTFs et mobiliser suffisemment de ressources pour poursuivre et accélérer les actions de reboisement prévues au projet PRI en cours, avec pour objectif 10.000 ha de plantations forestières industrielles d'ici 2026.

Activité 2.2 : Elaborer un programme pour intensifier les actions de reboisements et le décliner en projets ou en composantes subdivisées en volets intégrant des reboisements en forêts classées, en terroirs riverains, dans les communales et la promotion des plantations forestières privées (au total au moins 19500 ha complémentaires à l'horizon 2026)

Activité 2.3 : Soumettre le programme au Gouvernement et aux PTFs en vue de la mobilisation des financements

Activité 2.4 : Mettre en oeuvre un projet/volet de reboisement dans les forêts classées, avec pour objectif à l'horizon 2026 au moins 10929 ha de plantations de bois d'oeuvre et de bois d'énergie

Activité 2.5 : Mettre en oeuvre un projet/volet de création de 2143 ha de plantations à buts multiples pour la conservation de la biodiversité dans le terroirs riverains des forêts classées dotées de PAPF et d'espaces verts dans les centres urbains.

Activité 2.6 : Mettre en place des facilités financières (fonds de garantie, mise à dispositions de plants forestiers) pour promouvoir la création de 6429 ha de plantations à buts multiples par des planteurs privés, à l'horizon 2026

Activité 2.7 : Mettre en place une surveillance renforcée des reboisements forestiers par l'Administration forestière avec l'implication d'autres acteurs du secteur forestier (communes, collectivités locales, ONGs, structures de cogestion)

Activité 2.8 : Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des différents acteurs publics et privés intervenant dans le secteur forestier (renforcement en personnel, capacités matérielles et logistiques des structures de l'Administration forestière, formations, base de données sur les plantations, appuis aux communes pour l'élaboration de plans communaux de reboisement, appui aux communes et aux planteurs privés pour l'élaboration de plans de gestion des plantations, appuis aux différentes catégories d'acteurs pour la mise en place de cadres de concertation etc.)

Action 3 : Mise en place de mesures favorisant une plus grande responsabilisation des communautés rurales dans la gestion durable des ressources forestières

Activité 3.1: Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et plan d'information, de communication et de sensibilisation des populations et acteurs privés sur les services éco systémiques de l'arbre et des forêts ainsi que sur les avantages économiques et environnementaux de la gestion durable des ressources forestières

Activité 3.2: Accorder aux communautés rurales des aides financières pour la diversification de leurs activités génératrices de revenus

2.6.3.8. Durée du projet

Ce projet est consacré à la mise en œuvre des actions prévues à la première phase du PAT de la technologie de Reboisement des Terres Forestières. Il sera mis en œuvre sur 5 ans (2022 à 2026).

Il permettra à l'horizon 2026 de promouvoir l'application de cette technologie sur une superficie additionnelle de 29500 ha Dont 10000 ha au titre du projet PRI en cours et 19500 ha au titre des nouveaux projets prévus au PAT.

2.6.3.9. Budget et sources de financement du projet

Le budget prévisionnel du projet est estimé à 35252 **millions de** FCFA non compris les investissements directs par les planteurs privés évalués à 3961 millions de FCFA. Il se décompose comme suit :

Tableau 95 : Coûts de mise en œuvre du projet

Désignations	Unité	Total à l'horizon 2030	An2	An3	An4	An5	An6	Total du projet
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du PAT			2022	2023	2024	2025	2026	
Hypothèses								
Situation référence : Réalisations actuelles dans le								
cadre de certains projets et autres interventions								
(projets PRI, PAGEFCOM2, Projet Forêts Classées								
du Bénin, réalisations de l'ONAB et autres	ha							
réalisations des Campagnes Nationales de								
Reboisement CNR ces dernières années) évalué à								
environ 8500 ha/an en moyenne		76500	8500	8500	8500	8500	8500	42500
Objectif visé par le PAT : Contribuer à intensifier le								
reboisement des terres forestières avec pour	ha							
objectif d'atteindre à partir de 2024 les 15.000	IIa							
ha/an prévus par la CDN du Bénin)		122000	8500	8500	15000	15000	15000	62000
Impact attendu du PAT (superficies								
complémentaires à reboiser chaque année à partir	ha							
de 2024 dans le cadre du PAT)		45500	0	0	6500	6500	6500	19500
Planification prévisionnelle de nouvelles								
plantations de bois d'œuvre et de bois-énergie en								
forêts classées (objectif : au moins 25300 ha à								
l'horizon 2030)		25500	0	0	3643	3643	3643	10929
Planification prévisionnelle de plantations à buts								
multiples pour la conservation de la biodiversité	ha							
dans le terroirs riverains et d'appui aux		5000	0	0	714	714	714	2143

Désignations	Unité	Total à l'horizon 2030	An2	An3	An4	An5	An6	Total du projet
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du PAT			2022	2023	2024	2025	2026	
communes pour la création d'espaces verts d'espaces verts dans les centres urbains (au total 5200 ha de plantations à l'horizon 2030)								
Nouvelles plantations privées à buts multiples à appuyer (au total 15000 ha à l'horizon 2030)	ha	15000	0	0	2143	2143	2143	6429
Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT								
Action 1: Appui à la sécurisation des terres forestières par la contribution à la généralisation de l'application de la loi portant régime foncier rural au Bénin	M FCFA		0	0	53	53	53	160
Action 2 : Mise en oeuvre d'un programme pour le reboisement à grande échelle des terres forestières avec pour objectif d'atteindre à partir de 2024 les 15.000 ha/an prévus par la CDN du Bénin	M FCFA		1007	2243	8708	9665	11100	32722
Action 3 : Mise en place de mesures favorisant un plus grand engagement des communautés rurales à la gestion durable des ressources forestières	M FCFA		0	0	592	596	694	1883
Sous total	M FCFA		1007	2243	9354	10314	11848	34765
Gestion du PAT (équipements unité de coordination, coordination des activités du PAT par la DGEFC et suivi par un comité interministériel)	M FCFA		4	9	37	41	47	139
Imprévus (1%)	M FCFA		10	22	94	103	118	348
Coût total de mise en œuvre du PAT	M FCFA		1021	2274	9485	10459	12013	35252

Les détails des coûts par action et activité du projet sont indiqués à l'annexe 2 au tableau A.2.7, période 2022 à 2026.

2.6.3.10. Coordination et suivi-évaluation des activités du projet

Le projet sera sous la responsabilité du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) qui assure la tutelle de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC). Une Unité de coordination (UC) sera mise en place et comportera les représentants des directions et services compétents de ce ministère.

La responsabilité du suivi du projet incombera à un Comité composé principalement des représentants de structures techniques relevant des ministères en charge (i) de l'agriculture, (ii) de l'environnement, (iii) des finances et (iv) de la planification et Développement.

Des études à mi-parcours sont prévues pour évaluer la performance du projet à l'aide des critères suivants : la pertinence, l'efficacité et l'efficience des ressources utilisées et la durabilité des acquis. Elles aboutiront à des recommandations sur la base des forces et faiblesses du projet afin de proposer des idées pour l'amélioration de la mise en œuvre et l'extension du projet lors de la deuxième phase.

2.6.3.11. Risques et défis

Tableau 96 : Analyse des risques et actions de contingence du Projet

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	et actions de contingence du	
Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
	es forestières par la contribution à la gé	néralisation de l'application de la loi portant
régime foncier rural au Bénin		<u></u>
Activité 1.1.: Réaliser avec la participation des communes, des collectivités locales et propriétaires privées de terres, des campagnes d'identification des terres mobilisables pour la promotion du reboisement forestier (identification, géo référencement, délimitation et immatriculation des terres)	Retard possible dans la mise en oeuvre de l'activité	Mettre en place dès le démarrage du PAT les ressources financières pour les campagnes d'identification des terres mobilisables et la collecte des données.
Activité 1.2 : Sensibiliser et appuyer les propriétaires privées, les collectivités locales et les communes à sécuriser leurs terres par des plans fonciers ruraux	Incertitude ou conflits éventuels sur les droits de propriété sur les terres	 Enclencher à temps le processus devant aboutir à l'élaboration de fonciers ruraux. Ne recenser que les terres pour lesquelles les droits de propriétés sont bien établis
Action 2 : Mise en oeuvre un programme	pour le reboisement à grande échelle	des terres forestières (phase 1)
Activité 2.1 : Elaborer un programme pour intensifier les actions de reboisements et le décliner en projets ou en composantes subdivisées en volets intégrant des reboisements en forêts classées, en terroirs riverains, dans les communales et la promotion des plantations forestières privées (au total au moins 45.500 ha complémentaires)	Longue durée des travaux d'élaboration du programme	 Intégrer les objectifs spécifiques de reboisements planifiés dans le présent PAT dans le "Programme National de Conservation de la Biodiversité et de Gestion Durable de l'Espace Forestier et des Terres (PNCBGD) en cours d'élaboration au niveau de l'Administration forestière. Ou le cas échéant élaborer un autre programme de reboisement à grande échelle s'alignant sur l'objectif de 15.000 ha/an de la CDN du Bénin. Enclencher assez tôt en 2002 le processus de mise en place d'un programme.
Activité 2.3 : Soumettre le programme au Gouvernement et aux PTFs en vue de la mobilisation des financements (réunions de travail à Cotonou et éventuelles missions à l'extérieur)	 Difficultés ou longs délais de mobilisation de ressources financières. Insuffisance des ressources mobilisées par rapport aux objectifs spécifiques définis pour l'horizon 2030 	Associer les agences représentatives des différents PTFs au Bénin à la validation du document du programme Préparer une requête de financement et la soumettre aux PTFs Organiser des séances de travail au Bénin (et au besoin d'éventuelles missions à l'étranger) en vue des discussions avec les PTFs pour le financement du programme. Revoir les objectifs spécifiques du programme en fonction des ressources qui auront été mobilisées. Au besoin rechercher plus tard des fonds additionnels
Activité 2.4 : Mettre en oeuvre un projet/volet de reboisement dans les forêts classées, avec pour objectif à l'horizon 2030 au moins 25.300 ha de	 Insuffisance de main d'œuvre pour la réalisation des travaux sylvicoles. 	 Améliorer la rémunération payée pour les travaux sylvicoles. Faire des structures de cogestion des forêts sous aménagement des relais

plantations de bois d'oeuvre et de bois d'énergie	Retard dans la mise en œuvre des activités.	 pour la mobilisation de la main d'œuvre. Enclencher à bonne date les activités planifiées afin de pouvoir respecter les plannings
Activité 2.5 : Mettre en oeuvre un projet/volet de création de 5000 ha de plantations à buts multiples pour la conservation de la biodiversité dans le terroirs riverains des forêts classées dotées de PAPF, et d'appui aux communes pour la création de 200 ha d'espaces verts dans les centres urbains.	Non perception de l'importance de la préservation des ressources forestières par les populations rurales riverraines des massifs forestiers.	Mener des campagnes de sensibilisation des populations riveraines des massifs forestiers pour leur permettre de percevoir les retombées économiques à moyens et longs terme de l'agroforesterie.
Activité 2.6 : Mettre en place des facilités financières (fonds de garantie, mise à dispositions de plants forestiers) pour promouvoir la création de 15000 ha de plantations à buts multiples par des planteurs privés	 Contraintes financières au niveau du Gouvernement pour le financement des mesures de facilitation. Réticence des institutions financières à accorder aux planteurs privés des prêts de longues durées ou conditions d'octroi de crédits jugées trop contraignantes par les potentiels planteurs privés 	 Poursuivre le plaidoyer auprès du Ministre des Finances pour la prise d'un arrêté pour rendre effective la rétrocession d'une partie des taxes, redevances et contributions diverses prévues dans le secteur forestier par les textes réglementaires pour alimenter le Fonds de Développement Forestier (FNDF). Mettre en place avec les institutions financières un partenariat impliquant l'Etat et dont les termes les rassurent. Respecter les engagements pris par chaque partie dans le cadre du partenariat.
Activité 2.6 : Assurer une surveillance améliorée des reboisements forestiers par l'Administration forestière avec l'implication d'autres acteurs du secteur forestier (communes, collectivités locales, ONGs)	 Efficacité relativement limitée des actions actuelles de surveillance des reboisements à partir d'un échantillonnage donné des plantations forestières mises en place chaque année. Contraintes organisationnelles 	Faire le diagnostic du système de surveillance des reboisements forestiers en place et corriger les faiblesses constatées
Activité 2.8 : Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des différents acteurs publics et privés intervenant dans le secteur forestier (renforcement en personnel, capacités matérielles et logistiques des structures de l'Administration forestière, formations, base de données sur les plantations, appuis aux communes pour l'élaboration de plans communaux de reboisement, appui aux communes et aux planteurs privés pour l'élaboration de plans de gestion des plantation, appuis aux différentes catégories d'acteurs pour la mise en place de cadres de concertation etc.)	 Insuffisances des fonds pour les actions de renforcement des capacités Contraintes organisationnelles. 	 Poursuivre le plaidoyer dans le but de mobiliser suffisemment de ressources auprès du grand nombre possible de PTFs. Adopter une approche d faire faire pour les domaines où des compétences existeraient au niveau de prestataires privés.

Action 3 : Mise en place de mesures favorisant une plus grande responsabilisation des communautés rurales dans la gestior durable des ressources forestières

	Faible officacitá dos actions do	
Activité 3.1: Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et plan d'information, de communication et de sensibilisation des populations et acteurs privés sur les services éco systémiques de l'arbre et des forêts ainsi que sur les avantages économiques et environnementaux de la gestion durable des ressources	Faible efficacité des actions de sensibilisation.	 Impliquer étroitement les autorités communales et locales et les spécialistes de la communication dans l'élaboration et la stratégie et sa mise en œuvre. Etaler les campagnes de communication et de sensibilisation des populations sur la durée de mise en œuvre du PNCBGD
Activité 3.2 : Accorder aux communautés rurales des aides financières pour la diversification de leurs activités génératrices de revenus	 Mauvais diagnostics des besoins des communautés rurales. Plus grande attente des populations par rapport aux ressources disponibles pour le financement des aides à la diversification des activités économiques alternatives à l'exploitation des forêts. 	Associer étroitement les autorités communales et les populations à l'identification des activités économiques à soutenir. Prévoir au moins 10 à 20% des budgets des projets de reboisement à la promotion des activités génératrices de revenus pour les populations rurales, en particuliers les producteurs de charbon

2.6.4. PROJET « POURSUITE ET INTENSIFICATION DES ACTIONS DE SUBSTITUTION DU BOIS-ENERTGIE PAR LE GAZ BUTANE (PHASE 1 DU PAT) »

2.6.4.1. Introduction

Le présent projet de mise en en œuvre du plan d'actions de déploiement à grande échelle de la technologie du petit équipement de cuisson au gaz butane se fonde sur la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CDN) du Bénin qui prévoit la promotion l'accès de 275000 nouveaux ménages au gaz butane à l'horizon 2030.

Il s'appuiera à partir de 2024 sur les actions engagées en ce moment dans le cadre du Projet de promotion de la substitution du gaz butane au bois-énergie en cours au la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse au Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD) et qui prévoit la mise en place de certaines mesures pour relancer la promotion de l'accès au gaz butane. Il s'agit des mesures ci-après :

- la poursuite de la subvention du prix d'acquisition (consignation) du petit équipement de cuisson au gaz butane ;
- la remise en place de la subvention du prix de la recharge de la bouteille de gaz à la consommation

Le présent projet et celui qui suivra au cours de la deuxième phase de mise du PAT devront permettre de mobiliser davantage de ressources pour atteindre l'objectif défini par la CDN qui est de promouvoir l'accès d'au moins 275.000 nouveaux ménages au gaz butane à l'horizon 2030.

2.6.4.2. Objectifs du projet

L'objectif global du projet est de promouvoir l'utilisation du gaz butane dans l'optique de réduire les consommations de charbon de bois, de contribuer ainsi à préserver les ressources forestières et par voie de conséquence la capacité de séquestration du carbone du pays, donc l'atténuation des changements climatiques. Les objectifs spécifiques poursuivis trois objectifs spécifiques :

- la mise en place de mesures pour promouvoir davantage l'accès des ménages et autres consommateurs au gaz domestique comme énergie de substitution au bois-énergie
- le renforcement du contrôle des mesures de sécurité au niveau des équipements de gaz domestique par l'accroissement des capacités opérationnelles de l'office Béninois de la Recherche Géologique et Minière (OBRGM)
- la mise en place de mesures pour assurer une meilleure couverture du territoire national en point d'accès au gaz domestique

Par la mise en œuvre de ces actions au cours de la première phase (2024-2026) du PAT, le projet porte sur la diffusion de 100.000 petits équipements de gaz butane.

2.6.4.3. Résultats attendus et produits escomptés

Tableau 97 : Résultats attendus du projet et produits escomptés

Résultats attendus	Produits escomptés
R1: Des mesures sont mises en place pour promouvoir davantage l'accès des ménages et autres consommateurs au gaz domestique comme énergie de substitution au bois-énergie	P1.1 : La mesure de subvention du prix de consignation du petit équipement de cuisson au gaz (6 kg) est poursuivie et mise en œuvre pour quelques années encore
	P1.2 : la subvention du prix de la recharge du gaz pour le petit équipement de 6kg est remise en place pour quelques années encore
	P1.3: Des campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur les objectifs visés par la promotion de l'accès au gaz domestique sont organisées
	P1.4 : Des centres de grande consommation de bois-énergie (centres de santé, cantines scolaires, etc.) sont ciblés et équipés en équipements de cuisson au gaz fabriqués pour leur besoin
R2: Les capacités opérationnelles de l'office Béninois de la Recherche Géologique et Minière (OBRGM) sont accrues et le contrôle des mesures de sécurité des équipements de gaz ont été renforcées	P2.1: Le projet visant la mise en place à l'OBRGM d'un centre d'épreuve pour le contrôle et la requalification des équipements sous pression est réalisé et les capacités opérationnelles de l'Office sont renforcées.
	P2.2 : Le cadre réglementaire et institutionnel relatif aux activités de transport et de distribution du gaz domestique est amélioré par la prise d'un nouveau décret
R3 : Des mesures sont mises en place pour assurer une meilleure couverture du territoire national en point d'accès au gaz domestique	P3.1 : le système de péréquation du transport du gaz est amélioré par le relèvement du différentiel-transport tel que recommandé par l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre du projet de substitution du bois-énergie par le gaz butane (10 FCFA/kg)
	Activité 3.2 : La marge bénéficiaire des détaillants est relevée de 10 FCFA/kg tel que recommandé par l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre du projet de substitution du bois-énergie par le gaz butane

2.6.4.4. Liens avec les priorités de développement durable du pays

Le plan stratégique de développement du secteur de l'énergie du Bénin a défini entre autres objectifs la promotion des énergies de substitution et l'économie d'énergie. La substitution d'une partie de la demande domestique de bois-énergie par le gaz butane s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de cet objectif. Elle vise également à contribuer à la concrétisation de l'objectif de la politique forestière nationale visant la préservation du patrimoine forestier et sa capacité d'absorption du CO2.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces objectifs, des initiatives relatives à sa la promotion de l'accès des ménages au combustible gaz butane sont prises par moment par l'Etat avec l'appui des différents Partenaires Techniques et Financiers. Mais celles-ci sont jusqu'à présent restées tributaires de quelques projets de l'administration à travers lesquels des financements ont pu être mobilisés pour l'octroi de subventions à l'acquisition à l'acquisition des équipements. Des mesures de subvention du cout de la recharge de gaz à la consommation ont été pendant longtemps mise en place. Mais celles-ci ont été entre temps arrêtées pour des problèmes de financement.

La promotion du gaz butane comme combustible alternatif de cuisson est aussi une des options retenues dans la Troisième Communication du Bénin (TCN-Bénin), le Premier Rapport Biennal actualisé

du Bénin (PRBA-Bénin) et dans la Contribution Déterminée au Niveau National du Bénin (CDN-Bénin 2021-2030) comme mesures d'atténuation des changements climatiques.

Au-delà de l'atténuation des changements climatiques, la mesure s'inscrit également dans le cadre de la préservation des ressources forestières par la réduction escomptée de la grande dépendance de la majorité des ménages du bois-énergie pour les besoins d'énergie de cuisson.

2.6.4.5. Porté du projet

Le projet interviendra sur toute l'étendue du territoire national

2.6.4.6. Activités du projet

Le projet sera mis en œuvre à travers les actions et activités ci-après :

Action 1 : Mise en place de mesures pour promouvoir davantage l'accès des ménages au gaz domestique comme énergie de substitution au bois-énergie :

- Activité 1.1 : Poursuivre et mettre en œuvre à grande échelle, pendant quelques années, la mesure de subvention du prix de consignation du petit équipement de cuisson au gaz (6 kg)
- Activité 1.2 : Remettre en place pour quelques années la subvention du prix de la recharge du gaz pour le petit équipement de 6kg
- Activité 1.3: Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur les objectifs visés par la promotion de l'accès au gaz domestique
- Activité 1.4 : Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur les objectifs visés par la promotion de l'accès au gaz domestique
- Activité 1.5 : Equiper les centres de grande consommation de bois-énergie en équipements de cuisson au gaz à faire fabriquer pour leur besoin (centres de santé, cantines scolaires, etc.)

Action 2 : Renforcement du contrôle des mesures de sécurité au niveau des équipements de gaz domestique par l'accroissement des capacités opérationnelles de l'office Béninois de la Recherche Géologique et Minière (OBRGM)

- Activité 2.1 : Mettre en œuvre le projet visant la mise en place à l'OBRGM d'une unité d'épreuve pour le contrôle et la requalification des équipements sous pression.
- Activité 2.2 : Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel relatif aux activités de transport et de distribution du gaz domestique

Action 3 : Mise en place de mesures pour assurer une meilleure couverture du territoire national en point d'accès au gaz domestique

- Activité 3.1 : Réorganiser et améliorer le système de péréquation du transport du gaz par le relèvement du différentiel-transport tel que recommandé par l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre du projet de substitution du bois-énergie par le gaz butane (10 FCFA/kg)
- Activité 3.2 : Relever la marge bénéficiaire des détaillants (de 10 FCFA/kg).

2.6.4.7. Durée du projet

Le projet est destiné à permettre la mise en œuvre de la première phase du PAT sur la période de 2023 à 2026. Selon la planification établie à travers le PAT un autre projet pourra suivre de 2027 à 2030 pour permettre d'atteindre la cible de 275000 ménages à l'horizon 2030

2.6.4.8. Budget et sources de financement du projet

Le coût total du projet pour cette première phase de mise en œuvre du PAT de 2024 à 2026 est de **15364** millions de FCFA, non compris le coût découlant du relèvement du différentiel de transport et de la marge des détaillants, à la charge des consommateurs et qui s'élève à 2038 millions de FCFA sur la période de 2023 à 2026. Le coût du PAT se décompose comme il suit :

Tableau 98 : Coûts de mise en œuvre du projet

	Unité	Quantité Totale	An1	An2	An3	An4	Total Phase 1
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du PAT			2023	2024	2025	2026	
Hypothèses							
Situation référence	Ménages	0		0	0	0	0
Situation programme (Nbr de ménages/an)	Ménages	275000		30000	30000	40000	100000
impact de la mise en œuvre du PAT (Nbr de ménages /an)	Ménages	275000		30000	30000	40000	100000
Prévision consommation de gaz	tonne	292205		30800	33880	37268	101948
Coût unitaire de subvention de l'accès à l'équipement	FCFA						
Coût unitaire de subvention de la recharge à la consommation du gaz (subvention dégressive)	FCFA/kg			150	128	108	
Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT							
Action 1: Mise en place de mesures pour promouvoir davantage l'accès des ménages au gaz domestique comme énergie de substitution au bois-énergie				4930	4730	4539	14199
Action 2 : Renforcement du contrôle de sécurité au niveau des équipements de gaz domestique par l'accroissement des capacités opérationnelles de l'office Béninois de la Recherche Géologique et Minière (OBRGM)			200	600	270	50	1119
Sous total				5530	4999	4589	15118
Gestion du PAT (coordination par la MCVDD/DGEFC et suivi par comité un interministériel : 0,3% du coût total des activités)	M FCFA			17	15	14	45
Réaliser les études d'évaluation périodique et finale par phase de mise en œuvre du programme	M FCFA	2				50	50
Imprévus (1%)				55	50	46	151
Coût total de mise en œuvre du PAT	M FCFA			5602	5064	4699	15364

Les détails des coûts par action et par activité sont fournis à l'annexe 2 au tableau A.2.8, période de 2023 à 2026.

Le projet sera financé à partir des ressources du budget national et celles qui pourront être mobilisées auprès des Partenaires Techniques et Financiers qui ont traditionnellement soutenu des actions similaires au niveau des secteurs de l'énergie et de la foresterie (BM, GIZ, UE, BAD, etc.).

Les ménages supporteront à travers le prix du gaz l'incidence financière qui découlerait des mesures de relèvement du différentiel-transport et de la marge des détaillants.

2.6.4.9. Coordination et suivi-évaluation des activités du projet

Vu les orientations du Gouvernement à travers son programme d'action 2017-2021, la coordination de la mise en œuvre du PAT devra être assurée par la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) sous tutelle du MCVDD.

La responsabilité du suivi du projet incombera à un Comité composé principalement des représentants de structures techniques relevant des ministères en charge (i) de commerce, (ii) de l'environnement, (iii) des finances et (iv) de la planification et Développement.

2.6.4.10. Risques et défis

Les risques potentiels liés à la mise en du projet sont ceux identifiés au tableau 39 ci-dessus et rappelées ci-dessous.

Tableau 99 : risques et mesures de contingences

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence			
Action 1 : Mise en place de mesures pour promouvoir davantage l'accès des ménages et autres consommateurs au gaz					
domestique comme énergie de substitution au bois-énergie					
Activité 1.1: Mettre en œuvre à grande échelle, pendant quelques années, la mesure de subvention du prix de consignation du petit équipement de cuisson au gaz (6 kg)	Forte dépendance de la subvention pour les actions de vulgarisation de la technologie	Poursuivre comme par le passé la mobilisation de financement au sein des projets des secteurs énergie et forestier sur la gestion durable des ressources de biomasse-énergie			
Activité 1.2 : Remettre en place pour quelques années la subvention du prix de la recharge du gaz pour le petit équipement de 6kg (une subvention dégressive de 2024 à 2030)	 Forte attente des ménages vis à vis de la subvention du prix de la recharge. Coût élevé de la mesure de subvention du prix de la recharge. Contraintes liées au financement de la subvention par le Gouvernement en raison de la baisse des ressources issues de la fiscalité pétrolière; du fait du marché informel des produits pétroliers 	 Envisager un système de subvention dégressive en vue d'alléger les charges pour l'Etat. Tenir des séances entre le MCVDD, le Ministère du Commerce et le Ministère des Finances pour étudier les modalités de financement 			
Activité 1.3 : Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur les objectifs visés par la promotion de l'accès au gaz domestique	Faible portée et efficacité des campagnes de sensibilisation si elles ne sont pas bien organisées.	 Impliquer les professionnels de la communication dans l'organisation et la gestion des campagnes d'information et de sensibilisation. Réaliser des sondages pour évaluer l'efficacité des campagnes réalisées et en 			

Activités	Risques potentiels	Mesures de contingence
		améliorer au besoin l'organisation.
Activité 1.4 : Equiper les centres de grande consommation de bois-énergie en équipements de cuisson au gaz à faire fabriquer pour leur besoin (centres de santé, cantines scolaires, etc.)	Qualité peu satisfaisante des d'équipements spécifiques, en cas de mauvaise conception au niveau artisanal.	Mettre en place l'assistance technique de l'EPAC pour accompagner les artisans fabricant dans la conception, la fabrication et le test des modèles de bruleurs
Action 2 : Renforcement du contrôle l'accroissement des capacités opération		des équipements de gaz domestique par che Géologique et Minière (OBRGM)
Activité 2.1 : Mettre en œuvre le projet de renforcement des capacités techniques de l'OBRGM pour le contrôle des mesures de sécurité des équipements de gaz (projet visant la mise en place de bancs d'épreuve pour la requalification des équipements sous pression) Activité 2.2 : Améliorer le cadre	 Faible intérêt des pouvoirs publics face à d'autres nombreuses priorités. Insuffisance des ressources mobilisées pour le projet Retard habituel dans les processus	 Soumettre le projet aux PTFs pour mobilisation de financement extérieur Redimensionner le projet et l'adapter aux ressources disponibles. mobilisées. Rechercher plus tard des fonds additionnels pour des extensions de l'unité installée Conduire à terme le processus engagé au
réglementaire et institutionnel relatif aux activités de transport et de distribution du gaz domestique	de révision des textes réglementaires impliquant différents catégories d'acteurs	niveau de l''OBRGM pour la mise en place d'une réglementation renforcée sur le contrôle de la sécurité des équipements
Action 3 : Mise en place de mesures por domestique	ur assurer une meilleure couverture du	u territoire national en point d'accès au gaz
Activité 3.1 : Réorganiser et améliorer le système de péréquation du transport du gaz par le relèvement du différentiel-transport tel que recommandé par l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre du projet de substitution du bois-énergie par le gaz butane (10 FCFA/kg)	Légère augmentation du prix du gaz à la consommation.	Communiquer suffisemment sur l'objectif visé par ces deux mesures et l'impact attendu pour l'amélioration de la couverture du pays en points de distribution du gaz
Activité 3.2 : Relever la marge bénéficiaire des détaillants (10 FCFA/kg)		

CHAPITRE 3: QUESTIONS TRANSVERSALES

Le déploiement des technologies au titre du volet atténuation requiert des questions transversales relatives aux barrières communes retenues et aux mesures pour les surmonter au niveau de chacun des secteurs de l'Energie et AFAT (agriculture, foresterie et autres affectations des terres) considérés. Ces aspects de questions transversales sont assortis de quelques propositions relatives aux politiques et actions communes favorables pouvant aider à surmonter les barrières au niveau des technologies. Dans chaque secteur, il a été présenté dans un tableau les différents éléments abordant les aspects transversaux.

3.1. Secteur de l'énergie

Dans le secteur de l'énergie, les barrières communes et le cadre propice pour les surmonter avaient déjà été identifiés dans le rapport ABCP de la phase 2 du Projet EBT-PAT volet atténuation. Les éléments du cadre favorable reconduits en mesures pour surmonter les barrières communes a permis de proposer des politiques et des actions spécifiques présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 100 : Principales Barrières communes, politiques et actions spécifiques au déploiement des technologies du secteur de l'énergie

Barrières communes	Mesures	Politiques	Actions spécifiques
Coûts d'investissement relativement élevés pour le déploiement de certaines technologies, notamment dans le cas des projets ciblés dans le secteur des transports (projet de développement de transport en commun par bateaux-bus ou par trains). Insuffisance des financements publics pour la mise en œuvre des grands projets	Etablissement de partenariat public-privé pour la réalisation des investissements Facilitation au partenaire privé de l'obtention auprès des institutions régionales de crédits à des taux d'intérêt réduits	Mise en œuvre de politiques actives de promotion des investissements privées sur la base des mesures incitatives prévues au code des investissements	Accorder aux grands projets ciblés dans de le secteur des transports les mesures incitatives prévues par le code des investissements
Insuffisance de développement des compétences humaines (compétences limitées au niveau national pour le dimensionnement des systèmes complexes, les travaux de montage, la maintenance et le suivi	Appui aux établissements et institutions de formation technique et professionnelle pour la mise en œuvre de programme de formations qualifiantes de courtes durées sur les systèmes de maîtrise d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables	 Actualisation des curricula de formation spécialisée dans le secteur de l'énergie Mis en place de programmes de renforcement des capacités répondant aux besoins de 	Mettre à disposition des centres de formations des formateurs qualifiés sur les systèmes d'utilisation des énergies renouvelables

Barrières communes	Mesures	Politiques	Actions spécifiques
des installations d'énergie solaire)	Organisation de la généralisation des stages pratiques au profit des étudiants en fin de cycle en énergétique par la mise en œuvre d'un concept de « projets-école (les sites de réalisation des projets sur les ENR deviennent systématiquement des lieux de stages)	réalisations des projets dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables	
Insuffisance de développement des capacités techniques des acteurs publics et privés nationaux	Mise en place de programmes d'appui au renforcement de capacités techniques et l'obtention de l'assistance technique		
Faibles capacités financières des entreprises privées nationales importatrices d'équipements efficaces de consommation d'énergie ou utilisant les énergies renouvelables	Mis en place de mécanisme pour faciliter aux entreprises nationales l'accès aux crédits bancaires en vue de leur permettre de passer des commandes d'équipements à grande échelle	 Promotion de partenariat tripartite (l'Etat, les entreprises privées du secteur et institutions locales de financement) Mise en place d'un fonds d'appui à la promotion de maîtrise d'énergie 	Mettre en place des fonds de garantie et/ou accorder de bonifications des taux d'intérêt pour l'obtention de crédit bancaire
Faibles capacités financières des ménages ou des Petites entreprises du secteur agricole pour l'accès à certaines technologies de consommation efficace d'énergie (chauffe-eau solaire, équipements de pompage solaire d'eau pour l'irrigation de périmètres maraichers)	Mise en place de facilitations financières pour promouvoir le déploiement de ces technologies	et des énergies renouvelables	Accorder des subventions aux potentiels usagers des technologies efficaces de consommation d'énergie

3.2 Secteur agriculture, foresterie et autres affectations des terres (AFAT)

Le déploiement des quatre technologies priorisées dans les sous-secteurs de l'agriculture, foresterie et autres utilisations des terres (AFAT) à raison de deux par sous-secteur est conditionné par des barrières communes et cadre propice pour les surmonter. Les éléments du cadre favorable ont été érigés en mesures pour surmonter les barrières communes et prise en compte pour les propositions des politiques et des actions spécifiques présentées dans le tableau 101 cidessous.

Tableau 101 : Principales Barrières communes, politiques et actions spécifiques au déploiement des technologies du secteur AFAT

Barrières communes	Mesures	Politiques	Actions spécifiques
Insuffisance de moyens financiers des petits producteurs pour l'adoption des technologies	 Intégration des technologies de GDT sur une liste de priorités pour l'accès aux conditions de crédits mis en place au niveau du FNDA Mise en place d'un mécanisme de facilitation de l'accès au crédit en faveur des petits producteurs Allègement des procédures de mobilisation des ressources pour le financement des actions de déploiement des technologies prioritaires retenues. Développement des capacités locales de financement des technologies agricoles 	 Renforcement des ressources du FNDA pour accroitre ses capacités d'appui financier aux petits agriculteurs. Accorder une priorité aux projets de déploiement des techniques de GDT 	 Mettre en place les accords volontaires entre le secteur privé, les institutions de micro finances agricoles et le gouvernement Appui du FNDA pour la mobilisation des ressources auprès des banques et institutions financières Soutenir et impulser l'engagement de la Commission Nationale de Finances Locales (CONAFIL) pour le financement et le savoir-faire sur des

Barrières communes	Mesures	Politiques	Actions spécifiques	
Difficultés limitant l'accès des petits producteurs aux facilités financières mises en place au niveau du FNDA	 Organisation de campagnes d'information des exploitants agricoles sur les mesures mises en place au FNDA Mise en place au niveau des ATDA d'un mécanisme d'assistance aux producteurs agricoles pour l'élaboration des plans d'affaires 		technologies d'atténuation	
Contraintes financières spécifiques aux activités de reboisement forestier (besoins d'investissement sur plusieurs années avant le démarrage de l'exploitation)	 Mobilisation de ressources pour promouvoir à grande échelle les reboisements dans les forêts classées et terroirs riverains Mis en place d'un mécanisme pour faciliter aux planteurs privés l'obtention de crédits bancaires à moyen terme au (cadre de partenariat avec les institutions financières, fonds de garantie, bonification de taux d'intérêt de crédits) 	Abondement du Fonds National de Développement Forestier pour soutenir les activités de reboisement	Rendre effectif la rétrocession des ressources prévues par les textes réglementaires pour alimenter le FNDF, notamment par la prise d'un arrêté d'application	
Contraintes liées au premier investissement pour l'accès aux équipements de cuisson au gaz butane	Subvention du coût de consignation du petit équipement de cuisson au gaz	Mettre en place le mécanisme de subvention et le financement avec la contribution des PTFs	Initier et mettre en œuvre des projets de promotion de la substitution d'une partie du bois-énergie par le gaz domestique	
Insuffisance du cadre juridique et réglementaire pour la promotion des technologies de GDT	Renforcement du cadre juridique et réglementaire existant (évaluation de la situation actuelle et mise en place des textes d'application et des dispositifs de vulgarisation et de suivi qui feraient encore défaut	 prise en compte des mesures pour l'application du cadre juridique en place et élaboration des textes réglementaires 	Instruire les institutions étatiques en charge de la mise en application des textes réglementaires à œuvrer pour l'atteinte des objectifs de	
Au plan juridique : Difficultés à mobiliser des terres sécurisées	Sécurisation des terres agricoles par la généralisation de l'application de la loi portant régime foncier rural au Bénin	complémentaires pour la prise en compte des besoins de promotion des technologies ciblées (GIFS et PUF)	promotions des technologies	
Au plan technique: Connaissance insuffisante des technologies de GDT par les petits producteurs	Mise en place de programmes de formation à grande échelle des agriculteurs aux techniques de GDT notamment la GIFS et la PUF	Développer des curricula de formations au profit des petits producteurs	Développer des programmes de formation des petits producteurs	
Au plan des conditions du marché: Faible développement du marché des engrais organiques	 Appui aux petits producteurs pour l'intégration de l'agriculture et de l'élevage (élevage de petits ruminants/et ou de la volaille) Appui à des ONGs, des coopératives ou des opérateurs privés pour le développement à l'échelle d'une filière de production/commercialisation d'engrais organiques 	Mettre en place une politique de développement d'une production décentralisée des engrais organiques	Encourager une dynamique de regroupement au niveau des producteurs actuels d'engrais organiques Mettre en place de facilitation de l'accès des producteurs aux crédits bancaires (fonds de	

Barrières communes	Mesures	Politiques	Actions spécifiques
			garantie/bonification de taux d'intérêts)

CONCLUSION

Dans ce rapport qui porte sur la troisième étape du processus d'évaluation des besoins de technologies d'atténuation au Bénin sont présentés les résultats des travaux d'élaboration des plans d'actions technologiques (PAT) des huit technologies d'atténuation des émissions de GES retenues comme prioritaires au Bénin.

Les principales informations qui y figurent se rapportent par technologie aux (i) actions à inclure dans le PAT de chaque technologie, (ii) les activités devant concourir à la mise en œuvre de ces actions, (iii) les périodes prévisionnelles de mises en œuvre, (iv) les coûts des activités, (v) les risques et critères de succès liés à leur mise en œuvre, les actions à mettre en œuvre comme idées de projet tec.

Les informations dans le présent rapport d'étude sont structurées en trois chapitres :

- Un premier chapitre traitant des plans d'actions technologiques pour le déploiement de quatre technologies ciblées dans le secteur de l'énergie :
 - o chauffe-eau solaire;
 - o équipements de pompage solaire PV d'eau ;
 - o Bateaux-bus pour transport fluvio-lagunaire;
 - o Trains diesel-électrique légers pour transport interurbain
- Un deuxième chapitre où sont présentés les plans d'actions élaborés pour le déploiement de quatre autres technologies du secteur de l'agriculture, de la foresterie et autres affectations des terres :
 - o gestion intégrée de la fertilité des sols ;
 - o production et utilisation du fumier;
 - o reboisement de terres forestières ;
 - o petit équipement de cuisson au gaz butane

Et un dernier chapitre où sont abordées les questions dites transversales. L'objectif visé par la réalisation de cette étude est de permettre au Bénin de disposer d'un document de mobilisation de ressources qui se focalise spécifiquement sur les technologies ci-dessus citées, dont le déploiement revêt une grande importance pour l'atténuation des changements climatiques dans le contexte de notre pays. Ainsi la mise en oeuvre des projets spécifiques proposés dans le document pour soutenir ces plans d'actions devra permettre de concrétiser en partie les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre prévus dans la CDN actualisée du Bénin.

Quant aux questions transversales identifiées dans le rapport, elles ont trait globalement aux contraintes d'ordre technique, organisationnel et financier à la promotion du déploiement à grande échelle de ces technologies et pour lequel un fort engagement des pouvoirs publics est nécessaire.

Les étapes à suivre devront être consacrées au niveau des différents acteurs institutionnels concernés à la maturation de ces projets en vue de la préparation de documents pouvant permettre de mobiliser les ressources nécessaires à leur mise en œuvre.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

UNEP DTU PARTNERSHIP, Améliorer la mise en œuvre des besoins technologiques. Guide de préparation à la mise en œuvre de Plan d'Action Technologique

UNEP DTU PARTNERSHIP, Surmonter les barrières au transfert et à la diffusion des technologies climatiques, seconde édition, 2015

IFDD, Initiative de promotion du marché des chauffe-eau solaire en Afrique Subsaharienne, Résumé exécutif, novembre 2017.

MCVDD, Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC), Première Contribution Déterminée au niveau National du Bénin au titre de l'Accord de Paris

MCVDD, DGEFC, Etude de faisabilité du Programme de Reboisement Intensif du Territoire National (PRI), Rapport final, octobre 2019

MCVDD, Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC), Etude de faisabilité du Programme National de Conservation de la Biodiversité et de Gestion Durable de l'espace forestier et des terres (PNCBGD), Rapport provisoire, décembre 2021

MCVDD, Plan d'Actions National sur la Gestion Durable des Terres, Février 2019

MEM, Office Béninois de la Recherche Géologique et Minière (OBRGM), Fiche de projet de mise en place de bancs d'épreuve pour la requalification des Equipements sous pression

Programme 11ème FED de l'Union Européenne Pour la République du Bénin, RECASEB, Politique National de Maîtrise de l'Energie (PONAME), Rapport provisoire, Décembre 2019

Programme 11ème FED de l'Union Européenne Pour la République du Bénin, RECASEB, Politique National de Développement des Energies Renouvelables (PONADER), Rapport provisoire, juillet 2019

CIMA, Politiques sectorielles: Transports ferroviaires. Etudes pour l'élaboration d'une stratégie de développement du transport ferroviaire dans l'espace UEMOA, Rapport final, Volume 1, 2011

Egisbceom, International, Etude de faisabilité du développement du transport fluvio-lagunaire et du tourisme au Bénin (cas du trajet Cotonou-Porto Novo), rapport intérimaire détaillé, février 2008

MAEP, Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2025 et Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PENIASSAN 2017-2021), mai 2017

FAO, la pratique de la gestion durable des terres, directives et bonnes pratiques pour l'Afrique subsaharienne, 2011

ANNEXES

ANNEXE 1 : Résultats de la sélection par analyse multicritères des actions à inclure dans les PAT des différentes technologies

Tableau A.1.1 : Résultats de la notation des mesures pour le déploiement de la technologie de chauffe-eau solaire

Mesures	Efficacité	Pertinence	Efficience	Interactions avec	Importance du coût de	Avantages	Note Totale	Rang
				d'autres mesures	mise en œuvre de la mesure			
Mesures économiques et financières								
Appui au secteur privé pour accroître et diversifier l'offre d'équipements d'ENR sur le marché (mis en place de mécanisme de facilitation de l'accès aux crédits bancaires pour les entreprises nationales)	3	4	3	4	3	3	20	1
Mise en place de mécanisme de facilitation de l'accès des usagers à la technologie (système de vente à crédit, subvention, fonds de garantie et/ou bonification de taux d'intérêt pour prêts bancaires)	4	4	3	3	2	4	20	1
Mesures non financières								
Amélioration du cadre réglementaire (prise de décret définissant les normes pour les équipements d'énergie solaire importés et pour les travaux d'installation des systèmes ; instauration, sous certaines conditions, d'une obligation de sous-traitance en faveur des entreprises nationales)	4	4	4	4	5	4	25	1
Instauration d'un mécanisme de contrôle de qualité des équipements importés.	4	4	3	3	4	4	22	2
Mise en place de cadres de concertation/coordination des actions des différentes catégories d'acteurs ou dynamisation de ceux existants	3	3	4	4	4	3	21	3
Diagnostic des besoins de renforcement de capacités techniques des acteurs privés prestataires de services dans le domaine des systèmes solaires et mise en place d'un programme d'assistance technique sur financement de l'état	3	4	4	3	3	3	20	4
Promotion de formations qualifiantes de courtes durées sur les technologies des énergies renouvelables (appui aux établissements et institutions de formations professionnelles pour la mise en place de programmes spécifiques).	3	4	3	3	4	3	20	4
Instauration et mise en application d'un concept de projets-écoles au profit des étudiants en fin de cycle universitaire en énergétique (envoie organisé des étudiants en stage sur les chantiers des projets).	2	3	3	3	3	3	17	8

Mesures	Efficacité	Pertinence	Efficience	Interactions avec d'autres mesures	Importance du coût de mise en œuvre de la mesure	Avantages	Note Totale	Rang
Appui au développement du marché national des équipements et travaux dans le domaine des énergies renouvelables (mise en place d'un cadre de partenariat entre l'Etat, les institutions financières de la place et les entreprises privées du secteur)	3	4	3	3	3	4	20	4
Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation sur les avantages comparatifs de la technologie et sur sa fiabilité de plus en plus grande.	3	3	2	4	3	4	19	7

Tableau A.1.2 : Résultats de la notation des mesures pour le déploiement de la technologie de Pompage solaire PV

Mesures	Effica cité	Pertin ence	Efficie nce	Interacti ons avec d'autres mesures	Coût de mise en œuvre de la mesure	Avant ages	Note Totale	Rang
Mesures aux barrières économiques et financières								
Appui au secteur privé pour accroitre et diversifier l'offre d'équipements d'ENR sur le marché (mis en place de mécanisme de facilitation de l'accès aux crédits pour les entreprises nationales)	3	4	3	4	3	3	20	1
Facilitation de l'accès des producteurs agricoles aux mesures mises en place pour le développement de l'Agriculture (assistance de ATDA aux petits producteurs agricoles pour l'établissement de plans d'affaires, octroi de subvention pour leur faciliter la souscription à la première prime d'assurance auprès de l'AMAB, bonne coordination des actions entre MAEP et le ME)	4	3	3	3	2	4	19	2
Mesures aux barrières non financières								
Appui au développement du marché national des équipements et travaux dans le domaine des énergies renouvelables (mise en place d'un cadre de partenariat entre l'Etat, les institutions financières de la place et les entreprises privées du secteur)	3	4	4	3	3	4	21	3
Amélioration du cadre réglementaire (• prise de décret définissant les normes pour les équipements d'énergie solaire importés et pour les travaux d'installation des systèmes ; • instauration, sous certaines conditions, d'une obligation de sous-traitance en faveur des entreprises nationales)	4	4	4	4	5	4	25	1
Instauration d'un mécanisme de contrôle de qualité des								
équipements importés	4	4	3	3	4	4	22	2
Mise en place de cadres de concertation/coordination des actions des différentes catégories d'acteurs ou dynamisation de ceux existants	3	3	3	3	4	3	19	5
Promotion de formations qualifiantes de courtes durées sur les technologies des énergies renouvelables (appui aux établissements et institutions de formations professionnelles pour la mise en place de programmes spécifiques).	3	4	3	3	4	3	20	4
Instauration et mise en application d'un concept de projets-écoles au profit des étudiants en fin de cycle universitaire en énergétique (envoie organisé des étudiants en stage sur les chantiers des projets).	2	3	3	3	3	3	17	6

Tableau A.1.3 : Résultats de la notation des mesures pour le déploiement de la technologie de bateaux-bus pour transport fluvio-lagunaire

Mesures	Mesures Efficacité Pertinence		Efficience	Interactions avec d'autres mesures	coûts de la mesure	Avantages	Note Totale	Rang
Mesures aux barrières économiques et								
financières								
Réduction des coûts d'investissement afférant								
à la mise en place du service de transport								
lagunaire (fabrication des bateaux-bus au								
Bénin avec des moteurs importés, octroi de								
facilités à l'investisseur privé concessionnaire)	4	-	4	5	3	4	25	3
(1) Mise en place d'un partenariat public privé	4	5	4	5	3	4	25	3
(dans lequel l'Etat assure l'investissement pour								
l'aménagement du site de la navigation et le								
concessionnaire l'investissement pour la mise								
en place du service de transport)	5	5	3	5	2	3	23	2
Mesures aux barrières non financières								
Etablissement d'une réglementation qui en plus								
du code général s'imposera à tous les								
équipements motorisés et fixera les conditions								
particulières de navigation à respecter.	4	4	4	5	4	3	24	5
Mise en place (dans le cadre de la concession								
de service public) d'une société de gestion du								
transport par bateaux navette sur les lignes à	-	-	2	-	2		25	2
exploiter	5	5	3	5	3	4	25	3
Formation et mise en place du personnel pour les équipages des bateaux (pilotes de bateaux-								
bus, matelots etc.)	5	5	4	5	4		23	7
Développement d'un programme d'appui au		<u> </u>			-		23	,
secteur privé pour la mise en place, avec								
l'assistance technique requise, d'une unité de								
construction des bateaux-bus à exploiter dans								
le cadre du présent projet. (1)	4	5	4	5	3	4	25	3
Définition d'une stratégie d'amélioration de la								
mobilité sur le moyen et long terme dans la								
grande région de Cotonou et villes voisines.	5	5	5	5	5	4	29	1
Intensification du plaidoyer en direction des								
autorités politico-administratives sur les								
avantages du projet	4	4	5	4	5	4	26	2
Prise de mesures pour assurer la protection								
des intérêts des transporteurs								
traditionnels (réaménagement et affectation des débarcadères actuels, programme de								
formation au profit des exploitants de barques								
traditionnelles motorisées)	4	4	4	5	4	3	24	5
Renforcement et pérennisation des actions				,	,			
déjà en cours pour l'application de la								
réglementation relative aux zones impropres à								
l'habitation	3	3	3	4	3	3	19	8

(1) : Deux mesures visant les mêmes objectifs

Tableau A.1.4 : Résultats de la notation des mesures pour le déploiement de la technologie de bateaux-bus pour transport ferroviaire

Mesures	Effica cité	Pertine nce	Efficie nce	Interacti ons avec d'autres mesures	Coût de mise en œuvre de la mesure	Avant ages	Note Totale	Rang
Mesures aux barrières économiques et financières				illesures	illesure			
Mise en place du service de transport par trains dans un cadre								
de partenariat public/privé (dans lequel l'Etat réalise les								
investissements concernant la réhabilitation des tronçons de								
réseau ferroviaire concernés par le projet, crée une société de								
patrimoine et l'opérateur privé concessionnaire assure								
l'investissement pour la mise en place du service du service de								
transport)	5	5	3	5	2	5	25	1
Octroi de facilités à l'investisseur privé (exonération des droits								
de douanes à l'importation des trains, appui à l'investisseur								
privé pour l'obtention de prêt auprès des institutions sous régionales à un taux d'intérêt plus bas que 10%)	4	4	3	5	3	2	21	2
Mesures aux barrières non financières	4	4	3	J	3	2	21	2
Réalisation d'études de faisabilité afin de définir les								
spécifications techniques pour des commandes d'équipements								
qui répondent au déploiement de la technologie dans le								
contexte du Bénin	3	5	4	3	4	1	20	9
Création par l'Etat d'une société de gestion du patrimoine	4	5	3	5	3	3	23	4
Création au sein de la société de gestion du service du								
transport d'une unité équipée pour certains travaux								
d'entretien et de maintenance des équipements (voies ferrées								
et matériel roulant)	5	5	3	5	3	3	24	2
Francis de codo Sedio de codo Sedio de codo Sedio Sedi								
Examen du cadre juridique en vigueur dans le cadre l'Organisation Commune Bénin-Niger pour les besoins								
d'adaptation en vue d'une exploitation de tronçons de lignes								
exclusivement pour le compte du Bénin	3	4	4	3	4	1	19	10
Définition d'une stratégie d'amélioration de la mobilité sur le			<u> </u>					10
moyen et long termes dans la grande région de Cotonou et								
villes voisines	4	5	5	5	5	1	25	1
Initiation et maturation d'un projet spécifique à la mise en								
place d'un service rapide de transport ferroviaire sur les lignes								
Ouidah-Cotonou et Porto Novo - Cotonou	4	5	4	5	3	1	22	6
Mise en place par le privé concessionnaire d'une société de		_		_		2		
service de transport ferroviaire	4	5	3	5	3	3	23	4
Formation et mise en place de personnel qualifié au sein des								
deux sociétés	4	4	4	5	4	3	24	2
Mise en place de mesures de sécurisation du transport								
ferroviaire (déguerpissement des tous les occupants illégaux installés aux abords des voies ferrées ; protection des lignes par								
la mise en place de clôture métallique et la réduction au								
minimum requis d'un nombre de passages à niveau)	5	5	3	5	3	1	22	6
Organisation de plaidoyer en direction des Autorités politico-			<u> </u>		,	_		
administratives sur la contribution du projet à l'amélioration								
de la mobilité dans la grande région de Cotonou et villes								
voisines et les autres avantages économiques et								
environnementaux du projet.	3	4	5	3	5	1	21	8

Tableau A.1.5 : Tableau xxx Résultats de la notation des mesures pour le déploiement de la technologie de gestion intégrée de la fertilité du sol

Mesures aux barrières économiques et financières Mise en place d'appui financier aux petits producteurs agricoles pour l'adoption des technologies de GDT (subvention, crédits à taux d'intérêt réduit) Appui aux petits producteurs pour la constitution des dossiers de prêts (Assistance pour l'élaboration des plans	2
financières Mise en place d'appui financier aux petits producteurs agricoles pour l'adoption des technologies de GDT (subvention, crédits à taux d'intérêt réduit) Appui aux petits producteurs pour la constitution des dossiers de prêts	2
Mise en place d'appui financier aux petits producteurs agricoles pour l'adoption des technologies de GDT (subvention, crédits à taux d'intérêt réduit) Appui aux petits producteurs pour la constitution des dossiers de prêts	2
producteurs agricoles pour l'adoption des technologies de GDT (subvention, crédits à taux d'intérêt réduit) Appui aux petits producteurs pour la constitution des dossiers de prêts	2
producteurs agricoles pour l'adoption des technologies de GDT (subvention, crédits à taux d'intérêt réduit) Appui aux petits producteurs pour la constitution des dossiers de prêts	2
taux d'intérêt réduit) 4 4 1 4 1 3 17 Appui aux petits producteurs pour la constitution des dossiers de prêts	2
Appui aux petits producteurs pour la constitution des dossiers de prêts	2
constitution des dossiers de prêts	
·	
(Assistance nour l'élaboration des plans	
(Assistance pour l'élaboration des plans	
d'affaires dans le cadre des mécanismes mis	
en place par les ATDA) 4 4 3 4 3 3 21	1
Mesures aux barrières non financières	
Intensification de la sensibilisation des	
producteurs sur la nécessité de poursuivre	
l'application des pratiques d'apports	
d'engrais organiques et la réduction des	
engrais de synthèse 4 4 4 4 4 3 23	2
Promotion du développement d'un marché	
national de production et de	
commercialisation d'engrais organique	
(réalisation d'une étude de faisabilité, choix	
de l'option viable financièrement : appui à	
des coopératives de producteurs ou à des	
investisseurs privés, mise en place d'un	
mécanisme d'appui financier) 4 4 3 5 3 5 24	1
Renforcement du cadre juridique et	
réglementaire existant : Evaluation de la	
situation actuelle et prise des dispositions	
nécessaires pour la mise en place des tous	
les textes d'application et des dispositifs de	
vulgarisation et de suivi de leur mise en	_
ceuvre qui feraient encore défaut. 3 3 4 3 3 19	7
Intensification par les ATDA des actions de	
vulgarisation de ces technologies dans un	
cadre de collaboration avec les différents	
projets de mise en œuvre du programme	3
défini 4 4 3 4 3 3 21 Appui au renforcement des capacités	3
techniques des producteurs par des	
formations et des mesures	
d'accompagnement technique après	
formation, en s'appuyant sur le mécanisme	
mis en place par les ATDA en partenariat	
avec les ONG) 4 4 3 4 3 3 21	3
Généralisation de l'application de la	
réglementation en matière de la gestion	
foncière en milieu rural 3 4 4 4 2 21	3
Organisation de campagnes d'information	
et de sensibilisation en s'appuyant sur les	
expériences réussies d'adoption de la	
technologie de GIFS et les résultats	
documentés des tests de démonstration et	
d'évaluation participative en milieu paysan 4 4 3 5 3 2 21	3

Tableau A.1.6 : Tableau xxx Résultats de la notation des mesures pour le déploiement de la technologie de production et utilisation du fumier

Mesures	Efficacité	Pertinence	Efficience	Interactions avec d'autres mesures	Coût de mise en	Avantages	Note Totale	Rang
					œuvre de la mesure			
Mesures aux barrières économiques et financières								
Appui financier aux petits producteurs pour l'association agriculture/élevage	5	5	2	4	2	5	23	2
Facilitation de l'accès des producteurs aux crédits auprès du FNDA pour l'adoption de la Technologie (assistance technique pour l'élaboration des plans d'affaires pour la		-						
constitution des dossiers de prêts)	4	4	4	5	4	5	26	1
Organisation de campagnes d'information des exploitants agricoles sur les mesures mises en place au FNDA	3	4	3	4	3	2	19	3
Mesures aux barrières non financières	3	4	3	4	3	2	19	3
Promotion de l'autoproduction du fumier dans le cadre des exploitations associant cultures vivrières et élevage	5	5	3	4	3	5	25	1
Renforcement du cadre juridique et réglementaire existant sur la GDT: Renforcement du cadre juridique et réglementaire (évaluation de la situation actuelle et la prise des dispositions nécessaires pour la mise en place des tous les textes d'application et des dispositifs de vulgarisation et de suivi de leur mise en œuvre qui feraient encore défaut)	3	4	4	4	4	3	22	2
Mise en place au niveau du MAEP d'un programme d'appui à la réappropriation de la technologie de production et utilisation du fumier (PUF)	4	4	3	4	3	3	21	4
Mis en place au niveau des ATDA de programmes d'appui technique et financier pour une réappropriation de la technologie. L'appui financier vise à encourager les petits producteurs agricoles à adopter l'association des cultures avec l'élevage leur permettant de disposer de déjections animales en quantité suffisante	4	4	3	4	3	3	21	4
Organisation de campagnes d'information et de sensibilisation en s'appuyant sur les expériences réussies d'adoption de la technologie de PUF et les résultats documentés des tests de démonstration et d'évaluation participative en milieu paysan	4	4	3	5	3	3	22	2

Tableau A.1.7 : Résultats de la notation des mesures pour le déploiement de la technologie de reboisement des terres forestières

Mesures	Efficacit é	Pertinenc e	Efficienc e	Interaction s avec d'autres mesures	Coût de mise en œuvre de la mesur e	Avantage s	Note Total e	Ran g
Mesures aux barrières économiques et financières								
Poursuite de la mise en place de projets d'appui à la création de plantations forestières communales	3	4	3	4	2	4	20	2
Mise en place de fonds d'appui à l'investissement privé dans les plantations forestières et agroforestières avec des mécanismes adéquats pour des prêts à moyen terme (au moins 6 ans)	4	4	3	5	3	3	22	1
Mesures aux barrières non financières								
Appui au développement de la production de plants forestiers (Intensifier les actions de formation et d'appui à l'organisation des pépiniéristes de plants forestiers, si possible dans le cadre de coopératives de producteurs)	5	5	3	5	3	4	25	1
Renforcement des capacités nationales en matière de suivi des jeunes plantations forestières (contractualisation de l'activité avec les communautés villageoises ou les ONG)	4	5	3	5	3	4	24	2
Sécurisation des terres agricoles et forestières par la généralisation de l'application de la loi portant régime foncier rural au Bénin	4	5	3	5	3	2	22	4
Organisation de campagnes de sensibilisation des communautés rurales	3	4	3	4	3	2	19	5
Mise en place de mesures pour une plus grande responsabilisation des communautés rurales dans la gestion durable des ressources forestières: (i) vulgarisation des plans d'aménagements forestiers participatifs, (ii) appui au développement de l'agroforesterie; (iii) appui à la diversification des activités économiques des communautés rurales par l'intégration systématique des mesures dites d'accompagnement dans tous les projets du secteur forestier et les projets du secteur de l'énergie concernant la biomasse-énergie.	4	5	2	5	2	5	23	3

Tableau A.1.8 : Résultats de la notation des mesures pour le déploiement de la technologie du petit équipement de cuisson au gaz butane

Mesures	Effica cité	Pertin ence	Efficie nce	Interacti ons avec d'autres mesures	Coût de mise en œuvre de la mesure	Avant ages	Note Totale	Rang
Mesures aux barrières économiques et financières				mesures	mesure			
Poursuite des actions de subvention du coût de consignation								
du petit équipement de gaz	4	4	2	5	2	3	20	1
Poursuite des actions de subvention de la recharge du petit								
équipement de gaz pour les ménages à faibles revenus	4	4	2	5	2	3	20	1
Mise en place par les sociétés pétrolières d'un mécanisme								
pour le paiement à crédit du coût de la consignation du petit								
équipement de gaz par les petits fonctionnaires	3	4	3	4	3	3	20	1
Mesures aux barrières non financières								
Renforcement du suivi de l'application des mesures en place								
pour garantir l'accès de plus grand nombre au gaz domestique								
et leur amélioration chaque fois que nécessaire (ajustement du							22	
prix gaz à la consommation et péréquation au plan national)	4	4	4	4	4	3	23	1
Mise en place d'un dispositif avec les moyens nécessaires pour								
permettre aux services compétents du ministère de l'Industrie								
et du Commerce, en collaboration avec le ministère en charge de la décentralisation, de suivre le prix de la recharge du gaz								
domestique au plan national	4	4	3	4	3	3	21	3
Renforcement du contrôle des mesures de sécurité au niveau	7	7	<u> </u>		3	3	21	3
des équipements de gaz domestique par l'accroissement des								
capacités opérationnelles des structures compétentes du								
ministère en charge des hydrocarbures	4	4	3	5	3	3	22	2

ANNEXE 2 : Détails des coûts de mise en œuvre des Plans d'Action Technologique

Tableau A2.1 : Détails des coûts des actions et activités du PAT de la technologie de chauffe-eau solaire

		Unité	Quantité totale du PAT	Cout unitaire (MFCFA)	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	An9	Total Phase 2	Cout total PAT (MFCFA)
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
	Hypothèses															
	Situation référence (Niveau actuel de diffusion de la technologie) : Non connue		1		-	-	-	-	-		,	-		-		
	Cible définie pour le PAT															
	* Nombre de chauffe-eaux solaires pour les infrastructures sociocommunautaires et logements sociaux		45000				6000	6000	7000	19000	7000	7000	6000	6000	26000	
	* Nombre de chauffe-eaux solaires dans les ménages		5000				1000	1000	1000	3000	1000	1000			2000	
	Subvention par unité de chauffe-eau solaire pour ménage (30%)	MFCFA		0,15	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	
	Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT															
d'un cadre financier adapté pour la	Activité 1.1 : Réaliser une étude pour (i) la mise en place d'un fonds d'appui à la promotion de la maitrise d'énergie et des énergies renouvelables (FAPMEER)			Forfait	10					10						10
d'énergie et des énergies renouvelables	Activité 1.2 : Prendre un décret de création du fonds d'appui					2				2						2

		Unité	Quantité totale du PAT	Cout unitaire (MFCFA)	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	An9	Total Phase 2	Cout total PAT (MFCFA)
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
œuvre d'un programme	des capacités des acteurs publics et privés dans les domaines d'évaluation et de					50				50						50
	Activité 2.2 : Mobiliser les ressources et assurer la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités nationales						100	100	200	400					0	400
Action 3 : Amélioration du cadre réglementaire	atelier d'adoption)		1,0	Forfait		2				2					0	2
et renforcement du contrôle de qualité des équipements d'énergie solaire	techniques compétentes de l'Etat		Ensemble équipements et travaux	Forfait			100			100					0	100

		Unité	Quantité totale du PAT	Cout unitaire (MFCFA)	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	An9	Total Phase 2	Cout total PAT (MFCFA)
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
Action 4 : Mise en place d'un programme de promotion du chauffage solaire d'eau dans les infrastructures sociocommunautaires.	Activité 4.1 : Elaborer le programme de diffusion des 50.000 chauffe-eaux solaires et mobiliser les ressources pour sa mise en œuvre (études de faisabilité et d'élaboration du programme, négociations et signature des accords de financement)			Forfait	50	20				70						70
les logements sociaux et les ménages avec pour objectif la diffusion de 50.000 chauffe-eaux solaires à l'horizon 2030.	Activité 4.2 : Acquérir les chauffe-eaux solaires et équiper les infrastructures sociocommunautaires (hôpitaux de zones, centres de santé des localités rurales, postes de sécurité, établissements d'enseignement disposant d'internant) et des logements sociaux		45000	1,5	0	0	9000	9000	10500	28500	10500	10500	9000	9000	39000	67500
	Activité 4.3: Mettre en place un mécanisme de facilitation de l'acquisition par les ménages de chauffeeaux solaires à des prix subventionnés (à hauteur de 30%)		10000		0	0	150	150	150	450	150	150	0	0	300	750
	Activité 4.4: Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les avantages comparatifs de la technologie de chauffe-eau solaire et sur sa fiabilité de plus en plus grande		3	10			10	10		20	10				10	30
Action 5: Appui au développement du marché des équipements solaires au Bénin ainsi que des capacités nationales dans le domaine de fabrication de chauffeeaux solaires adaptés aux différents besoins	eaux solaires au Bénin et des entreprises opératrices dans les domaines des travaux d'installation et de maintenance de ces équipements (recensement, réunion de validation du		Forfait	2	0		2			2					0	2

		Unité	Quantité totale du PAT	Cout unitaire (MFCFA)	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	An9	Total Phase 2	Cout total PAT (MFCFA)
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
	Activité 5.2: Appuyer la recherche développement pour la mise au point au Bénin de modèles de chauffe-eaux solaires adaptés aux besoins de différentes catégories d'usagers.		Ensemble des activités	160				128	32	160					0	160
	Activité 5.3 : Mettre en place, en partenariat avec les institutions financières de la place, des facilités financières (fonds de garantie de crédits bancaires ou autre mécanisme de soutien financier) pour permettre (i) aux entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire de pouvoir passer des commandes plus importantes afin de bénéficier des économies d'échelle.et (ii) aux investisseurs privés intéressés de créer au Bénin des unités de production de chauffe-eaux solaires	м ғсға		Forfait			400			400	600				600	1000
	Sous-total	M FCFA			60	74	9762	9388	10882	30166	11260	10650	9000	9000	39910	70076
Gestion du PAT et imprévus	Coordination du PAT au ME (DGRE) et Suivi par le Comité interministériel de suivi (3%)				0,1	0,1	14,6	14,1	16,3	45	16,9	16,0	13,5	13,5	60	105
	Réalisation d'études périodiques d'évaluation	M FCFA			0	0	0		50	50	0	0	0	50	50	100
	Imprévu (1%)					0,74	98	94	109	301	113	107	90	90	399	700
	Coût total de mise en œuvre du PAT	M FCFA			60	75	9874	9496	11057	30562	11389	10772	9104	9154	40419	70981

Tableau A.2.2 : Détails des coûts des actions et activités du PAT de la technologie de pompage solaire photovoltaïque (PSPV)

		Unité	Quantité totale du PAT	Cout unitaire MFCFA	An1	An2	An1	An2	An3	Total Phase 1	An4	An5	An6	An7	Total Phase 2	Coût Total PAT (MFCFA)
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
	Hypothèses															
	Situation référence (niveau actuel de diffusion de la technologie) : Non connue	1	-				-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Objectif pour le PAT : Hypothèse : Faciliter l'accès de 5000 producteurs maraîchers au système de pompage solaire PV pour l'irrigation	Producteurs maraichers	5000				500	500	500	1500	875	875	875	875	3500	
	Superficie des périmètres maraichers	ha	1000				100	100	100	300	175	175	175	175	700	
	Impact attendu du PAT		5000				500	500	500	1500	875	875	875	875	3500	
	Investissement unitaire pour la mise en place de la technologie (forage, équipements de pompage solaire, réseau d'irrigation)	MFCFA/site de 0,2 ha		1,37												
	Subvention unitaire (50% du coût d'investissement)	MFCFA/Produ cteur		0,686												
	Fonds de garantie pour facilter l'obtention de crédit (à hauteur de 25% du coût d'investissement restant)	MFCFA/Produ cteur		0,172												
	Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT							Coi	ût par ac	tivité du P	PAT en M	1FCFA				
marché des	Activité 1.1 : Etablir un répertoire des entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire (panneaux solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) au Bénin et des entreprises de service dans les domaines des études ainsi que des travaux d'installation et de maintenance de ces équipements (recensement, réunion de validation du répertoire avec les acteurs privés)	M FCFA	Forfait	2			2			2						2

		Unité	Quantité totale du PAT	Cout unitaire MFCFA	An1	An2	An1	An2	An3	Total Phase 1	An4	An5	An6	An7	Total Phase 2	Coût Total PAT (MFCFA)
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
	Activité 1.2 : Mettre en place en partenariat avec les institutions locales de financement un mécanisme de soutien financier (fonds de garantie ou autre mécanisme) pour faciliter aux entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire l'accès aux crédits bancaires pour des commandes d'équipements en grandes quantités	M FCFA	Forfait				400			400	600				600	1000
Action 2 : Définition et mise en œuvre d'un programme de promotion du pompage solaire d'eau pour l'irrigation des cultures maraichères.	Activité 2.1 : Définir le mécanisme d'appui aux producteurs maraîchers et sur cette base élaborer le programme de mise en œuvre					10				10	10				10	20
	Activité 2.2 ; Soumettre aux PTFs des requêtes en vue de la mobilisation du financement pour la mise en œuvre du programme (négociations et signature des accords de financement)					20				20	10				10	30
	Activité 2.3 : Mettre en place un système de large information des producteurs maraichers sur les critères d'éligibilité au programme et les documents constitutifs du dossier de demande d'appui à soumettre ainsi que la procédure à suivre	M FCFA	Forfait				20	10	10	40	20	10	10	10	50	90
	Activité 2. 4 : Sélectionner les meilleurs dossiers répondant aux critères d'éligibilité au programme. Procéder à l'identification, et géo référencement des sites des producteurs dont les demandes sont acceptées.	MFCFA/produ cteur		0,035			18	18	18	53	31	31	31	31	123	175

		Unité	Quantité totale du PAT	Cout unitaire MFCFA	An1	An2	An1	An2	An3	Total Phase 1	An4	An5	An6	An7	Total Phase 2	Coût Total PAT (MFCFA)
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
	Action 2.5 : Accorder aux producteurs maraichers des facilités financières pour l'acquisition des équipements et l'installation sur site du système de pompage solaire et le réseau de distribution d'eau															
	* Subvention aux producteurs maraichers (50% du coût d'investissement)	M FCFA					343	343	343	1029	600	600	600	600	2402	3431
	* Fonds de garantie pour faciliter aux producteurs l'obtention de crédit bancaire (à hauteur de 25% du coût d'investissement restant)	M FCFA					86	86	86	257	150	150	150	150	600	858
	Activité 2.6 : Assurer par le biais de prestataires privés compétents à recruter (ONGs, Bureau d'étude et sociétés) compétents à recruter (i) l'assistance technique aux producteurs maraichers dont les demandes sont retenues pour la conception détaillée du projet d'équipement de leurs sites agricoles ; (ii) l'installation sur site du système de pompage d'eau et d'irrigation, (iii) la formation des producteurs pour l'utilisation convenable et la maintenance des équipements, (iv) le suivi pendant un an de l'exploitation des installations par les producteurs.			0,7			338	338	338	1014	592	592	592	592	2366	3380
Action 3: Amélioration du cadre réglementaire et renforcement du contrôle de qualité des équipements d'énergie solaire	solaires la réglementation existante (décret n°2018-583 du 19 décembre	M FCFA		Forfait			2			2					0	2

		Unité	Quantité totale du PAT	Cout unitaire MFCFA	An1	An2	An1	An2	An3	Total Phase 1	An4	An5	An6	An7	Total Phase 2	Coût Total PAT (MFCFA)
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
	Activité 3.2 : Doter l'une des structures techniques compétentes de l'Etat (Douane, ANM ou ABERME) d'une unité d'essai et de certification de la qualité des équipements d'énergie solaires (panneau solaires, batteries solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) avant leur mise sur le marché ou leur utilisation dans le cadre du programme de promotion.	M FCFA		Forfait			100			100					0	100
programme de	Activité 4.1: Réaliser une étude diagnostique des besoins en renforcement des capacités des acteurs nationaux dans les domaines de la			Forfait			50			50					0	50
	Activité 4.2 : Mobiliser les ressources et assurer la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités nationales			Forfait				100	100	200	100	100			200	400
	Sous-total				0	30	1358	894	894	3177	2113	1483	1383	1383	6361	9538
Gestion du PAT	Coordination du PAT au ME (DGRE) et Suivi par le Comité interministériel de suivi (3,5%)				0	1,1	48	31	31	111	74	52	48	48	223	334
	Réalisation d'études périodiques d'évaluation			Forfait					75	75			75		75	150
	Imprévu (1%)				0	0,3	14	9	9	32	21	15	14	14	64	95
<u> </u>	Coût total de mise en œuvre du PAT				0	31	1420	935	1010	3395	2208	1549	1520	1445	6722	10117

Tableau A.2.3 : Détails des coûts des actions et activités du PAT de la technologie de Bateaux-bus

Actions	Activité	Unité	Total du PAT	Cout unitaire	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	Total Phase 2	Cout total PAT
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029		
	Hypothèses														
	Situation référence (nombre de bateaux-bus en service actuellement)	Bateaux-bus	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Situation du PAT (nombre de bateaux-bus prévus par le PAT)	Bateaux-bus	20					5	8	13	1	3	3	7	
	Impact du PAT	Bateaux-bus	20		0	0	0	5	8	13	1	3	3	7	
	Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT														
Action 1: Mise en place d'un partenariat public privé pour la réalisation du projet de déploiement de la technologie	Activité 1.1 : Faire le point du processus déjà engagé avec un programme d'activités actualisé pour la mise en place du cadre de partenariat et en rendre compte au Gouvernement	MFCFA			0					0				0	0
	Activité 1.2 : Mettre en place l'assistance technique nécessaire en se basant sur les études complémentaires réalisées	MFCFA				126	126	126	126	504	126	126	126	378	882
	Activité 1.3 : Procéder à un appel d'offre en vue de recruter comme prévu un partenaire privé pour la mise en place du service (gestion du processus)	MFCFA	1	Forfait		1				1				0	1
	Activité 1.4 : Mettre en place le cadre du partenariat public privé à travers les accords de création de la société du service de tansport fluvio-lagunaire (préparation, négociation et signature des accords)	MFCFA	1	Forfait			1			1				0	1
Action 2: Réalisation des investissements et mise en place du service de transport fluvio- lagunaire	Activité 2.1 : Mettre en place la société d'exploitation et de gestion du service de transport fluvio-lagunaire par bateaux-bus (mise en place et équipement du siège, recrutement et formation du personnel)	10 ⁶ FCFA			0	0	0,3	556,8	469	1026,1				0	1026,1

Actions	Activité	Unité	Total du PAT	Cout unitaire	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	Total Phase 2	Cout total PAT
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029		
	* Location d'un siège provisoire pour la société pendant 14 mois (2 mois à l'année 1 et 12 mois à l'année 2)	10 ⁶ FCFA	14	0,15			0,3	1,8		2,1				0	2,1
	* Acquisition de divers équipements divers et matériels de bureau, de matériel informatique, de véhicules et motos		Un ensemble					94		94				0	94
	* Recrutement et Formation personnel navigant en pilotage de bateaux de ligne et secourisme (6 hm d'experts étrangers)	6		20				120		120				0	120
	* Construction d'un siège	10 ⁶ FCFA						200	200	400				0	400
	* Acquisitions d'autres équipements (matériel et outillage d'atelier de maintenance, 8 groupes électrogènes de 20 KVA, 1 fourgon blindé, vedette rapide, matériels de sécurité police, de sécurité à quai, et de communication)	10 ⁶ FCFA	Un ensemble					141	269	410				0	410
	Activité 2.2 : Elaborer une réglementation qui, en plus du code général applicable aux équipements motorisés, fixe les conditions particulières de navigation à respecter	MFCFA					50			50				0	50
	Activité 2.3 : Réaliser les travaux d'aménagement des lignes de navigation (1ère phase lignes Calavi-Cotonou et Cotonou-Porto Novo ; 2ème phase lignes Sèmè Podji - Cotonou, Sô Ava-Calavi, Porto Novo - Aguégués).				0	0	0	40451	1954	42405	7360	0	0	7360	49765
	* Dragage et balisage des débarcadères de Placondji, Dantokpa, Porto Novo et du chenal reliant de Placondji à celui de Porto Novo		Ensemble travaux	14478				14478		14478				0	14478
	* Dragage et balisage des débarcadères de Calavi et du chenal reliant le cercle d'évitage au débarcadère de Calavi		Ensemble travaux	9959				9959		9959				0	9959
	* Dragage et balisage des chenaux Ganvié-Calavi, Porto Novo-Aguégués, Ekpè- Porto Novo et Ganvié-Aguégués-Ekpè		Ensemble travaux	10157				10157		10157				0	10157

Actions	Activité	Unité	Total du PAT	Cout unitaire	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	Total Phase 2	Cout total PAT
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029		
	* Aménagement des voies et parkings		Ensemble des travaux	1050				1050		1050				0	1050
	* Construction débarcadères à Dantokpa, Calavi et Porto Novo		3	1954				3907	1954	5861				0	5861
	* Construction de débarcadère à Placondji		1	1694						0	1694			1694	1694
	* Construction de débarcadères à Ekpé, Ganvié et Aguégués		3	1889						0	5666			5666	5666
	* Balisage des lignes de navigation		Ensemble travaux	900				900		900				0	900
	Activité 2.4 : Acquérir les bateaux-bus (20 bateaux-bus : 13 à la 1ère phase et 7 à la 2ème phase)				0	0	0	1500	2450	3950	300	900	900	2100	6050
	* Bateaux de transports de passagers		9	300				1500	1200	2700				0	2700
	* Bateaux de marchandises		3	300					900	900				0	900
	* Bateau de tourisme		1	350					350	350				0	350
	* Bateaux complémentaires pour passagers		7	300						0	300	900	900	2100	2100
	Activité 2.5 : Prendre des mesures pour assurer la protection des intérêts des transporteurs utilisant les barques traditionnelles pour le trafic local (Aménagement de débarcadères dédiés au trafic local par barques traditionnelles, formation des exploitants sur les normes de sécurité et ; appui à la diversification des activités économiques des communautés rurales riveraines des cours d'eau)				0	0	0	650	250	900	250	0	0	250	1150
	* Aménagement de 6 débarcadères dédiés au trafic local par barques traditionnelles		6	60				360		360				0	360
	* Formation des exploitants de barques traditionnelles sur les normes de sécurité (forfais) : 2 hm d'expert étranger		2	20				40		40				0	40

Actions	Activité	Unité	Total du PAT	Cout unitaire	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	Total Phase 2	Cout total PAT
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029		
	* Appui à la diversification des activités des communautés rurales riveraines des cours d'eau (forfais)			Forfait				250	250	500	250			250	750
	Activité 2.6 : Mettre en service des lignes de transport par bateaux-bus (fonds de roulement couvrant le premier trimestre d'exploitation)	MFCFA							499	499				0	499
place d'un plan d'appui au secteur privé pour le développement d'une	Activité 3.1 : Réaliser les études (études d'opportunité et de faisabilité) pour le développement d'une production nationale des bateaux-bus équipés de moteurs importés (y compris l'information sur des expériences réussies d'ailleurs) : 5 hm d'experts internationaux	MFCFA	5	20			100			100				0	100
	Activité 3.2 : Mettre en place un programme d'appui au secteur privé pour la fabrication au Bénin des 7 bateaux –bus pour la phase 2 à partir de moteurs importés (mise en place de fonds de garantie pour faciliter l'octroi de crédits bancaires au secteur privé ; 25% des coûts des bateaux complémentaires)	MFCFA							525	525				0	525
	Sou-total	MFCFA			0	127	277	43284	6273	49961	8036	1026	1026	10088	60049
Gestion du PAT	Coordination du PAT par MIT (DTFL) et suivi par comité interministériel (0,35%)				0	0	1	151	22	175	28	4	4	35	210
	Imprévus (1%)				0	1	3	433	63	500	80	10	10	101	600
	Coût total de mise en œuvre du PAT				0	129	281	43868	6358	50636	8144	1040	1040	10224	60860

Tableau A.2.4 : Détails des coûts de mise en œuvre du PAT de la technologie de Trains diesel-électrique

Actions	Activités	Total du PAT	Unité	Coût unitaire MFCFA	Unité du coût unitaire	An1	An2	An3	An4	An5	An6	An7	An8	Coût total (MFCFA)
	Calendrier prévisionnel					2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	Hypothèses													
	Situation référence (Nombre de trains en service actuellement) : Non déterminée	0	Trains				0	0	0	0	0	0	0	
	Cible prévue au PAT (Nombre de trains planifiés jusqu'en 2028)	4	Trains									2	2	
	Impact attendu de la mise en œuvre du PAT	4	Trains				0	0	0	0	0	2	2	
	Coût de mise en œuvre du PAT							C	oût pa	r activit	é (en MF	CFA)		
Action 1 : Initiation et mise en œuvre au ministère en charge des transports d'un projet d'appui à la remise en	Activité 1.1: Initier au ministère en charge des transports un projet d'appui à la remise en service et la modernisation du transport ferroviaire sur les lignes côtières et le faire inscrire au PIP.	Gestion du projet d'appui (3ans)	Forfait	Sans frais										0
service et la modernisation du transport ferroviaire	Actvité 1.2 : Mettre en place l'assistance technique requise pour la réhabilitation du transport ferroviaire sur les lignes ciblées (74 hm)	74	hm	30	MFCFA/hm		360	360	360	360	360	360	360	2520
sur les lignes Ouidah- Pahou-Godomey- Cotonou et Porto Novo - Cotonou	Activité 1.3 : Réaliser une étude d'évaluation des différentes options de transport en commun et définir une stratégie globale d'amélioration à moyen terme de la mobilité dans la grande région de Cotonou et villes voisines et la faire adopter par le Gouvernement.	1	Forfait	100	MFCFA		100							100
	Activité 1.4 : Réaliser les études techniques préliminaires pour la réhabilitation du transport ferroviaire (situation de référence, étude de faisabilité, études économiques, environnementales et sociales ; proposition d'un cahier de charges, proposition de modes viables de partenariat et schémas d'investissement)	1	Forfait	150	MFCFA		100	150						250
	Activité 1.5 : Réaliser une étude de pour la révision de l'accord de coopération existant entre le Niger et le Bénin dans le cadre de l'OCBN et adopter l'accord révisé pour permettre l'exploitation des lignes ciblées pour le compte du Bénin	1	Forfait	100	MFCFA		30	70						100

Actions	Activités	Total du PAT	Unité	Coût unitaire MFCFA	Unité du coût unitaire	An1	An2	An3	An4	An5	An6	An7	An8	Coût total (MFCFA)
	Calendrier prévisionnel					2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Action 2 : Mise en place du partenariat public et privé pour le déploiement de la technologie	Activité 2.1 : Recruter un partenaire investisseur privé, suivant le mode de partenariat qui aura été retenu par le Gouvernement et établir les accords pour la création de la société rénovée de transport ferroviaire (gestion du processus)	Ensemble des activités du processus		Forfait	MFCFA			1	1					2
	Activité 2.2 : Mettre en place le cadre de partenariat à travers les accords de création de la société rénovée de transport ferroviaire et définir un plan détaillé de mis en en œuvre du projet (missions éventuelles à l'étranger, préparation, négociation et signature des accords)	Ensemble des travaux		Forfait	MFCFA					25				25
Action 3 : Réalisation des investissements et mise en place du service de transport ferroviaire sur les lignes ciblées	Actvité 3.1 : Mettre en place de la société de transport ferroviaire (équipements de bureau, recrutement formation personnel, équipement pour atelier de maintenance etc.)	Ensemble des équipements et autres besoins					0	0	0	800	200	0	0	1000
	* Acquisition de divers équipements de bureau, de mobilier de bureau, de matériel informatique, de véhicules et motos	Ensemble des équipements et matériel		Forfait	MFCFA					300				300
	* Définition et mise en œuvre d'un programme de recrutement et de formation du personnel (personnel de l'administration, membres des équipes de trains)	Forfait		Forfait	MFCFA					200				200
	* Acquisitions d'autres équipements (matériel et outillage d'atelier de maintenance, matériels de sécurité police et de communication)	Ensemble des équipements et matériel		Forfait	MFCFA					300	200			500
	Actvité 3.2 : Réaliser les travaux réhabilitation des lignes de chemin de fer en rail de 56 ou 60 kg/m (lignes + clôture de protection) et de réhabilitation/reconstruction de 10 gares de trains	Ensemble des travaux		Ensemble des travaux			0	0	0	0	19758	19544	19544	58847
	* Etudes techniques détaillées	71	km	3	MFCFA/km de lignes						214			214
	* Acquisition des équipements et construction de 71 km de lignes	71	km	800	MFCFA/km de lignes						19028	19028	19028	57084
	* Réhabilitation de 7 anciennes gares (Ouidah, Pahou, Cococodji, Godomey, Cadjèhoun, Cotonou et Sèmè)	7	gare	71,9	MFCFA/gare						168	168	168	503

Actions	Activités	Total du PAT	Unité	Coût unitaire MFCFA	Unité du coût unitaire	An1	An2	An3	An4	An5	An6	An7	An8	Coût total (MFCFA)
	Calendrier prévisionnel					2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
	* Reconstruction de 3 gares (Agblangandan, Porto-Novo Lagune et Porto-Novo Stade)	3	gare	79,7	MFCFA/gare						80	80	80	239
	* Sécurisation des lignes dans les agglomérations (1% des coûts des lignes)	Ensemble travaux		1% des coûts des lignes	MFCFA						190,28	190,28	190,28	571
	* TVA sur investissement (18%)						0	0	0	0	78,8	78,8	78,8	236
	Actvité 3.3: Acquérir le matériel roulant (acquisition de 4 trains diesel électriques équipés chacun de 2 locomotives de tête + voitures)	4		4 100	MFCFA/train							8200	8200	16400
	* Frais de douane sur le matériel roulant importé (29%)	29% coûts matériel roulant			MFCFA		0	0	0	0	0	2378	2378	4756
	Actvité 3.4 : Mettre en service des lignes de transport ferroviaire (Campagne d'information du public, fonds de roulement couvrant la première année d'exploitation)	Ensemble										148		148
	Sous-total						590	581	361	1 185	20 318	30 630	30 482	84148
Gestion du PAT	Coordination du PAT et suivi par un Comité international (0,35% des coûts d'investissements)	1					2,07	2,03	1,26	4,15	71,11	107,21	106,69	295
	Imprévus (1%)	0,00	0,00	0,00	0,00		5,90	5,81	3,61	11,85	203,18	306,30	304,82	841
	Coût total de mise en œuvre du PAT						598	589	366	1 201	20 593	31 044	30 894	85284

Tableau A.2.5 Détails des coûts par actions et activités du projet CIRFA

	Quantit é totale	Cout unitaire (MFCFA)	An1	An2	An3	An4	An5	Coût total
Calendrier prévisionnel			2022	2023	2024	2025	2026	
			Coût pa	r activité (en MFCFA			
Action 1 : Mise en place d'un cadre financier renouvelables	adapté po	ur la promo	tion de la	maîtrise	d'énergie	e et des	énergies	
Activité 1.1 : Réaliser une étude pour la mise en place d'un fonds d'appui à la promotion de la maitrise d'énergie et des énergies renouvelables (FAPMEER)	1 étude	Forfait	10					10
Activité 1.2 : Prendre un décret de création du fonds d'appui r (atelier d'adoption des documents)	1 atelier	Forfait		2				2
Action 2 : Mise en œuvre d'un programme de domaines de la maîtrise d'énergie et des énerg			pacités de	s acteurs	publics 6	et privés	dans les	
Activité 2.1 : Réaliser une étude diagnostique des besoins et d'établissement d'un programme de renforcement des capacités des acteurs nationaux dans les domaines de la maîtrise d'énergie et des énergies renouvelables (besoins en (i) développement des compétences humaines, (ii) renforcement des capacités des acteurs publics et privés dans les domaines d'évaluation et de gestion de projets, de conception, installation et maintenance de systèmes solaires ; (iii) en développement des offres de formation de courtes durées et (iv) en assistance technique aux bureaux d'études et entreprises de travaux)	1 étude	Forfait		50				50
Activité 2.2 : Mobiliser les ressources et assurer la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités nationales		Forfait			100	100	200	400
Action 3 : Amélioration du cadre réglementaire solaire	e et renford	ement du co	ontrôle de	qualité d	les équipe	ements d	'énergie	
Activité 3.1 : Etendre aux chauffe-eaux solaires la réglementation existante (décret n°2018-583 du 19 décembre 2018) sur les normes minimales de performance énergétique des climatiseurs et lampes (élaboration nouveau décret et atelier d'adoption)	1,0	Forfait		2				2
Activité 3.2 : Doter l'une des structures techniques compétentes de l'Etat (Douane, ANM ou ABERME) d'une unité d'essai et de certification de la qualité des équipements d'énergie solaire (panneau solaires, batteries solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) avant leur mise sur le marché ou leur utilisation dans le cadre du programme de promotion.	Ensembl e équipe ments et travaux	Forfait			100			100
Sous-total			10	54	200	100	200	564
Gestion du projet et imprévus								
Coordination du PAT au ME (DGRE) et suivi par le Comité interministériel de suivi (3%)			0,15	0,81	3	1,5	3	8
Réalisation d'études périodiques d'évaluation			0	0	0		50	50
	1	ĺ	0			1	50	30
Imprévu (1%)			0,1	0,54	2	1	2	6

Tableau A.2.6 : Détails des coûts des actions et activités du projet de diffusion de CES

	Quantité totale	Cout unitaire (MFCFA)	An1	An2	An3	An4	An5	Total du projet
Calendrier prévisionnel			2022	2023	2024	2025	2026	
Hypothèses								
Situation référence (Niveau actuel de diffusion de la technologie) : Non connue	19000		-	-	-	-	-	
Cible définie pour le PAT	3000							
* Nombre de chauffe-eaux solaires pour les infrastructures sociocommunautaires et logements sociaux		0,15			6000	6000	7000	
* Nombre de chauffe-eaux solaires dans les ménages					1000	1000	1000	
Evaluation des coûts					en MFCFA			
Action 1: Mise en place d'un program sociocommunautaires, les logements sociaux l'horizon 2026.		avec pour o						
Activité 1.1: Elaborer le programme de diffusion des 22.000 chauffe-eaux solaires et mobiliser les ressources pour sa mise en œuvre (études de faisabilité et d'élaboration du programme, négociations et signature des accords de financement)		Forfait	50	20				70
Activité 1.2 : Acquérir les chauffe-eaux solaires et équiper les infrastructures sociocommunautaires (hôpitaux de zones, centres de santé des localités rurales, postes de sécurité, établissements d'enseignement disposant d'internant) et des logements sociaux	45000	1,5	0	0	9000	9000	10500	28500
Activité 1.3: Mettre en place un mécanisme de facilitation de l'acquisition par les ménages de chauffe-eaux solaires à des prix subventionnés (à hauteur de 30%)	10000		0	0	150	150	150	450
Activité 4.4: Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les avantages comparatifs de la technologie de chauffe-eau solaire et sur sa fiabilité de plus en plus grande	3	10			10	10		20
Action 2: Appui au développement du marche domaine de fabrication de chauffe-eaux solaire				ainsi que	des capaci	tés nation	ales dans le	
Activité 2.1 : Etablir un répertoire des entreprises importatrices de chauffe-eaux solaires au Bénin et des entreprises opératrices dans les domaines des travaux d'installation et de maintenance de ces équipements (recensement, réunion de validation du répertoire avec les acteurs privés)	Forfait	2	0		2			2
Activité 2.2 : Appuyer la recherche développement pour la mise au point au Bénin de modèles de chauffe-eaux solaires adaptés aux besoins de différentes catégories d'usagers.	1,0	Forfait				128	32	160
Activité 2.3 : Mettre en place, en partenariat avec les institutions financières de la place, des facilités financières (fonds de garantie de crédits bancaires ou autre mécanisme de soutien financier) pour permettre (i) aux entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire de pouvoir passer des commandes plus importantes afin de bénéficier des économies d'échelle.et (ii)	Ensemble des activités	160			400			400

	Quantité totale	Cout unitaire (MFCFA)	An1	An2	An3	An4	An5	Total du projet
Calendrier prévisionnel			2022	2023	2024	2025	2026	
aux investisseurs privés intéressés de créer au Bénin des unités de production de chauffe-eaux solaires								
Sous-total			50	20	9562	9287, 6	10682	29602
Gestion du projet et imprévus								
Coordination du projet au ME (DGRE) et suivi par le Comité interministériel de suivi (3%)			0	0	29	28	32	89
Réalisation d'études périodiques d'évaluation							50	50
Imprévu (1%)			0,5	0,2	95,62	92,87 6	106,82	296
Coût total de mise en œuvre du projet			51	20	9686	9408	10871	30036

Tableau A.2.7 Détails des coûts des actions et activités du projet de promotion du pompage solaire PV d'eau

		Unité	Quantité totale du PAT	Cout unitaire MFCFA	An1	An2	An1	An2	An3	Total Phase 1
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026	
	Hypothèses									
	Situation référence (niveau actuel de diffusion de la technologie) : Non connue	1	-				-	-	-	-
	Objectif pour le PAT : Hypothèse : Faciliter l'accès de 5000 producteurs maraîchers au système de pompage solaire PV pour l'irrigation	Producteurs maraichers	5000				500	500	500	1500
	Superficie des périmètres maraichers	ha	1000				100	100	100	300
	Impact attendu du PAT		5000				500	500	500	1500
	Investissement unitaire pour la mise en place de la technologie (forage, équipements de pompage solaire, réseau d'irrigation)	MFCFA/site de 0,2 ha		1,37						
	Subvention unitaire (50% du coût d'investissement)	MFCFA/Prod ucteur		0,686						
	Fonds de garantie pour facilter l'obtention de crédit (à hauteur de 25% du coût d'investissement restant)	MFCFA/Prod ucteur		0,172						
	Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT				Coi	ìt par act	ivité du P	AT en MF	CFA	
marché des équipements de	Activité 1.1 : Etablir un répertoire des entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire (panneaux solaires, chauffe-eaux solaires, pompes solaires etc.) au Bénin et des entreprises de service dans les domaines des études ainsi que des travaux d'installation et de maintenance de ces équipements (recensement, réunion de validation du répertoire avec les acteurs privés)	M FCFA	Forfait	2			2			2
	Activité 1.2: Mettre en place en partenariat avec les institutions locales de financement un mécanisme de soutien financier (fonds de garantie ou autre mécanisme) pour faciliter aux entreprises importatrices d'équipements d'énergie solaire l'accès aux crédits bancaires pour des commandes d'équipements en grandes quantités	M FCFA	Forfait				400			400
Action 2 : Définition et mise en œuvre d'un programme de promotion du	Activité 2.1 : Définir le mécanisme d'appui aux producteurs maraîchers et sur cette base élaborer le programme de mise en œuvre					10				10
pompage solaire d'eau pour l'irrigation	Activité 2.2 ; Soumettre aux PTFs des requêtes en vue de la mobilisation du financement pour la mise en œuvre du programme (négociations et signature des accords de financement)					20				20

		Unité	Quantité totale du PAT	Cout unitaire MFCFA	An1	An2	An1	An2	An3	Total Phase 1
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026	
des cultures maraichères	Activité 2.3 : Mettre en place un système de large information des producteurs maraichers sur les critères d'éligibilité au programme et les documents constitutifs du dossier de demande d'appui à soumettre ainsi que la procédure à suivre	M FCFA	Forfait				20	10	10	40
	Activité 2. 4 : Sélectionner les meilleurs dossiers répondant aux critères d'éligibilité au programme. Procéder à l'identification, et géo référencement des sites des producteurs dont les demandes sont acceptées.	MFCFA/prod ucteur		0,035			18	18	18	53
	Action 2.5 : Accorder aux producteurs maraichers des facilités financières pour l'acquisition des équipements et l'installation sur site du système de pompage solaire et le réseau de distribution d'eau									
	* Subvention aux producteurs maraichers (50% du coût d'investissement)	M FCFA					343	343	343	1029
	* Fonds de garantie pour faciliter aux producteurs l'obtention de crédit bancaire (à hauteur de 25% du coût d'investissement restant)	M FCFA					86	86	86	257
	Activité 2.6 : Organiser par le biais de prestataires privés compétents à recruter (ONGs, Bureau d'étude et sociétés) compétents à recruter (i) l'assistance technique aux producteurs maraichers dont les demandes sont retenues pour la conception détaillée du projet d'équipement de leurs sites agricoles ; (ii) l'installation sur site du système de pompage d'eau et d'irrigation, (iii) la formation des producteurs pour l'utilisation convenable et la maintenance des équipements, (iv) le suivi pendant un an de l'exploitation des installations par les producteurs.	M FCFA		0,7			338	338	338	1014
<u> </u>		M FCFA		Forfait			2			2
	Sous-total	M FCFA			0	30	1208	794	794	2827
Gestion du PAT	Coordination du PAT au ME (DGRE) et Suivi par le Comité interministériel de suivi (3,5%)	M FCFA			0	1,1	42	28	28	99
	Réalisation d'études périodiques d'évaluation	M FCFA		Forfait					75	75
	Imprévu (1%)	M FCFA			0	0,3	12	8	8	28
	Coût total de mise en œuvre du PAT	M FCFA			0	31	1263	830	905	3029

Tableau A.2.8 : Détails des coûts de mise en œuvre du PAT de la technologie de gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS)

		Unité	Quantit é Totale PAT	Cout unitaire	Unité du coût unitaire	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	An9	Total Phase 2	Coût total
	Calendrier prévisionnel					2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		(MFCFA)
	Hypothèses																
	Situation référence (Niveau actuel d'application annuelle de la technologie et prévision à l'horizon 2023)	ha	1770000			130000	205000	205000	205000	205000	950000	205000	205000	205000	205000	820000	
	Situation de référence (cumul des superficies de terres cultivées avec application du GIFS)	ha	540000			130000	335000	540000	540000	540000		540000	540000	540000	540000		
	Objectif global attendu avec la contribution du PAT (cumul des superficies pour la promotion de la GIFS)	ha	5000000					540000	782510	1133929		1643168	2381102	3450436	5000000		
	Impact attendu du PAT	ha	4460000					0	242510	351419	593929	509239	737934	1069334	1549564	3866071	
	Coût unitaire pour la mise en place de la technologie (petits équipements, herbicides, main d'œuvre de mise en place)			152300	FCFA/ha												
	Nombre de nouveaux exploitants agricoles adoptant la technologie						0	0	142653	206717	349370	299552	434079	629020	911508	2274159	
	Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT					Coût des	activités (e	n MFCFA)									
Action 1 : Poursuivre les actions en cours	Activité 1.1 : Poursuivre les actions de promotion de la GIFS en cours dans le cadre du projet ProSOL				MFCFA	3371	3371	3371			10113					0	10113

		Unité	Quantit é Totale PAT	Cout unitaire	Unité du coût unitaire	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	An9	Total Phase 2	Coût total
	Calendrier prévisionnel					2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		(MFCFA)
Action 2 : Mise en place au niveau du MAEP d'un programme d'intensification des actions visant la promotion des techniques de Gestion Intégrée de la fertilité des sols avec pour	techniques de gestion Intégrée de la fertilité des sols (évaluation de la portée et de l'impact des actions déjà engagées dans différents projets, faisabilité de la mise en			Forfait	MFCFA		50				50					0	50
objectif de les appliquer sur une superficie totale cumulée de 5000000 d'ha à l'horizon 2030	accords de financement avec les Partenaires Techniques et Financier pour la mise du programme (réunion de travail avec les PTFs, éventuelles missions de négociations à l'étranger)			Forfait	MFCFA			20			20					0	20
Action 3 : Mettre en place de conditions favorables à l'adoption à grande échelle par les petits producteurs des techniques de maintien de la fertilité des sols	la participation des communes et des villages, des études pour (i) le ciblage des exploitations agricoles des petits producteurs dont les terres sont dégradées ou			0,006	MFCFA/ ha			0	1455	2109	3564	3055	4428	6416	9297	23196	26760

	Unité	Quantit é Totale PAT	Cout unitaire	Unité du coût unitaire	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	An9	Total Phase 2	Coût total
Calendrier prévisionnel					2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		(MFCFA)
Activité 3.2 : Mettre e	n															
place un système d large information et d diffusion à grand échelle de connaissances sur le techniques de GIF (boîtes à images panneaux d'information films documentaires su les expériences réussie etc.)	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e		Forfait annuel	MFCFA				200	100	300	100	100	100		300	600
Activité 3.3 : Assurer par l biais des prestataires privé à recruter (i) la formatio initiale des producteur agricoles en pratiques d GIFS et leur encadremer technique continu sur u an; (ii) le renforcement d leurs compétence entrepreneuriales; (ii l'appui technique pou l'élaboration des plar d'affaires et la constitutio de dossiers de prêts auprè des institutions d financement partenaires d FNDA.	s n s e t t n e e s s) r r s s n s e e u u		30	MFCFA/ 1250 prod/an			0	3424	4961	8385	7189	10418	15096	21876	54580	62965
Activité 3.4 : Facilite l'approvisionnement e semences améliorantes (2 kg/ha) et en plants (6 plants/ha) aux petit agriculteurs bénéficiaire du programme (subventio du coût à 50%)	n O 4 s s			MFCFA			0	4098	5939	10037	8606	12471	18072	26188	65337	75374

		Unité	Quantit é Totale PAT	Cout unitaire	Unité du coût unitaire	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	An9	Total Phase 2	Coût total
	Calendrier prévisionnel					2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		(MFCFA)
	Activité 3.5 : Faciliter aux petits producteurs qui le voudraient l'accès au crédit au niveau des institutions financières partenaires du FNDA pour la mise en place des techniques de GIFS et les coûts d'entretien annuels (bonification du taux d'intérêts aux conditions du FNDA)				MFCFA			0	739	1070	1809	1551	2248	3257	4720	11776	13585
Action 4 : Promotion de l'application de la réglementation en matière de la gestion foncière en milieu rural	Activité 4.1. : Sensibiliser et assister les producteurs à faire enregistrer leurs terres conformément aux dispositions mises en place par le Gouvernement à travers l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)				MFCFA		5	5	5	5	20	5	5	5	5	20	40
	Activité 4.2 : Sensibiliser et appuyer les producteurs agricoles à faire sécuriser leurs terres par des plans fonciers ruraux (subvention de 5000 FCFA/ha)			0,005	MFCFA/ ha			0	1213	1757	2970	2546	3690	5347	7748	19330	22300
Action 5: Promotion du développement d'un marché national de production et de commercialisation d'engrais organiques	Activité 5.1 : Faire réaliser les études techniques nécessaires (étude d'opportunité, de faisabilité et définition de plan d'actions pour l'appui au secteur privé pour le développement de la production d'engrais organiques)				MFCFA				60		60					0	60

		Unité	Quantit é Totale PAT	Cout unitaire	Unité du coût unitaire	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	An9	Total Phase 2	Coût total
	Calendrier prévisionnel					2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		(MFCFA)
	Activité 5.2: Appuyer la mise en œuvre du plan d'actions par la mise en place d'un fonds de garantie et d'un cadre de partenariat entre l'Etat, les producteurs d'engrais organiques (opérateurs individuels ou coopératives) et les institutions de financement		Forfait	Forfait	MFCFA				500		500					0	500
	Total partiel					3371	3426	3396	11693	15941	37828	23053	33359	48293	69834	174539	212367
Gestion de la mise en œuvre du PAT	Coordination des activités du PAT par une unité de coordination et suivi par un comité interministériel (0,35% des coûts totaux annuels des activités				M FCFA	11,8	12,0	11,9	40,9	55,8	132	80,7	116,8	169,0	244,4	611	743
	Réalisation des études périodiques d'évaluation de la mise en œuvre du PAT		3	250	MFCFA				250		250		250		250	500	750
	Imprévus (1%)				MFCFA	33,7	34,3	34,0	116,9	159,4	378	230,5	333,6	482,9	698,3	1745	2124
	Coût total de mise en œuvre du PAT				M FCFA	3417	3472	3442	12101	16156	38588	23364	34059	48945	71027	177396	215984

Tableau A.2.9 : Détails des coûts des actions et activités du PAT de la technologie de PUF

Actions	activités	Unité	Quantité totale PAT	Cout unitaire	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	An9	Total Phase 2	Coût total PAT
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
	Hypothèses															
	Situation de référence (niveau actuel d'adoption de la technologie) : Non déterminée	Producteu rs	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Objectif du PAT (La technologie de production et d'utilisation du fumier est adoptée par 120.000 nouveaux producteurs au moins à l'horizon 2030)	Producteu rs	120 000				16000	17000	17000	50000	17500	17500	17500	17500	70 000	
	Impact attendu du PAT	Producteu rs	120 000		0	0	16000	17000	17000	50000	17500	17500	17500	17500	70 000	
	Situation du PAT (Superficies totale des exploitations agricoles concernées estimée sur la base de l'hypothèse 3,3 ha par producteur)	ha	204000		0	0	27200	28900	28900	85000	29750	29750	29750	29750	119000	
	Nombre de petits ruminants par exploitant pour la mise en place de la technologie	Nombre/e xploitant	15												0	
	Nombre de nouveaux exploitants				0	0	16000	17000	17000	50000	17500	17500	17500	17500	70000	120000
	Investissement pour acquisition de petit bétail	FCFA/tête		10000												
	Coût unitaire de mise en place de la technologie (coût hors bétail)	FCFA/ha		210100												
	Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT							Co	oûts des a	ctivités e	n MFCFA					
Action 1: Définition et mise en œuvre d'un programme de promotion de	aux petits producteurs agricoles pour l'adoption à grande échelle de la				50					50						50

Actions	activités	Unité	Quantité totale PAT	Cout unitaire	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	An9	Total Phase 2	Coût total PAT
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
l'adoption de la technologie de production et d'utilisation du fumier par au moins 120.000 petits exploitants	Activité 1.2 : Mobiliser les ressources et établir les accords de financement avec les Partenaires Techniques et Financier pour la mise du programme (réunion de travail avec les PTFs, éventuelles missions de négociations à l'étranger)	MFCFA		Forfait		20				20						20
agricoles à l'horizon 2030.	Activité 1.3 : Mettre en place un système de large information des exploitants agricoles sur les avantages liés à l'adoption de la technologie le programme d'appui mis en place, les critères d'élligibilité ainsi que les documents constitutifs du dossier de demande d'appui à soumettre et la procédure à suivre			Forfait			100	100	100	300	100	100	100	100	400	700
	Activité 1.4 : Sélectionner les meilleurs dossiers répondant aux critères d'éligibilité au programme. Procéder à l'identification, et géo référencement des sites des producteurs agricoles dont les demandes sont acceptées.	MFCFA/Pr oducteur		0,035			560	595	595	1750	613	613	613	613	2450	4200
	Activité 1.5 : Accorder aux petits producteurs un appui financier pour la mise en place de la technologie (subvention de 50% des coûts d'investissements pour la fosse fumière et le petit bétail)	MFCFA	120000	150000			4057	4311	4311	12679	4438	4438	4438	4438	17751	30430
	Activité 1.6: Organiser par le biais de prestataires de services (ONGs, OPA etc.) l'appui conseil aux producteurs, la formation à l'élaboration de plan d'affaires, le renforcement de leurs capacités entrepreneuriales, et leur suivi sur le terrain pendant un an (un prestataire pour suivre annuellement 1250 producteurs)	Forfait /exploitant		30			384	408	408	1200	420	420	420	420	1680	2880

Actions	activités	Unité	Quantité totale PAT	Cout unitaire	An1	An2	An3	An4	An5	Total Phase 1	An6	An7	An8	An9	Total Phase 2	Coût total PAT
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
Action 2: Renforcement du cadre juridique et réglementaire existant pour la	Activité 2.1.: Réaliser une étude d'évaluation et de renforcement du cadre juridique et réglementaire existant	MFCFA	1				50			50					0	50
promotion des techniques de GDT notamment en ce qui concerne le déploiement à grande échelle de l'intégration de l'élevage à la production végétale, la production et l'utilisation du fumier	Activité 2.2: Sensibiliser et assister les producteurs bénéficiaires du programme à faire sécuriser leurs terres dans le cadre de plans fonciers ruraux	MFCFA	2	0,005			136	145	145	425	149	149	149	149	595	1020
	Total partiel	MFCFA			50	20	5287	5558	5558	16474	5719	5719	5719	5719	22876	39350
Gestion du programme	Coordination des activités du PAT et suivi/évaluation par un comité interministériel (3% des coûts annuels)	MFCFA			0,2	0,1	18,5	19,5	19,5	57,7	20,0	20,0	20,0	20,0	80,1	137,7
	Réalisation d'études d'évaluation périodique	MFCFA	3	75					75	75			75		75	150
	imprévu (1%)				1	0	53	56	56	165	57	57	57	57	229	394
	Coût total de mise en œuvre du PAT	M FCFA			51	20	5359	5633	5708	16772	5796	5796	5871	5796	23260	40031

Tableau A.1.10 : Détails des coûts de mise en œuvre du PAT de la technologie de Reboisement des Terres Forestières (RTF)

Actions	Activités	Unité	Total à l'horizon 2030	Cout unitaire	An2	An3	An4	An5	An6	Total Phase 1 (2022- 2026)	An 7	An 8	An 9	An 10	Total Phase 2 (2027- 2030)	Cout total PAT
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
	Hypothèses															
	Situation référence : Réalisations actuelles dans le cadre de certains projets et autres interventions (projets PRI, PAGEFCOM2, Projet Forêts Classées du Bénin, réalisations de l'ONAB et autres réalisations des Campagnes Nationales de Reboisement CNR ces dernières années) évalué à environ 8500 ha/an en moyenne	ha	76500		8500	8500	8500	8500	8500	42500	8500	8500	8500	8500	34000	
	Objectif visé par le PAT : Contribuer à intensifier le reboisement des terres forestières avec pour objectif d' atteindre à partir de 2024 les 15.000 ha/an prévus par la CDN du Bénin)	ha	122000		8500	8500	15000	15000	15000	62000	15000	15000	15000	15000	60000	
	Impact attendu du PAT (superficies complémentaires à reboiser chaque année à partir de 2024 dans le cadre du PAT)	ha	45500		0	0		6500	6500		6500	6500	6500	6500	26000	
	Planification prévisionnelle de nouvelles plantations de bois d'œuvre et de bois-énergie en forêts classées (objectif: au moins 25.300 ha à l'horizon 2030)		25300		0	0	3614	3614	3614	10843	3614	3614	3614	3614	14457	

Actions	Activités	Unité	Total à l'horizon 2030	Cout unitaire	An2	An3	An4	An5	An6	Total Phase 1 (2022- 2026)	An 7	An 8	An 9	An 10	Total Phase 2 (2027- 2030)	Cout total PAT
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
	Planification prévisionnelle de plantations à buts multiples pour la conservation de la biodiversité dans le terroirs riverains et d'appui aux communes pour la création d'espaces verts d'espaces verts dans les centres urbains (au total 5.200 ha de plantations à l'horizon 2030)	ha	5200		0	0	743	743	743	2229	743	743	743	743	2971	
	Nouvelles plantations privées à buts multiples à appuyer (au total 15000 ha à l'horizon 2030)	ha	15000		0			2143	2143	6429	2143	2143	2143	2143	8571	
	Evaluation du coût de mise en œuv	re du PAT														
Action 1: Appui à la sécurisation des terres forestières par la contribution à la généralisation de l'application de la loi portant régime foncier rural au Bénin	Activité 1.1.: Réaliser avec la participation des communes des études d'identification des terres mobilisables pour la promotion du reboisement forestier (identification, géo référencement, délimitation et immatriculation des terres)	M FCFA/ha		0,006	0		39	39	39	117	39	39	39	39	156	273
	Activité 1.2: Sensibiliser et engager les propriétaires privées, les collectivités locales et les communes à sécuriser leurs terres par des plans fonciers ruraux	M FCFA/ha		0,005			14	14	14	43	14	14	14	14	58	101

Actions	Activités	Unité	Total à l'horizon 2030	Cout unitaire	An2	An3	An4	An5	An6	Total Phase 1 (2022- 2026)	An 7	An 8	An 9	An 10	Total Phase 2 (2027- 2030)	Cout total PAT
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
Action 2 : Mettre en oeuvre un programme pour le reboisement à grande échelle des terres forestières avec pour objectif d'atteindre à partir de 2024 les 15.000 ha/an prévus par la CDN du Bénin.	Activité 2.1 : Soumettre une requête de financement aux PTFs et mobiliser suffisemment de ressources pour poursuivre et accélérer les actions de reboisement prévues au projet PRI en cours, avec pour objectif 10.000 ha de plantations forestières industrielles d'ici 2026.	MFCFA			1002	2223	2522	3216	3573	12535					0	12535
	Activité 2.2 : Elaborer un programme pour intensifier les actions de reboisements et le décliner en projets ou en composantes subdivisées en volets intégrant des reboisements en forêts classées, en terroirs riverains, dans les communales et la promotion des plantations forestières privées (au total au moins 45.500 ha complémentaires)				5					5						5
	Activité 2.3 : Soumettre le programme au Gouvernement et aux PTFs en vue de la mobilisation des financements (réunions de travail à Cotonou et éventuelles missions à l'extérieur)					20				20						20

Actions	Activités	Unité	Total à l'horizon 2030	Cout unitaire	An2	An3	An4	An5	An6	Total Phase 1 (2022- 2026)	An 7	An 8	An 9	An 10	Total Phase 2 (2027- 2030)	Cout total PAT
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
	Activité 2.4 : Mettre en oeuvre un projet/volet de reboisement dans les forêts classées, avec pour objectif à l'horizon 2030 au moins 25.300 ha de plantations de bois d'oeuvre et de bois d'énergie	M FCFA			0	0	3108	3899	4440	11446	5101	5462	5822	6319	22704	34150
	Activité 2.5 : Mettre en oeuvre un projet/volet de création de 5000 ha de plantations à buts multiples pour la conservation de la biodiversité dans le terroirs riverains des forêts classées dotées de PAPF, et d'appui aux communes pour la création de 200 ha d'espaces verts dans les centres urbains.	M FCFA			0	0	536	647	758	1942	894	968	1042	1145	4050	5991
	Activité 2.6 : Mettre en place des facilités financières (fonds de garantie, mise à dispositions de plants forestiers) pour promouvoir la création de 15000 ha de plantations à buts multiples par des planteurs privés	M FCFA														
	* Fonds d'appui (à hauteur de 25% au moins des investissements privés) pour faciliter aux planteurs privés qui le voudraient l'obtention de crédits bancaires à moyen terme (6 à 10 ans au moins)						990			990	2374				2374	3364
	* Fourniture de plants forestiers aux planteurs privés	FCFA/ha		255000			546	546	546	1639	546	546	546	546	2186	3825

Actions	Activités	Unité	Total à l'horizon 2030	Cout unitaire	An2	An3	An4	An5	An6	Total Phase 1 (2022- 2026)	An 7	An 8	An 9	An 10	Total Phase 2 (2027- 2030)	Cout total PAT
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
	* Appui technique de la DGEFC aux planteurs privés pour l'élaboration de plan d'affaires	MFCFA		Forfait annuel			25	25	25	75	25	25	25	25	100	175
	Activité 2.7 : Améliorer la surveillance des reboisements forestiers par l'Administration forestière avec l'implication d'autres acteurs du secteur forestier (communes, collectivités locales, ONGs, structures de cogestion)	MFCFA				0	418	745	1073	2236	945	1182	1418	1655	5200	7436
	Activité 2.8 : Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des différents acteurs publics et privés intervenant dans le secteur forestier (renforcement en personnel, capacités matérielles et logistiques des structures de l'Administration forestière, formations, base de données sur les plantations, appuis aux communes pour l'élaboration de plans communaux de reboisement, appui aux communes et aux planteurs privés pour l'élaboration de plans de gestion des plantation, appuis aux différentes catégories d'acteurs pour la mise en place de cadres de concertation etc.)	MFCFA		Forfait (10% des coûts projets de reboisement)			562	586	684	1833	989	818	885	969	3661	5494

Actions	Activités	Unité	Total à l'horizon 2030	Cout unitaire	An2	An3	An4	An5	An6	Total Phase 1 (2022- 2026)	An 7	An 8	An 9	An 10	Total Phase 2 (2027- 2030)	Cout total PAT
	Calendrier prévisionnel				2022	2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
Action 3 : Mise en place de mesures favorisant un plus grand engagement des communautés rurales à la gestion durable des ressources forestières	Activité 3.1: Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et plan d'information, et de sensibilisation des populations et acteurs privés sur les services éco systémiques de l'arbre et des forêts ainsi que sur les avantages économiques et environnementaux d'une gestion durable des ressources forestières	M FCFA		Forfait annuel			30	10	10	50	10	10			20	70
	Activité 3.2 : Accorder aux communautés rurales des aides financières pour la diversification de leurs activités génératrices de revenus	M FCFA		10% coûts projets de reboisements			562	586	684	1833	989	818	885	969	3661	5494
	Sous total	M FCFA			1007	2243	9354	10314	11848	34765	11928	9884	10678	11680	44170	78935
	Gestion du PAT (coordination des activités du PAT par la DGEFC et suivi par un comité interministériel)	M FCFA			4	9	37	41	47	139	48	40	43	47	177	316
	Imprévus (1%)				10	22	94	103	118	348	119	99	107	117	442	789
	Coût total de mise en œuvre du PAT	M FCFA			1021	2274	9485	10459	12013	35252	12095	10022	10828	11844	44788	80040

Tableau A.2.11 : Détails des coûts des actions et activités du PAT de la technologie du petit équipement du gaz butane

		Unité	Quantité Totale	Cout unitaire	An1	An2	An3		Total Phase 1	An4	An5	An6	An7	Total Phase 2	Cout total PAT
	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du PAT				2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
	Hypothèses														
	Situation référence	Ménages	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Situation programme (Nbr de ménages/an)	Ménages	275000			30000	30000	40000	100000	50000	50000	50000	25000	175000	
	impact de la mise en œuvre du PAT (Nbr de ménages /an)	Ménages	275000			30000	30000	40000	100000	50000	50000	50000	25000	175000	
	Prévision consommation de gaz	tonne	292205			30800	33880	37268	101948	40995	45094	49604	54564	190257	
	Coût unitaire de subvention de l'accès à l'équipement	FCFA		10000											
	Coût unitaire de subvention de la recharge à la consommation du gaz (subvention dégressive)	FCFA/kg				150	128	108		92	78	67	57		
	Coût unitaire relèvement différentiel- transport	FCFA/kg		10											
	Coût unitaire relèvement marge bénéficiaire des détaillants	FCFA/kg		10											
	Evaluation du coût de mise en œuvre du PAT														
davantage l'accès des	la mesure de subvention de l'accès des					300	300	400	1000	500	500	500	250	1750	2750
9	Activité 1.2: Remettre en place pour quelques années la subvention du prix de la recharge du gaz pour le petit équipement de 6kg	M FCFA				4620	4320	4039	12979	3776	3531	3301	3087	13696	26674

		Unité	Quantité Totale	Cout unitaire	An1	An2	An3		Total Phase 1	An4	An5	An6	An7	Total Phase 2	Cout total PAT
	alendrier prévisionnel de mise en œuvre u PAT				2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
d'i	ctivité 1.3 : Organiser des campagnes l'information et de sensibilisation des opulations sur les objectifs visés par la romotion de l'accès au gaz domestique	M FCFA	3	10		10	10	0	20	10	0	10	0	20	40
éc ce de	ctivité 1.4 : Faciliter l'accès aux quipements de cuisson au gaz pour ertains centres de grande consommation e bois (centres de santé, cantines scolaires, tc.)	M FCFA					100	100	200					0	200
niveau des équipements de gaz domestique par l'accroissement des capacités (popérationnelles de d'opérationnelles d'opérationnelles de d'opérationnelles d'opérationn	ctivité 2.1 : Mettre en œuvre le projet de enforcement des capacités techniques et pérationnelles de l'OBRGM pour le ontrôle des équipements sous-pression projet visant la création d'un centre 'épreuves pour la requalification des quipements sous pression)	M FCFA			200	570	270	50	1089					0	1089
ré ac	ctivité 2.2 : Améliorer le cadre églementaire et institutionnel relatif aux ctivités de transport et de distribution du az domestique	M FCFA				30	0	0	30						30
d'ajustement du prix à sy la consommation pour garantir une meilleure te couverture du territoire fa national en point de	ctivité 3.1 : Réorganiser et améliorer le ystème de péréquation du transport du gaz ar le relèvement du différentiel-transport el que recommandé par l'étude de hisabilité pour la mise en œuvre du projet e substitution du bois-énergie par le gaz utane (10 FCFA/kg)	FCFA/kg				308	339	373	1019	410	451	496	546	1903	2922
	ctivité 3.2 : Relever la marge bénéficiaire es détaillants (10 FCFA/kg)					308	339	373	1019	410	451	496	546	1903	2922
	Sous total					5530	4999	4589	15118	4286	4031	3811	3337	15466	30583

		Unité	Quantité Totale	Cout unitaire	An1	An2	An3		Total Phase 1	An4	An5	An6	An7	Total Phase 2	Cout total PAT
	Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du PAT				2023	2024	2025	2026		2027	2028	2029	2030		
Gestion du PAT	Coordination par la DGEFC (MCVDD) et suivi par comité interministériel (0,3% du coût total des activités)	M FCFA				17	15	14	45	13	12	11	10	46	92
	Réaliser les études d'évaluation périodique et finale par phase de mise en œuvre du programme	M FCFA	2	50				50	50				50	50	100
	Imprévus (1%)					55	50	46	151	43	40	38	33	155	306
	Coût total de mise en œuvre du PAT non compris les coûts des activités 3.1 et 3.2	M FCFA				5602	5064	4699	15364	4342	4083	3861	3430	15717	31081